

Thomas HOBBS (1651)

Léviathan

Traité de la matière, de la forme
et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile

Première partie : DE L'HOMME

Chapitres I à XVI disponibles.

Traduction originale de M. Philippe Folliot,
Professeur de philosophie au Lycée Ango, Dieppe, Normandie.
23 novembre 2002.

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie

Courriel: folliot.phil@wanadoo.fr

Site web: <http://perso.wanadoo.fr/philotra/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie

Courriel: folliot.phil@wanadoo.fr

Site web: <http://perso.wanadoo.fr/philotra/>

à partir de :

Thomas HOBBS (1651),

Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile

traduit de l'anglais par Philippe Folliot
à partir de

LEVIATHAN

or the Matter, Forme and Power of A Commonwealth Ecclesiastical and civil
by Thomas Hobbes of Malmesbury

London

Printed for Andrew Crooke

1651

Chapitres I à XVI disponibles.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes
Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition modifiée le 3 janvier 2004 à Chicoutimi, Québec.

Table des matières

LÉVIATHAN

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE

PREMIÈRE PARTIE : DE L'HOMME

Introduction

Chap. I.	<u>De la Sensation</u>
Chap. II.	<u>De l'Imagination</u>
Chap. III.	<u>De la Consécution ou Enchaînement des Imaginations</u>
Chap. IV.	<u>De la Parole</u>
Chap. V.	<u>De la Raison et de la Science</u>
Chap. VI.	<u>Des commencements intérieurs des mouvements volontaires, couramment appelés passions ; et des paroles par lesquelles ils sont exprimés.</u>
Chap. VII.	<u>Des fins ou résolutions du discours</u>
Chap. VIII.	<u>Des vertus communément appelées intellectuelles et de leurs défauts contraires</u>
Chap. IX.	<u>Des différents Objets de Connaissance</u>
Chap. X.	<u>Du pouvoir, de la valeur, de la dignité, de l'honneur et de la compétence</u>
Chap. XI.	<u>De la Diversité des Mœurs</u>
Chap. XII.	<u>De la Religion</u>
Chap. XIII.	<u>De la condition naturelle des hommes en ce qui concerne leur félicité et leur misère.</u>
Chap. XIV.	<u>De la première et de la seconde Lois naturelles, et des Contrats</u>
Chap. XV.	<u>Des autres Lois de Nature</u>
Chap. XVI.	<u>Des personnes, des auteurs et des choses personnifiées</u>

DEUXIÈME PARTIE: DE LA RÉPUBLIQUE

Chap. XVII.	Des Causes, de la Génération et de la Définition de la République
Chap. XVIII.	Des Droits des Souverains d'institution
Chap. XIX.	Des différentes espèces de Républiques d'institution, et de la Succession au Pouvoir souverain
Chap. XX.	Des Dominations paternelle et despotique
Chap. XXI.	De la Liberté des Sujets
Chap. XXII.	Des Organisations sujettes (politiques et privées)
Chap. XXIII.	Des Ministres publics du Pouvoir souverain
Chap. XXIV.	De l'Alimentation et de la Procréation de la République
Chap. XXV.	Du Conseil
Chap. XXVI.	Des Lois civiles
Chap. XXVII.	Des Crimes, Excuses et Circonstances atténuantes
Chap. XXVIII.	Des Châtiments et des Récompenses
Chap. XXIX.	Des choses qui affaiblissent la République, ou qui tendent à sa Dissolution
Chap. XXX.	De la Fonction du Représentant souverain
Chap. XXXI.	De la Royauté naturelle de Dieu

TROISIÈME PARTIE : DE LA RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE

Chap. XXXII.	Des Principes de la Politique chrétienne
Chap. XXXIII.	Du Nombre, de l'Antiquité, du but, de l'Autorité et des Interprètes des Livres de l'Écriture sainte
Chap. XXXIV.	De la signification des mots Esprit, Ange et Inspiration dans les Livres de l'Écriture sainte
Chap. XXXV.	De la signification dans l'Écriture des expressions Royaume de Dieu, Saint, Sacré et Sacrement
Chap. XXXVI.	De la Parole de Dieu ; des Prophètes
Chap. XXXVII.	Des Miracles et de leur fonction
Chap. XXXVIII.	De la signification dans l'Écriture des mots Vie éternelle, Enfer, Salut, Monde à venir et Rédemption
Chap. XXXIX.	De la signification dans l'Écriture du mot Église
Chap. XL.	Des Droits dit Royaume de Dieu chez Abraham, Moïse, les Grands-Prêtres et les Rois de Juda
Chap. XLI.	De la Fonction de notre Sauveur béni
Chap. XLII.	Du Pouvoir ecclésiastique
Chap. XLIII.	De ce qui est nécessaire pour être reçu dans le Royaume des Cieux.

QUATRIÈME PARTIE : DU ROYAUME DES TÉNÈBRES

- Chap. XLIV. Des Ténèbres spirituelles dues à une Interprétation incorrecte de l'Écriture
- Chap. XLV. De la Démonologie et des autres Vestiges de la Religion des Gentils
- Chap. XLVI. Des Ténèbres qui procèdent d'une vaine Philosophie et de Traditions fabuleuses
- Chap. XLVII. Des Avantages qui procèdent de ces Ténèbres, et qui en bénéficient
- Révision et Conclusion

Épître dédicatoire

À mon très honorable ami M. Francis Godolphin de Godolphin

Monsieur¹

[Retour à la table des matières](#)

Votre très digne Frère², M. *Sidney Godolphin*, trouva bon de son vivant de penser que mes recherches valaient quelque chose, et également de m'obliger, comme vous le savez, par de véritables témoignages, de sa bonne opinion, témoignages grands en eux-mêmes, et plus grands [encore] par la dignité de sa personne. Car il n'est pas de vertu qui dispose un homme, soit au service de Dieu, soit au service de son Pays, à la Société Civile ou à l'Amitié privée qui n'apparût manifestement dans les entretiens [que nous eûmes], non comme acquise par nécessité ou affectée à l'occasion, mais inhérente à sa nature, brillant dans la constitution généreuse de cette nature. Par conséquent, en son honneur, par gratitude envers lui, et par dévouement envers vous, je vous Dédie humblement ce traité sur la République³. Je ne sais comment il sera accueilli, ni comment il pourra rejaillir⁴ sur ceux qui l'apprécieront. Car dans un chemin assailli par ceux qui luttent, d'un côté pour une trop grande Liberté, de l'autre pour une trop grande Autorité, il est difficile de passer entre les coups des uns et des autres sans être blessé⁵. Mais cependant, je pense que mes efforts pour améliorer le Pouvoir Civil ne seront ni condamnés par ce dernier, ni blâmés par des particuliers qui déclareraient que ce Pouvoir est trop important. Du reste, je ne parle pas des

¹ Plus exactement (mais intraduisible) "Honor'd Sir". (NdT)

² La ponctuation a été souvent modifiée. (NdT)

³ G. Mairet : "ce discours sur l'Etat". (NdT)

⁴ "reflect". (NdT)

⁵ "'tis hard to passe between the points of both unwounded". (NdT)

hommes, mais (dans l'Abstrait) du Siège du Pouvoir ¹ (comme ces simples créatures innocentes du Capitole Romain qui, de leurs bruits, défendaient ceux qui étaient à l'intérieur, non parce qu'ils étaient ce qu'ils étaient, mais parce qu'ils étaient là), je n'offense personne, je pense, sinon ceux qui sont à l'extérieur, ou ceux qui, à l'intérieur (s'il en existe de tels), les favorisent. Ce qui, peut-être, pourra le plus offenser, ce sont certains Textes des Saintes Écritures que je cite dans un but qui n'est pas celui que d'autres utilisent ordinairement. Mais j'ai fait cela avec la soumission qui est due, et aussi (de par mon sujet) par nécessité, car c'est à partir d'Ouvrages avancés que l'Ennemi attaque le Pouvoir Civil. Si, malgré cela, vous trouvez mon travail généralement décrié, vous pourrez vous contenter, pour vous excuser, de dire que je suis un homme qui affectionne ses opinions, qui pense que tout ce qu'il dit est vrai, que j'honorais votre Frère, que je vous honore et, de là, que j'ai pris la liberté de m'arroger le titre (sans que vous le sachiez) d'être, comme je le suis,

MONSIEUR,
Votre très humble, et très soumis serviteur
THOMAS HOBBS
Paris. le 15/25 *avril* 1651 ²

¹ G. Mairet : "de la puissance". A noter que le texte anglais offre toujours le mot "power". (NdT)

² 15 avril selon le calendrier anglais de l'époque, 25 avril selon le calendrier (grégorien) utilisé en France.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La nature (l'art par lequel Dieu a fait le monde et le gouverne) est si bien imitée par l'*art* de l'homme, en ceci comme en de nombreuses autres choses, que cet art peut fabriquer un animal artificiel. Car, étant donné que la vie n'est rien d'autre qu'un mouvement de membres, dont le commencement est en quelque partie principale ¹ intérieure ², pourquoi ne pourrions-nous pas dire que tous les *automates* (des engins ³ qui se meuvent eux-mêmes ⁴, par des ressorts et des roues, comme une montre ⁵) ont une vie artificielle? Car qu'est-ce que le *coeur*, sinon un *ressort*, les *nerfs*, sinon de nombreux *fils* ⁶, et les *jointures* ⁷, sinon autant de nombreuses *roues* qui donnent du mouvement au corps entier, comme cela a été voulu par l'artisan. L'art va encore plus loin, imitant cet ouvrage raisonnable et le plus excellent de la Nature ⁸, l'*homme*. Car par l'art est créé ce grand LEVIATHAN appelé RÉPUBLIQUE ⁹, ou ÉTAT (en latin, CIVITAS), qui n'est rien d'autre qu'un homme artificiel, quoique d'une stature et d'une force supérieures à celles de l'homme naturel, pour la protection et la défense duquel il a été destiné, et en lequel la *souveraineté* est une *âme* artificielle ¹⁰, en tant qu'elle donne vie et mouvement au corps entier, où les *magistrats* et les autres *officiers* ¹¹ affectés au jugement et à l'exécution ¹² sont des *jointures* artificielles, la *récompense* et la *punition* (qui, attachées au siège de la souveraineté, meuvent

¹ Le mot "principal" est négligé par G. Mairet. (NdT)

² R. Anthony : "dont le principe est interne, dans quelque partie principale du corps". (NdT)

³ R. Anthony : "les machines". (NdT)

⁴ "that move themselves". La traduction de G. Mairet ("machines mues") est infidèle. (NdT)

⁵ R. Anthony : "comme le font les horloges". (NdT)

⁶ R. Anthony : "des cordes". (NdT)

⁷ R. Anthony : "articulations". (NdT)

⁸ R. Anthony : "ce chef-d'oeuvre rationnel de la nature". (NdT)

⁹ "Commonwealth". R. Anthony : "chose publique". (NdT)

¹⁰ "in which the sovereignty is an artificial soul". (NdT)

¹¹ R. Anthony : "fonctionnaires". (NdT)

¹² "other officers of judicature and execution". (NdT)

chaque jointure ¹, chaque membre pour qu'il accomplisse son devoir ²) sont les *nerfs*, et [tout] cela s'accomplit comme dans le corps naturel : la *prospérité* ³ et la *richesse* de tous les membres particuliers sont la *force*, le *salus populi* (la *protection du peuple* ⁴) est sa *fonction* ⁵, les *conseillers*, qui lui proposent toutes les choses qu'il doit connaître ⁶, sont la *mémoire*, l'*équité* et les *lois* sont une *raison* et une *volonté* artificielles, la *concorde* est la *santé*, la *sédition* est la *maladie*, et la *guerre civile* est la *mort*. En dernier, les *pactes* et les *conventions* ⁷, par lesquels les parties de ce corps politique ont en premier lieu étaient faites, réunies et unifiées ⁸, ressemblent à ce *Fiat* ou au *Faisons l'homme* prononcé par Dieu lors de la création ⁹.

Pour décrire la nature de cet homme artificiel, je considérerai :

* Premièrement, la *matière* de cet homme artificiel, et l'*artisan*, les deux étant l'homme.

* Deuxièmement, *comment* et par quelles *conventions* ¹⁰ il est fait; quels sont les *droits* et le juste *pouvoir* d'un *souverain*, et ce qui le *conserve* et le *détruit* ¹¹.

* Troisièmement, ce qu'est une *République chrétienne* ¹².

* Enfin, ce qu'est le *royaume des ténèbres*.

En ce qui concerne le premier point, on dit, depuis peu, de façon très excessive ¹³, que la *sagesse* s'acquiert, non par les *livres* qu'on lit, mais par les *hommes*. En conséquence de quoi, ces personnes, qui ne peuvent, pour la plupart, donner d'autre preuve de leur sagesse, prennent grand plaisir à montrer ce qu'elles pensent avoir lu dans les hommes, se critiquant ¹⁴ l'une l'autre dans le dos sans charité ¹⁵. Mais il existe un autre précepte ¹⁶ qui n'a pas été compris récemment, par lequel les gens pourraient vraiment apprendre à se lire les uns les autres, s'ils

¹ R. Anthony : "stimulent les articulations". (NdT)

² R. Anthony : "leur office". (NdT)

³ R. Anthony : "l'opulence". (NdT)

⁴ R. Anthony : "le salut du peuple". (NdT)

⁵ "business". (NdT)

⁶ R. Anthony : "qui l'informent de ce qu'il a besoin de connaître". (NdT)

⁷ "The pacts and covenants". R. Anthony : "les pactes et les contrats". (NdT)

⁸ "set together, and united". . Anthony : "Enfin, les pactes et les contrats qui à l'origine présidèrent à la constitution, à l'assemblage et à l'union des parties de ce corps politique". (NdT)

⁹ On rappellera que "fiat" n'est pas utilisé dans la Vulgate au moment de la création de l'homme, mais au tout début de la *Genèse*, en I, 3 ("dixitque Deus fiat lux et facta est lux") et en I, 6 ("dixit quoque Deus fiat firmamentum in medio aquarum et dividat aquas ab aquis"). (NdT)

¹⁰ "Covenant" sera systématiquement traduit par "convention". R. Anthony : "par quels pactes". (NdT)

¹¹ R. Anthony : "ce qui le préserve et ce qui le dissoud." (NdT)

¹² R. Anthony : "un Etat chrétien". (NdT)

¹³ "there is a saying much usurped of late, that wisdom is acquired, not by reading of books, but of men." Littéralement "il y a une affirmation (un propos) beaucoup usurpé depuis peu". On eût pu traduire "usurped" par "illégitime", qui va contre ce qui est juste. R. Anthony : "A propos du premier point, il est un dire dont on use beaucoup depuis quelque temps". (NdT)

¹⁴ "by uncharitable censures of one another behind their backs". (NdT)

¹⁵ R. Anthony : "en s'adonnant contre toute charité à des critiques réciproques qu'ils se font par derrière les uns aux autres." (NdT)

¹⁶ R. Anthony : "un autre dire". (NdT)

s'en donnaient la peine, et c'est : *Nosce teipsum*¹, *lis-toi toi-même*; ce qui ne signifiait pas, comme il est d'usage aujourd'hui, [qu'il faut] encourager l'attitude² barbare³ des hommes de pouvoir envers leurs inférieurs ou le comportement impertinent⁴ des hommes de basse condition envers leurs supérieurs⁵. [Le précepte] nous enseigne que, par la similitude des pensées et des passions d'un homme et celles d'un autre homme, quiconque regarde en soi-même et considère ce qu'il fait quand il *pense, opine, raisonne, espère, craint* et sur quels principes⁶, lira de cette façon et saura quelles sont les pensées et les passions de tous les autres hommes dans des situations semblables. Je parle de la similitude des passions, qui sont les mêmes chez tous les hommes, *désir, crainte, espoir*⁷, etc., pas de la similitude des *objets* des passions, qui sont les choses *désirées, craintes, espérées*, etc. : la constitution individuelle et l'éducation particulière font tant varier ces objets, et il est si facile de les soustraire à notre connaissance, que les caractères⁸ du cœur humain, masqués et mêlés comme ils le sont par l'hypocrisie⁹, le mensonge, la simulation et les doctrines erronées, ne sont lisibles que par celui qui sonde¹⁰ les cœurs. Et quoique, par les actions des hommes, nous découvriions parfois leurs desseins, pourtant, le faire sans les comparer avec les nôtres, et sans distinguer toutes les circonstances qui font que le cas peut être autre¹¹, c'est déchiffrer sans clé, et se tromper pour l'essentiel, par une trop grande confiance ou par une trop grande défiance, selon que celui qui lit est lui-même bon ou méchant¹².

Mais aussi parfaitement qu'un homme lise jamais un autre homme par ses actions, cette lecture ne lui sert qu'avec ses relations, qui sont peu nombreuses¹³. Celui qui doit gouverner une nation entière doit lire en lui-même, non un tel ou un tel, mais l'humanité, quoique ce soit difficile à faire, plus difficile que d'apprendre une langue ou une science. Pourtant, quand j'aurai consigné ma propre lecture avec ordre et discernement¹⁴, il ne restera plus aux autres qu'à prendre la peine de considérer s'ils trouvent en eux-mêmes la même chose. Car cette sorte de doctrine¹⁵ n'admet pas d'autre démonstration.

¹ "Connais-toi toi-même". (NdT)

² "barbarous state". Il paraît bien difficile ici de traduire "state" par "état" ou "condition". (NdT)

³ R. Anthony : "la dureté dédaigneuse". (NdT)

⁴ R. Anthony : "insolence". (NdT)

⁵ "their betters". (NdT)

⁶ "grounds". R. Anthony : "ce pourquoi il le fait". (NdT)

⁷ "hope" a disparu dans la traduction de G. Mairet. (NdT)

⁸ En anglais, le mot peut, comme en Français, désigner soit des "tendances" psychologiques, soit des caractères imprimés (voir plus loin le mot "lisible"(legible)). (NdT)

⁹ R. Anthony : "effacés et confondus comme ils le sont par la dissimulation". (NdT)

¹⁰ "only to him that searcheth hearts". (NdT)

¹¹ R. Anthony : "qui peuvent survenir pour altérer le cas". (NdT)

¹² R. Anthony : "bon ou mauvais". (NdT)

¹³ R. Antony : "Mais à celui-là même qui peut lire en un autre à travers ses actions propres et avec toute la perfection possible, cela ne sert seulement qu'à connaître les gens de son entourage, lesquels sont peu nombreux." (NdT)

¹⁴ "when I shall have set my own reading orderly and perspicuously". R. Anthony : "lorsque j'aurai exposé avec ordre et avec clarté la lecture que j'ai faite en moi." (NdT)

¹⁵ "doctrine". (NdT)

Première partie

De l'homme

[Retour à la table des matières](#)

Première partie : De l'homme

Chapitre I

De la sensation

[Retour à la table des matières](#)

Je considérerai les pensées de l'homme d'abord *séparément*¹, puis dans leur *enchaînement*², leur dépendance les unes à l'égard des autres. Séparément, elles sont chacune une *représentation*, une *apparition*³ de quelque qualité ou de quelque autre accident en dehors de nous, qui est communément appelé un *objet*; lequel objet exerce un effet⁴ sur les yeux, les oreilles, et les autres parties du corps humain, et par cette diversité d'excitations⁵, produit une diversité d'apparitions.

L'origine⁶ de toutes nos pensées⁷ est ce que nous appelons SENSATION⁸, (car il n'est nulle conception dans l'esprit humain qui n'ait été d'abord, totalement ou par parties, causée au niveau des organes⁹ de la sensation). Les autres dérivent de cette origine.

¹ "singly". (NdT)

² "in train". (NdT)

³ "a representation or appearance". G. Mairet : "apparence". (NdT)

⁴ "worketh". R. Anthony et G. Mairet : "agit". (NdT)

⁵ "diversity of working". R. Anthony : "la diversité du mode d'action". (NdT)

⁶ "original". (NdT)

⁷ R. Anthony : "de toutes ces apparitions". (NdT)

⁸ "sense". R. Anthony : "le sens". (NdT)

⁹ La traduction de G. Mairet ("engendré par les organes des sens") n'est pas fidèle. R. Anthony traduit : "qui primitivement ne provienne totalement ou par parties des organes des sens. (NdT)

Connaître la cause naturelle de la sensation ¹ n'est pas vraiment nécessaire au travail que nous entreprenons maintenant, et j'ai amplement écrit ailleurs sur la question. Néanmoins, afin de compléter chaque partie de la présente méthode ², j'expliquerai ici brièvement le même point.

La cause de la sensation est le corps extérieur, qui presse l'organe propre à chaque sensation ³, ou immédiatement, comme dans le goût et le toucher, ou médiatement, comme dans la vue, l'ouïe ou l'odorat; laquelle pression, par l'intermédiaire des nerfs et autres fils ⁴ et membranes du corps, se propage ⁵ intérieurement jusqu'au cerveau et jusqu'au cœur, et cause là une résistance, une contre-pression, un effort du cœur pour se délivrer ⁶; lequel effort ⁷, parce qu'*extérieur*, semble être quelque chose ⁸ en dehors. Et ce *semblant* ⁹, ce *phantasme* ¹⁰ est ce que les hommes appellent *sensation*, et il consiste, pour l'œil en une *lumière* ou une *couleur d'une certaine forme* ¹¹, pour l'oreille en un *son*, pour les narines en une *odeur*, pour la langue et le palais en une *saveur*, et pour le reste du corps en *chaleur*, *froid*, *dureté*, *mollesse*, et de pareilles autres qualités que nous pouvons discerner par le toucher ¹². Toutes ces qualités appelées *sensibles* ne sont dans l'objet qui les cause que de nombreux mouvements différents de la matière, par lesquels l'objet presse ¹³ diversement nos organes. En nous, dont les organes sont pressés, il n'y a rien d'autre que différents mouvements (car le mouvement ne produit ¹⁴ que du mouvement). Mais leur apparition en nous est phantasme, de la même façon quand nous sommes éveillés que quand nous rêvons. De même que si l'on presse, frotte ou frappe l'œil, cela nous fait imaginer une lumière, de même que si l'on presse l'oreille se produit un vacarme, de même font les corps que nous voyons, qui produisent de façon semblable une action vive ¹⁵, quoique nous ne nous en apercevions pas. Car si ces couleurs et ces sons étaient dans les corps, dans les objets qui les causent, ils ne pourraient pas en être séparés, comme nous voyons qu'ils le sont dans les miroirs et par réflexion dans les échos, où nous savons que la chose que nous voyons est à un endroit, l'apparition à un autre endroit. Et quoiqu'à une certaine distance ¹⁶, l'objet réel,

¹ R. Anthony : "du fait de sentir". (NdT)

² "to fill each part of my present method". R. Anthony : "pour complètement remplir mon programme actuel". (NdT)

³ "which presseth the organ proper to each sense". R. Anthony : "qui impressionne". (NdT)

⁴ "strings". R. Anthony : "fibres". (NdT)

⁵ "continued". (NdT)

⁶ R. Anthony : "tendant à se dégager". (NdT)

⁷ "endeavour". (NdT)

⁸ "matter" : chose, matière, substance. G. Mairet n'a pas compris ce passage : "which endeavour, because outward, seemeth to be some matter without." (NdT)

⁹ "seeming". Je reprends ici la traduction d'Anthony, comme F. Tricaud. (NdT)

¹⁰ "fancy": imagination, fantaisie. Quand Hobbes utilise ce mot (et non le mot "phantasm"), il faut entendre ce que les Grecs appelaient "phantasma", apparition, vision, image. La traduction par "phantasme" est donc souhaitable (d'autant plus que Hobbes utilise le mot dans le texte latin du Léviathan), en gardant en mémoire que le mot utilisé par Hobbes est "fancy". R. Anthony : "ce fantôme". G. Mairet : "cette illusion". (NdT)

¹¹ "colour figured". . Anthony traduit simplement par "couleur". (NdT)

¹² "feeling". (NdT)

¹³ R. Anthony : "impressionne". (NdT)

¹⁴ R. Anthony : "n'engendre". (NdT)

¹⁵ R. Anthony : "puissante". (NdT)

¹⁶ R. Anthony : "petite distance". (NdT)

véritable, semble revêtu du phantasme ¹ qu'il fait naître en nous, pourtant, toujours, l'objet est une chose, l'image ou phantasme une autre. Ainsi, cette sensation, dans tous les cas, n'est rien d'autre que le phantasme originaire ² causé (comme je l'ai dit) par la pression, par le mouvement des choses extérieures sur nos yeux, nos oreilles et les autres organes destinés ³ à cela.

Mais les écoles philosophiques, dans toutes les universités de la Chrétienté, se fondent ⁴ sur certains textes d'Aristote et enseignent une autre doctrine. Elles disent, pour la cause de la *vision*, que la chose vue envoie de toutes parts une *espèce visible*, en Anglais, une *représentation*, une *apparition*, un *aspect* visibles ou un *être vu* ⁵, dont la réception dans l'œil est la vision. Et, en ce qui concerne la cause de l'audition, que la chose entendue envoie une *espèce audible*, qui est un *aspect audible*, un *être vu audible* ⁶ qui, entrant dans l'oreille, constitue l'*audition*. Mieux! Pour la cause de la compréhension ⁷, de même, ils disent que la chose entendue envoie une *espèce intelligible*, qui est un *être vu intelligible* ⁸ qui, entrant dans l'entendement ⁹, constitue le fait d'entendre. Je ne dis pas cela pour désapprouver l'usage des universités, mais, comme je dois ci-dessous parler de leur fonction dans la République ¹⁰, je dois vous montrer, dans toutes les occasions que nous rencontrons, quelles choses doivent y être amendées, et parmi elles il en est une : la fréquence de paroles sans signification.

¹ R. Anthony : "l'image". (NdT)

² "original fancy". R. Anthony : "un fantôme quant à sa origine". (NdT)

³ "ordained". R. Anthony : "préposés à cela". (NdT)

⁴ R. Anthony : "se basent". (NdT)

⁵ "being seen". (NdT)

⁶ "or audible being seen". Dans tout ce passage, R. Anthony escamote la difficulté en conservant les expressions anglaises de Hobbes. (NdT)

⁷ « understanding ». (NdT)

⁸ "an intelligible being seen". G. Mairet néglige systématiquement "seen". (NdT)

⁹ « understanding ». L'entendement n'est évidemment pas pour Hobbes une faculté qu'on pourrait substantiaiser séparément des actes de compréhension. L'entendement est pour Hobbes un acte, l'acte de comprendre, d'entendre. (NdT)

¹⁰ R. Anthony : "dans l'Etat". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre II

De l'imagination

[Retour à la table des matières](#)

Que, quand une chose se trouve au repos ¹, à moins que quelque chose d'autre ne la mette en mouvement, elle reste à jamais au repos, c'est une vérité dont personne ne doute ². Mais que, quand une chose est en mouvement ³, elle reste éternellement en mouvement, à moins que quelque chose ne l'arrête, bien que la raison soit la même (c'est-à-dire que rien ne peut changer par soi-même ⁴), cela n'est pas aussi facilement admis ⁵. Car les hommes mesurent ⁶ non seulement les autres hommes, mais toutes les autres choses à partir d'eux-mêmes ⁷, et parce qu'après un mouvement, ils se trouvent eux-mêmes sujets à la souffrance et à la lassitude ⁸, ils pensent que toute chose se fatigue du mouvement et cherche par elle seule le repos ⁹, ne considérant pas si ce n'est pas en quelque autre mouvement que consiste ce désir de repos ¹⁰ qu'ils trouvent en eux-mêmes. C'est de là que les écoles disent que les corps lourds tombent vers le bas par un appétit de repos ¹¹ et de conservation dans ce lieu qui leur est propre ¹, attribuant de façon

¹ "when a thing lies still". (NdT)

² Allusion au fameux principe d'inertie, qui va être habilement appliqué à la question de l'imagination. (NdT)

³ "motion". (NdT)

⁴ R. Anthony : "à savoir que rien ne peut apporter de changement en soi". (NdT)

⁵ Même allusion (fine psychologiquement) au principe d'inertie. (NdT)

⁶ R. Anthony : "jugent". (NdT)

⁷ On pourra rapprocher de Spinoza. (NdT)

⁸ "subject after motion to pain and lassitude". (NdT)

⁹ R. Anthony : "ils pensent qu'il en est de même des choses, qu'elles se fatiguent à se mouvoir et aspirent spontanément au repos". (NdT)

¹⁰ "that desire of rest". (NdT)

¹¹ R. Anthony : "désir de se reposer". (NdT)

façon absurde des appétits et la connaissance de ce qui est bon pour leur conservation (ce qui est plus que ce que l'homme a) à des choses inanimées.

Une fois qu'un corps est en mouvement, il se meut (à moins que quelque chose d'autre ne lui fasse obstacle ²) éternellement, et quel que soit ce qui lui fait obstacle, il est impossible, en un instant, d'y mettre fin, mais il faut du temps, et que cela se fasse par degrés. Il se passe, dans ce mouvement qui se fait dans les parties intérieures de l'homme lorsqu'il voit, qu'il rêve, etc., quelque chose de comparable à ce que nous voyons dans l'eau, même si le vent s'arrête, quand les vagues, longtemps encore après, continuent ³ de rouler ⁴. Car après que l'objet a été enlevé ⁵, ou l'oeil fermé, nous conservons encore une image de la chose vue ⁶, quoique plus obscure ⁷ que quand nous la voyons. Et c'est ce que les Latins nomment, en se fondant ⁸ sur l'image produite ⁹ dans la vision, *imagination* ¹⁰, et ils appliquent le mot, quoiqu'improprement, à toutes les autres sensations. Mais les Grecs la nomment *phantasme* ¹¹, ce qui signifie apparition, terme qui est aussi approprié à l'une des sensations qu'aux autres ¹². L'IMAGINATION, donc, n'est rien d'autre qu'une *sensation qui se dégrade* ¹³, et on la trouve chez les hommes et de nombreuses autres créatures vivantes, aussi bien dans le sommeil que dans la veille.

La dégradation ¹⁴ de la sensation chez les hommes éveillés n'est pas la dégradation du mouvement qui se fait dans la sensation, mais son occultation ¹⁵, de la même manière que la lumière du soleil occulte ¹⁶ la lumière des étoiles qui n'en exercent pas moins leur fonction ¹⁷ par laquelle elles sont visibles de jour comme de nuit. Mais, parce que, dans tout ce qui frappe ¹⁸ nos yeux, nos oreilles, et dans ce que les autres organes reçoivent des objets extérieurs, seul ce qui est prédominant est sensible, la lumière du soleil, donc, étant prédominante, nous ne sommes pas affectés par l'action des étoiles. Et si quelque objet est ôté ¹⁹ de notre vue, bien que l'impression faite en nous demeure, pourtant, d'autres objets se

¹ R. Anthony : "et de se placer à l'endroit qui convient le mieux à la conservation de leur nature". (NdT)

² R. Anthony : "ne l'empêche de se mouvoir". (NdT)

³ Hobbes dit précisément "ne cessent pas de rouler" ("give not over rolling"). (NdT)

⁴ R. Anthony : "de s'élever". (NdT)

⁵ R. Anthony : "s'est éloigné". (NdT)

⁶ "an image". (NdT)

⁷ "more obscure". (NdT)

⁸ "from". (NdT)

⁹ R. Anthony : "qui se fait". (NdT)

¹⁰ "imagination". (NdT)

¹¹ R. Anthony : "fantaisie". G. Mairet "illusion". (NdT)

¹² R. Anthony : "à un sens qu'à un autre". (NdT)

¹³ "decaying sense" : to decay : tomber en décadence, en ruine, se délabrer, pourrir, se corrompre. R. Anthony : "sensation décroissante". (NdT)

¹⁴ "The decay". R. Anthony : "la décroissance". (NdT)

¹⁵ "an obscuring of it". On eût pu traduire par "obscurcissement", solution de R. Anthony et de G. Mairet. (NdT)

¹⁶ "obscureth". Cette phrase fera comprendre qu'il était difficile d'utiliser dans ce passage les mots "obscurcissement", "obscurcir". R. Anthony : "fait pâlir". G. Mairet traduit néanmoins : "la lumière du soleil obscurcit la lumière des étoiles." (NdT)

¹⁷ "virtue". R. Anthony : "la vertu". (NdT)

¹⁸ R. Anthony : "parmi toutes les impressions (...) reçoivent". Le choix du mot "stimuli", ici, par G. Mairet, est particulièrement maladroit, puisque justement une partie de ce qui nous affecte ne provoque pas de réaction. (NdT)

¹⁹ R. Anthony : "éloigné". (NdT)

succédant, et agissant sur nous ¹, l'imagination de ce qui est passé est occultée ² et rendue faible ³, comme la voix d'un homme dans les bruits de la journée. De là s'ensuit que plus le temps est long après la vision ou la sensation d'un objet, plus l'imagination est faible. Car le continuel changement du corps humain détruit à la longue les parties qui furent mues dans la sensation; de même ⁴ que la distance dans le temps et la distance dans l'espace ont un seul et même effet sur nous. Car, de même qu'à une grande distance dans l'espace, ce que nous voyons paraît vague ⁵, sans que nous puissions distinguer les plus petites parties ⁶, et de même que les voix deviennent faibles et inarticulées, de même aussi, après beaucoup de temps ⁷, notre imagination du passé est faible, nous oublions ⁸ des villes que nous avons vues, de nombreuses rues particulières, de nombreuses actions, et de nombreuses circonstances particulières. Cette *sensation qui se dégrade* ⁹, quand nous voulons exprimer la chose elle-même (je parle du phantasme lui-même ¹⁰), nous l'appelons *imagination*, comme je l'ai dit précédemment, mais quand nous voulons exprimer la *dégradation* ¹¹, et signifier que la sensation est affaiblie ¹², vieille et passée, nous l'appelons *souvenir* ¹³. C'est ainsi que l'*imagination* et le *souvenir* ne sont qu'une seule chose qui, quand on l'envisage différemment, a des noms différents.

Beaucoup de souvenirs ¹⁴, ou le souvenir de nombreuses choses, c'est ce que l'on appelle *expérience* ¹⁵. D'ailleurs, l'imagination n'étant que celle de ces choses qui ont été antérieurement perçues par la sensation, ou totalement en une fois, ou par parties en plusieurs fois, la première (imaginer l'objet entier, comme il était présenté à la sensation) est l'*imagination simple* ¹⁶, comme quand l'on imagine un homme, ou un cheval, qui a été vu antérieurement. L'autre est *composée* ¹⁷, quand, à partir de la vision d'un homme à un moment, et d'un cheval à un autre, nous concevons ¹⁸ dans notre esprit ¹⁹ un centaure. Ainsi, quand un homme compose l'image de sa propre personne avec l'image des actions d'un autre homme, comme quand un homme s' imagine être un *Hercule* ou un *Alexandre* (ce qui arrive souvent à ceux qui ne songent qu'à ²⁰ lire des romans ²¹), c'est une imagination

¹ R. Anthony : "survenant et nous impressionnant à leur tour". (NdT)

² "obscured". "obscurcie" ou "indistincte" est peut-être ici meilleur. (NdT)

³ "weak". (NdT)

⁴ R. Anthony : "de sorte que"(??). Idem chez G. Mairet. (NdT)

⁵ "dim". (NdT)

⁶ R. Anthony : "indistinct dans les détails". (NdT)

⁷ "after great distance of time". (NdT)

⁸ Plus exactement, nous perdons ("lose"). R. Anthony : "il nous échappe". (NdT)

⁹ R. Anthony : "décroissante". (NdT)

¹⁰ R. Anthony : "je veux dire le fantôme lui-même". (NdT)

¹¹ R. Anthony : "la décroissance". (NdT)

¹² "fading". R. Anthony : "se fane". (NdT)

¹³ "memory". R. Anthony traduit maladroitement "mémoire". Idem de la part de G. Mairet. Cette traduction n'est possible que si l'on considère la mémoire comme un acte, non comme une faculté (ce qui est assez inhabituel). (NdT)

¹⁴ R. Anthony : "beaucoup de mémoire". (NdT)

¹⁵ "experience". (NdT)

¹⁶ "simple". (NdT)

¹⁷ "compounded". (NdT)

¹⁸ "conceive". (NdT)

¹⁹ "in our mind". (NdT)

²⁰ "taken with". (NdT)

²¹ R. Anthony : "à ceux qui s'adonnent aux lectures de romans". (NdT)

composée, et, à proprement parler, ce n'est qu'une fiction de l'esprit ¹. Il y a aussi d'autres imaginations chez les hommes, même éveillés, qui naissent d'une grande impression ² qui se fait dans la sensation, comme quand nous regardons fixement le soleil, et que l'impression en laisse une image devant nos yeux pendant longtemps, et comme quand, après avoir été longtemps et avec passion attentif à des figures géométriques, un homme a ³, dans le noir, quoiqu'éveillé, les images des lignes et des angles devant les yeux. Lequel genre de phantasme ⁴ n'a pas de nom particulier, étant une chose qui ne tombe pas habituellement dans les conversations humaines.

Les imaginations de ceux qui dorment sont celles que nous nommons des rêves. Et ceux-ci aussi (comme toutes les autres imaginations) ont d'abord été, ou totalement, ou par parties, dans la sensation. Et parce que, dans la sensation, le cerveau et les nerfs, qui sont les organes nécessaires de la sensation, sont si engourdis dans le sommeil qu'ils ne sont pas aisément mus par l'action des objets extérieurs, il ne peut pas advenir ⁵ dans le sommeil d'autre imagination, et par conséquent pas d'autre rêve, que ceux qui procèdent de l'agitation des parties intérieures du corps humain; lesquelles parties intérieures, par la connexion qu'elles ont avec le cerveau et les autres organes, quand elles sont agitées ⁶, maintiennent ceux-ci en mouvement ⁷, de façon telle que les imaginations qui se sont faites là antérieurement apparaissent comme si l'on était éveillé, sauf que les organes des sens étant à ce moment engourdis ⁸, et que, ainsi, aucun nouvel objet ne peut s'en rendre maîtres et les obscurcir par une impression plus vigoureuse, un rêve doit nécessairement être plus clair, dans le silence de la sensation, que nos pensées éveillées. De là vient que c'est une chose difficile, et jugée impossible par de nombreuses personnes, de distinguer exactement entre la sensation et le rêve. Pour ma part, quand je considère que, dans les rêves, je ne pense pas souvent ni constamment ⁹ aux mêmes personnes, endroits, objets et actions que lorsque je suis éveillé, que je ne me rappelle pas un enchaînement si long de pensées cohérentes ¹⁰ en rêvant que dans les autres moments, et parce qu'éveillé, j'observe souvent l'absurdité des rêves, mais ne rêve jamais de l'absurdité de mes pensées éveillées, cela suffit bien ¹¹ pour que, étant éveillé, je sache que je ne rêve pas, quoique, quand je rêve, je pense être éveillé.

Et voyant que les rêves sont causés par l'agitation ¹² de certaines des parties intérieures du corps, des agitations différentes ¹³ doivent nécessairement ¹⁴ causer des rêves différents. Et de là, avoir froid quand on est couché fait naître des rêves

¹ "but a fiction of the mind". (NdT)

² "impression". (NdT)

³ Hobbes utilise le futur ("shall ... have"). (NdT)

⁴ R. Anthony : "d'imaginings". (NdT)

⁵ R. Anthony : "se produire". (NdT)

⁶ "distempered". Il paraît difficile de traduire par "dérangées" ou par "troublées" (choix de R. Anthony). (NdT)

⁷ "motion". (NdT)

⁸ "benumbed". (NdT)

⁹ R. Anthony : "ni avec consistance". (NdT)

¹⁰ "so long a train of coherent thoughts". (NdT)

¹¹ "I am well satisfied that". R. Anthony : "je me suis bien persuadé". (NdT)

¹² "distemper". R. Anthony : "le trouble". (NdT)

¹³ Ici "diverse (distemper)", plus loin "différent" (dreams). (NdT)

¹⁴ "must needs". (NdT)

de peur ¹, et produit la pensée et l'image de quelque objet effrayant ², le mouvement du cerveau aux parties intérieures, et des parties intérieures au cerveau étant réciproques. La colère cause de la chaleur dans certaines parties du corps quand nous sommes éveillés; ainsi, quand nous dormons, la surchauffe ³ des mêmes parties cause la colère, et fait naître dans le cerveau l'imagination ⁴ d'un ennemi. De la même façon, comme la bienveillance ⁵ naturelle cause l'envie de faire quelque chose ⁶ quand nous sommes éveillés et que l'envie ⁷ produit de la chaleur ⁸ dans certaines autres parties du corps, aussi trop de chaleur dans ces parties, pendant que nous dormons, fait naître dans le cerveau une imagination de quelque démonstration de bienveillance ⁹. En somme, nos rêves sont l'inverse de nos imaginations éveillées, le mouvement, quand nous sommes éveillés, commençant à une extrémité ¹⁰, et quand nous rêvons, à l'autre extrémité.

Le plus difficile est de discerner son rêve de ses pensées éveillées quand, pour des raisons fortuites ¹¹, nous ne nous apercevons pas que nous avons dormi ¹², ce qui arrive facilement à quelqu'un plein de pensées effrayantes, dont la conscience ¹³ est très troublée, et qui dort sans s'être mis au lit, sans s'être déshabillé, par exemple quelqu'un qui somnole sur une chaise. Car celui qui prend la peine et le soin ¹⁴ de se coucher pour dormir, au cas où lui vient un phantasme incorrect ¹⁵ et extravagant ¹⁶, ne peut pas aisément s'imaginer ¹⁷ que c'est autre chose qu'un rêve. Nous lisons ¹⁸ comment *Marcus Brutus* (celui à qui *Jules César* laissa la vie ¹⁹, qui fut aussi son favori, et qui pourtant fut son meurtrier), à *Philippes*, la nuit qui précéda la bataille qu'il devait livrer contre *César Auguste*, vit une apparition effrayante, ce qui est couramment rapporté par les historiens comme une vision, alors que, considérant les circonstances, on peut juger que ce n'était rien qu'un bref rêve. Car assis dans sa tente, pensif et troublé par l'horreur

¹ R. Anthony : "de terreur". (NdT)

² R. Anthony : "des pensées et des images terrorisantes". (NdT)

³ "overheating". R. Anthony, en traduisant par "sensation de chaleur" n'est pas loin d'introduire un élément psychologique (renvoyant à la conscience) là où il faut d'abord voir un strict mécanisme physique. (NdT)

⁴ "imagination". (NdT)

⁵ R. Anthony : "l'amour". G. Mairet : "la tendresse". (NdT)

⁶ "desire". Il semble difficile, vu le sens de la phrase, de choisir le mot "désir", qui ne serait pas assez précis. Hobbes veut dire que la bonté naturelle crée en l'individu un souhait de manifester la tendance par des actes. (NdT)

⁷ "desire". (NdT)

⁸ R. Anthony : "donne chaud". On s'étonne d'une telle traduction. (NdT)

⁹ "some kindness shown." R. Anthony : "des imaginations lubriques". (NdT)

¹⁰ R. Anthony : "à un bout". (NdT)

¹¹ "by some accident". (NdT)

¹² R. Anthony : "quelque accident nous empêche de remarquer que nous avons dormi". (NdT)

¹³ "conscience". (NdT)

¹⁴ "For he that taketh pains, and industriously ...". (NdT)

¹⁵ "uncouth". R. Anthony : "insolite". G. Mairet "chimère fantastique". (NdT)

¹⁶ "exorbitant". R. Anthony : "extraordinaire". (NdT)

¹⁷ "think". R. Anthony : "penser". (NdT)

¹⁸ Plutarque : *Brutus*. Plutarque nous dit que Brutus vit un spectre horrible. Le spectre restant silencieux, Brutus lui demanda ce qu'il venait faire. Le fantôme lui répondit qu'ils se verraient dans les plaines de Philippes. L'épicurien Cassius lui expliqua au matin qu'il ne s'agissait que d'un effet de l'imagination. (NdT)

¹⁹ Brutus avait pris le parti de Pompée (Plutarque). L'expression utilisée par Hobbes ("one that had his life given by Julius Caesar") peut sembler amusante quand on apprend par Plutarque que César laissa la vie à Brutus surtout parce qu'il avait aimé la mère de ce dernier et était persuadé d'être son père ("had his life given!!!"). (NdT)

de son acte téméraire, assoupi dans le froid, il était facilement amené ¹ à rêver à ce qui l'effrayait, et la crainte le fit se réveiller comme par degrés, tout comme elle dut aussi faire nécessairement s'évanouir l'apparition par degrés; et comme il n'avait aucune certitude ² qu'il avait dormi, il n'avait aucune raison de penser que ce n'était qu'un rêve ou quelque chose d'autre qu'une vision. Et ce n'est pas un événement très rare, car même ceux qui sont parfaitement éveillés, s'ils sont craintifs ³ et superstitieux, sont sous l'emprise ⁴ de contes effrayants et, seuls dans l'obscurité, sont sujets aux mêmes phantasmes ⁵, et ils croient voir des esprits, des fantômes d'hommes morts qui marchent dans les cimetières, alors qu'il s'agit, soit de leurs seules fantaisies ⁶, soit de la friponnerie ⁷ de personnes qui se servent d'une telle crainte superstitieuse pour se rendre déguisés dans la nuit en des lieux qu'ils veulent fréquenter ⁸ sans que cela se sache ⁹.

C'est de ce fait d'ignorer comment on distingue les rêves, et les autres phantasmes vifs ¹⁰ de la vision et de la sensation, que sont nées, dans le temps passé, la plus grande partie de la religion des Gentils ¹¹, qui rendaient un culte aux satyres, aux faunes, aux nymphes et à tout ce qui était semblable, et de nos jours, l'opinion que le peuple inculte ¹² a des fées, des fantômes, des lutins, et du pouvoir des sorcières. Car, en ce qui concerne les sorcières, je ne pense pas que leur sorcellerie soit un réel pouvoir, mais, cependant, elles sont justement punies pour la fausse croyance qu'elles peuvent commettre de tels méfaits, ceci joint à leur intention de les commettre si elles le pouvaient, leur pratique ¹³ étant plus proche d'une nouvelle religion que d'un art ¹⁴ ou d'une science. Pour les fées et les fantômes errants ¹⁵, l'opinion [qu'ils existent] ¹⁶, je pense, a été à dessein ¹⁷ enseignée, ou non réfutée, pour garder le crédit de l'utilisation de l'exorcisme, des signes de croix, de l'eau bénite, et d'autres pareilles inventions des hommes qui s'occupent de spiritualité ¹⁸. Toutefois, il n'y a pas de doute que Dieu puisse produire des apparitions non naturelles ¹⁹, mais qu'Il le fasse aussi souvent que les hommes doivent redouter de telles choses plus qu'ils ne redoutent l'arrêt ou le changement du cours de la Nature, qu'il peut aussi arrêter ou changer, ce n'est pas [là] un article de la foi Chrétienne ²⁰. Mais les hommes mauvais, sous prétexte que Dieu peut faire n'importe quoi, s'enhardissent à dire n'importe quoi, quand cela

¹ R. Anthony : "il lui était bien naturel". (NdT)

² "assurance". (NdT)

³ R. Anthony : "timorés". (NdT)

⁴ "Possessed with". R. Anthony : "sous le coup". (NdT)

⁵ R. Anthony : "illusions". (NdT)

⁶ R. Anthony : "alors qu'ils sont ou simplement le jouet de leur imagination". (NdT)

⁷ R. Anthony : "supercherie". (NdT)

⁸ "to haunt" : fréquenter, mais aussi (image subtile de Hobbes) hanter. (NdT)

⁹ Exactement "to pass disguised in the night to places they would not be known to haunt". (NdT)

¹⁰ "strong". R. Anthony : "illusions fortes". (NdT)

¹¹ Païens. (NdT)

¹² "rude people". R. Anthony : "grossier". (NdT)

¹³ "trade". (NdT)

¹⁴ "craft". (NdT)

¹⁵ "And for fairies, and walking ghosts". R. Anthony : "esprits promeneurs". (NdT)

¹⁶ "the opinion of them". (NdT)

¹⁷ "on purpose". (NdT)

¹⁸ "ghostly men" (hommes spirituels). L'expression n'est pas choisie par hasard par Hobbes ("walking ghosts ... ghostly men."). R. Anthony : traduits "gens superstitieux". (NdT)

¹⁹ "unnatural apparitions". (NdT)

²⁰ Christian faith". (NdT)

sert leur dessein ¹, quoiqu'ils sachent que ce n'est pas vrai. C'est au sage de ne pas les croire au-delà de la droite raison ² qui établit ce qui apparaît croyable dans ce qu'ils disent ³. Si cette crainte superstitieuse des esprits était ôtée, et avec elle les prédictions ⁴ tirées des rêves, les fausses prophéties, et de nombreuses autres choses qui en dépendent, par lesquelles des personnes artificieuses et ambitieuses ⁵ abusent les gens simples, les hommes seraient bien plus propres ⁶ à l'obéissance civile qu'ils ne le sont.

Cela devrait être le travail des écoles, mais elles entretiennent plutôt une telle doctrine. Car (ne sachant pas ce que sont l'imagination et les sensations) elles enseignent ce qu'elles reçoivent ⁷. Certains disent que les imaginations naissent d'elles-mêmes et qu'elles n'ont pas de cause, d'autres qu'elles naissent le plus couramment de la volonté ⁸, et que les bonnes pensées sont insufflées ⁹ (ou inspirées) à l'homme par Dieu, et les mauvaises pensées par le Diable; ou que les bonnes pensées sont versées (ou infusées) en lui par Dieu, et les mauvaises par le Diable. Certains disent que les sens reçoivent les espèces des choses ¹⁰ et les transmettent au sens commun, que le sens commun les transmet à l'imagination, l'imagination à la mémoire, et la mémoire au jugement, comme des choses qui passent des mains de l'un aux mains de l'autre, tout cela avec des mots qui ne font rien comprendre.

L'imagination ¹¹, qui est excitée en l'homme (ou en toute autre créature douée de la faculté d'imaginer) par des mots, ou d'autres signes volontaires, est ce que, généralement, nous appelons *entendement* ¹², qui est commun à l'homme et aux bêtes. Car un chien, par accoutumance ¹³, comprendra ¹⁴ l'appel ou la réprimande de son maître, et ainsi le feront de nombreuses autres bêtes. Cet entendement qui est particulier à l'homme est non seulement la compréhension de sa volonté ¹⁵, mais aussi de ses conceptions et de ses pensées, par la suite et l'agencement ¹⁶ des noms des choses dans les affirmations, les négations, et les autres formes de discours; et de cette sorte d'entendement, je vais parler ci-dessous.

¹ "their turn". R. Anthony : "leur intérêt". (NdT)

² "right reason." (NdT)

³ R. Anthony : "Il appartient au sage de ne pas les croire au-delà des limites que la saine raison assigne à la crédibilité de ce qu'ils disent". (NdT)

⁴ R. Anthony : "les pronostics". (NdT)

⁵ "crafty ambitious persons". (NdT)

⁶ "much more fitted". R. Anthony : "beaucoup mieux adaptés". (NdT)

⁷ Au présent dans le texte de Hobbes. R. Anthony : "les gens d'Ecole enseignent ce qu'ils ont appris. (NdT)

⁸ "will". (NdT)

⁹ R. Anthony : "soufflées". (NdT)

¹⁰ Voir I,1. R. Anthony : "les images des choses". (NdT)

¹¹ "imagination". (NdT)

¹² ou compréhension, intelligence ("understanding")

¹³ "by custom". (NdT)

¹⁴ "will understand". (NdT)

¹⁵ "the understanding not only his will". (NdT)

¹⁶ "by the sequel and contexture". R. Anthony : "au moyen de la succession et de la contexture". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre III

De la consécution ¹ ou enchaînement ² des imaginations

[Retour à la table des matières](#)

Par consécution ³ ou ENCHAÎNEMENT ⁴ des pensées, j'entends cette succession d'une pensée à une autre pensée qui est appelée *discours mental*, pour le distinguer ⁵ du discours verbal ⁶.

Quand on pense à quelque chose, quelle que soit cette chose, la pensée qui la suit ⁷ n'est pas tout à fait aussi fortuite ⁸ qu'il y paraît. Chaque pensée ne succède pas à chaque [autre] pensée indifféremment. Car, tout comme nous n'avons pas d'imagination dont nous n'avons pas antérieurement eu la sensation, entièrement ou en parties, nous n'avons pas de passage ⁹ d'une imagination à une autre, si nous n'avons pas eu le même précédemment dans nos sensations. En voici la raison : tous les phantasmes ¹⁰ sont des mouvements en nous des restes ¹¹ des mouvements qui se sont faits dans la sensation, et ces mouvements, qui se sont immédiatement succédé ¹² l'un l'autre dans la sensation, demeurent de même liés ¹ après la

¹ "conséquence" (en Latin consequentia, suite, succession) (NdT)

² "train"(en Latin "series" : l'enchaînement, la suite, la rangée.) (NdT)

³ "conséquence" (en Latin consequentia, suite, succession). R. Anthony : "de la conséquence". G. Mairet : "enchaînement". (NdT)

⁴ "train"(en Latin "series" : l'enchaînement, la suite, la rangée.). . Mairet : "suite". (NdT)

⁵ "to distinguish". Il s'agit d'une distinction, non d'une opposition (comme le pense G. Mairet). (NdT)

⁶ "mental discourse ... discourse in words". (NdT)

⁷ "his next thought after". (NdT)

⁸ "Casual".(NdT)

⁹ "transition". R. Anthony : "transition".(NdT)

¹⁰ R. Anthony : "imaginationes". G. Mairet : "illusions". (NdT)

¹¹ "relics". R. Anthony : "reliquats". (NdT)

¹² "succeeded". (NdT)

sensation, de telle façon que, quand le premier a de nouveau lieu et est prédominant, le second s'ensuit ², par cohésion de la matière mue ³, de la même manière que l'eau, sur une table lisse est attirée du côté où l'une de ses parties est guidée par le doigt. Mais, parce que dans la sensation, à une seule et même chose que nous percevons, succède, quelquefois une chose, quelquefois une autre, il arrive ⁴, à certains moments, que, dans l'imagination de quelque chose, il n'y a pas avec certitude ce que nous allons imaginer après ⁵. Il est seulement certain que ce sera quelque chose qui a succédé à cette chose, à un moment ou à un autre.

Cet enchaînement des pensées, ou discours mental, est de deux types. Le premier n'est pas *guidé*, il est *sans dessein* ⁶, et il est inconstant, et il ne s'y trouve aucune pensée passionnelle qui gouverne et dirige les pensées qui s'ensuivent, comme la fin et l'objet ⁷ de quelque désir, ou de quelque autre passion; auquel cas les pensées sont dites errer ⁸, elles semblent sans rapport l'une avec l'autre ⁹, comme dans un rêve. De telles pensées sont communément celles des hommes qui, non seulement sont sans compagnie, mais qui, aussi, ne font attention à rien ¹⁰, même si, cependant, alors, leurs pensées sont occupées ¹¹, comme à d'autres moments, mais sans harmonie, comme le son qu'obtiendrait un homme avec un luth désaccordé, ou celui qui ne saurait pas jouer avec le même instrument accordé. Pourtant, dans ce cours déréglé de l'esprit ¹², on peut souvent apercevoir le chemin suivi, et la dépendance d'une pensée par rapport à une autre. Par exemple, dans une conversation portant sur notre présente guerre civile, qu'est-ce qui pourrait sembler plus incongru ¹³ que de demander, comme quelqu'un le fit, quelle était la valeur du denier Romain ¹⁴ ? Pourtant, la cohérence de cela me sembla assez manifeste, car la pensée de la guerre introduisit ¹⁵ la pensée du Roi livré à ses ennemis, cette pensée conduisit ¹⁶ à celle de la trahison [dont fut victime] le Christ, et cette dernière, de nouveau, à la pensée des 30 deniers, prix de cette trahison; et de là s'ensuivit cette question malicieuse ¹⁷; et tout cela en un instant, car la pensée est rapide.

Le second type [d'enchaînement des pensées] est plus constant, comme *réglé* par quelque désir ou dessein. Car l'impression faite par les choses que nous

¹ "continue also together". (NdT)

² "followeth". (NdT)

³ "by cohésion of the matter moved". (NdT)

⁴ "it comes to pass". (NdT)

⁵ "what we shall imagine next". R. Anthony : "il arrive, quand on imagine quelque chose, qu'aucune certitude n'existe quant à ce que l'on imaginera ensuite." (NdT)

⁶ "unguided, without design". R. Anthony : "sans but". G. Mairet : "non ordonné". (NdT)

⁷ "scope" : la portée, l'étendue, le champ, ce qui entre dans le cadre de, ce qui est de l'ordre de. (NdT)

⁸ "wander". R. Anthony : "vagabondes". G. Mairet : "s'égarent". (NdT)

⁹ "seem impertinent one to another". R. Anthony : "ne pas s'adapter l'une à l'autre". (NdT)

¹⁰ "but also without care of anything". R. Anthony : "sans préoccupation". (NdT)

¹¹ "busy". R. Anthony : "actives". (NdT)

¹² "in this wild ranging of the mind". R. Anthony : "ce vagabondage effréné". G. Mairet : "ce désordre de l'esprit". (NdT)

¹³ "impertinent". (NdT)

¹⁴ "Roman penny". (NdT)

¹⁵ R. Anthony : "fit naître". (NdT)

¹⁶ R. Anthony : "suscita". (NdT)

¹⁷ "malicious" : méchant, malveillant, fait avec malice. En droit, le terme renvoie à la préméditation. (NdT)

désirons ou redoutons est forte et permanente ¹, ou (si elle cesse pour un temps), elle revient rapidement, assez forte quelquefois pour troubler et rompre notre sommeil. Du désir résulte la pensée des moyens que nous avons vu produire quelque chose de semblable à ce que nous visons ², et de cette pensée résulte la pensée des moyens [d'atteindre] ce moyen, et ainsi de suite jusqu'à ce que nous arrivions à quelque commencement qui est en notre propre pouvoir. Et parce que la fin, par l'importance ³ de l'impression, vient souvent à l'esprit, au cas où nos pensées commencent à errer ⁴, elles sont rapidement ramenées dans le [droit] chemin; ce qui, noté par l'un des sept sages, lui fit donner aux hommes ce précepte désormais éculé ⁵ : *respice finem* ⁶, c'est-à-dire, dans toutes tes actions, considère souvent ce que tu désires comme la chose qui dirige toutes tes pensées dans le chemin pour l'atteindre ⁷.

L'enchaînement des pensées réglées ⁸ est de deux sortes : l'une, quand, à partir d'un effet imaginé, nous recherchons les causes ou les moyens qui le produisent, et elle est commune aux hommes et aux bêtes; l'autre, quand, imaginant une chose quelconque, nous recherchons tous les effets possibles qui peuvent être produites par elle; c'est-à-dire que nous imaginons ce que nous pouvons en faire quand nous l'avons. De cela, je n'ai jamais vu aucun signe, si ce n'est en l'homme, car cette curiosité n'appartient guère ⁹ à la nature des créatures vivantes qui n'ont pas d'autres passions que des passions sensuelles, comme la faim, la soif, la libido ¹⁰, ou la colère. En somme, le discours de l'esprit, quand il est gouverné par un dessein, n'est rien qu'une *recherche*, ou la faculté d'invention, que les Latins appellent *sagacitas* ¹¹ et *solertia* ¹² : dénicher ¹³ les causes de quelque effet présent ou passé, ou les effets de quelque cause présente ou passée. Parfois, un homme cherche ce qu'il a perdu, et de l'endroit et du moment où il ne trouve plus l'objet, son esprit revient en arrière, de lieu en lieu, de moment en moment, pour retrouver où et quand il l'avait [encore], c'est-à-dire pour trouver un lieu et un moment certains et circonscrits ¹⁴ où commencer méthodiquement une recherche. En outre, à partir de là, ses pensées parcourent les mêmes lieux et les mêmes moments pour trouver quelle action ou quelle autre occasion a pu lui faire perdre l'objet. C'est que nous appelons *remémoration* ¹⁵ ou rappel à l'esprit. Les Latins l'appellent *reminiscentia* ¹⁶, comme s'il s'agissait de *refaire l'examen* ¹⁷ de nos actions antérieures.

¹ "strong and permanent." R. Anthony : "forte et durable". (NdT)

² "aim at". (NdT)

³ "greatness". (NdT)

⁴ ou "vagabonder" ("to wander"). (NdT)

⁵ "worn out". R. Anthony : "courant". (NdT)

⁶ Tourne les yeux du côté de la fin. (NdT)

⁷ R. Anthony : "dans la voie de la réussite". (NdT)

⁸ "The train of regulated thoughts". (NdT)

⁹ "hardly incident to the nature ...". (NdT)

¹⁰ "lust". R. Anthony : "l'appétit sexuel". (NdT)

¹¹ "sagacitas" : sagacité, pénétration d'esprit. (NdT)

¹² "solertia (ou solertia)" : adresse, habileté, savoir-faire. (NdT)

¹³ "hunting out of ..." (et non "hunting something": chasser). R. Anthony : "une chasse des causes". (NdT)

¹⁴ "limited". R. Anthony : "définis". (NdT)

¹⁵ "remembrance". (NdT)

¹⁶ "reminiscentia" : réminiscence, ressouvenir. (NdT)

¹⁷ "to con" : étudier (apprendre), "to recon" : étudier de nouveau ("as it were reconning of our former actions." R. Anthony : "réapprendre par coeur". (NdT)

Parfois, on connaît un endroit déterminé, dans les limites duquel il faut chercher, et donc les pensées en parcourent ¹ donc toutes les parties, de la même manière que l'on balayerait une pièce pour trouver un bijou, ou qu'un épagneul bat le terrain ² jusqu'à ce qu'il ait découvert une piste, ou que l'on parcourrait l'alphabet pour faire ³ une rime.

Parfois on désire connaître le résultat ⁴ d'une action, et alors on pense à quelque action semblable du passé, et, l'un après l'autre, aux résultats de cette action, supposant que des résultats semblables s'ensuivront d'actions semblables. Comme celui qui, pour prévoir ce qui va advenir d'un criminel, repense à ce qu'il a déjà vu s'ensuivre d'un semblable crime, avec cet ordre de pensées : le crime, le policier, la prison, le juge et le gibet ⁵; lequel genre de pensées est appelé *prévision*, *prudence*, ou *prévoyance* ⁶, et quelquefois *sagesse* ⁷, quoiqu'une telle conjecture, à cause de la difficulté de considérer toutes les circonstances, soit très trompeuse ⁸. Mais une chose est certaine : plus un homme l'emporte sur un autre homme en expérience des choses passées, plus aussi il est prudent, et plus rarement ses attentes sont déçues ⁹. Le *présent* seul a une existence dans la réalité ¹⁰, les choses *passées* n'ont une existence ¹¹ que dans la mémoire, mais les choses *à venir* n'existent pas du tout, l'existence future n'étant qu'une fiction de l'esprit ¹² qui applique les suites des actions passées aux actions présentes; ce qui est fait avec le plus de certitude par celui qui a le plus d'expérience, mais pas avec une certitude suffisante ¹³. Et bien que l'on appelle cela prudence quand le résultat répond à notre attente, ce n'est pourtant, en son genre ¹⁴, qu'une présomption. Car la prévision des choses à venir, qui est la prévoyance ¹⁵, n'appartient qu'à celui par la volonté duquel elles doivent arriver. De lui seulement, et de façon surnaturelle, procède la prophétie. Le meilleur prophète est naturellement celui qui conjecture le mieux ¹⁶, et celui qui conjecture le mieux est celui qui s'y connaît le mieux et qui a le plus étudié les choses sur lesquelles il conjecture, car il a le plus de *signes* par lesquels il puisse le faire ¹⁷.

Un *signe* est l'événement antécédent de l'événement consécutif ¹⁸, ou inversement le consécutif de l'antécédent, si des consécutions semblables ont été

¹ "run over". (NdT)

² R. Anthony : "va et vient dans la campagne". (NdT)

³ "to start". R. Anthony : "pour découvrir". (NdT)

⁴ "event". (NdT)

⁵ R. Anthony : "les galères". (NdT)

⁶ R. Anthony : "providence". (NdT)

⁷ "foresight, and prudence, or providence, and sometimes wisdom". (NdT)

⁸ "fallacious". R. Anthony : "fallacieuse". (NdT)

⁹ "and his expectations the seldomer fail him". R. Anthony : "et il a d'autant plus rarement que lui de chances de se tromper dans ses expectations." (NdT)

¹⁰ "in the nature". R. Anthony : "dans la nature". (NdT)

¹¹ "a being". (NdT)

¹² "the future being but a fiction of the mind". (NdT)

¹³ "but not with certainty enough". (NdT)

¹⁴ "in its own nature". R. Anthony : "de par sa nature". (NdT)

¹⁵ R. Anthony : "providence". (NdT)

¹⁶ "the best guesser". (NdT)

¹⁷ "for he hath most signs to guess by". J'ai évité la répétition du verbe. (NdT)

¹⁸ "A sign is the event antecedent of the consequent". R. Anthony : "événement conséquent". (NdT)

observées antérieurement; et plus souvent elles ont été observées, moins incertain est le signe ¹. Donc, celui qui a le plus d'expérience dans un genre d'affaires a le plus de signes par lesquels il peut conjecturer le futur, et par conséquent il est le plus prudent, et tellement plus prudent que le novice ² qu'il ne peut être égalé par aucun avantage d'intelligence naturelle ou d'esprit d'improvisation ³, quoique peut-être beaucoup de jeunes gens pensent le contraire.

Toutefois, ce n'est pas la prudence qui différencie l'homme de l'animal. Il y a des bêtes âgées d'un an qui observent et recherchent ce qui leur est bon avec plus de prudence qu'un enfant ne le fait à dix ans.

Tout comme la prudence est une *présomption* du futur entreprise à partir de l'*expérience* du passé, il y a aussi une présomption des choses passées tirée d'autres choses, non futures, mais aussi passées. Celui qui a vu de quelle manière et par quelles étapes ⁴ un État florissant en est venu d'abord à la guerre civile, puis à la ruine, conjecturera, à la vue des ruines d'un autre État, qu'il y a eu une guerre semblable et que le cours des événements a été le même. Mais cette conjecture a presque la même incertitude ⁵ que la conjecture du futur, les deux étant fondées sur la seule expérience.

Il n'y a pas d'autre acte de l'esprit humain ⁶, dont je puisse me souvenir, qui soit naturellement implanté en lui ⁷, tel qu'il n'exige rien d'autre, pour l'exercer, que d'être né un homme, et de vivre avec l'usage de ses cinq sens. Ces autres facultés, dont je parlerai bientôt, et qui seules semblent propres à l'homme, sont acquises et améliorées par l'étude et le travail et, pour la plupart des hommes, apprises par l'enseignement et la discipline, et elles procèdent toutes de l'invention des mots et de la parole. Car, outre la sensation, les pensées et l'enchaînement des pensées, l'esprit de l'homme n'a aucun autre mouvement ⁸, quoique grâce à la parole ⁹, et avec méthode, les mêmes facultés puissent être perfectionnées jusqu'à un niveau ¹⁰ tel qu'il différencie les hommes des autres créatures vivantes.

Tout ce que nous imaginons est *fini*. Il n'y a donc aucune idée, aucune conception de quelque chose que nous appelons *infini*. Aucun homme ne peut avoir dans son esprit une image ¹¹ d'une grandeur infinie, ni concevoir une vitesse infinie, un temps infini, une force infinie ou une puissance infinie. Quand nous disons que quelque chose est infini, nous voulons simplement dire que nous ne sommes pas capables de concevoir les extrémités et les bornes ¹² de la chose nommée, en n'ayant aucune conception de la chose, sinon de notre propre

¹ "the less uncertain is the sign". (NdT)

² "than he that is new". J'ai ignoré "in that kind of business" pour éviter la répétition. (NdT)

³ "by any advantage of natural and extemporary wit". R. Anthony : "par quelque avantage naturel ou temporaire de l'esprit." (NdT)

⁴ "by what courses and degrees". R. Anthony : "suivant quelle marche et par quels degrés". (NdT)

⁵ "the same uncertainty". (NdT)

⁶ "no other act of man's mind". (NdT)

⁷ "naturally planted in him". (NdT)

⁸ "motion". (NdT)

⁹ "speech". R. Anthony : "langage". (NdT)

¹⁰ "may be improved to such a height". (NdT)

¹¹ "an image". (NdT)

¹² "we are not able to conceive the ends and bounds". R. Anthony : "les extrémités et les limites". (NdT)

incapacité ¹. Et donc le nom de *Dieu* est utilisé, non pour nous Le ² faire concevoir (car Il est *incompréhensible* ³, et Sa grandeur et sa puissance sont inconcevables), mais pour que nous puissions L'honorer. Aussi, puisque, quel que soit ce que nous concevions, comme je l'ai déjà précédemment, ce quelque chose a été perçu par les sens, soit en une fois, soit en parties, un homme ne peut avoir aucune pensée représentant quelque chose qui ne soit pas l'objet ⁴ des sens. Aucun homme, donc, ne peut concevoir quelque chose sans le concevoir nécessairement en quelque lieu, revêtu d'une grandeur déterminée ⁵, susceptible d'être divisé en parties, et il ne peut pas non plus concevoir que quelque chose soit tout entier en ce lieu et tout entier en un autre lieu, que deux choses, ou plus, soient en un seul et même lieu à la fois, car aucune de ces choses n'a jamais été ou ne peut être présente aux sens ⁶. Ce sont des paroles absurdes, adoptées sans qu'elles aient un sens sur la foi de philosophes trompés et de Scolastiques trompés ou trompeurs ⁷.

¹ "of our own inability". R. Anthony : "impuissance". (NdT)

² "Him", avec une majuscule. (NdT)

³ "incomprehensible". Plus loin "unconceivable". (NdT)

⁴ "subject". (NdT)

⁵ "endued with some determinate magnitude". (NdT)

⁶ "for none of these things ever have or can be incident to sense". (NdT)

⁷ "from deceived philosophers and deceived, or deceiving, Schoolmen". R. Anthony : "qui se trompent ou trompent les autres". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre IV

De la parole

[Retour à la table des matières](#)

L'invention de l'*imprimerie*, quoiqu'ingénieuse, n'est pas grand chose si on la compare à celle de l'écriture ¹. Mais qui, le premier, trouva l'usage de l'écriture, nous ne le savons pas. Celui qui, le premier, la fit entrer en Grèce fut *Cadmus*, le fils d'*Agénor*, roi de Phénicie. Une invention qui procure l'avantage de perpétuer la mémoire du temps passé, et de relier les hommes dispersés dans tant de régions éloignées de la terre ². C'est d'ailleurs une invention difficile, car elle procède de l'observation attentive ³ des différents mouvements de la langue, du palais, des lèvres, et des autres organes de la parole ⁴, observation qui [a permis] de faire autant de nombreuses différences de caractères [qu'il est nécessaire] pour évoquer ces mouvements ⁵. Mais la plus noble et la plus profitable de toutes les autres inventions fut la PAROLE ⁶, qui consiste en des *dénominations* ou *appellations* ⁷, et en leur connexion, au moyen de quoi les hommes enregistrent ⁸ leurs pensées,

¹ "letters" : lettres. R. Anthony et g. Mairet : "des lettres". (NdT)

² "A profitable invention for continuing the memory of time past, and the conjunction of mankind dispersed into so many and distant regions of the earth". (NdT)

³ "from a watchful observation". R. Anthony et G. Mairet : "observation minutieuse". (NdT)

⁴ "speech". (NdT)

⁵ "whereby to make as many differences of characters to remember them". Littéralement : "pour faire par ce moyen autant de nombreuses différences de caractères pour se les rappeler". (NdT)

⁶ R. Anthony : "langage". (NdT)

⁷ "names or appellations". On lira le paragraphe 7 de ce chapitre pour comprendre que la dénomination est plus large que le nom : " Parmi les dénominations universelles, certaines ont une plus grande extension, d'autres une plus petite extension, les plus larges englobant les moins larges, et d'autres encore sont d'une extension égale, et s'englobent réciproquement l'une l'autre. Comme par exemple la dénomination corps qui est d'une signification plus large que le mot homme, les dénominations homme et raisonnable qui sont d'une extension égale et qui s'englobent l'une l'autre mutuellement. Mais nous devons ici prendre garde au fait que par une dénomination, nous n'entendons pas, comme en grammaire, un seul mot, mais parfois plusieurs mots réunis en une circonlocution. Car tous ces mots, Celui qui, dans ses actions, observe les lois de son pays, ne font qu'une seule dénomination, équivalente à un seul mot, juste." (NdT)

⁸ "register". (NdT)

se les rappellent ¹ quand elles sont passées, et, aussi, se les déclarent ² l'un à l'autre pour leur utilité mutuelle et leur communication ³, invention sans laquelle il n'y aurait pas eu entre les hommes plus de République ⁴, de société, de contrat, de paix ⁵ qu'entre les lions, les ours et les loups. Le premier auteur de la parole fut Dieu lui-même qui apprit à Adam comment nommer les créatures qu'il présentait à sa vue ⁶. Car l'Écriture ne va pas plus loin sur cette question ⁷. Mais cela était suffisant pour l'amener à ajouter de nouvelles dénominations, comme l'expérience et l'usage des créatures lui en donnaient l'occasion et à les lier peu à peu de façon à se faire comprendre. Et, jour après jour, il acquérait d'autant plus de langage qu'il en avait découvert l'utilité ⁸, quoique ce dernier ne fut pas aussi riche que celui dont a besoin un orateur ou un philosophe. Car, en dehors de cela, je ne trouve rien d'autre dans l'Écriture, directement ou par ses conséquences ⁹, qui puisse [nous faire] conclure qu'Adam ait été instruit des dénominations portant sur les figures, les nombres, les mesures, les couleurs, les sons, les phantasmes ¹⁰ et les relations; encore moins des dénominations qui renvoient à des mots ou des paroles, comme *général, particulier* ¹¹, *affirmatif, négatif, interrogatif, optatif* ¹², *infinitif*, toutes dénominations utiles; et moins que tout, les mots *entité, intentionnalité, quiddité* ¹³, et d'autres noms sans signification ¹⁴ des scolastiques ¹⁵.

Mais tout ce langage acquis, et développé par Adam et sa postérité, fut d'ailleurs perdu à la tour de Babel ¹⁶, quand, par la main de Dieu, tous les hommes, à cause de leur rébellion, furent frappés ¹⁷ d'un oubli de leur premier langage. Et les hommes étant par là forcés de se disperser dans différentes parties

¹ "recall". (NdT)

² "declare". (NdT)

³ "conversation". (NdT)

⁴ R. Anthony : "Etat". (NdT)

⁵ "neither Commonwealth, nor society, nor contract, nor peace". (NdT)

⁶ Bible, Pentateuque, *Genèse*, II,19,20. On rappellera au lecteur qu'Hobbes lit et cite la King James version de la Bible (terminée en 1611), les catholiques anglais s'appuyant quant à eux sur la version Douay/Rheims. (NdT)

⁷ "for the Scripture goeth no further in this matter". (NdT)

⁸ "and so by succession of time, so much language might be gotten as he had found use for". (NdT)

⁹ R. Anthony : "par déduction". (NdT)

¹⁰ "fancies". R. Anthony : "images". (NdT)

¹¹ "special". R. Anthony : "spécial". (NdT)

¹² "optative". (NdT)

¹³ "entity, intentionality, quiddity". (NdT)

¹⁴ R. Anthony : "dépourvus de sens". (NdT)

¹⁵ Exactement "de l'école" ("of the school"). (NdT)

¹⁶ "La terre entière se servait de la même langue et des mêmes mots. Or en se déplaçant vers l'orient, les hommes découvrirent une plaine dans le pays de Shinéar et y habitèrent. Ils se dirent l'un à l'autre : "Allons! Moulons des briques et cuisons-les au four." Les briques leur servirent de pierre et le bitume leur servit de mortier. "Allons! dirent-ils, bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet touche le ciel. Faisons-nous un nom afin de ne pas être dispersés sur toute la surface de la terre." Le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils d'Adam. "Eh! dit le Seigneur, ils ne sont tous qu'un peuple et qu'une langue et c'est là leur première oeuvre! Maintenant, rien de ce qu'ils projeteront de faire ne leur sera accessible! Allons, descendons et brouillons ici leur langue, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres!" De là, le Seigneur les dispersa sur toute la surface de la terre et ils cessèrent de bâtir la ville. Aussi lui donna-t-on le nom de Babel car c'est là que le Seigneur brouilla la langue de toute la terre, et c'est de là que le Seigneur dispersa les hommes sur toute la surface de la terre." Bible, Pentateuque, *Genèse*, XI, 1-9, traduction TOB. (NdT)

¹⁷ "stricken". (NdT)

du monde, il fut nécessaire que la diversité des langues, qui existe aujourd'hui, procédât de ces dernières par degrés, selon ce que le besoin ¹, la mère de toutes les inventions, leur enseigna, et, le temps passant, ces langues s'enrichirent ² partout.

L'usage général de la parole est de transformer notre discours mental en un discours verbal, ou l'enchaînement de nos pensées en une enchaînement de mots, et ceci pour deux utilisations : l'une est l'enregistrement des conséquences ³ de nos pensées qui, étant susceptibles de s'échapper ⁴ de notre mémoire, et de nous faire faire un nouveau travail, peuvent être de nouveau rappelées ⁵ à l'aide de mots par lesquels elles furent désignées ⁶. Si bien que le premier usage des dénominations est de servir de *marques* ou de *notes* ⁷ de la remémoration ⁸. Un autre usage intervient quand de nombreuses personnes utilisent les mêmes mots pour exprimer ⁹ les uns aux autres, par la liaison et l'ordre de ces mots, ce qu'elles conçoivent ou pensent de chaque chose ¹⁰, et aussi ce qu'elles désirent, ce qu'elles craignent, ou ce qui est l'objet de toute autre passion. Et pour cet usage, les mots sont appelés des *signes* ¹¹. Les usages particuliers de la parole sont les suivants : premièrement, d'enregistrer ce que, en réfléchissant ¹², nous découvrons être la cause de quelque chose présente ou passée, et ce que les choses présentes peuvent produire ou réaliser ¹³, ce qui, en somme est l'acquisition des arts. Deuxièmement, de révéler aux autres cette connaissance à laquelle nous sommes parvenus ¹⁴, ce qui revient à se conseiller et à s'apprendre quelque chose les uns aux autres. Troisièmement, de faire savoir aux autres nos volontés et nos desseins ¹⁵, afin que nous nous donnions les uns aux autres une aide mutuelle. Quatrièmement, de contenter et d'enchanter ¹⁶, soit nous-mêmes, soit les autres, en jouant avec nos mots, pour le plaisir ou l'agrément, innocemment.

A ces usages, correspondent quatre abus. Premièrement, quand les hommes enregistrent incorrectement leurs pensées, par des mots dont le sens est variable, mots par lesquels ils enregistrent comme leurs des idées qu'ils n'ont jamais comprises, et ils se trompent ¹⁷. Deuxièmement, quand ils utilisent les mots métaphoriquement, c'est-à-dire dans un sens autre que celui auquel ils étaient destinés, et, par là, induisent les autres en erreur. Troisièmement, quand, par des mots, ils déclarent une volonté qui n'est pas la leur. Quatrièmement, quand ils

¹ "need". R. Anthony : "nécessité". (NdT)

² "grew everywhere more copious". (NdT)

³ R. Anthony : "conséquences". (NdT)

⁴ "which being apt to slip out". R. Anthony : "glisser". (NdT)

⁵ La redondance est dans le texte : "again be recalled". (NdT)

⁶ "marked". (NdT)

⁷ "marks or notes". G. Mairet : "marques ou repères". (NdT)

⁸ R. Anthony : "de souvenir". (NdT)

⁹ "to signify". On eût pu traduire "pour se signifier". (NdT)

¹⁰ "Another is when many use the same words to signify, by their connexion and order one to another, what they conceive or think of each matter". (NdT)

¹¹ "signs". (NdT)

¹² "by cogitation". R. Anthony : "par cogitation". (NdT)

¹³ "may produce, or effect". (NdT)

¹⁴ "to show to others that knowledge which we have attained". (NdT)

¹⁵ "our wills and purposes". (NdT)

¹⁶ "to please and delight". (NdT)

¹⁷ "when men register their thoughts wrong by the inconstancy of the signification of their words; by which they register for their conceptions that which they never conceived, and so deceive themselves". (NdT)

utilisent des mots pour se blesser ¹ les uns les autres. Etant donné que la nature a armé les créatures vivantes, certaines avec des dents, d'autres avec des cornes, et d'autres [encore] avec des mains, ce n'est qu'un abus de parole de blesser quelqu'un avec la langue, à moins que ce ne soit quelqu'un que nous sommes obligés de gouverner, et alors, ce n'est pas le blesser, mais le corriger et l'amender ².

La manière dont la parole sert à la remémoration de la consécution des causes et des effets consiste en l'imposition de dénominations, et en leur liaison ³.

Dans les dénominations, certaines sont *propres* et particulières à une seule chose, comme *Pierre, Jean, cet homme, cet arbre*; et certaines sont communes à de nombreuses choses, comme *homme, cheval, arbre*; dont chacune, quoique n'étant qu'une dénomination, est néanmoins la dénomination de différentes choses particulières. Si l'on considère l'ensemble de ces choses comme un tout, on l'appelle un *universel* ⁴, [mais] il n'y a rien dans le monde d'universel, sinon des dénominations, car les choses nommées sont toutes par elles-mêmes individuelles et singulières ⁵.

Une dénomination universelle est imposée à de nombreuses choses en raison de la ressemblance en quelque qualité, ou en quelque autre accident, et tandis qu'une dénomination propre n'introduit dans l'esprit ⁶ qu'une seule chose, les universaux rappellent n'importe laquelle d'un grand nombre de choses.

Parmi les dénominations universelles, certaines ont une plus grande extension ⁷, d'autres une plus petite extension, les plus larges englobant ⁸ les moins larges, et d'autres encore sont d'une extension égale, et s'englobent réciproquement l'une l'autre. Comme par exemple la dénomination *corps* qui est d'une signification plus large que le mot *homme*, les dénominations *homme* et *raisonnable* ⁹ qui sont d'une extension égale et qui s'englobent l'une l'autre mutuellement. Mais nous devons ici prendre garde au fait que par une dénomination, nous n'entendons pas, comme en grammaire, un seul mot, mais parfois plusieurs mots réunis en une circonlocution ¹⁰. Car tous ces mots, *celui qui, dans ses actions, observe les lois de son pays*, ne font qu'une seule dénomination, équivalente à ce seul mot ¹¹, *juste*.

En imposant des dénominations, certaines d'une signification plus large, d'autres d'une signification plus étroite ¹², nous réduisons ¹³ le calcul ¹⁴ des

¹ "to grieve". R. Anthony : "pour se nuire réciproquement". (NdT)

² "but to correct and amend". (NdT)

³ "the imposing of names, and the connexion of them". R. Anthony : "dans l'imposition des noms et dans leur connexion." (NdT)

⁴ "in respect of all which together, it is called a universal". (NdT)

⁵ "are every one of them individual and singular". Position nominaliste. (NdT)

⁶ "bringeth to mind". (NdT)

⁷ "extent". R. Anthony : "peuvent être de plus ou moins d'étendue". (NdT)

⁸ "comprehending". R. Anthony : "comprenant". (NdT)

⁹ "rational". R. Anthony : "rationnel". (NdT)

¹⁰ "circumlocution". le Latin "circumlocutio" correspond au Grec "periphrasis". (NdT)

¹¹ "this one word". (NdT)

¹² "of stricter signification". (NdT)

¹³ "turn into". R. Anthony : "transformons". (NdT)

¹⁴ "reckoning" : calcul, compte, estimation, jugement. (NdT)

consécutions des choses imaginées dans l'esprit à un calcul des consécutions d'appellations. Par exemple, si l'on place devant les yeux d'un homme qui n'a pas du tout l'usage de la parole (tel un homme né entièrement sourd et muet et qui le demeure) un triangle, et à côté de ce triangle, deux angles droits (comme le sont les coins ¹ d'une figure carrée), cet homme peut, en méditant ², les comparer et trouver que les trois angles de ce triangle sont égaux à ces deux angles droits qui se trouvent à côté. Mais si un triangle d'une forme différente du premier lui est montré, il ne pourra savoir, sans un nouvel effort, si les trois angles de ce triangle-ci sont aussi égaux aux deux angles droits. Mais celui qui a l'usage des mots ³, quand il observe qu'une telle égalité est la conséquence, ni de la longueur des côtés, ni de quelque autre chose particulière dans son triangle, mais seulement de ce que les côtés sont rectilignes et les angles au nombre de trois, et que cela suffit pour qu'il nomme cette figure un triangle, conclura avec confiance qu'universellement une telle égalité des angles se trouve en tous les triangles, quels qu'ils soient, et il enregistrera sa découverte dans ces termes généraux ⁴ : *tout triangle a ses trois angles égaux à deux angles droits*. Et ainsi la consécution trouvée en un cas particulier est enregistrée et mémorisée comme une règle universelle ⁵, et elle libère ⁶ notre calcul mental du moment et du lieu, et nous délivre de tout travail de l'esprit, à l'exception du premier, et elle fait que ce qui a été trouvé vrai *ici* et *maintenant* est vrai en *tous temps* et en *tous lieux*.

Mais l'usage des mots pour enregistrer nos pensées n'est nulle part ⁷ aussi manifeste que quand nous comptons ⁸. Un idiot congénital ⁹, qui n'a jamais pu apprendre par coeur l'ordre des noms ¹⁰ des nombres, comme *un*, *deux*, et *trois*, peut noter ¹¹ chaque coup de l'horloge, et faire un signe de tête à chaque fois ¹², ou dire un, un, un, mais il ne peut jamais savoir quelle heure il est ¹³. Et il semble qu'il fut un temps où ces noms ¹⁴ de nombres n'étaient pas en usage, et les hommes étaient forcés de poser les doigts d'une main, ou des deux, sur les choses dont ils voulaient tenir le compte ¹⁵. Et c'est de là que vient qu'aujourd'hui que les noms de nombres ne sont que dix en toute nation, et ne sont que cinq dans certaines nations, après quoi ils recommencent ¹⁶. Et celui qui sait compter jusqu'à dix, s'il récite les nombres dans le désordre, se perdra, et ne saura pas s'il a fini. Encore bien moins sera-t-il capable d'additionner, de soustraire, et de réaliser toutes les autres opérations de l'arithmétique. Si bien que sans mots, il est impossible de compter des nombres, encore moins de calculer des grandeurs, la vitesse, la force,

¹ "corners". (NdT)

² "by meditation". (NdT)

³ "words". (NdT)

⁴ "in the general terms". (NdT)

⁵ "registered and remembered as a universal rule". (NdT)

⁶ "discharges". (NdT)

⁷ Exactement "en aucune chose", "en rien" ("in nothing"). (NdT)

⁸ "in numbering". R. Anthony "que dans la numération". (NdT)

⁹ Exactement un idiot naturel ("natural fool"). R. Anthony : "un imbécile". (NdT)

¹⁰ "words". (NdT)

¹¹ "observe". (NdT)

¹² "and nod to it". (NdT)

¹³ Exactement "quelle heure l'horloge a sonné" ("what hour it strikes"). (NdT)

¹⁴ "names". (NdT)

¹⁵ "to those things they desired to keep account of". (NdT)

¹⁶ "and then they begin again". (NdT)

et d'autres choses dont le calcul est nécessaire à l'existence ou au bien-être de l'humanité ¹.

Quand deux dénominations sont jointes ensemble ² dans une consécution, ou une affirmation, comme par exemple, *un homme est une créature vivante*, ou, *si c'est un homme, c'est une créature vivante*, si la seconde [dénomination] *créature vivante* veut dire tout ce que dit la première, alors l'affirmation, ou la consécution, est vraie, sinon elle est *fausse* ³. Car *vrai* et *faux* sont des attributs de la parole, non des choses ⁴. Et là où la parole n'est pas, il n'y a ni *vérité* ni *fausseté*. Il peut y avoir erreur ⁵, comme quand nous nous attendons à quelque chose qui n'arrivera pas, ou quand nous [nous] imaginons [qu'a eu lieu] ce qui n'a pas eu lieu, mais ni dans un cas, ni dans l'autre, on ne peut vous accuser d'avoir failli à la vérité ⁶.

Étant donné que la *vérité* consiste à ordonner correctement les dénominations dans nos affirmations, un homme qui cherche l'exacte vérité doit se souvenir de ce que signifie chaque dénomination qu'il utilise ⁷, et il doit la placer en conséquence, ou sinon, il se trouvera empêtré ⁸ dans les mots, comme un oiseau dans les gluaux ⁹, [et] plus il se débattrait, plus il sera englué ¹⁰. Et donc, en géométrie (qui est la seule science jusqu'ici qu'il a plu à Dieu d'octroyer à l'humanité), les hommes commencent par asseoir le sens de leurs mots ¹¹, ce qu'ils appellent *définitions*, et ils les placent au commencement de leur calcul ¹².

On voit par là combien il est nécessaire à quiconque aspire à la vraie connaissance ¹³ d'examiner les définitions des auteurs précédents, et, ou de les corriger quand elles sont avancées négligemment ¹⁴, ou de les faire par soi-même. Car les erreurs se multiplient par elles-mêmes, selon la poursuite du calcul ¹⁵, et elles conduisent les hommes à des absurdités, qu'ils finissent par saisir, mais auxquels il ne peuvent se soustraire sans refaire de nouveau le calcul depuis le début, où se trouve le fondement ¹⁶ de leurs erreurs. De là vient que ceux qui font confiance aux livres font comme ceux qui additionnent ¹⁷ des petits totaux pour faire un grand total, sans envisager si ces petites totaux [eux-mêmes] ont été les résultats

¹ "So that without words there is no possibility of reckoning of numbers; much less of magnitudes, of swiftness, of force, and other things, the reckonings whereof are necessary to the being or well-being of mankind." (NdT)

² R. Anthony : "quand deux noms sont assemblés". (NdT)

³ "is true; otherwise false". (NdT)

⁴ "For true and false are attributes of speech, not of things." R. Anthony : "car le vrai et le faux sont des attributs du langage et non des choses." (NdT)

⁵ "error". (NdT)

⁶ "but in neither case can a man be charged with untruth." R. Anthony : Mais, ni dans un cas, ni dans l'autre, on ne peut être accusé de fausseté. (NdT)

⁷ "had need to remember what every name he uses stands for". (NdT)

⁸ "he will find himself entangled in words". (NdT)

⁹ Ici, brindilles enduites de glu pour capturer les oiseaux ("lime twigs" : brindilles engluées : gluaux). (NdT)

¹⁰ "the more he struggles, the more belimed". (NdT)

¹¹ "men begin at settling the significations of their words". R. Anthony : "on commence par fixer la signification des termes." (NdT)

¹² "in the beginning of their reckoning". (NdT)

¹³ "for any man that aspires to true knowledge". R. Anthony : "à la vraie science". (NdT)

¹⁴ "where they are negligently set down". (NdT)

¹⁵ "according as the reckoning proceeds". (NdT)

¹⁶ R. Anthony : "la source". (NdT)

¹⁷ "cast up". (NdT)

d'additions correctes, et qui, trouvant enfin l'erreur manifeste, et ne suspectant pas leurs premiers fondements ¹, ne savent pas comment s'en sortir ², perdent leur temps à voleter à la surface ³ de leurs livres, comme des oiseaux qui, entrés par la cheminée, et se trouvant enfermés dans une pièce, volettent vers la lumière trompeuse des carreaux de la fenêtre, l'intelligence ⁴ qui leur permettrait d'envisager par où ils sont entrés leur faisant défaut ⁵. De sorte que c'est dans la définition correcte des dénominations que repose le premier usage de la parole, qui est l'acquisition de la science, et c'est sur les définitions inexactes, ou sur l'absence de définitions ⁶ que repose le premier abus, dont procèdent toutes les opinions fausses et insensées ⁷ qui font que ces hommes qui reçoivent leur instruction de l'autorité des livres, et non de leur propre méditation ⁸, se trouvent autant au-dessous de la conditions des hommes ignorants, que les hommes qui possèdent la vraie science ⁹ se trouvent au-dessus. Car l'ignorance se situe au milieu, entre la vraie science et les doctrines erronées. La sensation et l'imagination naturelles ne sont pas sujettes à l'absurdité. La nature elle-même ne peut pas s'égarer ¹⁰. C'est quand les hommes disposent d'une grande richesse du langage ¹¹ qu'ils deviennent ou plus sages, ou plus fous qu'à l'ordinaire. Il n'est pas possible à un homme, sans les lettres, de devenir ou parfaitement sage ou, à moins que sa mémoire ne soit endommagée par une maladie ¹² ou par une mauvaise constitution des organes, parfaitement ¹³ fou. Car les mots sont les jetons ¹⁴ des sages, avec lesquels ils ne font rien d'autre que des calculs, mais ces mots sont la monnaie des sots, qui les évaluent en fonction de l'autorité d'un Aristote, d'un Cicéron ou d'un Saint Thomas, ou de quelque autre docteur qui, quelque docteur qu'il soit, n'est [pourtant] qu'un homme ¹⁵.

Sont sujets à dénominations n'importe quels objets, pourvu qu'ils puissent entrer dans un calcul ¹⁶ ou y être pris en considération, y être additionnés les uns aux autres pour faire une somme, ou soustraits les uns des autres en laissant un reste. Les Latins appellent *rationnes* ¹⁷ les calculs d'argent, et *ratiocinatio*, le fait

¹ "and not mistrusting their first grounds". (NdT)

² "know not which way to clear themselves". (NdT)

³ Ce "over" n'est pas à négliger, car il s'agit bien de ne pas entrer véritablement dans les livres. R. Anthony : "à se débattre avec leurs livres". (NdT)

⁴ "wit" : esprit, intelligence, entendement. R. Anthony : "l'esprit". (NdT)

⁵ Plus exactement : "par manque (défaut) d'esprit (intelligence) pour envisager par quel chemin ils sont entrés : "for want of wit to consider which way they came in". (NdT)

⁶ "in wrong, or no definitions". (NdT)

⁷ "from which proceed all false and senseless tenets". R. Anthony : "fausses et absurdes". (NdT)

⁸ "meditation". (NdT)

⁹ "true science". (NdT)

¹⁰ "cannot err" : ne peut pas se tromper, faire erreur, s'écarter de la vérité. (NdT)

¹¹ Passage difficile à rendre littéralement : "men abound in copiousness of language". L'impossibilité de traduire d'une façon fidèle "abound" a été compensée par l'ajout de l'adjectif qualificatif "grande". (NdT)

¹² "unless his memory be hurt by disease". (NdT)

¹³ "excellently". Même adverbe utilisé plus haut ("excellently wise"). (NdT)

¹⁴ "counters". (NdT)

¹⁵ "or any other doctor whatsoever, if but a man.". (NdT)

¹⁶ "in an account". R. Anthony : "un compte". (NdT)

¹⁷ La "ratio" est la faculté de calculer, la raison, l'intelligence. C'est aussi la raison d'une chose, ce qui l'explique. Le mot désigne aussi l'argumentation, le raisonnement, ou une théorie ou doctrine de nature scientifique. Le mot "ratiocinatio" désigne le raisonnement le calcul raisonné, la réflexion. (NdT)

de calculer. Et ce que nous appelons, dans les factures ou les livres de comptes, postes comptables ¹, ils l'appelaient *nomina*, c'est-à-dire dénominations, et c'est de là qu'ils semblent avoir étendu le mot *ratio* à la faculté de calculer dans tous les autres domaines. Les grecs n'ont qu'un mot, *logos* ², à la fois pour la *parole* et la *raison* ³; non qu'ils pensassent ⁴ qu'il n'y avait pas de parole sans raison, mais ils pensaient qu'il n'existe pas de raisonnement sans parole; et l'acte de raisonner, ils l'appelaient *sylogisme*, ce qui signifie récapituler les conséquences d'une énonciation par rapport à une autre ⁵. Et parce que les mêmes choses peuvent entrer dans un calcul en fonction de divers accidents, leurs dénominations sont (pour montrer cette diversité) diversement déformées et diversifiées ⁶. Cette diversité de dénominations peut se réduire à quatre points généraux.

Premièrement, une chose peut entrer dans un calcul ⁷ en tant que matière ou corps, comme *vivante*, *sensible*, *raisonnable*, *chaude*, *froide*, *mue*, *immobile*, dénominations par lesquelles le mot *matière*, ou *corps*, est sous-entendu ⁸, toutes ces dénominations s'appliquant à la matière.

Deuxièmement, une chose peut entrer dans un calcul, ou y être prise en considération, en tant qu'accident ou qualité ⁹ que nous pensons être en elle, comme

¹ Il s'agit ici d'une rubrique comptable (par exemple dépenses affectées au domaine x). Chez les latins, le "nomen" est d'abord un nom et une somme (prêtée ou empruntée) *écrits* sur un livre de comptes. Le mot a même le sens de créance. "Nomen" est aussi le nom, la dénomination, comme le dit justement Hobbes. Le mot "nomenclature" est formé à partir de "nomen". R. Anthony traduit par "articles". (NdT)

² En caractères grecs dans le texte. Le logos est la parole, le discours (voire le mot, l'expression, la conversation, la rumeur, le récit). C'est aussi la science (il suffit de considérer les noms de nos différentes sciences, qui se terminent par "logie"). C'est aussi la raison, comme faculté ou comme acte, et le fait de rendre compte, d'expliquer (idem pour la ratio des latins). A vrai dire, ces sens sont très souvent intimement liés chez les Grecs (voir en particulier Platon). (NdT)

³ "for both speech and reason". (NdT)

⁴ "not that they thought". (NdT)

⁵ Le syllogisme est défini par Aristote dans les *Premiers Analytiques*. En simplifiant, certaines choses étant posées à titre de prémisses, quelque chose en résulte nécessairement, sans que l'on fasse appel à quelque chose d'extérieur. C'est en fait une déduction, c'est-à-dire un raisonnement analytique. Pour celui qui ne connaîtrait pas le syllogisme, rappelons que sa forme la plus connue est celle-ci : A) Tous les X sont Y. B) Or A est X. C) Donc A est y. Par exemple : Tous les lecteurs de Hobbes sont des humains, or M. Dupont est un lecteur de Hobbes, donc M. Dupont est un humain. Hobbes ("which signifieth summing up of the consequences of one saying to another.") veut dire que le syllogisme permet de déduire (a priori) une proposition d'une autre proposition. (NdT)

⁶ "diversely wrested and diversified". (NdT)

⁷ Qu'il soit bien compris que le calcul dont parle Hobbes ne porte pas sur les seuls nombres. Il concerne les réalités du monde, par exemple, comme notre auteur l'a déjà indiqué, la recherche d'un effet à produire à partir des réalités qui nous entourent, calcul pouvant d'ailleurs porter sur le passé (telle cause a produit dans le passé tel effet). Par la parole, ce calcul devient possible comme calcul des dénominations, c'est-à-dire mise en relation de mots et de propositions pour découvrir le vrai. Ce calcul, dans l'intention du livre, est loin d'être anodin, comme l'a déjà signalé rapidement Hobbes : "Mais la plus noble et la plus profitable de toutes les autres inventions fut la parole, (...) invention sans laquelle il n'y aurait pas eu entre les hommes plus de République, de société, de contrat, de paix qu'entre les lions, les ours et les loups." Le calcul mental-verbal rend (mécaniquement) possible la République. Le lecteur sera éclairé en lisant le début du chapitre 5 du livre I, quand Hobbes passe du calcul de l'arithmétique au calcul de la géométrie, puis au calcul de la logique, et enfin au calcul de la politique et du droit.

⁸ "understood". C'est l'un des sens possibles du verbe "to understand". (NdT)

⁹ "for some accident or quality". (NdT)

*être mue, être de telle longueur, être chaude, etc.*¹. Et alors, à partir de la dénomination de la chose elle-même, par un petit changement, une petite déformation², nous formons une dénomination³ pour cet accident que nous envisageons, et, pour *vivante*, nous mettons dans notre calcul *vie*, pour *mue*, *mouvement*, pour *chaud*, *chaleur*, pour *long*, *longueur*, et ainsi de suite⁴. Toutes ces dénominations sont des dénominations d'accidents et de propriétés par lesquels une matière, un corps, se différencie d'un autre⁵. Elles sont appelées des *dénominations abstraites* parce qu'elles sont séparées, non de la matière, mais du calcul portant sur la matière⁶.

Troisièmement, nous introduisons dans notre calcul les propriétés de nos propres corps, par lesquels nous faisons une distinction semblable : quand quelque chose est vu par nous, nous ne calculons pas sur la chose elle-même, mais sur la *vision*, la *couleur*, l'*idée* de la chose dans le phantasme⁷, et quand quelque chose est entendu, nous ne calculons pas sur elle, mais sur la seule *audition*, le seul *son*, qui est le phantasme, la conception que nous en avons par l'oreille. Telles sont les dénominations de phantasmes⁸.

Quatrièmement, nous introduisons dans notre calcul, envisageons, et donnons des *dénominations* aux dénominations elles-mêmes, et aux *paroles*, car *général*, *universel*, *particulier*⁹, *équivoque*, sont des dénominations de dénominations. Et *affirmation*, *interrogation*, *commandement*, *narration*, *sylogisme*, *sermon*, *oraison*¹⁰, et de nombreuses autres dénominations, sont des dénominations de paroles¹¹. Et c'est [là] toute la variété des dénominations *positives*¹² qui sont produites pour désigner quelque chose qui se trouve dans la nature, ou qui peut être feint¹³ par l'esprit de l'homme, comme les corps qui existent ou qui peuvent être conçus comme existants, les propriétés qui existent ou dont nous feignons l'existence, ou les mots et la parole.

Il y a aussi d'autres dénominations, appelées *négatives*, qui sont des signes¹⁴ qui veulent dire qu'un mot n'est pas la dénomination de la chose en question, comme ces mots : *rien*, *infini*, *indicible*, *trois moins quatre*, ainsi de suite, qui sont néanmoins d'usage dans le calcul, ou dans la correction de calcul, et qui rappellent

¹ R. Anthony : "comme en tant qu'étant en mouvement, qu'ayant une certaine étendue, qu'étant chaude, etc..." (NdT)

² R. Anthony : "altération". (NdT)

³ R. Anthony : "nous faisons un nom". (NdT)

⁴ Confirmation du nominalisme. (NdT)

⁵ R. Anthony : "par lesquels une matière et un corps se distinguent d'un autre." (NdT)

⁶ "These are called names abstract, because severed, not from matter, but from the account of matter." (NdT)

⁷ "fancy". Le paragraphe précédent et le nominalisme de Hobbes indiquent qu'il est pratiquement indifférent de choisir la traduction "phantasme"(ou image) ou la traduction "imagination". Il ne peut exister chez Hume une psychologie de facultés substantialisées. Dit plus simplement, l'imagination n'est qu'une dénomination commode qui, quand elle ne désigne pas simplement une image (comme c'est parfois le cas chez Hobbes), désigne l'ensemble des images ou des "actes imageants". (NdT)

⁸ R. Anthony : "noms de fantômes". (NdT)

⁹ "special". R. Anthony : "spécial". (NdT)

¹⁰ R. Anthony : "harangue". (NdT)

¹¹ "names of speeches". (NdT)

¹² "all the variety of names positive". (NdT)

¹³ "may be feigned". (NdT)

¹⁴ "notes". R. Anthony : "des notes". G. Mairet : "des repères". (NdT)

à l'esprit les méditations ¹ passées, bien que ces mots ne soient pas la dénomination de quelque chose, parce qu'ils nous font refuser d'admettre les dénominations qui ne sont pas employées correctement ².

Toutes les autres dénominations ne sont que des sons sans signification ³, et elles sont de deux sortes. L'une, quand elles sont nouvelles et que, néanmoins, leur sens n'est pas expliqué par des définitions, et de telles dénominations ont été abondamment inventées par les Scolastiques et des philosophes embrouillés ⁴.

L'autre, quand on fabrique une dénomination avec deux dénominations dont les significations sont contradictoires et incompatibles, comme cette dénomination : un *corps incorporel*, ou, ce qui est tout comme, une *substance incorporelle* ⁵, et il y en a beaucoup d'autres. Car toutes les fois qu'une affirmation est fausse, les deux dénominations dont elle est composée, mises ensemble et n'en faisant qu'une, ne veulent rien dire du tout. Par exemple, si c'est une affirmation fausse que de dire qu'un *quadrilatère est circulaire*, la dénomination *quadrilatère circulaire* ne veut rien dire, mais ce n'est qu'un simple son. De même, si il est faux de dire que la vertu peut être versée, ou soufflée vers le haut et vers le bas ⁶, les mots *vertu infuse*, *vertu insufflée* ⁷ sont aussi absurdes et dénués de signification qu'un *quadrilatère circulaire*. Par conséquent, nous ne rencontrerons guère de mot dénué de sens et de signification ⁸ qui ne soit pas composé de quelques dénominations latines ou grecques. Les Français entendent rarement nommer notre Sauveur par la dénomination de *Parole*, mais souvent par la dénomination de *Verbe*, et pourtant *Verbe* et *Parole* ne diffèrent aucunement, si ce n'est que l'une des dénominations est Latine, l'autre Française.

Quand un homme, en entendant des paroles, a les pensées que les mots entendus, et leur connexion, avaient pour destination de signifier, et pour laquelle ils étaient utilisés ⁹, on dit alors qu'il comprend ¹⁰ ces paroles; la *compréhension* ¹¹ n'étant rien d'autre qu'une conception causée par la parole. Et donc, si la parole est particulière ¹² à l'homme, et pour autant que je le sache, c'est le cas, alors la compréhension lui est aussi particulière. Par conséquent, des affirmations absurdes et fausses, au cas où elles seraient universelles, il ne peut y avoir aucune compréhension, même si nombreux sont ceux qui croient alors comprendre, quand ils ne font que répéter les mots à voix basse ou les réciter dans leur esprit ¹³.

¹ "cogitations". (NdT)

² "because they make us refuse to admit of names not rightly used.". (NdT)

³ "All other names are but insignificant sounds". (NdT)

⁴ "puzzled philosophers". (NdT)

⁵ "an incorporeal body, or, which is all one, an incorporeal substance". (NdT)

⁶ "blown up and down". G. Mairet nous étonne : "rechargée ou pompée de haut en bas"!! (NdT)

⁷ G. Mairet : "vertu rechargée, vertu pompée"!! (NdT)

⁸ "a senseless and insignificant word". (NdT)

⁹ "which the words of that speech, and their connexion, were ordained and constituted to signify". (NdT)

¹⁰ "understand". (NdT)

¹¹ Ou entendement ("understanding"). (NdT)

¹² "peculiar to man". (NdT)

¹³ "they do but repeat the words softly, or con them in their mind". R. Anthony : "ils ne font que répéter les mots ou se les dire tacitement par coeur." (NdT)

Quelles sortes de paroles signifient les appétits, les aversion et les passions de l'esprit humain, et quel est leur usage et leur abus, j'en parlerai quand j'aurai parlé des passions.

Les dénominations des choses qui nous affectent, c'est-à-dire qui nous plaisent ou nous déplaisent, sont, dans les entretiens des hommes, d'une signification variable ¹, parce que tous les hommes ne sont pas affectés de la même façon par les mêmes choses, ni le même homme à des moments différents. Etant donné en effet que toutes les dénominations ont pour fonction de signifier nos conceptions, et que toutes nos affections ne sont rien que des conceptions, quand nous concevons les mêmes choses différemment, nous ne pouvons guère éviter des les nommer différemment. Car même si la nature de ce que nous concevons est la même, pourtant, nous la recevons diversement, selon les différentes constitutions corporelles, et selon la prévention de notre opinion ², qui donnent à toute chose la couleur de nos différentes passions ³. Par conséquent, il faut, en raisonnant, prendre garde aux mots qui, outre la signification de ce que nous imaginons de leur nature, ont aussi une signification [qui dépend] de la nature, de la disposition et de l'intérêt du locuteur ⁴, comme dans le cas des dénominations des vertus et des vices, car un homme appelle *sagesse* ce que l'autre appelle *crainte*, et l'un appelle *cruauté* ce que l'autre appelle *justice*, l'un appelle *prodigalité* ce que l'autre appelle *magnificence*, l'un appelle *gravité* ce que l'autre appelle *stupidité*, etc. Et donc, de telles dénominations ne peuvent jamais être les vrais ⁵ fondements d'une ratiocination ⁶. Pas plus que les métaphores et les tropes ⁷ utilisés en parlant, mais ces derniers sont moins dangereux car ils déclarent leur instabilité ⁸, ce que les autres dénominations ne font pas.

¹ "inconstant". R. Anthony : "inconstante". (NdT)

² "prejudices of opinion". (NdT)

³ "gives everything a tincture of our different passions". (NdT)

⁴ "speaker". (NdT)

⁵ "true grounds". (NdT)

⁶ "ratiocination" . Aucune nuance péjorative ici. Le mot peut être traduit par raisonnement. (NdT)

⁷ Figure de rhétorique par laquelle une dénomination est détournée de son sens propre (par exemple, métaphore, synecdoque, métonymie). (NdT)

⁸ "they profess their inconstancy". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre V

De la Raison et de la Science

[Retour à la table des matières](#)

Quand on *raisonne*¹, on ne fait rien d'autre que de concevoir² une somme totale à partir de l'*addition* des parties, ou de concevoir un reste, à partir de la *soustraction* d'une somme d'une autre somme, ce qui, si on le fait avec des mots, consiste à concevoir la consécution³ [qui va] des dénominations⁴ de toutes les parties à la dénomination du tout⁵, ou celle [qui va] des dénominations du tout et d'une partie à la dénomination de l'autre partie⁶. Et bien que pour certaines choses, comme pour les nombres, outre *additionner* et *soustraire*, on nomme d'autres opérations *multiplier* et *diviser*, pourtant ce sont les mêmes opérations, car la multiplication n'est rien que le fait d'additionner des choses égales, et la division n'est rien que le fait de soustraire une chose, aussi souvent que c'est possible. Ces opérations n'appartiennent pas seulement aux nombres, mais à toutes les sortes de choses qui peuvent être additionnées l'une à l'autre ou ôtées l'une de l'autre. De même que les spécialistes d'arithmétique enseignent comme on additionne ou soustrait des *nombres*, de même les spécialistes de géométrie enseignent comme on le fait⁷ avec des *lignes*, des *figures* (solides ou planes), des *angles*, des *proportions*, des *temps*, de degrés de *vitesse*, de *force*, de *puissance*, ainsi de suite. Les logiciens enseignent la même chose pour les *conséquences de mots*,

¹ "When man reasoneth". (NdT)

² "conceive". (NdT)

³ "consequence". (NdT)

⁴ "names". (NdT)

⁵ R. Anthony : "conclure de la conséquence des noms de toutes les parties au nom du tout". (NdT)

⁶ "conceiving of the consequence of the names of all the parts, to the name of the whole; or from the names of the whole and one part, to the name of the other part.". (NdT)

⁷ Exactement "enseignent la même chose" ("the same"). (NdT)

additionnant ensemble deux *dénominations* pour faire une *affirmation*, et deux *affirmations* pour construire un *sylogisme*, et *plusieurs syllogismes* pour construire une *démonstration* ¹; et de la *somme*, ou de la *conclusion* d'un *sylogisme*, ils soustraient une *proposition* pour en trouver une autre. Les auteurs politiques additionnent ensemble des *pactes* ² pour découvrir les *devoirs* des hommes ³, et les jurisconsultes ⁴ des *lois* et des *faits*, pour découvrir ce qui est *juste* et *injuste* ⁵ dans les actions des particuliers ⁶. En somme, quel que soit le domaine, il y a place pour l'*addition* et la *soustraction*, et il y a aussi place pour la *raison* ⁷; et là où elles n'ont aucune place, la *raison* n'a rien à y faire du tout.

En dehors de tout cela, nous pouvons définir (c'est-à-dire déterminer) ce que signifie le mot *raison* quand nous la comptons ⁸ parmi les facultés de l'esprit. Car la RAISON, en ce sens, n'est rien d'autre que le fait de calculer (c'est-à-dire additionner et soustraire) les conséquences des dénominations générales admises pour *marquer* et *signifier* nos pensées ⁹. Je dis *marquer*, quand nous calculons par nous-mêmes, et *signifier* quand nous démontrons ou prouvons ¹⁰ à autrui nos calculs.

Et de même que les hommes qui ne sont pas spécialistes ¹¹ en arithmétique se trompent ¹² nécessairement et font des opérations fausses ¹³, et cela peut arriver fréquemment aux spécialistes ¹⁴ eux-mêmes, de même dans tout sujet de raisonnement, les plus capables, les plus scrupuleux ¹⁵, les plus expérimentés des hommes peuvent se tromper, et inférer de fausses conclusions ¹⁶. Non que cette raison, par elle-même, ne soit la droite raison ¹⁷, de même que l'arithmétique est un art certain et infaillible, mais la raison d'aucun homme, ni d'aucun groupe d'hommes, ne produit la certitude ¹⁸, pas plus qu'un compte n'est par conséquent bien calculé parce qu'un grand nombre d'hommes l'ont unanimement approuvé. Par conséquent, de même que quand il y a une controverse sur un calcul ¹⁹, les parties doivent, de leur propre accord, instituer, comme la droite raison, la raison de quelque arbitre, de quelque juge, à la sentence duquel il se tiendront tous deux (ou leur controverse en viendra aux poings, ou ne trouvera pas de solution, par défaut d'une droite raison constituée par Nature), de même en est-il dans tous les débats,

¹ "two names to make an affirmation, and two affirmations to make a syllogism, and many syllogisms to make a demonstration". (NdT)

² "pactions". (NdT)

³ "men's duties". (NdT)

⁴ "lawyers". (NdT)

⁵ "right or wrong". (NdT)

⁶ R. Anthony : "dans les actions humaines privées". (NdT)

⁷ "reason". (NdT)

⁸ R. Anthony : "rangeons". (NdT)

⁹ "reckoning (that is, adding and subtracting) of the consequences of general names agreed upon for the marking and signifying of our thoughts". (NdT)

¹⁰ "when we demonstrate or approve". (NdT)

¹¹ R. Anthony : "qui manquent d'expérience". (NdT)

¹² "err". On pourrait à la limite traduire ici par "s'égarent". (NdT)

¹³ Exactement "additionner, compter faux", donc calculer et aboutir à un résultat faux, comme le dit très bien François Tricaud (Editions Sirey).

¹⁴ "professors". (NdT)

¹⁵ R. Anthony : "les plus habiles, les plus attentifs". (NdT)

¹⁶ "infer false conclusions". R. Anthony : "aboutir à de fausses conclusions". (NdT)

¹⁷ "right reason". (NdT)

¹⁸ "makes the certainty". (NdT)

¹⁹ R. Anthony : "discussion au sujet d'un compte". (NdT)

quel que soit le genre de débat. Et quand des hommes qui se pensent plus sages que les autres exigent bruyamment ¹ la droite raison comme juge, et pourtant ne cherchent qu'une chose, que les choses sont décidées par aucun autre raison humaine que la leur, c'est aussi intolérable dans la société des hommes que dans le jeu de cartes, quand l'un des joueurs, après le tirage de l'atout, utilise comme atout, à chaque occasion qui l'arrange, la couleur qu'il a le plus en main ². Car ils ne font rien d'autre que ceux qui veulent que chacune de leurs passions, quand elle en vient à prendre empire sur eux ³, soit considérée comme droite raison, et cela dans leur propre controverse, trahissant leur défaut de droite raison par la revendication qu'ils posent à son sujet ⁴.

L'usage et la fin de la raison n'est pas de trouver la somme ou la vérité de l'une ou de plusieurs conséquences éloignées des premières définitions et des significations établies des dénominations, mais de commencer à celles-ci, et de continuer [en allant] d'une conséquence à une autre ⁵. Car il ne peut y avoir aucune certitude de la dernière conclusion sans une certitude de toutes ces affirmations et négations sur lesquelles elle est fondée et à partir desquelles elle a été inférée ⁶. Par exemple, quand un chef de famille, en tenant des comptes, additionne les sommes de toutes les factures des dépenses en une seule somme, s'il ne prend pas garde à la façon dont l'addition de chaque facture a été faite par ceux qui doivent s'en acquitter, et ne fait pas attention aux raisons pour lesquelles il y a eu dépense, cela ne lui est pas plus profitable que s'il acceptait le compte globalement, se fiant à la compétence et à l'honnêteté des comptables. De même, celui qui, en raisonnant sur toutes les autres choses, adopte des conclusions sur la foi des auteurs sans aller les tirer ⁷ des premiers articles de chaque calcul ⁸ (qui sont les significations des dénominations établies par des définitions), celui-là perd sa peine, ne sait rien, et ne fait rien d'autre que de croire seulement.

Quand on calcule sans utiliser des mots, ce qui peut être fait pour des choses particulières, comme quand, à la vue d'un seule chose quelconque, on conjecture ce qui a probablement précédé, ou ce qui s'ensuivra probablement : si ce que l'on pensait probablement s'ensuivre ne s'ensuit pas, ou si ce que l'on pensait probablement avoir précédé n'a pas précédé, on appelle cela une ERREUR ⁹, et même les hommes les plus prudents y sont sujets ¹⁰. Mais quand nous raisonnons avec des mots de signification générale, et que nous tombons sur une inférence générale fausse, bien que, communément, on nomme cela une erreur, c'est en vérité une ABSURDITÉ ¹¹, des paroles ¹² dénuées de sens. Car l'erreur n'est que le

¹ R. Anthony : "à grands cris". (NdT)

² On comprend l'esprit de la proposition, mais il faudrait savoir à quel jeu Hobbes fait ici référence pour produire une traduction plus fidèle. (NdT)

³ "as it comes to bear sway in them". (NdT)

⁴ "bewraying their want of right reason by the claim they lay to it". (NdT)

⁵ "The use and end of reason is not the finding of the sum and truth of one, or a few consequences, remote from the first definitions and settled significations of names; but to begin at these, and proceed from one consequence to another.". (NdT)

⁶ "on which it was grounded and inferred". (NdT)

⁷ Exactement : "sans aller les chercher" (and doth not fetch). (NdT)

⁸ "from the first items in every reckoning". (NdT)

⁹ "this is called error". (NdT)

¹⁰ "even the most prudent men are subject.". (NdT)

¹¹ "it is indeed an absurdity". (NdT)

¹² R. Anthony : "discours". (NdT)

fait de se tromper ¹, en presumant que ² quelque chose est passé, ou à venir, chose qui ne s'est pas passée ou qui n'était pas à venir, mais dont nous n'avions pas découvert l'impossibilité ³. Mais quand nous faisons une assertion générale, à moins qu'elle ne soit vraie, sa possibilité ne peut pas être conçue. Et les mots par lesquels nous ne concevons rien d'autre que le son ⁴ sont ceux que nous appelons *absurdes, sans signification, sans sens* ⁵. Si quelqu'un me parlait d'un *quadrilatère circulaire*, ou des *accidents du pain dans le fromage*, ou de *substances immatérielles*, ou d'un *sujet libre*, d'une *libre volonté*, ou de quoi que ce soit de *libre* (mais pas selon cette personne au sens de libéré d'un obstacle qui s'oppose à nous ⁶), je ne dirais pas que cette personne est dans l'erreur, mais que ses mots ne veulent rien dire, c'est-à-dire qu'ils sont absurdes.

J'ai dit précédemment, au chapitre deux, que l'homme l'emporte ⁷ sur tous les autres animaux par cette faculté qui fait que quand il conçoit une chose, quelle qu'elle soit, il est enclin à rechercher les conséquences de cette chose, et les effets qu'il pourrait produire avec. Et maintenant, j'ajoute un autre degré de cette supériorité ⁸ : l'homme peut réduire les consécutions qu'il trouve à des règles générales, nommées *théorèmes* ou *aphorismes* ⁹, ce qui veut dire qu'il peut raisonner, calculer ¹⁰, non seulement sur des nombres, mais aussi sur toutes les autres choses que l'on peut additionner les unes aux autres ou soustraire les unes des autres.

Mais ce privilège est tempéré par un autre, le privilège de l'absurdité, auquel aucune créature vivante n'est sujette, sinon l'homme seul. Et parmi les hommes, ceux qui y sont de tous les plus sujets sont ceux qui professent la philosophie. Car ce que *Cicéron* dit d'eux quelque part est très vrai, qu'il ne peut rien y avoir de plus absurde que ce qu'on peut trouver dans les livres des philosophes. Et la raison en est manifeste, car aucun d'eux ne commence sa ratiocination ¹¹ [en partant] de définitions et d'explications des dénominations qu'il doit employer ¹². Cette méthode a été utilisée seulement en géométrie, et de cette façon, les conclusions de la géométrie ont été rendues indiscutables ¹³.

¹ "For error is but a deception". (NdT)

² R. Anthony : L'erreur n'est en effet qu'une déception dans la présomption que ...". (NdT)

³ "yet there was no impossibility discoverable". G. Mairet ne tient pas compte de "discoverable". (NdT)

⁴ "the sound". (NdT)

⁵ "absurd, insignificant, and nonsense". R. Anthony : "absurdes, sans signification, et non sens". (NdT)

⁶ J'ai pris des libertés avec la construction de la phrase pour que le sens soit très clair. La traduction simplement littérale la plus proche du texte serait : "ou quoi que ce soit de libre sinon libre (ou libéré) d'être empêché par (une) opposition" ("or any free but free from being hindered by opposition"). Le sens est celui-ci : on peut accepter de concevoir la liberté comme l'absence d'obstacles (c'est ce que l'on appelle la liberté d'action ou liberté de spontanéité, liberté commune évidemment admise par les déterministes), mais "libre arbitre", "libre volonté", "liberté d'indifférence" sont des expressions dénuées de signification. Voir le chapitre 21 de la deuxième partie du *Léviathan*. On pourra rapprocher de David Hume (*Enquête sur l'entendement humain*, section 8)

⁷ "excell". R. Anthony : "surpasse". (NdT)

⁸ "excellence". Il est très difficile de traduire autrement. (NdT)

⁹ "to general rules, called theorems, or aphorisms". (NdT)

¹⁰ "he can reason, or reckon". (NdT)

¹¹ Sans nuance péjorative. On peut traduire par raisonnement. (NdT)

¹² "from the definitions or explications of the names they are to use". (NdT)

¹³ "indisputable". (NdT)

La première cause des conclusions absurdes, je l'attribue au manque de méthode, c'est-à-dire qu'ils ne commencent pas leur ratiocination ¹ [en partant] de définitions, c'est-à-dire de significations établies de leurs mots ², comme s'ils pouvaient faire des calculs sans connaître la valeur des noms des nombres, *un*, *deux*, et *trois*.

Vu que tous les corps entrent dans des calculs selon diverses considérations, que j'ai mentionnées dans le chapitre précédent, ces considérations étant différemment nommées, des absurdités différentes procèdent de la confusion des dénominations et de leur liaison incorrecte dans des assertions ³. Et par conséquent,

La deuxième cause des assertions absurdes, je l'attribue au fait de donner des dénominations de *corps* aux *accidents* ou des dénominations d'*accidents* aux *corps*, comme le font ceux qui disent que la foi est *infuse* ou *inspirée*, alors que rien ne peut être *versé* ou *soufflé* dans quoi que ce soit, sinon un corps ⁴, ceux qui disent que l'*étendue* est *corporelle*, que les *phantasmes* ⁵ sont des *esprits*, etc..

La troisième, je l'attribue au fait de donner des dénominations d'*accidents* de *corps* [qui se trouvent] hors de nous aux *accidents* de nos propres *corps*, comme font ceux qui disent que *la couleur est dans le corps* [extérieur], *le son dans l'air*, etc..

La quatrième, au fait de donner des dénominations de *corps* aux *dénominations* ou aux *paroles*, comme le font ceux qui disent qu'il y a *des choses universelles*, qu'une *créature vivante est un genre*, ou une *chose générale* ⁶, etc..

La cinquième, au fait de donner des dénominations d'*accidents* aux *dénominations* et aux *paroles*, comme font ceux qui disent que *la nature d'une chose est sa définition*, que *l'ordre d'un homme est sa volonté*, et ainsi de suite.

La sixième, au fait d'employer des métaphores, des tropes, et d'autres figures de rhétorique, au lieu d'employer les mots appropriés. Car, quoiqu'il soit légitime ⁷ de dire, par exemple, que *le chemin va*, ou *conduit ici ou là*, que *le proverbe dit ceci ou cela* (alors que les chemins ne peuvent pas aller, ni les proverbes parler), néanmoins, dans le calcul, et dans la recherche de la vérité ⁸, de pareilles paroles ne doivent pas être admises ⁹.

¹ Sans nuance péjorative. On peut traduire par raisonnement. (NdT)

² "that is, from settled significations of their words". (NdT)

³ "proceed from the confusion and unfit connexion of their names into assertions". R. Anthony : "procèdent de la confusion et de la connexion impropre de leurs noms dans les assertions. (NdT)

⁴ Autrement dit, de la matière.

⁵ Hobbes n'utilise pas ici, comme dans les chapitres précédents, le mot "fancy" mais le mot "phantasm".

⁶ "there be things universal; that a living creature is genus, or a general thing". (NdT)

⁷ "lawful". (NdT)

⁸ "yet in reckoning, and seeking of truth". (NdT)

⁹ "such speeches are not to be admitted". R. Anthony : "un tel langage n'est pas admissible". (NdT)

La septième, je l'attribue aux dénominations qui ne veulent rien dire, mais qui sont adoptées par les Écoles et apprises mécaniquement ¹, comme *hypostatique*, *transsubstantié*, *consubstantié*, *maintenant-éternel*, et tout le jargon de même type des Scolastiques.

Celui qui peut éviter ces choses ne tombera pas facilement dans quelque absurdité, à moins que le calcul ne soit long, auquel cas il se peut qu'il oublie ce qui a précédé. Car tous les hommes, par nature ², raisonnent de façon semblable, et ils raisonnent bien quand ils ont de bons principes ³. Qui est assez stupide pour à la fois faire une erreur en géométrie, et persévérer alors qu'un autre la lui a révélée?

De cela, il apparaît que la raison n'est pas née avec nous, comme la sensation et le souvenir, ne s'acquiert pas par l'expérience seule, comme la prudence, mais qu'on y parvient par le travail ⁴, premièrement en posant convenablement ⁵ des dénominations, deuxièmement en acquérant une bonne et rigoureuse méthode, partant des éléments, qui sont les dénominations, pour aller jusqu'aux assertions faites par la liaison des dénominations, et aussi jusqu'aux syllogismes, qui sont des liaisons d'assertions, jusqu'à ce que nous arrivions à la connaissance de toutes les consécutions de dénominations qui se rapportent au sujet entrepris, et c'est là ce que les hommes appellent science ⁶. Alors que la sensation et le souvenir ne sont qu'une connaissance d'un fait, qui est une chose passée et irrévocable ⁷, la science est la connaissance des consécutions, et de la dépendance d'un fait par rapport à un autre ⁸, science par laquelle, à partir de ce que nous savons présentement faire, nous savons comment faire quelque chose d'autre quand nous le voulons, ou une chose semblable, à un autre moment; parce que, quand nous comprenons comment une chose se produit, à partir de quelles causes, et par quelle manière, et que les mêmes causes ⁹ viennent en notre pouvoir, nous comprenons comment nous pouvons leur faire produire les mêmes effets ¹⁰.

Par conséquent, les enfants ne sont doués d'aucune raison, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'usage de la parole, mais on les nomme des créatures raisonnables en raison de la possibilité qui apparaît chez eux d'avoir dans un temps à venir l'usage de la raison. Et la plupart des hommes, quoiqu'ils aient jusqu'à un certain point ¹¹ l'usage du raisonnement, comme quand ils utilisent des nombres jusqu'à un certain niveau, ne s'en servent néanmoins que pour peu d'usages dans la vie courante, dans laquelle ils se gouvernent, certains mieux, d'autres de pire façon, selon leurs différences d'expérience, de vitesse de la

¹ Ou "par cœur". R. Anthony : "par routine". (NdT)

² "by nature". (NdT)

³ "reason alike, and well, when they have good principles". (NdT)

⁴ "industry". Anthony : "par l'industrie". (NdT)

⁵ "in apt imposing". R. Anthony : "par la juste imposition". (NdT)

⁶ "first in apt imposing of names; and secondly by getting a good and orderly method in proceeding from the elements, which are names, to assertions made by connexion of one of them to another; and so to syllogisms, which are the connexions of one assertion to another, till we come to a knowledge of all the consequences of names appertaining to the subject in hand; and that is it, men call science". (NdT)

⁷ "irrevocable". (NdT)

⁸ "science is the knowledge of consequences, and dependence of one fact upon another". (NdT)

⁹ "the like causes". (NdT)

¹⁰ "the like effects." (NdT)

¹¹ "a little way" : un bout de chemin. (NdT)

mémoire et selon leurs inclinations vers différents buts ¹, mais surtout selon la bonne ou la mauvaise fortune et selon les erreurs des uns et des autres. Car, pour ce qui est de la science (des règles certaines de leurs actions) ², ils en sont si loin qu'ils ne savent [même] pas ce qu'elle est. Ils ont cru que la géométrie, c'était des tours de passe-passe ³. Mais, pour les autres sciences, ceux à qui l'on n'en a pas appris les commencements ⁴, et qui n'ont pas pu y faire certains progrès pour qu'ils puissent voir comment elles sont engendrées et acquises ⁵, sont sur ce point comme les enfants qui n'ont aucune idée de la génération, et à qui les femmes font croire que leurs frères et soeurs n'ont pas été enfantés, mais ont été trouvés dans le jardin.

Pourtant, ceux qui n'ont aucune science sont dans une condition meilleure et plus noble, avec leur prudence naturelle ⁶ que ceux qui, en raisonnant mal, ou en faisant confiance à ceux qui raisonnent de façon incorrecte, se précipitent dans des règles générales fausses et absurdes ⁷. Car l'ignorance des causes et des règles ne mène pas les hommes si loin de leur chemin ⁸, que le fait de se fonder sur de fausses règles et de prendre pour causes de ce dont ils aspirent, de fausses causes ⁹ qui sont plutôt les causes du contraire.

Pour conclure, la lumière de l'esprit humain, ce sont des mots clairs ¹⁰, mais d'abord débarrassés des impuretés ¹¹ et purgés de toute ambiguïté, par d'exactes définitions. La *raison* est la *marche*, le développement de la *science* est le *chemin*, et l'avantage pour l'humanité est le *but*. Et, au contraire, les métaphores et les mots dénués de sens et ambigus sont semblables aux ignes fatui ¹², et raisonner à partir d'eux, c'est errer dans d'innombrables absurdités, et leur aboutissement, ce sont les disputes, les discordes et la désobéissance ¹³.

De même que beaucoup d'expérience est la *prudence*, beaucoup de science est la *sapience* ¹⁴. Car, quoique nous ayons la seule dénomination "sagesse" ¹⁵ pour les deux, pourtant les Latins faisaient toujours une distinction entre *prudencia* et *sapientia*, attribuant la première à l'expérience et la seconde à la science. Mais, pour faire apparaître la différence plus clairement, imaginons un homme doué par la nature d'une capacité à manier les armes et d'une dextérité excellentes, et un autre homme qui a ajouté à cette dextérité une science acquise des endroits où il

¹ "and inclinations to several ends". (NdT)

² "For as for science, or certain rules of their actions". (NdT)

³ "conjuring". Conjuraton, prestidigitaton, évocation des esprits. (NdT)

⁴ "the beginnings". Ici, les principes. (NdT)

⁵ "acquired and generated". (NdT)

⁶ "their natural prudence"

⁷ "fall upon false and absurd general rules". (NdT)

⁸ "oes not set men so far out of their way as". (NdT)

⁹ Littéralement "des causes qui ne sont pas ainsi". (NdT)

¹⁰ "perspicuous words". (NdT)

¹¹ "snuffed". Le mot "snuff" désigne la tabac à priser (priser : to snuff). Le verbe a aussi le sens de "moucher" (une chandelle) et plus rarement, semble-t-il, de "se moucher". On comprendra ici qu'il faut "moucher" les mots (deuxième sens), les débarrasser de leurs impuretés. R. Anthony utilise le verbe "purifier". (NdT)

¹² Feux follets (ignes : feux + fatui (fatuus) : fous). (NdT)

¹³ Ou "mépris" au sens de mépris des règles.

¹⁴ "sapience". (NdT)

¹⁵ "wisdom". (NdT)

peut toucher ¹ son adversaire, et où son adversaire peut le toucher, ceci dans toutes les positions et les gardes possibles. L'habileté du premier serait à l'habileté du second ce que la prudence est à la sapience. Les deux sont utiles, mais la seconde est infaillible. Mais ceux qui, faisant seulement confiance à l'autorité des livres, suivent aveuglement les aveugles, sont comme celui qui, faisant confiance aux fausses règles d'un maître d'escrime, se risque présomptueusement sur un adversaire qui, soit va le tuer, soit va le déshonorer ².

Les signes de la science sont les uns certains et infaillibles, d'autres incertains. Ils sont certains quand celui qui a la prétention [d'avoir] la science de quelque chose, peut l'enseigner, c'est-à-dire en démontrer clairement ³ la vérité à autrui. Ils sont incertains, quand seuls certains événements particuliers répondent à sa prétention, et en de nombreuses occasions se révèlent ⁴ être ce qu'il avait dit qu'ils devraient être. Les signes de la prudence sont tous incertains, car il est impossible d'observer par expérience et de se rappeler toutes les circonstances qui peuvent modifier le résultat ⁵. Mais dans toute affaire, où l'on ne peut procéder par une science infaillible, et qui est sujette à de nombreuses exceptions, délaissier son propre jugement naturel et se [laisser guider] par des sentences ⁶ lues chez les auteurs, c'est un signe de déraison ⁷ que l'on méprise généralement par le nom de pédanterie ⁸. Et même parmi ces hommes qui, dans les conseils de la République ⁹, aiment étaler ¹⁰ leurs lectures de politique et d'histoire, il en est fort peu qui font la même chose dans leurs affaires domestiques, où leur l'intérêt particulier est en jeu, ayant assez de prudence pour leurs affaires privées, bien qu'en public, ils ne font pas plus attention à la réputation de leur propre esprit ¹¹ qu'au succès des affaires d'autrui.

¹ Exactement "piquer". (Ndt)

² Le futur proche a été ajouté par le traducteur.

³ "évidemment", c'est-à-dire montrer l'évidence des propositions.

⁴ Le mot employé par Hobbes est "prove" qui signifie aussi "prouver", "vérifier", "démontrer". Une traduction plus littéraire choisirait "en de nombreuses occasions vérifient ses prédictions". (Ndt)

⁵ "success" : le succès, l'issue. (Ndt)

⁶ Des jugements ("sentences"). (Ndt)

⁷ "folly" : sottise, déraison, folie. (Ndt)

⁸ Ou pédantisme. (Ndt)

⁹ "in councils of the Commonwealth". (Ndt)

¹⁰ Plus exactement "montrer" ("to show"), faire montre (solution de R. Anthony). (Ndt)

¹¹ "their own wit". (Ndt)

Première partie : De l'homme

Chapitre VI

Des commencements intérieurs des mouvements volontaires, couramment appelés passions ; et des paroles par lesquelles ils sont exprimés.

[Retour à la table des matières](#)

Les animaux ont deux sortes de *mouvements* qui leur sont particuliers ¹: l'un, appelé mouvement *vital* ², commence à la génération, et continue sans interruption pendant toute leur vie. Tels sont la *circulation sanguine*, le *pouls*, la *respiration*, la *digestion*, la *nutrition*, l'*excrétion*, etc., lesquels mouvements ne nécessitent pas l'aide de l'imagination. L'autre mouvement est le *mouvement animal*, aussi appelé *mouvement volontaire* ³, comme *marcher*, *parler*, *bouger* l'un de nos membres, d'une façon telle que le mouvement a d'abord été imaginé ⁴ dans notre esprit ⁵. Que la sensation soit un mouvement dans les organes et les parties intérieures du corps de l'homme, causé par l'action des choses ⁶ que nous voyons, entendons, etc., et que ce phantasme ⁷ ne soit qu'un reste ⁸ du même mouvement, demeurant après la sensation, tout cela a déjà été dit dans les premier et deuxième chapitres. Et parce que *marcher*, *parler*, et les mouvements volontaires du même type

¹ "peculiar". (NdT)

² "One called vital". (NdT)

³ "voluntary motion". (NdT)

⁴ "fancied". On peut traduire par "phantasmé". (NdT)

⁵ "in such manner as is first fancied in our minds". Erreur de traduction de G. Mairet : "comme s'il avait d'abord été imaginé dans notre esprit". Le "comme si" suppose ici que le propos de Hobbes n'a pas été compris. (NdT)

⁶ "factum ab Objectis" dans la version latine. (NdT)

⁷ "fancy". (NdT)

⁸ "relics" : un vestige, un reliquat (R. Anthony). (NdT)

dépendent toujours d'une pensée antérieure du *vers où*, du *par où*, ou du *quoi* ¹, il est évident que l'imagination est le premier commencement interne de tout mouvement volontaire. Et quoique les hommes qui n'ont pas étudié ² ne conçoivent pas du tout de mouvement là où la chose mue est invisible, ou là où l'espace dans lequel elle est mue, à cause de sa petitesse, est imperceptible ³, pourtant cela n'empêche pas que de tels mouvements existent. Car, qu'un espace soit aussi petit que possible, ce qui est mu dans un espace plus grand, dont ce petit espace est une partie, doit d'abord être mu dans cette partie. Ces petits commencements de mouvements à l'intérieur du corps de l'homme ⁴, avant qu'ils n'apparaissent dans le fait de marcher, parler, frapper, et d'autres actions visibles, sont couramment nommés EFFORTS ⁵.

Cet effort, quand il est dirigé vers quelque chose qui le cause, est appelé APPÉTIT ou DÉsir, la première dénomination étant la dénomination générale ⁶, et l'autre dénomination étant souvent restreinte à signifier le désir de nourriture, à savoir la *faim* et la *soif*. Et quand l'effort provient de [l'intention de] se garder de quelque chose ⁷, on le nomme AVERSION ⁸. Ces mots *appétit* et *aversion* nous viennent des *Latins*, et les deux signifient les mouvements, l'un qui consiste à se rapprocher de quelque chose, l'autre à fuir quelque chose ⁹. C'est aussi ce que signifient les mots grecs *ormè* et *aphormè* ¹⁰. Car la nature elle-même, vraiment, imprime souvent ces vérités ¹¹ en l'homme ¹² sur lesquelles il achoppe ¹³ quand, après coup, il cherche quelque chose au-delà de la Nature ¹⁴. Car les Scolastiques ¹⁵ ne trouvent, dans le simple appétit de marcher, aucun mouvement actuel ¹⁶, mais comme ils doivent [bien] reconnaître qu'il y a quelque mouvement, ils le nomment mouvement métaphorique ¹⁷, ce qui n'est rien d'autre que des paroles absurdes, car, même si des mots peuvent être dits métaphoriques, il n'en est pas ainsi des corps et des mouvements.

¹ "a precedent thought of whither, which way, and what". (NdT)

² "unstudied men". R. Anthony traduit par "sans culture". (NdT)

³ "insensible". R. Anthony : "insensible". (NdT)

⁴ "These small beginnings of motion within the body of man". (NdT)

⁵ Au singulier dans le texte : "endeavour"(c'est le *conatus latin*). (NdT)

⁶ "the general name". (NdT)

⁷ L'Anglais peut dire plus simplement : "when the endeavour is from ward something". R. Anthony : "et quand la direction de l'effort va en s'éloignant de quelque chose". (NdT)

⁸ "aversion". (NdT)

⁹ R. Anthony : "l'un d'approche, l'autre de retraite". (NdT)

¹⁰ En caractères grecs dans le texte. "ormè" a ces différents sens : a) attaque, assaut. b) impulsion, désir, envie. c) élan ardeur, zèle. d) impulsion des sens ou instinct (en particulier chez les stoïciens). "aphormè" : a) origine, point de départ. b) occasion, prétexte. c) ressource, moyen. d) répugnance, aversion (en particulier chez les stoïciens).

¹¹ Il sagit des mouvements imperceptibles dont il était question plus haut. R. Anthony : "nous pousse vers des vérités". (NdT)

¹² Hobbes emploie le pluriel : les hommes. (NdT)

¹³ R. Anthony emploie le verbe trébucher. (NdT)

¹⁴ La suite explique le sens de cette phrase. L'ignorance du mouvement imperceptible pousse certains penseurs à une mauvaise "physique métaphysique" pleine d'absurdités. (NdT)

¹⁵ R. Anthony : "les Ecoles". (NdT)

¹⁶ Hobbes utilise le langage scolastique hérité d'Aristote. Ici "actuel" a le sens d'effectif (et même de visible), de non simplement potentiel. R. Anthony refuse nettement cette traduction, dans une note (14) : "aucun mouvement véritable". (NdT)

¹⁷ "metaphorical motion". Chez R. Anthony, c'est l'appétit qui est métaphorique.(NdT)

Ce que les hommes désirent, on dit qu'ils l'AIMENT, et qu'ils HAISSENT ¹ les choses pour lesquelles ils ont de l'aversion. Si bien que désirer et aimer sont la même chose, sauf que ² par désir, nous signifions l'absence de l'objet, et par amour, plus couramment la présence du même objet. De même, par aversion, nous signifions l'absence, et par haine, la présence de l'objet.

Parmi les appétits et les aversions, certains naissent avec les hommes ³, comme l'appétit de la nourriture, l'appétit d'excrétion et d'exonération ⁴ (que l'on peut aussi et plus proprement ⁵ appeler des aversions de quelque chose qu'ils sentent dans leur corps ⁶) et quelques autres appétits peu nombreux. Les autres, qui sont des appétits de choses particulières, procèdent de l'expérience et de l'essai ⁷ de leurs effets sur eux-mêmes ou sur les autres. En effet, en ce qui concerne les choses que nous ne connaissons pas du tout, ou que nous croyons ne pas exister, nous ne devons avoir d'autre désir que celui de goûter ou d'essayer. Mais nous avons de l'aversion pour les choses, non seulement qui, nous le savons, nous ont nui ⁸, mais aussi pour celles dont nous ne savons pas si elles nous nuiront ou pas.

Ces choses que nous n'aimons ni ne haïssons, on dit qu'elles sont *méprisées*, le MEPRIS ⁹ n'étant rien d'autre qu'une immobilité, qu'un refus ¹⁰ du coeur qui consiste à résister à l'action de certaines choses, et qui vient de ce que le coeur est déjà mu autrement, par des objets plus puissants, ou qui vient d'un défaut d'expérience de ces choses.

Et parce que la constitution du corps de l'homme est en continuelle mutation ¹¹, il est impossible que toutes les mêmes choses causent toujours en lui les mêmes appétits et les mêmes aversions. Encore moins les hommes peuvent-ils s'accorder sur le désir d'un seul et même objet.

Mais, quel que soit l'objet de l'appétit de l'homme ou de son désir, c'est, pour sa part, ce qu'il nomme *bon*, et l'objet de sa haine et de son aversion, il le nomme *mauvais* ¹². L'objet de son mépris, il le nomme *sans valeur et insignifiant* ¹³. Mais l'utilisation de ces mots de bon, mauvais, et méprisable se fait selon la personne

¹ "hate". Précédemment "love". (NdT)

² Traduction littérale de "save than". (NdT)

³ R. Anthony : "sont innés". (NdT)

⁴ "décharge": le fait d'ôter quelque chose du corps. (NdT)

⁵ "de façon plus appropriée". Hobbes ne fait aucunement allusion aux convenances. Il envisage seulement la rectitude des dénominations.

⁶ On me pardonnera cette traduction discutable qui, pourtant, est la traduction quasiment littérale du texte de Hobbes qui, lui, dans ce passage, ne vise aucun jeu de mots : "which may also and more properly be called aversions, from somewhat they feel in their bodies". La traduction de F. Tricaud est beaucoup plus convenable et sérieuse. (NdT)

⁷ R. Anthony : "de l'épreuve". (NdT)

⁸ "hurt" : nuire, faire mal, blesser, faire de la peine. (NdT)

⁹ Ou dédain : "contempt". (NdT)

¹⁰ "contumacy" : entêtement, obstination. En droit, refus de comparaître. R. Anthony : "abstention formelle du coeur". (NdT)

¹¹ Au sens de changement. Le terme n'a évidemment rien à voir avec la génétique. (NdT)

¹² "good" et "evil". Bon et mauvais, bien et mal (ces deux derniers termes étant choisis par R. Anthony). (NdT)

¹³ "vile and inconsiderable". R. Anthony : "vil et indigne d'être pris en considération". (NdT)

qui la pratique ¹. Il n'existe rien qui soit ainsi, simplement et absolument, ni aucune règle commune du bon et du mauvais qu'on puisse tirer ² de la nature des objets eux-mêmes, car cette règle ³ vient de l'individualité de l'homme, là où il n'y a pas de République ⁴, ou, dans une République, d'une personne qui le représente, ou d'un arbitre, d'un juge ⁵ que les hommes en désaccord établissent par consentement ⁶, et dont la sentence constitue la règle du bon et du mauvais.

La langue latine ⁷ a deux mots dont la signification se rapproche de celle de bon et mauvais, mais [le sens] n'est pas exactement le même : *pulchrum* et *turpe* ⁸, le premier signifiant ce qui, par certains signes apparents, promet d'être bon, et le deuxième signifiant ce qui promet d'être mauvais. Mais, dans notre langue, nous n'avons pas de dénominations générales pour exprimer cela. Mais, pour *pulchrum*, nous disons, pour certaines choses, *fair*, pour d'autres, *beautiful* ou *handsome*, ou *gallant*, ou *honorable*, ou *comely*, ou *amiable*, et pour *turpe*, *foul*, *deformed*, *ugly*, *base*, *nauseous* ⁹, et ainsi de suite, en fonction de l'objet. Tous ces mots, placés convenablement, ne signifient rien d'autre que *l'air* ¹⁰, l'aspect ¹¹, ce qui promet du bon ou du mauvais. Si bien qu'il y a trois genres de biens : ce qui s'annonce bon, c'est-à-dire *pulchrum*, ce qui est bon dans les faits, en tant que fin désirée, ce qui est appelé *jucundum* ¹², agréable, et le bon en tant que moyen, ce qui est appelé *utile*, *avantageux*; et il y a autant de genres de mauvais : ce qui promet d'être mauvais est appelé *turpe* ¹³, le mauvais dans les faits et dans la fin est *molestum* ¹⁴, déplaisant, gênant, et mauvais en tant que moyen : *inutile*, *désavantageux*, *nuisible*.

¹ Phrase simple mais difficile à rendre clairement : "For these words of good, evil, and contemptible are ever used with relation to the person that useth them". La suite indique le sens. (NdT)

² G. Lyon (*La philosophie de Hobbes*, Paris, Alcan, 1893, p.115) : "qui puisse être empruntée". (NdT)

³ R. Anthony : "une mesure". La version latine donne "regula". (NdT)

⁴ "Commonwealth". (NdT)

⁵ "an arbitrator or judge". (NdT)

⁶ "by consent". (NdT)

⁷ Note 30 de la traduction de R. Anthony : "A partir de "la langue latine ...", le texte latin dit : "*Pulchrum* et *Turpe* signifient à peu près, mais non d'une façon précise, la même chose que *Bonum* et *Malum*. *Pulchrum* signifie ce qui, par des signes apparents, promet le bien, et *Turpe* ce qui promet le mal. De l'un et de l'autre, il est diverses formes : *Formosum*, *Honestum*, *Decorum*, *jucundum* sont des formes de *pulchrum*. *Deforme*, *Inhonestum*, *Molestum* sont des formes de *Turpe*. Tous ces vocables ne signifient qu'une promesse ou de bien ou de mal. Il y a trois sortes de bien : l'une en tant que promesse, *Pulchritudo*; l'autre par rapport à la chose elle-même (in re), on l'appelle *Bonitas*; la troisième en tant que fin, et c'est *jacunditas*. En outre, le bien qui en tant que fin s'appelle *jucundum*, en tant que moyen s'appelle *Utile*. De même, le mal en tant que promesse s'appelle *Turpe*, en tant que fin s'appelle *Molestum*."

⁸ "pulchrum" : bien, beau, joli, parfait, merveilleux. "turpe" : laid, vilain difforme, déplaisant, dégoûtant, ignoble, honteux, indécent.

⁹ Vu les nuances parfois très fines, nous avons laissé les termes anglais. 1) Fair : beau, net, pur. 2) beautiful : beau (voire très beau), admirable, joli. 3) handsome : beau, bien fait, gracieux, élégant. 4) gallant : beau, noble, élégant, chevaleresque. 5) honourable : honorable. 6) comely : avenant, charmant, gracieux. 7) amiable : aimable. 8) foul : infect, sale, abominable, méchant, déloyal, grossier. 9) deformed : difforme, contrefait. 10) ugly : disgracieux, vilain. 11) base : bas, vil, ignoble. 12) nauseous : écoeurant, dégoûtant. (NdT)

¹⁰ La mine, l'allure ("mien"). R. Anthony : "l'apparence". (NdT)

¹¹ L'expression ("countenance"). R. Anthony : "la physionomie". (NdT)

¹² Plaisant, agréable, charmant. (NdT)

¹³ Voir la note de début de paragraphe. (NdT)

¹⁴ Pénible, désagréable, fâcheux. (NdT)

Dans la sensation qui se trouve réellement en nous, comme je l'ai dit plus haut, il n'y a que le mouvement, causé par l'action des objets extérieurs mais qui apparaît à la vue comme lumière et couleur, à l'oreille, comme son, aux narines comme odeur, etc., quand l'action du même objet se poursuit des yeux, des oreilles et des autres organes jusqu'au coeur, l'effet réel n'étant rien d'autre que le mouvement, ou effort ¹, qui consiste en un appétit vers l'objet qui meut, ou en une aversion pour fuir cet objet. Mais l'apparition, la sensation de ce mouvement est ce que nous nommons soit VOLUPTÉ ², soit CHAGRIN ³.

Ce mouvement, qui est nommé appétit, et, pour l'apparition, *volupté* et *plaisir*, semble être un appui, une aide du mouvement vital ⁴, et donc, les choses, en tant qu'elles causent la volupté ne sont pas improprement nommées *jucunda* ⁵ (un *juvando* ⁶), du fait qu'elles aident et fortifient. Le contraire, *molesta* ⁷, *désagréables*, du fait qu'elles empêchent et dérangent le mouvement vital.

Le *plaisir*, donc, ou *volupté*, est l'apparition, la sensation de ce qui est bon ⁸, et la *molestation* ⁹, le *déplaisir*, de l'apparition, de la sensation de ce qui est mauvais. Par conséquent, tout appétit, tout désir, tout amour est accompagné de plus ou moins de volupté, et toute haine, toute aversion, de plus ou moins de déplaisir et du sentiment d'être blessé ¹⁰.

Parmi les plaisirs, les voluptés, certains naissent de la sensation d'un objet présent, et on peut les nommer *plaisirs de la sensation* ¹¹ (le mot sensuel, comme il est utilisé seulement par ceux qui condamnent ces plaisirs, n'a pas lieu d'être utilisé tant qu'il n'existe pas de lois). De cette sorte sont tous les plaisirs provoqués par les opérations qui chargent et déchargent le corps ¹², de même que tout ce qui est plaisant à *voir*, *entendre*, *sentir*, *goûter*, ou *toucher*. D'autres naissent de l'attente ¹³ qui procède de la prévision de la fin ou des conséquences des choses, que ces choses plaisent ou qu'elles déplaisent dans la sensation, et ce sont, pour celui qui tire ces conséquences, des *plaisirs de l'esprit*, et on les nomme généralement JOIE. De la même manière, certains déplaisirs sont dans la sensation et sont nommés PEINE ¹⁴. D'autres correspondent à l'attente des conséquences et sont nommés CHAGRIN ¹⁵.

¹ "endeavour". (NdT)

² "delight" : aussi enchantement, ravissement. Le texte latin utilise la Latin "voluptas" que l'on peut traduire par plaisir ou volupté. Le début du paragraphe suivant nous oblige à choisir ici volupté. (NdT)

³ Peine, affliction, embarras ("trouble of mind"). (NdT)

⁴ "vital motion". (NdT)

⁵ Plaisantes, agréables, charmantes. (NdT)

⁶ Une aide. (NdT)

⁷ Pénibles, désagréables, fâcheuses. (NdT)

⁸ "du bon" ou "du bien". (NdT)

⁹ Ici ce qui est produit en l'homme par les choses *molesta* (voir les notes précédentes). (NdT)

¹⁰ Il est loin d'être facile de traduire ici "offence".

¹¹ "pleasures of sense". (NdT)

¹² "Of this kind are all operations and exonerations of the body". R. Anthony : "les opérations et les exonérations". (NdT)

¹³ Il faut entendre ici qu'on s'attend à l'événement (to expect). (NdT)

¹⁴ "pain" : douleur (R. Anthony), souffrance. (NdT)

¹⁵ "grief". (NdT)

Les passions simples nommées *appétit*, *désir*, *amour*, *aversion*, *haine*, *joie* et *chagrin* ont reçu des dénominations différentes pour des raisons ¹ diverses. Premièrement, quand l'une succède à l'autre, elles sont nommées différemment en fonction de la probabilité ² qu'ont les hommes d'atteindre ce qu'ils désirent. Deuxièmement, en fonction de l'objet aimé ou haï. Troisièmement, quand on envisage plusieurs de ces passions ensemble. Quatrièmement, en fonction du changement ou de la succession elles-mêmes.

En effet, l'*appétit* lié à l'idée d'atteindre [l'objet] est nommé ESPOIR ³

Le même, sans une telle opinion, est le DÉSESPOIR.

L'*aversion*, liée à l'idée d'une *nuisance* venant de l'objet, est la CRAINTE.

La même, liée à l'espoir d'empêcher cette nuisance en s'opposant à elle, est le COURAGE.

Le *courage* soudain est la COLÈRE.

L'*espoir* constant est la CONFIANCE EN SOI.

Le *désespoir* constant, la DÉFIANCE DE SOI.

La *colère* pour un grand dommage subi par autrui, quand nous pensons que ce dernier a été fait à tort ⁴, est l'INDIGNATION.

Le *désir* du bien pour autrui [est] la BIENVEILLANCE, la BONNE VOLONTÉ, la CHARITÉ. Si cette passion vise l'homme en général, on parle de BON NATUREL ⁵.

Le *désir* des richesses [est] la CONVOITISE ⁶ : une dénomination toujours utilisée pour blâmer, parce que les hommes, se les disputant, ne sont pas contents de voir un autre les obtenir. Néanmoins, le désir en lui-même doit être ou blâmé ou permis, selon les moyens par lesquels ces richesses sont recherchées.

Le *désir* des emplois et des préséances est l'AMBITION : une dénomination utilisée aussi de façon péjorative ⁷, pour la raison ci-dessus mentionnée.

Le *désir* des choses qui ne contribuent que peu aux fins que nous poursuivons, ou la crainte des choses qui ne les empêchent que pour une faible part, est la PETITESSE [d'esprit] ⁸.

¹ "considerations". (NdT)

² R. Anthony : "vraisemblance". (NdT)

³ Il est ici impossible d'ajouter en note, pour ce qui suit, tous les mots employés par Hobbes. On se reportera au texte anglais. (NdT)

⁴ "by injury". R. Anthony : "injustement". (NdT)

⁵ "If to man generally, good nature". R. Anthony : "bonté". (NdT)

⁶ R. Anthony : "cupidité". (NdT)

⁷ "in the worse sense". (NdT)

⁸ "pusillanimity". Il est impossible *ici*, comme le fait R. Anthony, de traduire par "pusillanimité". Si l'on considère l'origine latine, il faut traduire, ce qui correspond très bien au propos de Hobbes, par "petitesse d'esprit". Cicéron (*correspondance*) emploie par exemple

Le *mépris* des aides et des obstacles minimales est la MAGNANIMITÉ.

La *magnanimité*, s'il y a danger de mort ou de blessures, est la VAILLANCE, la FORCE D'ÂME.

La *magnanimité* dans l'utilisation des richesses et la LIBÉRALITÉ.

La *petitesse* [d'esprit], pour la même chose, est la SORDIDITÉ ¹, l'AVARICE ou l'ESPRIT D'ÉCONOMIE, selon qu'elle est ou non appréciée.

L'*amour* des personnes, en vue de relations sociales, est l'AMABILITÉ.

L'*amour* des personnes, pour le seul plaisir des sens, est la CONCUPISCENCE ² NATURELLE.

L'*amour*, auquel on a pris goût en repassant dans son esprit ³, c'est-à-dire en imaginant, le plaisir passé, est la LUXURE.

L'*amour* d'une personne en particulier, lié au désir d'être soi-même aimé en particulier, est la PASSION DE L'AMOUR ⁴. Le même, lié à la crainte que l'amour ne soit pas réciproque, est la JALOUSIE.

Le *désir* de faire regretter à quelqu'un l'une de ses actions en lui causant un tort est le DESIR DE VENGEANCE.

Le *désir* de connaître le pourquoi et le comment est la CURIOSITÉ, qu'on ne trouve en aucune créature vivante, sinon en l'*homme*; si bien que l'homme se distingue, non seulement par sa raison, mais aussi par cette passion singulière, des autres *animaux* qui sont tenus éloignés de la connaissance des causes par la prédominance de l'appétit de nourriture et des autres plaisirs des sens. Cette curiosité est une concupiscence de l'esprit ⁵ qui, parce que la volupté se poursuit de façon durable et sans fatigue dans l'acquisition du savoir, l'emporte sur la brève impétuosité de tout plaisir charnel ⁶.

La *crainte* d'une puissance invisible feinte par l'esprit, ou imaginée à partir de contes ⁷ publiquement autorisés, est la RELIGION, et quand cette religion n'est

l'expression "pusillus animus", esprit étroit, âme mesquine. Le latin "pusillus" signifie "tout petit", voire "minuscule". (NdT)

¹ Le terme "wretchedness" est, dans ce contexte, difficile à traduire. Il ne s'agit pas simplement d'avarice, de laderie : le mot renvoie à un état de misère extrême, de condition minable (il peut aussi signifier que l'individu est infortuné, malheureux). R. Anthony a senti la difficulté en traduisant par "misère, pauvreté". (NdT)

² Il ne faut pas prendre ici le terme péjorativement. Il s'agit du désir sexuel naturel, que Hobbes distingue d'ailleurs (voir la suite) de la luxure qui, elle, suppose la médiation de phantasmes répétés. R. Anthony : "convoitise naturelle". (NdT)

³ "from rumination". (NdT)

⁴ "the passion of love". (NdT)

⁵ Voir la *libido sciendi* de saint Jean. Voir aussi Pascal et les jansénistes. R. Anthony : "soif de l'esprit". (NdT)

⁶ J'ai pris quelques libertés avec le texte afin que le sens soit clair. (NdT)

⁷ "tales" : contes, histoires, récits. (NdT)

pas autorisée, on la nomme SUPERSTITION. Quand la puissance imaginée est véritablement telle que nous l'imaginons, on la nomme vraie religion.

La *crainte* sans qu'on puisse saisir le pourquoi et le quoi ¹ est la TERREUR PANIQUE, ainsi nommée en raison des fables qui font de *Pan* son auteur, alors qu'en vérité il y a toujours en l'homme qui éprouve le premier cette crainte quelque saisie de la cause, tandis que les autres s'enfuient à cause du précédent, chacun supposant que son compagnon sait pourquoi. C'est pourquoi cette passion n'arrive à personne, sinon dans une foule, ou quand il y a une multitude de personnes.

La *joie* qui provient de la saisie d'une nouveauté, est l'ADMIRATION ², [passion] propre à l'homme car elle excite l'appétit de connaître la cause.

La *joie* qui naît de l'imagination de son propre pouvoir, de ses propres capacités, est cette exultation de l'esprit ³ qui est nommée SE GLORIFIER. Cette passion, si elle est fondée sur l'expérience de ses propres actions antérieures, est la même chose que la *confiance* ⁴, mais si elle est fondée sur la flatterie d'autrui, ou simplement supposée ⁵ par l'individu, pour le plaisir de ses conséquences, elle est nommée vaine gloire, ce qui est une juste dénomination, car une confiance bien fondée engendre l'action ⁶, alors que la supposition de la puissance ⁷ ne le fait pas, et est en conséquence justement nommée *vaine*.

Le *chagrin*, qui provient de l'idée d'un manque de puissance, est nommé ABATTEMENT ⁸.

La *vaine gloire*, qui consiste à feindre ou à supposer des capacités en nous-mêmes, alors que nous savons que nous ne les possédons pas, touche surtout les jeunes gens, et elle est entretenue par les histoires et les romans [qui mettent en scène] des personnages chevaleresques ⁹, [mais] elle se corrige souvent par l'âge et le travail.

La *soudaine gloire* ¹⁰ est la passion qui produit ces grimaces qu'on nomme le RIRE. Elle est causée soit par quelque action soudaine dont on est content, soit par la saisie en l'autre de quelque difformité ¹¹, en comparaison de laquelle on

¹ "without the apprehension of why, or what". (NdT)

² "admiration". On serait tenté de traduire différemment, mais Descartes lui-même, dans *Les passions de l'âme*, définit ainsi l'admiration : "L'admiration est une subite surprise de l'âme, qui fait qu'elle se porte à considérer avec attention les objets qui lui semblent rares et extraordinaires. Ainsi elle est causée premièrement par l'impression qu'on a dans le cerveau, qui représente l'objet comme rare et par conséquent digne d'être fort considéré." (Seconde partie, Article 70. Voir aussi article 53). (NdT)

³ R. Anthony : "triomphe de l'esprit". (NdT)

⁴ "confidence" : confiance, assurance. (NdT)

⁵ "to suppose" : supposer, croire, imaginer. (NdT)

⁶ "begetteth attempt" : fait qu'on essaie, conduit à entreprendre, cette dernière traduction étant celle de R. Anthony. (NdT)

⁷ "the supposing of power". (NdT)

⁸ "dejection of mind" : découragement (R. Anthony), abattement de l'esprit. (NdT)

⁹ "gallant persons". R. Anthony : "héros". (NdT)

¹⁰ "sudden glory". Hobbes n'emploie pas le mot "glorification". R. Anthony : "glorification soudaine". (NdT)

¹¹ "some deformed thing". R. Anthony : "défectuosité". (NdT)

s'applaudit soudainement soi-même. Elle touche surtout ceux qui sont conscients qu'ils possèdent le moins de capacités, et qui sont obligés, pour se conserver leur propre estime, de remarquer les imperfections des autres hommes. Et donc, rire beaucoup des défauts des autres est un signe de petitesse [d'esprit] ¹. Car l'une des tâches des grandes âmes ² est d'aider les autres et de les libérer du mépris, et de se comparer seulement aux plus capables ³.

Au contraire, l'*abattement soudain* est la passion qui cause les PLEURS, et elle est causée par des accidents qui ôtent quelque ardent espoir ou quelque soutien de la puissance. Ceux qui y sont les plus sujets sont ceux qui comptent surtout sur des aides extérieures, et tels sont les femmes et les enfants. De là vient que certains pleurent à cause de la perte d'un ami, d'autres à cause de leur dureté ⁴, d'autres à cause de l'arrêt soudain de leurs pensées de vengeance, provoqué par une réconciliation. Mais, dans tous ces cas, le rire et les pleurs sont des mouvements soudains, qui sont tous deux supprimés par l'accoutumance, car personne ne rit des vieilles plaisanteries, ou ne pleure à cause d'un ancien malheur.

Le *chagrin* provoqué par quelque défaut de capacité est la HONTE ⁵, ou la passion qui se révèle quand nous ROUGISSONS, et elle consiste en l'appréhension de quelque chose de déshonorant. Chez les jeunes gens, c'est le signe qu'on désire avoir une bonne réputation, ce qui est louable. Chez les hommes âgés, c'est le signe du même désir, mais qui n'est pas louable, parce qu'il vient trop tard.

Le *mépris* de la bonne réputation est nommé IMPUDENCE.

Le *chagrin* pour le malheur d'un autre est la PITIE, et elle vient de ce que nous imaginons qu'il peut nous arriver la même chose, et c'est pourquoi cette passion est aussi nommée COMPASSION, et, dans une expression moderne, un SENTIMENT-POUR-SES-SEMBLABLES ⁶. C'est pourquoi le meilleur homme a le moins de pitié pour un malheur qui résulte d'une grande méchanceté, et, pour le même malheur, ceux qui ont le moins de pitié sont ceux qui se croient à l'abri ⁷ [d'un tel événement].

Le *mépris*, le peu de sensibilité pour le malheur d'autrui, est ce qu'on nomme CRUAUTÉ, et cette passion vient de ce qu'on se croit à l'abri du sort ⁸. Car, qu'on

¹ Le choix de traduire "pusillanimity" (voir précédemment) par "petitesse d'esprit" est à cet endroit légitimé (surtout si l'on songe à la suite : les grandes âmes). (NdT)

² Ou grands esprits (R. Anthony). "grandes âmes" ("great minds") est consacré par l'usage. (NdT)

³ "with the most able". (NdT)

⁴ "their unkindness". R. Anthony : "parce que leurs amis leur manquent d'amitié". (NdT)

⁵ "is shame". (NdT)

⁶ Expression intraduisible ("fellow-feeling"). "sympathie" est insuffisant. "Fellow" signifie "semblable", "compagnon", "camarade", et "feeling", "sentiment" (voire passion). Un traducteur courageux eût pu tenter "une compagnons-passion". R. Anthony reproduit simplement l'expression anglaise. (NdT)

⁷ Exactement "qui se croient les moins sujets à ..., les moins susceptibles de ..." ("least obnoxious to"). R. Anthony : "qui pensent être les moins sujets à un malheur semblable". (NdT)

⁸ Exactement "de la sécurité de notre propre sort" ("proceeding from security of their own fortune"). R. Anthony : "sécurité de notre propre fortune". (NdT)

puisse prendre plaisir aux grands maux des autres hommes, sans autre but personnel, je ne conçois que ce soit possible.

Le chagrin causé par le succès d'un concurrent, pour ce qui est de la santé, de l'honneur, ou d'autres biens, joint à un effort de développer nos capacités personnelles afin de l'égaliser ou de la surpasser, est nommé ÉMULATION; mais joint à l'effort de supplanter ou d'entraver un concurrent, ce chagrin est nommé ENVIE.

Quand, dans l'esprit de l'homme, des appétits et des aversions, des espoirs et des craintes concernant une seule et même chose se présentent alternativement, et que différentes conséquences bonnes ou mauvaises de l'accomplissement ou de l'omission de la chose proposée entrent successivement dans nos pensées, si bien que parfois nous avons pour elle un appétit, parfois une aversion, la somme totale des désirs, aversions, espoirs et craintes, poursuivis jusqu'à ce que la chose soit ou accomplie ou jugée impossible, est ce que nous appelons DÉLIBÉRATION ¹.

Par conséquent, il n'y a pas de *délibération* sur les choses passées, parce que, manifestement, il est impossible de les modifier, ni sur les choses que nous savons être impossibles, ou que nous jugeons telles, parce qu'on sait, ou qu'on croit, qu'une pareille délibération est vaine ². Mais nous pouvons délibérer sur les choses impossibles que nous croyons possibles, ne sachant pas que c'est en vain. Et c'est appelé *délibération* parce que c'est le fait de mettre fin à la *liberté* ³ que nous avons de faire la chose, ou de l'omettre, selon notre propre appétit, ou notre propre aversion.

Cette succession alternée d'appétits, d'aversions, d'espoirs et de craintes n'existe pas moins chez les autres créatures vivantes que chez l'homme, et donc, les bêtes délibèrent aussi.

Toute *délibération* est alors dite *prendre fin* quand ce dont on délibère est accompli ou jugé impossible, parce que, jusqu'à ce moment, nous conservons la liberté d'accomplir ou d'omettre la chose, selon notre appétit ou notre aversion.

Dans la *délibération*, le dernier appétit, ou la dernière aversion, qui, de façon prochaine ⁴, donne son adhésion à l'action, est ce que nous nommons la VOLONTÉ, l'acte de *vouloir*, pas la faculté ⁵. Et les bêtes qui disposent de la délibération doivent nécessairement disposer aussi de la *volonté*. La définition de la *volonté*, donnée communément par les Scolastiques, que c'est un *appétit rationnel* ⁶, n'est pas bonne, car si c'était le cas, il ne pourrait exister d'acte volontaire contre la raison. Car un *acte volontaire* est ce qui procède de la *volonté*, et rien d'autre. Mais si, au lieu de dire un appétit rationnel, nous disions que c'est

¹ "deliberation". (NdT)

² "vain". (NdT)

³ Comparez "de-liber-ation" et "liber-ty". (NdT)

⁴ "immediately" : j'emploie ici le mot "prochain" comme Descartes le fait quand il parle par exemple des "causes prochaines" des passions de l'âme, c'est-à-dire au plus près, sans que quelque chose d'autre fasse une médiation. "immédiatement", "directement" sont des traductions tout à fait correctes. (NdT)

⁵ "the will; the act, not the faculty, of willing". Voir ce que nous avons dit de l'impossibilité d'une psychologie des facultés substantialisées chez Hobbes. (NdT)

⁶ "a rational appetite". (NdT)

un appétit qui résulte d'une délibération antérieure, alors la définition serait la même que celle que j'ai ici donnée. La *volonté*, donc, est le *dernier appétit dans la délibération*. Et quoique nous disions dans la conversation courante que nous avons déjà eu la volonté de faire une chose dont pourtant nous nous sommes abstenus, cependant, ce n'est proprement rien d'autre que la dernière inclination, le dernier appétit. Car si les appétits qui interviennent¹ rendent une action volontaire, alors, pour la même raison, tous les aversions qui interviennent rendraient la même action volontaire, et ainsi une seule et même action serait en même temps volontaire et involontaire².

Par là, il est manifeste que, non seulement les actions qui ont leur commencement dans la convoitise, l'ambition et la concupiscence, ou dans les autres appétits pour la chose visée, mais aussi celles qui ont leur commencement dans l'aversion, ou la crainte des conséquences qui suivent l'omission, sont des *actions volontaires*.

Les façons de parler³, par lesquelles les passions sont exprimées sont en partie les mêmes et en partie autres que celles par lesquelles nous exprimons nos pensées. Et premièrement, généralement, toutes les passions peuvent être exprimées à l'*indicatif*, comme *j'aime, je crains, je me réjouis, je délibère, je veux, j'ordonne*; mais certaines d'entre elles ont par elles-mêmes des expressions particulières qui, cependant, ne sont pas des affirmations, à moins qu'elles ne servent à faire d'autres inférences que celle de la passion dont elles procèdent. La délibération est exprimée au *subjonctif*, qui est un [mode] de discours⁴ propre à signifier les suppositions, avec leurs conséquences, comme, *A condition⁵ que ce soit fait, alors telle chose s'ensuivra*, et ce mode de discours ne diffère pas du langage du raisonnement, sauf que ce raisonnement se fait avec des termes généraux, tandis que la délibération, pour la plus grand part, porte sur des choses particulières. Le langage du désir ou de l'aversion est *impératif*, comme *Fais cela, abstiens-toi de cela*, et, quand quelqu'un est obligé de le faire, ou de s'en abstenir, c'est un *ordre*; sinon une *prière* ou encore un *conseil*. Le langage de la vaine gloire, de l'indignation, de la pitié, de l'esprit de vengeance est *optatif*, mais pour le désir de connaître, il y a une forme particulière d'expression nommée *interrogative*, comme *Qu'est-ce? Quand arrivera-t-il que? Comment se fait-il? Pourquoi ainsi?* D'autre langage des passions, je n'en trouve aucun, car maudire, jurer, insulter, et ainsi de suite, ne signifient pas en tant que parole, mais en tant qu'actions d'une langue habituée à cela.

Ces façons de parler, ai-je dit, sont des expressions ou des significations volontaires de nos passions, mais elles n'en sont pas des signes certains⁶ parce qu'elles peuvent être utilisées arbitrairement, que ceux qui en usent aient ou n'aient pas de telles passions. Les meilleurs signes des passions [chez un homme] sont

¹ "the intervenient appetites". (NdT)

² L'idée de Hobbes, dans une perspective mécaniste, peut se comprendre. Si les causes de la volition pouvaient être multiples et "lointaines" dans la délibération, comme certaines inclinations nous ont fait tantôt désirer l'acte, tantôt le rejeter (ou en choisir un autre), et si elles pouvaient en quelque sorte s'additionner, les actes faits seraient en même temps voulus et non voulus. (NdT)

³ "The forms of speech". R. Anthony : "les formes de langage". (NdT)

⁴ "speech". (NdT)

⁵ La traduction devient évidemment problématique si l'on traduit "if" par "si". (NdT)

⁶ "certain signs". (NdT)

dans l'expression [du visage], dans les mouvements du corps, dans les actions, dans les fins et les buts que nous savons par un autre moyen lui appartenir ¹.

Et parce que, dans la délibération, les appétits et les aversions sont renforcés ² par la prévision des conséquences bonnes ou mauvaises, et des suites de l'action dont nous délibérons, le bon ou le mauvais effet de celle-ci dépend de la prévision d'une longue chaîne de conséquences, dont très rarement on est capable de voir la fin. Et, aussi loin que l'homme voie, si le bien est plus important dans ces conséquences que le mal, la chaîne entière est ce que les écrivains appellent *bien apparent* ou *soi-disant bien* ³, et, au contraire, quand le mal excède le bien, l'ensemble est un *mal apparent* ou un *soi-disant mal*. Si bien que celui qui, par expérience, ou par raison, a la vision la plus large et la plus sûre des conséquences ⁴, délibère mieux pour lui-même, et il est capable, quand le il veut, de donner les meilleurs conseils aux autres.

Le *continuel succès* dans l'obtention de ces choses qu'on désire régulièrement ⁵, c'est-à-dire la réussite ⁶ continuelle, c'est qu'on appelle la FÉLICITÉ. Je veux dire la félicité de cette vie, car il n'existe pas une chose telle que la tranquillité perpétuelle de l'esprit, pendant que nous vivons ici-bas, parce que la vie n'est elle-même qu'un mouvement, et ne peut jamais être sans désir, sans crainte, pas plus que sans sensation. Quel genre de félicité Dieu a-t-il destiné à ceux qui l'honorent dévotement, on ne le saura pas avant d'en jouir, ces jouissances étant pour l'instant aussi incompréhensibles que l'expression des scolastiques : *vision béatifique*.

La façon de parler par laquelle on pense que quelque est bon est l'ÉLOGE ⁷. Celle par laquelle on signifie la puissance et la grandeur de quelque chose le FAIT DE MAGNIFIER ⁸ cette chose. Et celle par laquelle on signifie l'opinion qu'on a de la félicité d'un homme est nommée par les Grecs *makarismos* ⁹, pour lequel nous n'avons aucune dénomination dans notre langue. Ce que nous avons dit des PASSIONS est bien suffisant, vu notre présent dessein.

¹ Lieu commun. Voir par exemple la 3ème partie du *Discours de la méthode* de Descartes. "which we otherwise know the man to have". G. Mairet n'a pas compris ce passage. Il traduit : "chez une personne dont on sait qu'elle est différente". (NdT)

² "are raised". La traduction suppose ici un choix d'interprétation. Ou la prévision des conséquences fait naître (ou suscite) des appétits et des aversions (choix de R. Anthony, mais aussi de F. Tricaud), ou elle les renforce, les augmente. je choisis la deuxième interprétation, plus fidèle à Hobbes.

³ "apparent or seeming good". R. Anthony : "bien apparent ou semblant". (NdT)

⁴ "the greatest and surest prospect of consequences". R. Anthony traduit "prospect" par "prospexion". (NdT)

⁵ La traduction littérale de "from time to time" (de temps en temps) modifierait le sens du passage.(NdT)

⁶ "continual prospering". (NdT)

⁷ "praise". R. Anthony : "louange". (NdT)

⁸ Il est difficile de produire ici un substantif français approprié. R. Anthony et F. Tricaud choisissent "exaltation". On eût pu être tenté par "glorification" ou par la création du mot "magnification". Le texte latin utilise le mot "magnificatio". (NdT)

⁹ En caractères grecs dans le texte. Mot intraduisible, comme le dit très exactement Hobbes. Le mot est utilisé par Platon au livre IX de *La République* (591d). Est "makarismos" (adjectif qualificatif) celui qu'on estime heureux, ou qui est digne d'être estimé heureux. Le mot renvoie de façon assez générale à l'idée que les hommes se font du bonheur. "makarious" signifie "heureux", "makaria" bonheur", ces termes semblant s'être d'abord appliqués aux dieux (bienheureux) avant de s'appliquer aux hommes. Hobbes a tort d'appliquer le mot à l'opinion (ou idée). C'est l'individu bienheureux qui est "makarismos". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre VII

Des fins ou résolutions du discours

[Retour à la table des matières](#)

Tout *discours* gouverné par le désir de connaître a finalement une fin ¹, soit parce qu'on est parvenu [à ce qu'on voulait], soit parce qu'on a abandonné, et dans la chaîne du discours, où qu'elle soit interrompue ², il y a une fin à ce moment-là.

Si le discours est simplement mental, il consiste à penser que la chose arrivera et n'arrivera pas, ou qu'elle s'est produite et ne s'est pas produite, et cela alternativement ³. De telle sorte que, quel que soit l'endroit où vous ayez rompu ⁴ la chaîne du discours d'un homme ⁵, vous le laissez dans une présomption que *la chose se produira*, ou *qu'elle ne se produira pas*, ou *qu'elle s'est produite*, ou *ne s'est pas produite*. Tout cela est *opinion*. Et ce qui est alternance des appétits ⁶, en délibérant sur les biens et les maux, est alternance des opinions dans la recherche de la vérité du *passé* et de l'*avenir*. Et tout comme le dernier appétit dans la délibération est appelée la *volonté*, la dernière opinion dans la recherche de la vérité du passé et de l'avenir est appelée le JUGEMENT ⁷, ou la *décision résolue*

¹ Il s'agit ici de la fin comme terme, non de la fin comme but. Le premier paragraphe dit clairement qu'on est à la fin (terme) du processus désirant même quand la fin (but) n'est pas atteinte (abandon). Dans ce chapitre, le mot fin doit donc être entendu comme terme.

² R. Anthony considère qu'il s'agit d'une interruption momentanée. Rappelons que R. Anthony offre une traduction en choisissant soit le texte anglais, soit le texte latin. (NdT)

³ "alternately". Les mots "alternately" et "alternate" désignent aussi bien des éléments qui se succèdent, sans nécessairement réapparaître, que des éléments qui vont et viennent, ce qui suppose la réapparition des mêmes éléments - ce qui serait d'ailleurs assez normal dans une délibération. R. Anthony choisit la traduction "pensées alternantes". (NdT)

⁴ La version latine utilise le verbe "desino", cesser, se terminer, appliqué au discours. (NdT)

⁵ "the chain of a man's discourse". (NdT)

⁶ R. Anthony : "l'appétit alternant". (NdT)

⁷ "the judgement". (NdT)

et *finale*¹ de celui qui mène ce *discours*². Et comme la chaîne entière de l'alternance des appétits, pour la question du bon et du mauvais³, est appelée *délibération*, de même, la chaîne entière de l'alternance des opinions dans la question du vrai et du faux est appelée DOUTE.

Aucun discours, quel qu'il soit, ne peut aboutir à une connaissance absolue des faits⁴ passés ou futurs, car, comme la connaissance des faits, c'est originellement la sensation et, à partir de là⁵ le souvenir, et comme la connaissance des conséquences⁶ qui, comme je l'ai dit précédemment, est nommée science, n'est pas absolue mais conditionnelle, aucun homme ne peut connaître par le discours que telle chose ou telle chose est, a été, ou qu'elle sera, ce qui est connaître de façon absolue⁷, mais seulement que si telle chose est, alors telle [autre] chose est, ou que si telle chose a été, alors telle [autre chose] a été, ou que si telle chose sera, alors telle [autre] chose sera, ce qui est connaître de façon conditionnelle⁸; et non connaître la conséquence d'une chose à une autre, mais la conséquence d'une seule dénomination d'une chose à une autre dénomination de la même chose.

Et donc, quand le discours est mis en paroles, qu'il commence par les définitions des mots, et qu'il procède par leur connexion dans des affirmations générales⁹, et encore de ces affirmations aux syllogismes, la fin ou somme dernière est appelée conclusion, et la pensée de l'esprit signifiée par elle est cette connaissance conditionnelle, ou connaissance de la conséquence des mots, qui est communément appelée SCIENCE. Mais si le premier fondement d'un tel discours n'est pas les définitions, ou si les définitions ne sont pas correctement liées dans les syllogismes, alors la fin ou conclusion demeure une OPINION¹⁰, c'est-à-dire qu'on opine sur la vérité de quelque chose qui est affirmé¹¹, quoique parfois avec des mots absurdes et dénués de sens qui ne peuvent être compris¹². Quand deux hommes, ou davantage, connaissent un seul et même fait, on dit qu'ils sont CONSCIENTS¹³ l'un par rapport à l'autre de ce fait, et autant dire¹⁴ qu'ils le connaissent ensemble. Et parce que ceux-ci sont les meilleurs témoins des actions de l'un et de l'autre, ou d'un tiers, parler contre sa conscience, ou suborner autrui pour qu'il le fasse, ou le forcer, passa toujours et passera toujours pour un très mauvaise action, au point que le plaidoyer de la conscience¹⁵ a toujours été

¹ "or resolute and final sentence". "sentence" est ici synonyme de "jugement". "décision résolue" : la décision est prise fermement. (NdT)

² R. Anthony : "de celui qui fait le discours". (NdT)

³ Hobbes emploie ici pour la première fois "bad" au lieu de "evil". R. Anthony : "du bien et du mal". (NdT)

⁴ Exactement "du fait" ("of fact"). R. Anthony traduit par "d'un fait" et traduit "end" par "s'achever". (NdT)

⁵ "ever after". R. Anthony : "et puis ensuite". (NdT)

⁶ R. Anthony : "des conséquences". (NdT)

⁷ "absolutely". (NdT)

⁸ "to know conditionally". (NdT)

⁹ R. Anthony : "à des affirmations générales". (NdT)

¹⁰ "is again opinion". R. Anthony : "est encore opinion". (NdT)

¹¹ "namely of the truth of somewhat said". (NdT)

¹² R. Anthony : " (...) l'opinion, celle par exemple qu'on a de la vérité d'une proposition et qu'on exprime pourtant parfois en termes absurdes, dépourvus de sens et incompréhensible". (NdT)

¹³ "conscious". (NdT)

¹⁴ R. Anthony : "ce qui revient à dire". (NdT)

¹⁵ "the plea of conscience". R. Anthony : "le témoignage de conscience". (NdT)

écouté avec le plus grand soin ¹ à toutes les époques. Par la suite, les hommes ont utilisé le même mot métaphoriquement pour [désigner] la connaissance de leurs propres actions et pensées secrètes, et c'est pourquoi on dit de façon rhétorique que la conscience vaut mille témoins. Et finalement, les hommes, passionnément amoureux des opinions nouvelles qu'ils trouvent en eux ², si absurdes qu'elles soient, et opiniâtrement acharnés à les soutenir ³, ont donné à leurs opinions ce nom vénéré de conscience ⁴, comme pour faire paraître illégitime de les changer ou de parler contre elles ⁵, et ils feignent de les savoir vraies alors que, tout au plus, savent-ils qu'elles sont les leurs.

Quand le discours d'un homme ne commence pas par les définitions, il commence soit par quelque considération de son cru ⁶, et alors il s'agit encore de qu'on appelle une opinion, soit par quelque propos d'un autre qui, il n'en doute pas, est capable de connaître la vérité et ne saurait, vu son honnêteté, le tromper ⁷; et alors, le discours ne concerne pas tant la chose que la personne, et la décision [de l'adopter] est nommée CROYANCE et FOI ⁸; foi en l'homme, croyance à la fois en l'homme et à la vérité de ce qu'il dit. Si bien que dans la croyance, il y a deux opinions : l'une qui porte sur l'homme, l'autre qui porte sur sa vertu ⁹. *Avoir foi en un homme, ou se fier à un homme, ou croire un homme* ¹⁰, ces expressions signifient la même chose, à savoir une opinion sur la véracité de l'homme, mais *croire ce qui est dit* signifie seulement [qu'on a] une opinion sur la vérité du propos. Mais nous devons noter que cette expression, *je crois en*, comme aussi le Latin *credo in* ¹¹ et le Grec *pisteuô eis* ¹² ne sont jamais employées sinon dans les écrits des théologiens. A leur place, on met, dans les autres écrits : *je le crois, je lui fais confiance, j'ai foi en lui, je me fie à lui*, et en Latin, *credo illi, fido illi* ¹³, et en Grec *pisteuô autô* ¹⁴. Et cette singularité de l'usage ecclésiastique des mots a fait naître de nombreux débats ¹⁵ sur le véritable objet de la foi chrétienne.

¹ Traduction empruntée à R. Anthony de "unto very diligently" (avec la plus grande diligence). (NdT)

² "qu'ils trouvent en eux" est la traduction choisie ici pour "own" ("their own new opinions"). R. Anthony a ignoré dans sa traduction ce "own". (NdT)

³ "obstinately bent to maintain them". Il est peut-être plus judicieux, comme le fait F. Tricaud, de supprimer l'adverbe pour éviter la redondance.

⁴ "that revered name of conscience". (NdT)

⁵ "as if they would have it seem unlawful to change or speak against them". On serait tenté, vu l'emploi précédent de "vénéré" (reverenced), de traduire "unlawful" par "impie". Ce qui est "unlawful" est contre la loi, quelle soit civile ou naturelle. Il peut aussi s'agir de la loi divine. (NdT)

⁶ "it beginneth either at some other contemplation of his own". G. Mairet n'a pas compris ce passage et traduit : "telle ou telle forme de contemplation de soi"! (NdT)

⁷ R. Anthony : "dont la sincérité n'est pas mise en doute". (NdT)

⁸ "belief, and faith". R. Anthony traduit "and the resolution is called belief, and faith" par "et il se termine par ce que l'on appelle une croyance et une foi". (NdT)

⁹ "his virtue". R. Anthony : "sa vertu". (NdT)

¹⁰ "To have faith in, or trust to, or believe a man". (NdT)

¹¹ L'expression est présente (à d'autres personnes) dans la Vulgate, mais avec une fréquence assez faible par rapport à l'utilisation du verbe avec un complément d'objet direct. (NdT)

¹² En caractères grecs dans le texte. Le sens est "je crois en". (NdT)

¹³ "je le crois (ou "je crois celui-ci"), je me fie à lui (ou "à celui-ci)". (NdT)

¹⁴ En caractères grecs dans le texte. Le sens est : "je le crois (lui-même)". (NdT)

¹⁵ R. Anthony : "disputes". Ces débats sont abordés dans la partie III du Léviathan. (NdT)

Mais *croire en*, comme on le trouve dans le Credo ¹, ne signifie pas avoir confiance en la personne, mais signifie confesser et reconnaître la doctrine ². Car non seulement les Chrétiens, mais aussi les hommes de toutes sortes, croient en effet en Dieu, en ce qu'ils tiennent pour vrai ce qu'ils L'entendent dire, qu'ils comprennent ou qu'ils ne comprennent pas, ce qui est là toute la foi, toute la confiance qu'il est possible d'avoir ³ en une personne, quelle qu'elle soit. Mais il ne croient pas tous en la doctrine du Credo.

De là, nous pouvons inférer que, quand nous croyons que quelque propos, quel qu'il soit, est vrai, à partir d'arguments qui ne sont pas tirés de la chose elle-même ou des principes de la raison naturelle ⁴, mais de l'autorité de celui qui l'a tenu et de la bonne opinion que nous avons de lui, alors celui qui parle, la personne que nous croyons, en qui nous avons confiance, et dont nous acceptons la parole ⁵, est l'objet de notre foi, et l'honneur fait à sa croyance le vise lui seulement. Et par conséquent, quand nous croyons que les Ecritures sont la parole ⁶ de Dieu, nous n'avons aucune révélation immédiate ⁷ de Dieu lui-même, [mais] nous croyons, avons foi et confiance en l'Eglise, dont nous acceptons ⁸ la parole à laquelle nous acquiesçons. Et ceux qui croient ce qu'un prophète leur rapporte au nom de Dieu acceptent la parole du prophète, et lui font honneur, et ils le croient, ils en confiance en lui sur la vérité de qu'il rapporte, qu'ils soit un vrai ou un faux prophète. Il en est de même de toute autre histoire. Car si je ne devais pas croire tout ce qui a été écrit par les historiens sur les actions glorieuses d'*Alexandre* et de *César*, je ne crois pas que les fantômes de ces derniers auraient une raison légitime de se sentir offensés, ou d'autres personnes, mis à part les historiens. Si *Tite-Live* dit que les dieux, une fois, ont fait parler une vache, et si nous ne le croyons pas, nous ne nous défions pas par là de Dieu ⁹, mais de *Tite-Live*. Si bien qu'il est évident que, quelle que soit la chose à laquelle nous croyons, en nous fondant sur aucune autre raison que celle qui est tirée de l'autorité des hommes seulement, et de leurs écrits, qu'ils soient ou non envoyés par Dieu, nous ne faisons qu'avoir foi en des hommes ¹⁰.

¹ Le Credo resume les articles de foi. Le symbole de Nicée-Constantinople commence ainsi : "Credo in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem caeli et terrae, visibilium omnium, et invisibilium." Traduction : "Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles." (NdT)

² Idem chez R. Anthony. (NdT)

³ R. Anthony : "c'est là le comble de la foi et de la confiance". (NdT)

⁴ "from the thing itself, or from the principles of natural reason". (NdT)

⁵ "and whose word we take". Nouvelle expression dont le sens est comparable à "croire", "avoir confiance". Ici, c'est "croire la parole, s'en rapporter à ...". (NdT)

⁶ "word". Nous disons aussi en français le Verbe, comme le fait remarquer Hobbes au chapitre 4 du livre I. (NdT)

⁷ Sans médiation. (NdT)

⁸ Idem chez R. Anthony. (NdT)

⁹ R. Anthony : "nous ne manquons pas de confiance en Dieu". (NdT)

¹⁰ "So that it is evident that whatsoever we believe, upon no other reason than what is drawn from authority of men only, and their writings, whether they be sent from God or not, is faith in men only". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre VIII

Des vertus communément appelées intellectuelles et de leurs défauts contraires

[Retour à la table des matières](#)

Généralement, la VERTU, pour toutes sortes de sujets, est quelque chose qui est estimé pour son éminence, et elle consiste en une comparaison; car si toutes les choses étaient au même niveau chez tous les hommes, rien n'aurait de prix. Et par *vertus INTELLECTUELLES*, on entend toujours des capacités de l'esprit que les hommes louent, qu'ils estiment, et qu'ils désireraient posséder, et on les désigne couramment par l'expression *qualités de l'esprit*¹, quoique le même mot, *esprit*, soit utilisé aussi pour distinguer une seule capacité particulière² des autres capacités.

Ces vertus sont de deux sortes, *naturelles* et *acquises*³. Par naturelles, je n'entends pas ce qu'un homme possède depuis sa naissance, car il n'y a rien d'autre que la sensation, où les hommes diffèrent si peu l'un de l'autre, et des bêtes brutes, qu'on ne la compte pas parmi les vertus, mais j'entends cet esprit qu'on acquiert seulement par l'usage, et l'expérience, sans méthode, sans culture, sans

¹ J'ai choisi cette traduction pour "a good wit" qu'il était impossible de traduire, comme le fait pourtant R. Anthony par "bon esprit" (voir le sens de l'expression en français). Le texte latin dit "Boni Ingenii" (bon esprit (ingenium), mais aussi esprit de bonne qualité, talents de bonne qualité, intelligence de bonne qualité. La suite du texte de Hobbes montre qu'il s'agit bien de qualités de l'esprit, de vertus intellectuelles. De plus, dans la suite de la phrase, Hobbes distingue ce "good wit" d'une "seule" (one) capacité de l'esprit, ce qui suggère bien la pluralité des capacités du "good wit". F. Tricaud traduit par "avoir de l'esprit". (NdT)

² Il s'agit ici de la vivacité d'esprit.

³ "natural and acquired". (NdT)

instruction ¹. Cet ESPRIT NATUREL consiste essentiellement en deux choses : la *célérité de l'acte d'imaginer* (c'est-à-dire que les pensées se succèdent les unes aux autres rapidement) et la *constance de la conduite* vers quelque fin dont nous avons fait le choix ². Au contraire, une imagination lente constitue le défaut, l'imperfection de l'esprit qui est communément nommée LOURDEUR, *stupidité* ³, et [on désigne] parfois [ce défaut] par d'autres dénominations qui signifient lenteur de mouvement, ou difficulté à être mis en mouvement.

Cette différence de vivacité ⁴ est causée par des différences des passions des hommes, qui aiment ou n'aiment pas, certains une chose, d'autres une autre, et c'est pourquoi certaines pensées des hommes suivent [tantôt] un chemin, [tantôt] un autre, et ils considèrent différemment les pensées qui leur traversent l'imagination. Et dans cette succession des pensées des hommes, il n'y a rien à noter dans les choses auxquelles ils pensent, sinon en quoi elles sont *semblables* l'une à l'autre, ou *dissemblables*, ou à *quoi elles servent*, ou *de quelle façon elles servent tel dessein*. Ceux qui notent ces similitudes qui sont plus rarement remarquées par les autres sont dits avoir des *qualités d'esprit* ⁵, ce qui veut dire, dans ce cas, [avoir] une *bonne imagination* ⁶. Mais ceux qui notent les différences et les dissemblances, ce qu'on appelle *distinguer*, *discerner* et *juger* entre les choses, sont dits, dans les cas où cette distinction n'est pas facile [à faire], avoir un *bon jugement*, et dans le domaine des relations sociales ⁷ et des affaires, où les moments, les lieux et les personnes doivent être discernés, cette vertu est nommée DISCERNEMENT ⁸. La première [de ces capacités], sans l'aide du jugement, n'est pas estimée être une vertu, mais la seconde, qui est le jugement et le discernement, est estimée pour elle-même ⁹, sans l'aide de l'imagination ¹⁰. Outre le discernement des moments, des lieux et des personnes, nécessaire à une bonne imagination, il faut aussi souvent diriger ses pensées vers leur fin, c'est-à-dire qu'il faut penser à l'usage qui peut en être fait. Si cela est fait, celui qui a cette vertu sera largement pourvu ¹¹ de similitudes qui plairont, non seulement en tant qu'elles illustrent son discours, et qu'elles l'ornent de métaphores nouvelles et heureuses ¹², mais aussi par la rareté de leur invention. Mais sans constance, sans diriger [ses pensées] vers quelque fin, une grande imagination est une sorte de folie ¹³, comme celle des per-

¹ "But I mean that wit which is gotten by use only, and experience, without method, culture, or instruction". (NdT)

² "and steady direction to some approved end". R. Anthony : "direction ferme vers le but qu'on se propose". (NdT)

³ "dullness, stupidity". Idem chez R. Anthony. (NdT)

⁴ "quickness" : rapidité, (pour l'esprit) vivacité. (NdT)

⁵ Voir note sur la question dans le deuxième paragraphe. (NdT)

⁶ "fancy". (NdT)

⁷ La version latine donne "conversatione civili". (NdT)

⁸ "discretion". R. Anthony traduit par "discrétion". Le latin "discretio" renvoie à la faculté ou l'acte (et même le résultat) de séparer, de distinguer, de discerner, de saisir les différences. "discernement" est de très loin la meilleure traduction, qui, de plus, a le mérite de conserver le préfixe. (NdT)

⁹ R. Anthony : "tire sa valeur d'elle-même". (NdT)

¹⁰ Hobbes, dans cette phrase, emploie d'abord le mot "fancy" (imagination, fantaisie), et ensuite le mot "imagination" (imagination). (NdT)

¹¹ "he that hath this virtue will be easily fitted with". (NdT)

¹² Le "appropriées" de R. Anthony semble moins bon. (NdT)

¹³ "madness". (NdT)

sonnes qui, entreprenant un discours, sont détournées ¹ de leur dessein par tout ce qui leur vient à l'esprit vers des digressions et des parenthèses si nombreuses et si longues qu'ils finissent par se perdre tout à fait. Je ne connais pas de dénomination particulière pour cette folie, mais sa cause est quelquefois un manque d'expérience, ce qui fait qu'une chose paraît nouvelle et rare à un homme, ce qui n'est pas le cas pour les autres, quelquefois la petitesse [d'esprit] ², ce qui fait que ce que les autres estiment être une bagatelle lui semble important. Tout ce qui est nouveau ou grand, et donc tout ce qu'on estime pouvoir être dit, détourne par degrés du chemin qu'on avait projeté [de suivre] dans son discours.

Dans un bon poème, qu'il soit *épique* ou *dramatique*, mais aussi dans les *sonnets*, les *épigrammes*, etc., le jugement et l'imagination sont tous les deux nécessaires, car l'imagination doit prédominer, parce que ces poèmes plaisent par leur caractère débridé ³, mais ils ne doivent pas déplaire par manque de discernement.

Dans un bon écrit historique, le jugement doit être prédominant parce que la qualité repose sur un choix de méthode, sur la vérité, et sur le choix des actions qu'il est le plus utile de connaître. L'imagination n'a pas sa place, sinon pour orner le style.

Dans les éloges et dans les invectives, l'imagination prédomine, parce qu'on ne vise pas la vérité, mais l'honneur ou le déshonneur, ce qui se fait par des comparaisons nobles ou basses. Le jugement ne fait que suggérer quelles circonstances rendent une action digne d'éloge ou coupable.

Dans les exhortations et les plaidoyers, selon que c'est la vérité ou le travestissement ⁴ [de la vérité] qui sert le mieux le but poursuivi, c'est soit le jugement, soit l'imagination qui est nécessaire.

Dans les démonstrations, pour les conseils et dans toute recherche rigoureuse de la vérité, tantôt le jugement fait tout, tantôt l'entendement a besoin de commencer ⁵ par quelque similitude appropriée, et alors on use autant de l'imagination. Mais les métaphores, dans ce cas, sont totalement exclues, car, vu qu'elles professent ouvertement la tromperie, les admettre dans un conseil ou un raisonnement serait une folie manifeste?

Et en n'importe quel discours, si le défaut de discernement est apparent, quelque débridée ⁶ que soit l'imagination, le discours entier sera considéré comme

¹ Le verbe est peut-être faible, si l'on songe que le verbe "to snatch" suppose souvent un mouvement vif. "arrachées" semble excessif. R. Anthony : "entraînés loin du but qu'ils se proposent". (NdT)

² "pusillanimity". R. Anthony : pusillanimité. (NdT)

³ "by the extravagancy". On eût pu à la limite peut-être traduire "par leur excès" ou "par leur extravagance". R. Anthony, traduisant par "par leur nouveauté" est très certainement influencé par le texte latin ("propter novitatem"). (NdT)

⁴ Traduire par "dissimulation" est peut-être plus faible. L'imagination est plus indiquée pour travestir la vérité que pour la dissimuler simplement (le verbe étant pris dans son sens courant). Toutefois, l'étymologie du verbe "dissimuler" rend une telle traduction cohérente. (NdT)

⁵ "need to be opened". R. Anthony : "sottise". (NdT)

⁶ "extravagant"

le signe d'un manque d'esprit, et il n'en sera jamais ainsi quand le discernement est manifeste, quelque ordinaire que soit jamais l'imagination.

Les pensées secrètes d'un homme parcourent toutes les choses saintes, sacrées, correctes, obscènes, graves et légères sans honte, sans blâme, ce que le discours verbal ne peut pas faire au-delà de l'approbation du jugement sur le moment, le lieu et les personnes. Un anatomiste ou un médecin peut porter un jugement oralement ou par écrit sur des choses incorrectes, car il ne le fait pas pour le plaisir, mais pour l'utilité, mais un homme qui décrirait par écrit ¹ ses phantasmes débridés et voluptueux ² sur le même sujet serait comme celui qui se serait jeté dans la fange ³ et qui viendrait se présenter devant la bonne compagnie. Et c'est le défaut de discernement qui fait la différence. En outre, dans les prétendus [moments de] relâchement de l'esprit ⁴, et avec ses intimes, on peut jouer sur les sons et les significations équivoques des mots, et cela souvent avec des saillies d'une fantaisie extraordinaire, mais, dans un sermon, ou en public, ou devant des personnes inconnues ou à qui nous devons le respect, il n'est pas de jeu de mots ⁵ qui ne passera pour folie. Et la différence est seulement dans le défaut de discernement. De sorte que là où l'esprit fait défaut, ce n'est pas l'imagination qui fait défaut, mais le discernement. Le jugement sans l'imagination est de l'esprit, mais l'imagination sans le jugement n'en est pas.

Quand les pensées d'un homme qui a un dessein en cours parcourent toute une multitude de choses, et qu'il observe comment elles contribuent à ce dessein, ou quel dessein elles peuvent favoriser, si ces observations ne sont pas faciles, ou courantes, cet esprit est nommé PRUDENCE, et dépend de la quantité de souvenirs de choses semblables et de leurs conséquences dont il a eu jusqu'ici l'expérience ⁶. En quoi, il n'y a pas autant de différences entre les hommes qu'entre leurs imaginations et leurs jugements, parce que l'expérience d'hommes égaux en âge n'est pas aussi inégale en quantité, mais se construit ⁷ à partir d'occasions différentes, chacun ayant ses desseins personnels. Bien gouverner une famille, bien gouverner un royaume, ce ne sont pas des degrés différents de prudence, mais des tâches différentes, pas plus que peindre un objet en miniature et le peindre aussi grand ou plus grand qu'en réalité ne sont des degrés différents de l'art. Un simple agriculteur est plus prudent dans les affaires de sa propre maison qu'un Conseiller Privé ne l'est pour les affaires d'un autre.

¹ Hobbes dit simplement "qui écrit". (NdT)

² "his extravagant and pleasant fancies". "pleasant", ici, a le sens de : qui procure du plaisir, de la volupté. R. Anthony : "plaisant". (NdT)

³ "from being tumbled into the dirt". "to tumble into": peut signifier "tomber dans" ou "se jeter dans". La complaisance de celui qui phantasma fait songer au caractère malgré tout volontaire de l'acte d'imaginer, d'où le choix de "se jeter dans" ("se rouler dans" m'a tenté (choix de R. Anthony). Quant au mot "dirt", il renvoie à la saleté, à la boue, aux ordures, à la crotte, mais on emploie le mot (comme en français) pour désigner certaines paroles ou certains actes : dire des cochonneries, par exemple (to talk dirt). Je rappelle que la fange, quand elle n'est pas de façon figurée ce qui souille moralement, est une boue liquide. Le mot "souille" était aussi possible. Quels que soient les choix de traduction, l'image conserve ici la fonction que lui a assignée Hobbes.

⁴ "in professed remissness of mind". R. Anthony : "dans le laisser-aller voulu de l'esprit". (NdT)

⁵ "jingling" : répétition de sons, mais aussi tintement.

⁶ Plus exactement : "on much experience, and memory of the like things and their consequences heretofore" : "de la quantité d'expérience et de souvenirs des choses semblables et de leurs conséquences jusqu'alors." R. Anthony : "dépend de beaucoup d'expérience et de mémoire de choses semblables et de leurs conséquences. (NdT)

⁷ "lies" : repose sur, se fonde sur. R. Anthony : "dépend". (NdT)

A la prudence, si vous ajoutez l'utilisation de moyens injustes ou malhonnêtes, tels que ceux que les hommes sont habituellement incités [à utiliser] par crainte ou par besoin, vous avez cette sagesse perverse ¹ qu'on appelle la RUSE ², signe de petitesse d'esprit. Car la magnanimité ³ est le mépris des aides injustes et malhonnêtes. Et ce que les Latins nomment *versutia* (en Anglais, *shirting* ⁴) est le fait de se débarrasser d'un danger présent ou d'une gêne présente en s'engageant dans une gêne et un danger plus grands, comme quand un homme vole l'un pour payer l'autre, ce qui n'est qu'une ruse de courte vue, nommée *versutia*, de *versura*, qui signifie emprunter à usure pour payer l'intérêt immédiat ⁵.

Quant à l'*esprit acquis* (je veux dire par la méthode et l'instruction), ce n'est rien d'autre que la raison, et cet esprit est fondé sur l'usage droit de la parole ⁶, et il produit les sciences. Mais j'ai déjà parlé de la raison et de la science dans les chapitres cinq et six.

Les causes de cette différence d'esprit ⁷ se trouvent dans les passions, et la différence des passions procède en partie de la différence de constitution des corps, en partie des différences d'éducation. Car si la différence procédait du tempérament ⁸ du cerveau et des organes de la sensation, soit extérieurs soit intérieurs, il n'y aurait pas moins de différence chez les hommes dans la vue, l'ouïe, et les autres sensations que dans leurs imaginations et leurs discernements ⁹. Cette différence procède donc des passions, qui sont différentes non seulement par la différence des complexions humaines, mais aussi par la différence des coutumes et de l'éducation.

Les passions qui, de toutes, causent le plus de différences d'esprit sont essentiellement les désirs plus ou moins importants de pouvoir, de richesses, de savoir et d'honneur, ces passions pouvant être toutes ramenées à la première, le

¹ Exactement "tordue" (crooked), donc non droite. La version latine "Prudentia illa sinistra" ("cette prudence gauche") pourrait permettre la traduction "prudence perfide" (c'est l'un des sens en latin). R. Anthony : "prudence tortueuse". (NdT)

² "craft" (habileté, adresse, ruse) en anglais, "astutia" (ruse) en latin. R. Anthony : "astuce". (NdT)

³ Pour la petitesse d'esprit et la magnanimité, voir le chapitre 6 du livre I. (NdT)

⁴ "versutia" et "shifting". Les deux mots renvoient à l'action de tourner, de changer de place ou d'objet (voir le latin "versura" et l'anglais "to shift"). La "versutia" est la ruse, la fourberie, la malice, la capacité de trouver des expédients. L'anglais "shifting" correspond à la débrouillardise française (le fait de savoir se retourner, changer de direction, d'objet, le fait de s'adapter). (NdT)

⁵ Hobbes plaisante très certainement (on envisage assez mal cet acte fou) ou alors, il faut entendre (et c'est le cas) qu'un nouvel emprunt est fait. "versura", précisément et de façon figurée, renvoie au transfert de créance et signifie qu'on emprunte à x pour rembourser y. "versura" était aussi employé de façon plus large pour désigner le fait d'emprunter (par exemple : Cicéron : *In Verrem actio*, 2, 186). (NdT)

⁶ R. Anthony : bon usage du langage. (NdT)

⁷ Le pluriel ("wits") aurait prêté à confusion. (NdT)

⁸ R. Anthony et F. Tricaud évitent à tort le mot "tempérament" au profit de "constitution". En tant que le mot, au sens strict, renvoie non au domaine psychologique mais au corps (voir la théorie des humeurs), il est tout à fait adapté au passage. Il est possible qu'on ait là une tradition qui remonte au Baron d'Holbach qui traduisit, dans le *Traité De La Nature Humaine* de Hobbes, le mot "temper" par "constitution". (NdT)

⁹ Hobbes emploie le pluriel. (NdT)

désir de pouvoir ¹. Car les richesses, le savoir et l'honneur ne sont que plusieurs sortes de pouvoir.

Par conséquent, un homme qui n'a de passion pour aucune de ces choses, mais qui est, comme on le dit, indifférent, quand bien même serait-il bon au point d'être incapable de causer du tort à quelqu'un ², il n'est cependant pas possible qu'il ait, soit une forte imagination, soit beaucoup de jugement. Car les pensées sont aux désirs comme des éclaireurs et des espions qui reconnaissent le terrain et trouvent le chemin des choses désirées, toute la constance et la rapidité du mouvement de l'esprit venant de là. Car ne pas avoir de désir, c'est être mort. De même, n'avoir que des passions faibles, c'est de la lourdeur d'esprit ³. Et avoir des passions indifféremment pour toute chose, c'est de la FRIVOLITÉ ⁴ et de la distraction ⁵, et avoir des passions plus fortes et plus impétueuses que ce que l'on voit ordinairement chez les autres ⁶, c'est ce que les hommes appellent FOLIE ⁷.

De celle-ci, il y a presque autant de genres que de passions elles-mêmes.. Quelquefois, la passion anormale et extravagante procède de la constitution malsaine des organes du corps, ou de quelque chose de nocif qui a agi sur lui, et quelquefois, une maladie ou une indisposition des organes est causée par l'impétuosité ou par la persistance d'une passion ⁸. Mais dans les deux cas, le folie est d'une seule et même nature.

La passion dont la violence et la persistance causent la folie est, soit une *vaine gloire* considérable, qu'on nomme *orgueil* et *vanité* ⁹, soit un grand *abattement* de l'esprit.

L'orgueil rend l'homme sujet à la colère, dont l'excès est la folie appelée RAGE ou FUREUR ¹⁰. De cette façon, il arrive qu'un excessif désir de vengeance, quand il devient habituel, lèse les organes, et devienne rage; qu'un amour excessif, par la jalousie, devienne aussi rage; et que l'excessive opinion qu'un homme a de lui-même en ce qui concerne l'inspiration divine, la sagesse, l'instruction, le physique, ainsi de suite, devienne distraction et frivolité. La même opinion excessive, jointe à l'envie, et l'opinion véhémement de la vérité de quelque chose, quand elle est contredite par autrui, deviennent rage.

L'abattement rend l'homme sujet aux craintes sans causes ¹¹, qui est une folie qu'on appelle communément MÉLANCOLIE, qui se manifeste aussi de différentes manières : comme fréquenter ¹² les endroits solitaires et les tombeaux, avoir une conduite superstitieuse, et craindre, l'un telle chose particulière, l'autre

¹ "desire of power". (NdT)

² "though he may be so far a good man as to be free from giving offence". (NdT)

³ "duldness" : épaisseur, lourdeur, manque d'éclat, faiblesse. (NdT)

⁴ "giddiness" : étourderie, vertige, frivolité. (NdT)

⁵ Au sens de "être détourné facilement d'un objet vers un autre". On peut considérer que les mots "giddiness" et "distraction" sont synonymes. (NdT)

⁶ J'ai ignoré "for anything". (NdT)

⁷ "madness". (NdT)

⁸ En français, l'adjectif "long" (long continuance) peut être négligé. (NdT)

⁹ Le texte latin utilise le mot "superbia", orgueil, fierté, insolence, sentiment de sa hauteur, suffisance". (NdT)

¹⁰ "rage, and fury". (NdT)

¹¹ Sans fondements. Hobbes écrit "causeless". (NdT)

¹² "to haunt" : a aussi le sens de "hanter". (NdT)

telle autre chose. En somme, toutes les passions qui produisent un comportement étrange et inhabituel sont désignées par le terme général de folie. Mais pour les différentes sortes de folies, celui qui voudrait s'en donner la peine, pourrait en recenser ¹ une légion. Et si l'excès est la folie, il n'y a aucun doute que les passions elles-mêmes, quand elles tendent au mal, en sont des degrés.

Par exemple, chez ceux qui sont en proie à l'idée qu'ils sont inspirés, l'effet de la folie ne se révèle pas toujours, quand il s'agit d'un seul individu, par quelque acte très extravagant résultant d'une telle passion, mais, quand ils sont nombreux à agir de concert, la rage de la multitude entière est assez manifeste. Car existe-t-il une preuve plus grande de folie que de conspuer nos amis, les frapper et leur jeter des pierres. Pourtant, c'est là quelque chose de moindre que ce que fera une telle multitude. Car elle conspuera, se battra, et tuera ² ceux par qui, toute sa vie durant, elle a été protégée et mise à l'abri des dommages. Et si c'est là folie de la part de la multitude, c'est la même chose pour tout homme particulier. Car, comme au milieu de la mer, quoiqu'un homme ne perçoive pas le son de cette partie de l'eau qui se trouve près de lui, il n'en est pas moins assuré que cette partie contribue autant au rugissement de la mer qu'une autre partie égale, de même, quoique nous ne percevions pas une agitation importante chez un ou deux hommes, nous pouvons bien pourtant être assurés que ces passions singulières sont des parties du rugissement séditionnel d'une nation agitée ³. Et s'il n'y avait rien d'autre qui trahisse leur folie, le fait même de s'arroger une telle inspiration constitue une preuve suffisante. Si un homme, à Bedlam ⁴, vous recevait avec des paroles sensées, et que vous désiriez, en prenant congé, savoir qui il est, pour lui rendre la politesse une autre fois, et qu'il vous dise qu'il est Dieu le Père, je pense que vous n'auriez besoin d'attendre aucune action extravagante pour être certain qu'il est fou.

Cette idée d'inspiration, communément appelée esprit privé ⁵, trouve souvent son commencement dans la trouvaille heureuse d'une erreur généralement soutenue par autrui, et, ne sachant pas, ne se rappelant pas par quelle conduite de la raison ils en sont venus à une vérité si singulière - du moins, le croient-ils, alors que de nombreuses fois, ils sont tombés sur une contrevérité - ils s'admirent alors eux-mêmes comme bénéficiant d'une grâce spéciale de Dieu Tout-puissant, qui leur a révélé cette vérité, par son Esprit, de façon surnaturelle ⁶.

D'ailleurs, que la folie ne soit rien d'autre que la manifestation excessive d'une passion ⁷ peut ressortir des effets du vin, qui sont les mêmes que ceux de l'agencement pathologique des organes. Car la diversité des comportements des hommes qui ont trop bu est la même que celle des fous. Certains sont furieux, d'autres affectueux, d'autres riant, tout cela de façon extravagante, mais en accord avec les différentes passions dominantes : car le vin n'a pas d'autre effet que de supprimer la dissimulation [chez les hommes], et de leur ôter la vue de la difformité de leurs passions. Je crois en effet que les hommes les plus sobres ⁸, quand ils se

¹ "might enrol". (NdT)

² "For they will clamour, fight against, and destroy". (NdT)

³ "parts of the seditious roaring of a troubled nation". (NdT)

⁴ Il s'agit de Bethlehem Hospital, où l'on enfermait les fous. (NdT)

⁵ "private spirit". R. Anthony : "esprit particulier". (NdT)

⁶ "as being in the special grace of God Almighty". (NdT)

⁷ "is nothing else but too much appearing passion". (NdT)

⁸ "the most sober men". On notera le bizarre "les moins ivres" de F. Tricaud. (NdT)

promènent seuls, l'esprit insouciant et libre ¹, n'apprécieraient pas que la vanité et l'extravagance de leurs pensées soient publiquement vues, ce qui revient à avouer que les passions non guidées sont pour l'essentiel de la pure folie ².

Les opinions du monde, aussi bien dans l'antiquité qu'à des époques plus récentes, sur la cause de la folie, sont au nombre de deux. Certains les font dériver des passions, d'autres de démons ou d'esprits, bons ou mauvais, qui, pensaient-ils, pouvaient entrer en un homme, en prendre possession, et donner à ses organes un mouvement aussi étrange et désordonné que celui des fous. C'est pourquoi les premiers ont appelé ces hommes des fous, tandis que les deuxièmes les ont appelés tantôt *démoniaques* (c'est-à-dire possédés par des esprits), tantôt *énergumènes* (c'est-à-dire agités ou mus par des esprits) ³, et aujourd'hui en Italie, on les nomme non seulement *pazzi*, fous, mais aussi *spiritati*, hommes possédés.

Il y eut jadis un grand rassemblement de personnes à Abdère, une cité grecque, pour la représentations de la tragédie d'*Andromède*, et c'était un jour où il faisait extrêmement chaud. La conséquence fut qu'un grand nombre de spectateurs, pris de fièvre, se trouva, à cause de l'action conjuguée de la chaleur et de la tragédie, ne plus pouvoir rien faire sinon déclamer des vers iambiques qui comportaient les noms de *Persée* et d'*Andromède*, ce qui, avec la fièvre, se guérit à l'arrivée de l'hiver. On pensa que cette folie venait de la passion que la tragédie avait imprimée en eux. De la même façon, dans une autre cité grecque, il y eut un accès de folie qui s'empara des seules jeunes filles et qui fit qu'un bon nombre d'entre elles se pendit. La plupart pensèrent en ce temps-là que c'était une action du diable. Mais quelqu'un qui soupçonnait que ce mépris de la vie pouvait procéder en elles de quelque passion de l'esprit ⁴, et qui supposait qu'elles ne méprisaient pas de la même façon leur honneur, donna conseil aux magistrats de déshabiller celles qui s'étaient pendues, et de les laisser pendre dehors toutes nues. L'histoire dit que cette folie fut ainsi guérie. Mais, d'un autre côté les mêmes Grecs attribuaient souvent la folie à l'opération des Euménides, ou Furies, et parfois à celle de Cérès, de Phébus, et d'autres dieux. Ils attribuaient tant [de choses] aux fantômes ⁵ qu'ils croyaient que c'étaient des corps vivants aériens ⁶ et qu'ils les nommaient des esprits ⁷. En cela, les Romains soutenaient les mêmes opinions que les Grecs. Les Juifs aussi, car ils appelaient les fous des prophètes ou, selon qu'ils pensaient que les esprits étaient bons ou mauvais, des démoniaques; et certains appelaient les fous en même temps prophètes et démoniaques, tandis que d'autres appelaient le même homme démoniaque et fou. Mais pour les Gentils ⁸, il n'y a rien d'étonnant, puisque les maux et la santé, les

¹ "when they walk alone without care and employment of the mind". (NdT)

² "mere madness". (NdT)

³ Latin "energumenos", qui subit une "energia"(force, énergie), et plus précisément possédé du démon. Le grec "energoumenos" n'a pas un sens fondamentalement différent. Hobbes établit une liaison entre l'action du démon et le mouvement. Néanmoins, le verbe grec "energeo" ne signifie pas directement mouvoir, même si ses différents sens (agir, accomplir, réaliser, influencer, etc.) suggèrent, liée à l'idée d'action ou de production, l'idée d'un mouvement.

⁴ "But one that suspected that contempt of life in them might proceed from some passion of the mind". (NdT)

⁵ "phantasms". Le Latin "phantasmatibus" renvoie soit aux fantômes, spectres, soit aux phantasmes. Dans le fond, il n'y a pour notre auteur aucune distinction. (NdT)

⁶ F. Tricaud choisit "éthérés", qui correspondrait davantage aux mots anglais "airy" et "ethereal". R. Anthony choisit la traduction "vapoureux". (NdT)

⁷ "spirits". (NdT)

⁸ Païens. (NdT)

vices et les vertus, et de nombreux accidents naturels étaient nommés démons et vénérés en tant que tels; de telle sorte que, par démon, il fallait entendre tantôt une fièvre tantôt un diable. Mais, en ce qui concerne les Juifs, une telle opinion est quelque chose d'étrange, car, ni *Moïse*, ni *Abraham* n'a prétendu prophétiser en étant possédé par un esprit, mais par la voix de Dieu, ou par une vision ou un rêve. De même, il n'y a rien dans sa loi, morale ou rituelle, qui enseignât qu'il y eût un tel enthousiasme ¹ ou une telle possession. Quand Dieu est dit (*Nombres*, XI,25) avoir pris un peu de l'esprit qui était en Moïse et en avoir fait don aux soixante-dix anciens, l'esprit de Dieu, pris au sens de substance de Dieu, n'est pas divisé. Les Ecritures, par l'expression l'Esprit de Dieu en l'homme, veulent dire l'esprit d'un homme porté à la piété. Et quand il est dit *Ceux que j'ai remplis de l'esprit de sagesse, pour faire des vêtements à Aaron* ² (*Exode*, XXVIII,3), il ne faut pas entendre un esprit mis en eux, qui sait faire des vêtements, mais la sagesse de leurs propres esprits dans ce genre de travail. Dans le même sens, l'esprit de l'homme, quand il fait des actions impures ³, est ordinairement appelé un esprit impur, et il en est ainsi d'autres esprits, quoique pas toujours, pourtant aussi souvent que la vertu ou le vice, désigné ainsi, est exceptionnel et atteint un niveau élevé ⁴. Les autres prophètes de l'Ancien Testament n'ont pas eu une prétention à l'enthousiasme, n'ont pas prétendu que Dieu parlait en eux, mais que Dieu leur parlait par la voix, par la vision ou le rêve; et le *fardeau du Seigneur* ⁵ n'était pas possession, mais commandement. Comment, alors, les Juifs purent-ils tomber dans cette idée de possession? Je ne puis imaginer aucune autre raison que celle qui est commune à tous les hommes, à savoir le manque de curiosité pour chercher les causes naturelles, et leur tendance à placer la félicité dans l'acquisition des plaisirs grossiers des sens, et des choses qui y conduisent le plus

¹ Il faut relire l'essai "Of Superstition and Enthusiasm" de Hume pour comprendre quel sens un Anglais peut donner au mot enthousiasme. Il s'agit d'un zèle excessif, frénétique, fait de transports, d'extases, d'inspiration. La dévotion est alors une véritable démence fanatique. (NdT)

² "Whom I have filled with the spirit of wisdom to make garments for Aaron". La King James version donne, pour le verset entier : "And thou shalt speak unto all [that are] wise hearted, whom I have filled with the spirit of wisdom, that they may make Aaron's garments to consecrate him, that he may minister unto me in the priest's office." On s'étonne de voir G. Mairer citer systématiquement la T.O.B., ne traduisant jamais les citations bibliques de Hobbes, et ne connaissant à l'évidence pas la Bible du roi Jacques, "King James version" (que Hobbes a sous les yeux quand il écrit), qu'il appelle d'ailleurs, en traduisant un autre chapitre, la Bible du roi Jean!!! (NdT)

³ "unclean actions". (NdT)

⁴ "is extraordinary and eminent". (NdT)

⁵ "the burden ("massa" en hébreu) of the Lord". L'expression n'apparaît, dans la King James version, qu'en *Jérémie*, au chapitre XXIII : "And when this people, or the prophet, or a priest, shall ask thee, saying, What [is] the burden of the LORD? thou shalt then say unto them, What burden? I will even forsake you, saith the LORD. And [as for] the prophet, and the priest, and the people, that shall say, The burden of the LORD, I will even punish that man and his house. Thus shall ye say every one to his neighbour, and every one to his brother, What hath the LORD answered? and, What hath the LORD spoken? And the burden of the LORD shall ye mention no more: for every man's word shall be his burden; for ye have perverted the words of the living God, of the LORD of hosts our God. Thus shalt thou say to the prophet, What hath the LORD answered thee? and, What hath the LORD spoken? But since ye say, The burden of the LORD; therefore thus saith the LORD; Because ye say this word, The burden of the LORD, and I have sent unto you, saying, Ye shall not say, The burden of the LORD." La Vulgate utilise le mot "onus" (charge, fardeau), la Septante utilise le mot plus ambigu "lèmma", qui peut signifier charge, ce qu'on reçoit, mais aussi possession, inspiration. Ce terme grec est par exemple aussi utilisé dans la Septante en *Nahum*, I, 1 et en *Habakuk*, I, 1, et Darby, Segond, Crampon traduisent par "oracle". Toutes les bibles anglaises consultées donnent "burden", même la Darby anglaise. Luther dit "die Last", le fardeau. (NdT)

immédiatement ¹. Car ceux qui voient une capacité ou un défaut étrange et inhabituel dans l'esprit d'un homme, à moins qu'ils ne voient en même temps de quelle cause il peut probablement procéder, ne peuvent guère penser qu'il est naturel, et s'il n'est pas naturel, ils pensent nécessairement qu'il est surnaturel, et qu'est-ce alors, sinon que Dieu ou le Diable est en lui? C'est ainsi qu'il arriva, quand notre Sauveur était entouré par la multitude, que ses proches pensèrent qu'il était fou et sortirent pour s'en saisir, mais les Scribes dirent qu'il avait *Belzébut* en lui, et que c'était par lui qu'il exorcisait ² les démons, comme si le plus fou avait frappé de crainte ³ les moins fous (*Marc*, III, 21); et certains dirent (*Jean*, X, 20): *Il a le diable en lui, et il est fou* ⁴ (*Jean*, X, 20), tandis que d'autres, le tenant pour un prophète, dirent : *Ce ne sont pas les paroles de quelqu'un qui est possédé* ⁵. Ainsi, dans l'Ancien Testament, celui qui vint oindre ⁶ *Jéhu* était un Prophète, mais quelqu'un de sa compagnie ⁷ demanda à *Jéhu* : *Que venait faire ce fou ?* ^{8 9} (2. *Rois*, IX, 11) Si bien qu'en somme, il est manifeste que quiconque se conduisait d'une façon insolite ¹⁰ était considéré par les Juifs comme étant possédé soit par un bon, soit par un mauvais esprit; à l'exception des Sadducéens qui s'égarèrent si loin de l'autre côté qu'ils ne croyaient pas du tout qu'il y eût des esprits, ce qui n'est pas loin de rejoindre l'athéisme, et par là, incitèrent davantage les autres à appeler de tels hommes démoniaques ¹¹ plutôt que fous.

Mais alors, pourquoi notre Sauveur, pour les guérir, procéda-t-il comme s'ils étaient possédés, et non comme s'ils étaient fous? A cela, je ne peux donner aucune autre sorte de réponse, sinon celle qui est donnée par ceux qui allèguent ¹² l'Ecriture de la même manière contre l'idée du mouvement de la terre. L'Ecriture était écrite pour montrer aux hommes le royaume de Dieu, et pour préparer leurs esprits à devenir Ses sujets obéissants, laissant le monde et sa philosophie aux débats des hommes pour l'exercice de leur raison naturelle ¹³. Que ce soit le mouvement de la terre ou du soleil qui produise le jour et la nuit, ou que les actions extravagantes des hommes procèdent de la passion ou du Diable, si nous ne lui vouons pas un culte, c'est tout un, comme pour notre obéissance et notre sujétion au Dieu Tout-puissant ¹⁴, qui sont la chose pour laquelle l'Ecriture a été

¹ "and their placing felicity in the acquisition of the gross pleasures of the senses, and the things that most immediately conduce thereto". (NdT)

² "cast out" : chasser hors (du corps et de l'esprit) : donc exorciser. (NdT)

³ "had awed". (NdT)

⁴ "He hath a devil, and is mad". Conforme à la King James version. La King James version donne, en *Marc*, III, au verset 21 "He is beside himself", et au verset 22 "He hath Beelzebub". (NdT)

⁵ *Jean*, X, 21 : "These are not the words of one that hath a devil". Conforme à la King James version. (NdT)

⁶ En lui versant l'huile sur la tête, le jeune prophète sacre *Jéhu* roi d'Israël. (NdT)

⁷ N'oublions que quand le jeune prophète vient chercher *Jéhu* pour le sacrer roi, *Jéhu* est entouré des chefs de l'armée. (NdT)

⁸ "exalté" dans certaines traductions de la Bible. (NdT)

⁹ "What came that madman for?" La King James version donne : "wherefore came this mad [fellow] to thee?" La Vulgate utilise le mot "insanus" (fou, aliéné, mais le mot peut renvoyer au délire prophétique), la Septante se sert du mot "epilēptos", épileptique. L'hébreu utilise le mot "shaga". (NdT)

¹⁰ Idem chez R. Anthony. (NdT)

¹¹ A ma connaissance, si l'Ancien Testament parle de démons, il n'emploie jamais le mot "démoniaques". En revanche, le mot apparaît très souvent dans le Nouveau Testament. (NdT)

¹² "urge". (NdT)

¹³ "leaving the world, and the philosophy thereof, to the disputation of men for the exercising of their natural reason". (NdT)

¹⁴ "as to our obedience and subjection to God Almighty". (NdT)

rédigée. Quant au fait que notre Sauveur parle à la maladie comme à une personne, c'est là le mode d'expression habituel ¹ de tous ceux qui guérissent simplement par les mots, comme le Christ le fit, et comme les guérisseurs ² prétendent le faire, qu'ils parlent ou non à un démon. Car n'est-il pas dit que le Christ a réprimandé les vents? (*Mathieu*, VIII, 26) N'est-il pas dit aussi qu'il réprimanda une fièvre? (*Luc*, IV, 39) ³ Cependant, cela ne démontre pas que la fièvre soit un démon. Alors qu'il est dit que beaucoup de ces démons reconnaissaient le Christ, il n'est pas nécessaire d'interpréter autrement ces passages [qu'en disant] que ces fous le reconnaissaient ⁴. Et alors que notre Sauveur parle d'un esprit impur qui, étant sorti d'un homme, erra dans des endroits arides, cherchant le repos, ne le trouvant pas, et retournant dans le même homme avec sept autres esprits pires que lui ⁵ (*Mathieu*, XII, 43), c'est manifestement une parabole qui fait allusion à un homme qui, après un petit effort pour se débarrasser de sa concupiscence ⁶, est vaincu par sa force, et devient sept fois pire qu'il n'était. De telle sorte que je ne vois rien dans l'Écriture qui oblige à croire que les démoniaques étaient autre chose que des fous.

Il y a cependant une autre faute dans le discours de certains hommes qui peut être comptée parmi les sortes de folie, à savoir cet abus des mots dont j'ai précédemment parlé dans le cinquième chapitre sous le nom d'absurdité. Cela se produit quand on parle en employant des mots qui, mis ensemble, n'ont aucun sens et qui constituent le travers de certains qui comprennent mal les mots qu'ils ont acquis et qu'ils répètent par cœur ⁷, ou d'autres qui ont l'intention de tromper par l'obscurité. Ce travers n'affecte que ceux qui parlent de questions portant sur des sujets incompréhensibles, comme les Scolastiques, ou de questions de philosophie abstruse ⁸. Les gens du commun tiennent rarement des discours dépourvus de sens, et c'est pourquoi ces personnes distinguées ⁹ les comptent parmi les idiots. Mais pour être assuré que ces mots [employés par ces personnes distinguées] n'ont rien qui leur corresponde dans l'esprit, il serait nécessaire de prendre quelques exemples. Si quelqu'un l'exige, qu'il s'empare d'un Scolastique et voie si ce dernier peut traduire un chapitre quelconque portant sur un point difficile, comme la Trinité, la Divinité, la nature du Christ, la transsubstantiation, le libre arbitre, etc., dans une des langues modernes, pour le rendre intelligible, ou dans un Latin acceptable, comme celui que connaissaient ceux qui vivaient quand la langue Latine était une langue vulgaire. Quel est le sens de ces mots : *La cause première*

¹ "the usual phrase". (NdT)

² "enchanters" : enchanteurs, ensorceleurs. (NdT)

³ "rebuked". C'est le verbe utilisé par la King James version. La vulgate utilise le verbe "imperare", ordonner, commander., la Septante se sert du verbe "epitimaô", qui signifie faire des reproches, mais aussi commander. Le verbe "menacer", choisi par G. Mairet, ne convient pas. (NdT)

⁴ "those devils are said to confess Christ". En effet, dans de nombreux passages du Nouveau Testament, les prétendus démons sont dits connaître Jésus. On pourra par exemple retenir *Marc*, I, 34, et *Luc*, 4, 41. (NdT)

⁵ Hobbes ne dit pas que l'esprit impur retrouve son ancien logis en ordre avant de faire appel aux autres esprits. (NdT)

⁶ Hobbes emploie ici un pluriel : "his lusts". (NdT)

⁷ "and repeat by rote". (NdT)

⁸ "that converse in questions of matters incomprehensible, as the Schoolmen; or in questions of abstruse philosophy". (NdT)

⁹ "egregious personnes" (étymologiquement, qui sortent du troupeau - voir le latin grex et egregius). (NdT)

*n'influe pas nécessairement sur la cause seconde*¹, en vertu de l'essentielle subordination des causes secondes, de façon à aider son opération? C'est la traduction du titre du sixième chapitre du premier livre de Suarez, *Du concours, de la Motion*² et de l'Aide de Dieu. Quand des hommes écrivent des volumes entiers d'une telle étoffe³, ne sont-ils pas fous, ou ne cherchent-ils pas à rendre les autres fous? En particulier, dans la question de la transsubstantiation, quand après avoir prononcé certains mots, ceux qui disent que la blancheur, la rondeur, la magnitude, la qualité, la corruptibilité, qui sont toutes incorporelles⁴, sortent de l'hostie pour entrer dans le corps de notre Sauveur béni, ne font-ils pas de ces *eurs*, de ces *tudes* et de ces *tés* autant d'esprits⁵ possédant son corps? Car, par esprits, ils entendent toujours des choses qui, étant incorporelles, peuvent cependant être mues d'un lieu à un autre. Si bien que ce genre d'absurdité peut à bon droit être compté parmi les nombreuses sortes de folie, et tous les moments où, guidés par les pensées claires de leur concupiscence mondaine⁶, ils s'abstiennent de disputer ou d'écrire ainsi, ne sont que des intervalles de lucidité⁷. Et c'est assez pour les vertus et les défauts intellectuels.

¹ La traduction littérale donne : "n'influe pas nécessairement quelque chose dans la cause seconde". (NdT)

² Il s'agit de l'action de mouvoir, non du mouvement lui-même. (NdT)

³ "of such stoff". Au pluriel, le mot peut désigner des bêtises, des sottises. R. Anthony : "balivernes". (NdT)

⁴ Immatérielles. (NdT)

⁵ "spirits". (NdT)

⁶ "clear thoughts of their worldly lust". R. Anthony : "les claires pensées de leurs désirs terrestres". (NdT)

⁷ "but lucid intervals". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre IX

Des différents objets de connaissance

[Retour à la table des matières](#)

Il y a deux genres de CONNAISSANCE, dont l'une est la *connaissance des faits*¹, et l'autre la *connaissance de la consécution qui va d'une affirmation à une autre*². La première n'est rien d'autre que la sensation et le souvenir, et elle est une *connaissance absolue*, comme quand nous voyons un fait se faire, ou que nous nous rappelons qu'il a été fait. C'est la connaissance qu'on exige pour un témoignage³. La seconde est appelée *science*, et elle est *conditionnelle*, comme quand nous savons que : *si la figure qu'on nous montre est un cercle, alors toute ligne droite qui passe par le centre divisera ce cercle en deux parties égales*. Et c'est la connaissance qu'on exige d'un philosophe, c'est-à-dire de celui qui prétend raisonner⁴.

Le registre de la *connaissance des faits* est appelée *histoire*. L'histoire est de deux sortes : l'une appelée *histoire naturelle*, et c'est l'histoire des faits, ou effets de la nature, en tant qu'ils ne sont pas dépendants de la *volonté* humaine. Telles sont les histoires des métaux, des plantes, des animaux, des régions, et ainsi de suite. L'autre est l'*histoire civile*, qui est l'histoire des actions volontaires des hommes dans des Républiques⁵.

Les registres de la science sont les *livres* qui contiennent les démonstrations des consécutives qui vont d'une affirmation à une autre, et qui sont communément appelés *livres de philosophie*, dont il y a de nombreuses sortes, selon la diversité

¹ Hobbes emploie le singulier. (NdT)

² "whereof one is knowledge of fact; the other, knowledge of the consequence of one affirmation to another". (NdT)

³ "the knowledge required in a witness". (NdT)

⁴ "that is to say, of him that pretends to reasoning". (NdT)

⁵ "The other is civil history, which is the history of the voluntary actions of men in Commonwealths". (NdT)

du sujet. On peut les diviser de la façon dont je les ai divisées dans le tableau suivant.

Voir le tableau :

http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/livres/hobbes_thomas/leviathan/leviathan_partie_1/leviathan_tab_chap_9.html

Première partie : De l'homme

Chapitre X

Du pouvoir, de la valeur, de la dignité, de l'honneur et de la compétence

[Retour à la table des matières](#)

LE POUVOIR ¹ *d'un homme*, pris au sens universel, consiste en les moyens actuels d'obtenir quelque bien futur apparent, et il est soit *originel*, soit *instrumental* ².

Le *pouvoir naturel* est l'excellence des facultés du corps ou de l'esprit, comme une force, un physique, une prudence, des talents dans le domaine des arts, une éloquence, une libéralité, une noblesse, tout cela à un niveau hors du commun ³. Le *pouvoir instrumental* consiste en ces pouvoirs qui, acquis grâce aux premiers, ou grâce à la fortune, sont des instruments, des moyens d'en acquérir davantage, comme la richesse, la réputation, les amis, et la secrète opération de Dieu, qu'on appelle la chance ⁴. Car la nature du pouvoir est, sur ce point, semblable à la renommée qui s'accroît en s'exerçant; ou comme le mouvement des corps pesants qui vont d'autant plus vite qu'ils vont plus loin ⁵.

Le plus grand des pouvoirs humains est celui qui est composé des pouvoirs de la plus grande partie des hommes, unis par consentement en une seule personne, naturelle ou civile, qui a l'usage de tous leurs pouvoirs qui dépendent [alors] de sa

¹ G. Mairet : "puissance" ("power"). (NdT)

² "is either original or instrumental". (NdT)

³ "tout cela à un niveau hors du commun" rend l'adverbe "extraordinary". (NdT)

⁴ "good luck". "fortuna" dans le texte latin. (NdT)

⁵ "For the nature of power is, in this point, like to fame, increasing as it proceeds; or like the motion of heavy bodies, which, the further they go, make still the more haste". (NdT)

volonté, comme est le pouvoir d'une République ¹, ou celui qui dépend des volontés ² de chaque particulier, comme est le pouvoir d'une faction ou de différentes factions liguées ³. Avoir des serviteurs est donc un pouvoir, avoir des amis est un pouvoir. Ce sont en effet des forces unies.

De même, la richesse jointe à la libéralité est un pouvoir, parce qu'elle permet de se procurer des amis et des serviteurs. Sans libéralité, rien de tel, parce que, dans ce cas, vos richesses ne vous défendent pas mais vous exposent à l'envie des hommes, comme une proie.

La réputation d'avoir du pouvoir est un pouvoir, parce qu'on s'attache grâce à elle ⁴ ceux qui ont besoin de protection.

C'est la même chose pour la réputation d'aimer son pays, qu'on appelle la popularité ⁵, et pour la même raison.

De même, n'importe quelle qualité qui fait qu'un homme est aimé ou craint par beaucoup, ou la [simple] réputation d'avoir cette qualité, est un pouvoir, car c'est un moyen d'obtenir l'assistance et le service d'un grand nombre d'individus.

La réussite est un pouvoir car elle produit la réputation d'être sage ou d'avoir de la chance, ce qui fait que les hommes ou vous craignent, ou vous font confiance.

L'affabilité des hommes qui ont déjà un pouvoir, accroît ce pouvoir, car elle procure l'amour.

La réputation de la prudence dans la conduite, en temps de guerre ou en temps de paix, est un pouvoir, parce que nous confions ⁶ plus volontiers le gouvernement de nous-mêmes à des hommes prudents qu'aux autres.

La noblesse est un pouvoir, pas partout, mais seulement dans ces Républiques où il y a des privilèges, car c'est en de tels privilèges que consiste son pouvoir.

L'éloquence est un pouvoir, car elle a l'apparence ⁷ de la prudence.

Le physique est un pouvoir car, étant la promesse d'un bien, il recommande les hommes à la faveur des femmes et de ceux qui ne nous connaissent pas ⁸.

¹ "Commonwealth". (NdT)

² Hobbes emploie un pluriel ("wills") qui n'était pas indispensable (puisque la somme des volontés est déjà une pluralité problématique) mais qui se comprend psychologiquement (en laissant de côté l'éventuelle dimension nominaliste) : d'un côté le Souverain, un et indivisible, de l'autre la pluralité des volitions de la multitude. Le fait que l'individu ait *des* volitions ne fait qu'aggraver la situation. (NdT)

³ J'ai modifié la structure de la phrase de Hobbes, pour que le sens soit clair. (NdT)

⁴ Le texte anglais dit : "parce qu'elle attire l'attachement (ou tire à elle)". (NdT)

⁵ "So is reputation of love of a man's country, called popularity". J'avoue ne pas comprendre la raison de la traduction bizarre de G. Mairet du mot "popularity" par "démagogie patriotique". (NdT)

⁶ "commit". (NdT)

⁷ "it is seeming". (NdT)

⁸ "strangers". (NdT)

Les sciences sont de petits pouvoirs ¹, parce qu'elles ne sont pas éminentes et visibles chez tous les hommes, et même pas du tout, si ce n'est chez une minorité, et sur un petit nombre de sujets. La science est en effet d'une nature telle que personne ne peut se rendre compte qu'elle existe ² sans l'avoir acquise dans une large mesure.

Les arts d'utilité publique, comme la fortification, la fabrication de machines, et d'autres instruments de guerre, parce qu'ils contribuent à la défense et la victoire, sont du pouvoir, et quoique leur vraie mère soit la science, à savoir les mathématiques, pourtant, comme c'est la main de l'artisan qui leur donne le jour, on les considère (la sage-femme passant pour la mère aux yeux du vulgaire) comme sa progéniture ³.

Le *prix* ou la VALEUR d'un homme ⁴ est, comme pour tous les autres objets, son prix, c'est-à-dire ce qu'on donnerait pour avoir l'usage de son pouvoir. Cependant, ce n'est pas une valeur absolue, elle dépend du besoin et du jugement d'autrui. Un chef d'armée compétent est d'un grand prix en temps de guerre effective ou imminente, mais il n'en est pas ainsi en temps de paix. Un juge érudit et incorruptible est de grande valeur en temps de paix, mais sa valeur est moindre en temps de guerre. Et il en est des hommes comme des autres choses, ce n'est pas le vendeur, mais l'acheteur, qui détermine le prix ⁵. En effet, qu'un homme, comme la plupart des hommes, s'attribue la plus haute valeur possible, pourtant, sa vraie valeur n'est rien de plus que ce qui est estimé par autrui.

La manifestation de la valeur que nous nous attribuons les uns aux autres est ce qui est communément appelé honorer et attenter à l'honneur ⁶. Évaluer quelqu'un à un haut prix ⁷, c'est l'honorer, l'évaluer à un bas prix, c'est attenter à son honneur. Mais haut et bas, dans ce cas, doivent être compris par comparaison avec le prix que chaque homme s'attribue à lui-même.

La valeur publique d'un homme, qui est la valeur qui lui est attribuée par la République, est ce que les hommes nomment communément DIGNITÉ ⁸. Et cette valeur attribuée par la République se traduit par des postes de commandements, des postes de magistrats, des emplois publics, ou par des dénominations et des titres établis pour distinguer une telle valeur.

¹ R. Anthony : "faibles puissances". (NdT)

² R. Anthony : "de ce que quelqu'un la possède". (NdT)

³ Les traductions de R. Anthony ("issus de lui") et de F. Tricaud (idem) surprennent, vu l'image utilisée par Hobbes. "progéniture" est l'un des sens explicites du mot anglais "issue". (NdT)

⁴ Les deux termes employés par Hobbes sont synonymes ("value" et "worth"), à tel point que R. Anthony ne traduit que par un mot : "valeur". Prétendre que l'un des mots est couramment employé, au détriment de l'autre, dans le domaine économique, serait une erreur. Néanmoins, existe le mot "worthy" (digne est l'un de ses sens) qui incite à rapprocher "worth" de l'idée d'une valeur humaine, laissant à "value" le sens économique, en en faisant le synonyme de "price". Ce choix demeure discutable. Mis à part ce début de paragraphe, le mot "prix" traduit "price" et le mot "valeur" traduit "value". Le mot "worth" n'est utilisé que pour l'exemple du juge. Il est aussi traduit par "valeur". (NdT)

⁵ "And as in other things, so in men, not the seller, but the buyer determines the price". (NdT)

⁶ "honouring and dishonouring". Les exemples qui vont suivre montrent qu'il est impossible de traduire le verbe "to dishonour" par "deshonorer" (comme le fait pourtant G. Mairet). R. Anthony et F. Tricaud ont tout à fait raison de le signaler en note. Le choix de F. Tricaud me paraît être le meilleur. (NdT)

⁷ "To value a man at a high rate is to honour him". (NdT)

⁸ "dignity". (NdT)

Implorer l'aide de quelqu'un, c'est l'HONORER, car c'est le signe que nous avons l'idée qu'il possède le pouvoir d'aider¹; et plus l'aide est difficile, plus l'honneur est grand.

Obéir, c'est honorer, car aucun homme n'obéit à ceux qu'il pense ne pas avoir le pouvoir de l'aider ou de lui nuire. Et par conséquent, désobéir, c'est *attenter à l'honneur*.

Faire de larges présents à quelqu'un, c'est l'honorer, car c'est [là] acheter sa protection et reconnaître son pouvoir. Faire de menus présents à quelqu'un, c'est attenter à son honneur, car ce ne sont que des aumônes, ce qui signifie que nous pensons qu'il a besoin de menus secours.

S'empressement de favoriser le bien d'un autre², et aussi le flatter, c'est l'honorer, car c'est le signe que nous recherchons sa protection ou son aide. Le négliger est attenter à son honneur.

S'effacer ou laisser la place à quelqu'un, pour l'obtention de quelque bien, c'est l'honorer, car c'est l'aveu de son plus grand pouvoir. Vouloir se l'attribuer avec arrogance, c'est attenter à son honneur.

Donner à quelqu'un quelque signe d'amour ou de crainte, c'est l'honorer, car aimer ou craindre, c'est accorder de la valeur. Mépriser, aimer ou craindre quelqu'un moins qu'il ne s'y attendait, c'est attenter à son honneur, car c'est le dévaloriser³.

Faire l'éloge de quelqu'un, le magnifier, ou l'appeler heureux, c'est l'honorer, car rien n'est estimé, sinon les qualités, le pouvoir et la félicité. Insulter quelqu'un, se moquer de lui, s'apitoyer sur lui, c'est attenter à son honneur.

Parler à quelqu'un avec considération, apparaître devant lui avec décence et humilité, c'est l'honorer, car on lui montre qu'on craint de l'offenser. Lui parler inconsidérément, faire devant lui quelque chose d'obscène, d'incorrect ou d'impudent, c'est attenter à son honneur.

Croire quelqu'un, lui faire confiance, compter sur lui⁴, c'est l'honorer, car c'est le signe de l'opinion que l'on a de sa vertu et de son pouvoir. Ne pas lui faire confiance, ou ne pas le croire, c'est attenter à son honneur.

Écouter le conseil d'un homme, ou son propos, de quelque genre qu'il soit, c'est l'honorer, parce que c'est le signe qu'on le pense sage, éloquent ou spirituel. Dormir, s'en aller, ou parler en même temps que lui, c'est attenter à son honneur.

Faire à quelqu'un ce qu'il prend pour des signes d'honneur, ou ce que la loi ou la coutume considère comme tels, c'est l'honorer, car en approuvant l'honneur

¹ Et non "le pouvoir de *nous* aider". L'honneur tient au fait que nous reconnaissons l'importance de la personne en général (dans sa capacité à aider), et non simplement son importance pour l'aide ponctuelle dont nous allons bénéficier. (NdT)

² "To value a man at a high rate is to honour him". (NdT)

³ Exactement "sous-évaluer" (undervaluing"). (NdT)

⁴ "To believe, to trust, to rely on another". (NdT)

rendu par d'autres, on reconnaît le pouvoir que ces autres reconnaissent. Refuser de le faire, c'est attenter à son honneur.

Être d'accord avec l'opinion de quelqu'un, c'est l'honorer, car c'est le signe qu'on approuve son jugement et sa sagesse. Être d'un avis différent, c'est attenter à son honneur, c'est lui reprocher son erreur, et, si le différent porte sur de nombreuses choses, lui reprocher sa sottise ¹.

Prendre comme modèle ² quelqu'un, c'est l'honorer, car c'est l'approuver très vivement ³. Prendre comme modèle son ennemi, c'est attenter à son honneur.

Honorer ceux que quelqu'un honore, c'est l'honorer, car c'est un signe d'approbation de son jugement. Honorer ses ennemis, c'est attenter à son honneur.

User des conseils de quelqu'un, ou de son aide pour des actions difficiles, c'est l'honorer, car c'est le signe qu'on le pense sage ou doué de quelque pouvoir. Refuser d'utiliser dans les mêmes situations ceux qui se proposent, c'est attenter à leur honneur.

Toutes ces façons d'honorer sont naturelles, aussi bien à l'intérieur des Républiques, qu'à l'extérieur. Mais, dans les Républiques ⁴, où celui ou ceux qui possèdent l'autorité suprême ⁵ peuvent établir des signes d'honneur de leur choix, il y a d'autres honneurs.

Un souverain honore en effet un sujet avec n'importe quel titre, charge, emploi ou action que lui-même considérera comme le signe de sa volonté de l'honorer.

Le roi de *Perse* honora *Mardochée* ⁶ quand il le désigna pour être conduit à travers les rues dans l'habit royal, sur l'un des chevaux du roi, avec une couronne sur la tête, et un dignitaire devant lui, qui proclamait : *Ainsi sera-t-il fait à celui que le roi honorera* ⁷. Et cependant, un autre roi de *Perse*, ou le même à un autre moment, à quelqu'un qui demandait pour quelque grand service [rendu] de porter l'un des habits royaux, donna sa permission, mais en ajoutant qu'il le porterait en qualité de bouffon du roi; et ce fut alors un déshonneur ⁸. Si bien que la source de

¹ "folly". (NdT)

² "to imitate". (NdT)

³ "vehemently". (NdT)

⁴ "But in Commonwealths". (NdT)

⁵ "the supreme authority". (NdT)

⁶ *Esther*, VI. (NdT)

⁷ *Esther*, VI, 9. "Thus shall it be done to him that the king will honour". La king James version donne : "Thus shall it be done to the man whom the king delighteth to honour". (NdT)

⁸ Il est possible qu'il s'agisse d'un faux souvenir de ce passage de Plutarque "Dans un de ses voyages, où chacun s'empressait de lui apporter des présents, un pauvre artisan, qui n'avait rien à lui offrir, courut à un fleuve voisin, et, puisant de l'eau dans ses deux mains, il vint la lui présenter. Artaxerxès, charmé de sa bonne volonté, lui envoya dans une coupe d'or mille dariques. Il sut qu'un Lacédémonien, nommé Euclidas, s'était permis contre lui des discours pleins d'audace ; il lui fit dire par un de ses officiers : « Tu peux dire » contre le roi tout ce qu'il te plaît, et le roi peut faire et dire tout ce qu'il veut. » Tiribaze lui ayant fait voir dans une chasse que sa robe était déchirée : « Que veux-tu que j'y fasse ? lui dit le roi. – Que vous en preniez une autre, répondit Tiribaze, et que vous me donniez celle que vous portez. – Je te la donne, Tiribaze, reprit le roi, mais je te défends de la mettre. » Tiribaze ne tint pas compte de cette défense, car, sans être méchant, il était léger et étourdi ; il mit sur-le-champ la robe, et y ajouta même des ornements d'or que les reines seules avaient droit de porter. Tout le monde fut indigné de ce mépris des lois ; mais Artaxerxès ne fit qu'en rire. « Je te donne, dit-il à

l'honneur civil est dans la personne de la République, et dépend de la volonté du Souverain, et c'est pourquoi il est temporaire et appelé *honneur civil*. Tels sont les magistratures, les charges, les titres, et, à certains endroits, les armoiries et les écussons. Et les hommes honorent ceux qui les ont, comme autant de signes de faveur dans la République, laquelle faveur est pouvoir ¹.

Est *honorable* toute possession, action, ou qualité qui est une preuve et un signe de pouvoir ².

Et c'est pourquoi être honoré, aimé ou craint d'un grand nombre est honorable, car ce sont des preuves de pouvoir. Être honoré par un petit nombre ou par personne, ce n'est *pas honorable*.

La domination ³ et la victoire sont honorables parce qu'elles sont acquises par le pouvoir. La servitude, par besoin ou par crainte, n'est pas honorable.

La bonne fortune, si elle dure, est honorable, et est un signe de la faveur de Dieu. Les malheurs et la déchéance ne sont pas honorables. Les richesses sont honorables car elles constituent un pouvoir. La pauvreté n'est pas honorable. La magnanimité, la libéralité, l'espoir, le courage, la confiance sont honorables car elles procèdent de la conscience d'avoir du pouvoir. La petitesse d'esprit, la parcimonie, la crainte, le manque d'assurance ne sont pas honorables.

Se décider au moment opportun ⁴, c'est-à-dire se déterminer à faire quelque chose, est honorable, en tant que c'est là mépriser les petites difficultés et les petits dangers. L'irrésolution n'est pas honorable, car c'est le signe qu'on accorde trop de valeur aux petits obstacles et aux petits avantages. En effet, quand on a pesé les choses, aussi longtemps que le moment le permet, et qu'on ne se décide pas, c'est que la différence de poids est petite, et c'est pourquoi, si l'on ne se décide pas, c'est qu'on surévalue les petites choses, ce qui est de la petitesse d'esprit.

Toutes les actions et paroles qui procèdent, ou semblent procéder, de beaucoup d'expérience, de science, de discernement, ou d'esprit ⁵ sont honorables car ce sont toutes des pouvoirs. Les actions et paroles qui procèdent de l'erreur, de l'ignorance, ou de la sottise, ne sont pas honorables.

La gravité, pour autant qu'elle semble procéder d'un esprit occupé à quelque chose d'autre ⁶, est honorable car cette occupation est un signe de pouvoir. Mais si elle semble procéder du dessein de paraître grave, ce n'est pas honorable. Car la gravité du premier est comparable à la stabilité d'un navire chargé de marchandises, mais celle du second est comparable à la stabilité d'un navire lesté de sable et de pacotille ⁷.

Tiribaze, ces ornements d'or à porter comme à une femme, et cette robe comme à un insensé.
"(Vie d'Artaxerxès, V) (NdT)

¹ "which favour is power". (NdT)

² "an argument and sign of power". (NdT)

³ "dominion". (NdT)

⁴ "Timely resolution". (NdT)

⁵ "wit" : esprit, intelligence, vivacité d'esprit". (NdT)

⁶ A quelque chose d'autre que cette gravité. La suite du texte éclaire cette phrase. (NdT)

⁷ R. Anthony : "choses sans valeur". (NdT)

Etre célèbre ¹, c'est-à-dire être connu pour sa richesse, sa fonction, de grandes actions, ou quelque bien éminent, est honorable, car c'est le signe du pouvoir par lequel on est en vue. Au contraire, être obscur, ce n'est pas honorable.

Descendre de parents célèbres est honorable, parce qu'on bénéficie plus facilement des aides et des amitiés de nos aïeux. Au contraire, descendre d'une lignée obscure n'est pas honorable.

Les actions qui procèdent de l'équité, jointes à une perte, sont honorables, car ce sont des signes de magnanimité, et cette dernière est un signe de pouvoir. Au contraire la ruse, la débrouillardise, le non respect de l'équité ², ne sont pas honorables.

Convoiter de grandes richesses, ambitionner de grands honneurs est honorable, car c'est le signe qu'on a le pouvoir de les obtenir. Convoiter ou ambitionner de petits gains, de petits avancements n'est pas honorable.

Qu'une action (pourvu qu'elle soit grande et difficile, et qu'elle soit par conséquent un signe de grand pouvoir) soit juste ou injuste, cela ne change en rien la question de l'honneur, car l'honneur ne consiste qu'en l'idée qu'il y a du pouvoir ³. C'est pourquoi les anciens païens ne croyaient pas déshonorer les dieux, mais [au contraire] grandement les honorer, quand ils les faisaient entrer dans leurs poèmes, commettant des enlèvements ⁴, des vols, ou d'autres grandes actions, mais injustes et impures. A un point tel que rien n'est si célébré en *Jupiter* que ses adultères, en *Mercur*e que ses fraudes et ses vols. Dans un hymne d'*Homère*, de toutes les louanges, la plus grande est celle-ci : étant né le matin, il avait inventé la musique à midi, et, avant la nuit, avait dérobé aux bergers d'*Apollon* son bétail ⁵.

De même, jusqu'à ce que de grands Républiques se soient constituées, les hommes ne croyaient pas déshonorant d'être un pirate ou un voleur de grands chemins. C'était même un trafic légal ⁶, non seulement chez les Grecs, mais aussi dans toutes les autres nations, comme cela ressort manifestement des textes historiques de l'Antiquité. Et de nos jours, dans cette partie du monde, les duels privés sont, et seront toujours honorables, quoiqu'illégaux, jusqu'à ce qu'on décrète qu'il est honorable de refuser [le duel] et qu'il est honteux de lancer le défi ⁷. Car les duels, souvent, sont aussi les effets du courage, et le courage est fondé sur la force ou l'adresse ⁸, qui sont du pouvoir, quoique, pour la majorité, ce soient les effets de paroles inconsidérées, et de la crainte du déshonneur, chez l'un des combattants, ou chez les deux qui, engagés inconsidérément, sont entraînés sur le pré pour échapper au déshonneur.

¹ "To be conspicuous" : être voyant, attirer les regards, être visible, être en vue. La version latine (clarum) encourage la traduction choisie". (NdT)

² "craft, shifting, neglect of equity". (NdT)

³ "for honour consisteth only in the opinion of power". (NdT)

⁴ "rapes". Le mot "rape" peut parfois désigner un viol. (NdT)

⁵ Homère : *Hymne à Hermès*, 73. (NdT)

⁶ "but rather a lawful trade". (NdT)

⁷ "till such time as there shall be honour ordained for them that refuse, and ignominy for them that make the challenge". (NdT)

⁸ La version latine souligne que ces qualités sont essentielles dans l'état de nature, et que la nature est plus forte que les lois. Un refus de se battre ne peut devenir honorable que par l'action des lois de la République. (NdT)

Les écussons et les armoiries héréditaires, là où ils donnent d'éminents privilèges¹, sont honorables; autrement non, car leur pouvoir consiste en ces privilèges, ou en richesses ou choses semblables qui sont également honorées chez les autres hommes. Ce genre d'honneur, qu'on appelle communément noblesse², vient des anciens Germains, car rien de tel n'était connu où n'étaient pas connues les coutumes germaniques. Aujourd'hui, ce n'est nulle part en usage là où les Germains n'ont pas vécu. Les généraux Grecs de l'antiquité, quand ils allaient à la guerre, avaient leurs boucliers peints de devises de leur choix, à tel point qu'un bouclier qui n'était pas peint était un signe de pauvreté et révélait un simple soldat; mais ils ne les transmettaient pas par héritage. Les Romains transmettaient les emblèmes de leurs familles, mais c'étaient les images, non les devises de leurs ancêtres. Parmi les peuples d'*Asie*, d'*Afrique* et d'*Amérique*, il n'y a rien et il n'y a jamais eu rien de tel. Seuls les Germains avaient cette coutume, qui passa en *Angleterre*, en *France*, en *Espagne* et en Italie quand, très nombreux, ils aidèrent les Romains ou firent leurs propres conquêtes dans ces parties occidentales du monde.

Car la *Germanie*, comme tous les autres pays à leurs débuts, était anciennement divisée entre un nombre infini de petits seigneurs³, ou chefs de familles, qui se faisaient constamment la guerre. Ces chefs, ou seigneurs, surtout dans le but, quand ils étaient revêtus de leur armement, d'être reconnus de leurs soldats, et à titre d'ornement, décoraient leur armure, leur écusson et leurs armoiries, d'images de bêtes, ou d'autres choses, et mettaient aussi sur le cimier de leurs casque quelque emblème saillant et visible. Et cet ornement des armes et du cimier se transmettait par héritage à leurs enfants, sans changement pour l'aîné, et pour les autres avec certaines modifications que le vieux chef, c'est-à-dire, en Allemand *Here-alt*⁴, jugeait convenables. Mais quand de nombreuses familles se joignirent pour former une plus grande monarchie, cette fonction du héraut qui consistait à distinguer les écussons devint une charge privée autonome. Et la descendance de ces seigneurs est la grande et ancienne noblesse dont les membres, pour la plupart, portent⁵ des créatures vivantes remarquées pour le courage et la rapine, ou des châteaux, des créneaux, des baudriers, des armes, des barrières, des palissades, et d'autres signes de guerre, rien n'étant alors en honneur, sinon la vertu militaire. Par la suite, non seulement les rois, mais aussi les Républiques populaires, donnèrent diverses sortes d'écussons à ceux qui portaient pour la guerre ou en revenaient, pour les encourager ou les récompenser de leurs services. Tout cela peut être trouvé par un lecteur attentif, dans les livres historiques grecs ou latins de l'antiquité qui font mention de la nation germanique et des coutumes de l'époque.

Les titres *honorifiques*⁶, tels que duc, comte, marquis et baron, sont honorables, en tant qu'ils signifient la valeur qu'y place le pouvoir souverain de la

¹ R. Anthony : "si de grands privilèges leur sont attachés". (NdT)

² "gentry" : exactement petite noblesse. (NdT)

³ "lords". (NdT)

⁴ Hobbes prétend ici faire dériver le mot allemand "Herald" de "Herr" (seigneur, maître) et de "alt" (vieux). (NdT)

⁵ "bear" : porter. F. Tricaud a tort d'éviter l'emploi tout à fait adapté de ce verbe incontournable dans la science héraldique. Le verbe porter signifie alors "avoir dans ses armes". (NdT)

⁶ "Titles of honour". (NdT)

République ¹, lesquels titres étaient dans les temps anciens des titres de fonction et de commandement, dont certains venaient des Romains, d'autres des Germains et des Français. Les ducs, *duces* en latin, étaient généraux en temps de guerre; les comtes, *comites* [en latin], soutenaient ² le général de leur amitié, et on les chargeait ³ de gouverner et défendre les places conquises et pacifiées; les marquis, *marchiones* [en latin], étaient les comtes qui gouvernaient les marches, ou frontières de l'Empire. Lesquels titres de duc, comte et marquis, issus des coutumes de la *milice* germanique, s'introduisirent dans l'Empire à peu près à l'époque de *Constantin* le grand. Mais *baron* semble avoir été un titre Gaulois et signifie un grand homme, tels les hommes que les rois et les princes employaient à la guerre autour de leur personne, et ce mot semble venir de *vir*, qui a donné *ber* et *bar*, qui avaient le même sens dans la langue des Gaulois que *vir* en Latin, et de là se sont formés *bero* et *baro*. Si bien que ces hommes furent appelés *berones*, et ensuite *barones*, et (en Espagnol) *varones*. Mais celui qui voudrait connaître plus particulièrement l'origine des titres honorifiques, peut la trouver, comme je l'ai fait, dans le traité tout à fait excellent de M. *Selden* sur ce sujet. Le temps passant, ces fonctions honorifiques, à cause de certains problèmes, et parce qu'on entendait gouverner sagement et dans la paix ⁴, furent transformées en simples titres, servant, pour l'essentiel, à distinguer la préséance, la place et le rang des sujets dans la République, et des hommes furent faits ducs, comtes, marquis, et barons de lieux où ils ne possédaient ni ne commandaient rien, et d'autres titres furent imaginés pour la même fin.

La COMPÉTENCE ⁵ est une chose qui diffère du prix ou de la valeur d'un homme, et aussi de son mérite et de ce qui lui est dû ⁶, et consiste en un pouvoir particulier, en une capacité en quoi il est dit être compétent ⁷, laquelle capacité particulière est habituellement nommée DISPOSITION ou *aptitude* ⁸.

Car celui qui est le plus compétent pour être général ou juge, ou pour avoir quelque autre charge, est celui qui est le mieux pourvu des qualités requises pour bien s'en acquitter. Le plus compétent pour les richesses est celui qui a le plus de qualités requises pour en faire bon usage. Si l'une des qualités est absente, on peut néanmoins être un homme compétent, et être précieux ⁹ pour faire quelque chose d'autre. De même, un homme peut être compétent pour des richesses, une fonction ou un emploi sans pouvoir pourtant invoquer aucun droit d'en disposer avant autrui, et on ne peut donc pas dire qu'il les mérite ou que cela lui est dû ¹⁰; car le

¹ "the sovereign power of the Commonwealth". (NdT)

² "to bear out". (NdT)

³ Exactement : ils étaient laissés ("were left")

⁴ Traduction libre de "and for reasons of good and peaceable government". (NdT)

⁵ Hobbes utilise les mots "worthiness"(mérite, dignité), "worthy" (digne), "qualities"(qualités), qui appartiennent au même champ sémantique. La lecture attentive de la suite montre qu'il est impossible de choisir les traductions notées entre parenthèses pour les deux premiers mots. Il est dit très clairement que la "worthiness" ne donne aucun droit, aucun privilège, mais renvoie seulement à la compétence, à la qualification d'un individu dans un domaine. (NdT)

⁶ "his merit or desert". Ces deux mots sont quasiment synonymes. (NdT)

⁷ "worthy". (NdT)

⁸ "fitness, or aptitude". De nouveau, ces deux mots sont quasiment synonymes. R. Anthony, à cause de "fit" (propre à, qui convient) traduit "fitness" par un bizarre "convenance". F. Tricaud a, dans la même perspective, ajouté à "disposition" le mot "appropriée", qui me semble superflu et même redondant. (NdT)

⁹ Appréciable, de valeur ("valuable"). (NdT)

¹⁰ "and therefore cannot be said to merit or deserve it". (NdT)

mérite présuppose un droit, et la chose due l'est par promesse, ce dont je parlerai davantage par la suite quand je traiterai des contrats.

Première partie : De l'homme

Chapitre XI

De la Diversité des Mœurs

[Retour à la table des matières](#)

Par MŒURS ¹, je n'entends pas ici la décence du comportement, comment un homme doit en saluer un autre, ou comment il doit se laver la bouche, ou se curer les dents devant le monde, et d'autres points semblables de la *petite morale* ², mais ces qualités humaines qui concernent les hommes dans leur vie commune, dans la paix et l'unité. A cette fin, nous devons considérer que la félicité de cette vie ne consiste pas dans le repos d'un esprit satisfait, car ce *finis ultimus* (fin dernière) et ce *summum bonum* (souverain bien ³) dont on parle dans les livres des anciens moralistes n'existent pas. Celui dont les désirs arrivent à leur terme ⁴ ne peut pas plus vivre que celui dont les sensations et les imaginations sont arrêtées. La félicité est une continuelle marche en avant du désir d'un objet à un autre, l'obtention du premier n'étant toujours rien d'autre que le moyen ⁵ d'atteindre le second. La cause en est que l'objet du désir humain n'est pas de jouir une seule fois, et pour un instant, mais d'assurer pour toujours le moyen ⁶ de son futur désir. C'est pourquoi les actions volontaires et les inclinations de tous les hommes ne tendent pas simplement à se procurer, mais aussi à s'assurer une vie heureuse ⁷, et

¹ "manners". (NdT)

² "such other points of the small morals". F. Tricaud traduit "small morals" par "savoir-vivre" (qu'on rend en anglais plutôt par l'expression "good manners"). Je ne vois aucune raison de négliger le "small" de Hobbes, d'autant plus que la version latine dit bien "moralia parva". (NdT)

³ "there is no such finis ultimus (utmost aim) nor summum bonum (greatest good)". (NdT)

⁴ "whose desires are at an end". (NdT)

⁵ "the way" : le chemin, la voie, le moyen, la façon. (NdT)

⁶ Voir note précédente. (NdT)

⁷ Exactement, une vie contente, satisfaite ("contented life"). (NdT)

elles diffèrent seulement dans le moyen [utilisé], ce qui vient en partie de la diversité des passions chez des hommes différents, et en partie de la différence de connaissance ou d'opinion qu'a chacun des causes qui produisent l'effet désiré.

Si bien qu'en premier ¹, je tiens comme une inclination générale de tous les hommes un désir permanent et sans relâche ² [d'acquérir] pouvoir après pouvoir, désir qui ne cesse qu'à la mort. Et la cause de ce désir n'est pas toujours que l'homme espère un plaisir plus intense que celui qu'il a déjà atteint, ou qu'il ne puisse pas se contenter d'un pouvoir modéré, mais c'est qu'il ne peut pas assurer le pouvoir et les moyens de vivre bien qu'il possède à présent sans en acquérir davantage. Et de là vient que les rois, dont le pouvoir est le plus grand, dirigent leurs efforts pour le rendre sûr à l'intérieur, par des lois, et à l'extérieur, par des guerres. Et quand cela est réalisé, un nouveau désir succède [à l'ancien]; chez certains, désir d'une gloire qui viendrait d'une nouvelle conquête, chez d'autres, désir de bien-être ³ et de plaisirs sensuels, chez d'autres [encore] désir d'être admiré, ou d'être flatté pour leur excellence dans quelque art ou quelle faculté de l'esprit ⁴.

La compétition pour les richesses, l'honneur, les postes de commandement, ou pour d'autres pouvoirs, incline à la discorde, à l'hostilité, et à la guerre, parce que le moyen pour celui qui entre en compétition ⁵ d'atteindre ce qu'il désire est de tuer, d'assujettir, de supplanter, ou de repousser l'autre ⁶. En particulier, la compétition pour les louanges incline à avoir une vénération pour l'antiquité, car les hommes luttent avec les vivants, non avec les morts, ce qui fait qu'ils attribuent à ces derniers plus qu'il n'est dû pour pouvoir obscurcir la gloire des premiers.

Le désir de bien-être et de plaisir sensuel dispose les hommes à obéir à un pouvoir commun, parce que de tels désirs leur font renoncer à la protection qu'ils pourraient espérer de leurs propres efforts et de leur propre peine. La crainte de la mort et des blessures les met dans les mêmes dispositions, et pour la même raison. Au contraire, des hommes ambitieux ⁷, téméraires et non satisfaits de leur condition présente, tout comme ceux qui aspirent à des postes de commandement militaire, sont inclinés à entretenir les causes de guerre et fomentent des troubles et des séditions, car il n'est d'honneur militaire que par la guerre, et d'espoir d'améliorer un mauvais jeu qu'en battant à nouveau les cartes.

Le désir de la connaissance et des arts pacifiques incline les hommes à obéir à un pouvoir commun, car un tel désir comprend le désir de loisir, et par conséquent [le désir de bénéficier] de quelque autre pouvoir que le leur.

¹ Le sens n'est évident, l'expression "in the first place" peut ici autant signifier "d'abord, en premier lieu" que "en première place, au premier rang". (NdT)

² "a perpetual and restless desire". (NdT)

³ "ease". La traduction de R. Anthony ("repos") est peut-être maladroite, vu ce que Hobbes a dit précédemment (bien que la différence soit évidemment facile à faire entre la cessation du désir et le fait de se reposer). (NdT)

⁴ "or being flattered for excellence in some art or other ability of the mind". (NdT)

⁵ "competitor". (NdT)

⁶ "to kill, subdue, supplant, or repel". (NdT)

⁷ "needy men" : deux sens possibles, hommes besogneux ou hommes nécessiteux. La traduction "ambitieux" est loin d'être parfaite. (NdT)

Le désir de louange ¹ dispose les hommes aux actions louables, en tant que ces dernières plaisent à ceux dont ils estiment le jugement car, des hommes que nous méprisons, nous méprisons aussi le jugement. Le désir de renommée après la mort est du même type. Et quoiqu'après la mort, il n'y ait aucune sensation des louanges qu'on nous donne sur terre, en tant que ce sont des joies qui ou sont englouties dans les joies ineffables du paradis, ou sont éclipsées par les tourments extrêmes de l'enfer, pourtant, une telle renommée n'est pas vaine, parce que les hommes en tirent un plaisir présent, en la prévoyant, et par le bénéfice qui peut en rejaillir sur leur postérité, et bien qu'ils ne voient pas cela dans le présent, pourtant ils l'imaginent, et tout ce qui plaît à la sensation plaît aussi à l'imagination.

Recevoir de quelqu'un, dont on pense être l'égal, de trop grands bienfaits ² pour qu'on espère s'en acquitter, dispose à contrefaire l'amour, dispose en réalité à la haine secrète, et nous met dans l'état d'un débiteur sans espoir ³ qui s'arrange pour ne pas voir son créancier, et qui souhaite tacitement se trouver là où il ne pourrait jamais plus le rencontrer. Car les bienfaits obligent, et une obligation est un esclavage; et une obligation dont on ne peut s'acquitter est un esclavage perpétuel, ce qui est odieux ⁴ quand il s'agit de son égal. Mais avoir reçu des bienfaits de quelqu'un que nous reconnaissons comme supérieur incline à aimer, parce que l'obligation ne nous rabaisse pas, et l'acceptation de bon cœur (ce que l'on nomme *gratitude*) est tant un honneur fait à celui qui nous oblige qu'elle est généralement considérée comme une rétribution. De même, recevoir des bienfaits, quoiqu'un d'un égal ou d'un inférieur, aussi longtemps qu'il y a espoir de s'acquitter, dispose à l'amour car dans l'intention de celui qui reçoit, l'obligation est d'aide et de service mutuels. De là procède une émulation pour savoir qui sera le plus généreux, la dispute la plus noble et la plus profitable qu'il se peut, où le gagnant est heureux de sa victoire, et où l'autre prend sa revanche en avouant sa défaite.

Avoir fait plus de mal qu'on ne peut ou ne veut réparer incline son auteur à haïr la victime, car il doit compter sur la vengeance ou le pardon, le deux étant odieux.

La crainte de subir des violences ⁵ dispose un homme à anticiper et à chercher le secours de la société, car il n'y a pas d'autre façon par laquelle un homme peut mettre en sûreté sa vie et sa liberté ⁶.

Les hommes qui se défient de leur propre subtilité sont, dans les moments d'agitation et dans les séditions ⁷, plus à même de remporter la victoire que ceux qui se supposent sage et habiles, car ces derniers aiment délibérer, tandis que les autres, craignant d'être victimes d'une ruse ⁸, aiment frapper les premiers. Et comme dans les séditions, les hommes sont toujours à un endroit où il peut y avoir

¹ "Desire of praise". (NdT)

² "benefits". (NdT)

³ "a desperate debtor". (NdT)

⁴ "hateful". (NdT)

⁵ "Fear of oppression". le "à l'improviste" de F. Tricaud ne se justifie pas. (NdT)

⁶ "there is no other way by which a man can secure his life and liberty". (NdT)

⁷ "in tumult and sedition". (NdT)

⁸ "to be circumvented " : d'être circonvenus (usage rare), c'est-à-dire ou, au sens propre (voir l'étymologie), entourés, pris de toutes parts, ou, au sens figuré, être piégé, être victime de la ruse. (NdT)

bataille ¹, rester unis et user de tous les avantages de la force est un meilleur stratagème que tout ce qui peut procéder de la subtilité de l'esprit.

Les hommes vaniteux, tels que ceux qui ont conscience qu'ils n'ont pas de grandes capacités ², et qui se plaisent à s'imaginer qu'ils sont vaillants, sont seulement inclinés à l'ostentation, et ils ne tentent rien, parce que, quand apparaît le danger ou la difficulté, ils ne s'attendent qu'à une chose : qu'on découvre leur incapacité.

Les hommes vaniteux, tels que ceux qui estiment leurs capacités en fonction de la flatterie d'autrui, ou de la chance d'une action précédente, sans raisons certaines d'espérer, tirées de la vraie connaissance d'eux-mêmes, sont inclinés à s'engager inconsidérément, et, à l'approche du danger, ou des difficultés, à battre en retraite ³, car ne voyant pas comment se tirer d'affaire, ils hasarderont leur honneur, ce qu'on peut apaiser par une excuse, plutôt que leur vie, auquel cas aucun baume n'est efficace.

Les hommes qui ont une haute opinion de leur propre sagesse en matière de gouvernement sont portés à l'ambition car, sans emploi public de conseiller ou de magistrat, ils ratent l'occasion de profiter de l'honneur de leur sagesse ⁴. Et c'est pourquoi les orateurs éloquents sont enclins à l'ambition, car l'éloquence a les apparences de la sagesse, aussi bien à leurs yeux qu'aux yeux d'autrui.

La petitesse d'esprit porte les hommes à l'irrésolution, et par conséquent les porte à rater les occasions et les moments les plus opportuns pour agir ⁵. Car quand on a délibéré et que le moment d'agir est proche, si ce qu'il est meilleur de faire n'est pas manifeste, c'est signe que la différence des motifs, d'un côté ou de l'autre, n'est pas grande. C'est pourquoi ne pas se décider alors, c'est manquer l'occasion parce qu'on soupèse des bagatelles, ce qui est petitesse d'esprit.

Le fait d'être économe, bien que ce soit une vertu chez les pauvres, rend un homme inapte à mener à bien ⁶ les actions qui requièrent la force de nombreux hommes [agissant] ensemble, car il affaiblit leur effort, qui doit être entretenu et maintenu dans sa vigueur par une rémunération ⁷.

L'éloquence, quand elle s'accompagne de flatterie porte les hommes à se fier à ceux qui la possèdent, car la première a les apparences de la sagesse, et la deuxième a les apparences de la bienveillance ⁸. Ajoutez-leur la réputation militaire, et les hommes sont [alors] portés à s'attacher et à s'assujettir à ceux qui réunissent ces caractéristiques ⁹; les deux premières leur donnant une garantie

¹ "in the precincts of battle". (NdT)

² La traduction littérale n'indique pas assez clairement le sens : "Vainglorious men, such as without being conscious to themselves of great sufficiency". (NdT)

³ "to retire". Le verbe peut même avoir le sens de "se sauver". (NdT)

⁴ Traduction choisie pour la passage "the honour of their wisdom is lost" qu'il est évidemment impossible de traduire par "l'honneur de leur sagesse est perdu". (NdT)

⁵ "fittest opportunities of action". (NdT)

⁶ Idem chez R. Anthony. (NdT)

⁷ "which to be nourished and kept in vigour by reward". "reward" a aussi le sens de récompense. (NdT)

⁸ "kindness". R. Anthony : "bonté". (NdT)

⁹ En anglais, tout simplement "to those men that have them". . Anthony a tort d'utiliser un singulier. (NdT)

contre les dangers qui pourraient venir de lui, la dernière leur donnant une garantie contre les dangers qui pourraient venir d'autrui.

Le défaut de science, c'est-à-dire l'ignorance des causes, porte un homme, ou plutôt le contraint à se fier ¹ au conseil et à l'autorité d'autrui. Car tous les hommes qui se soucient de la vérité, s'ils ne se fient pas à eux-mêmes, doivent se fier à l'opinion que quelque autre qu'ils pensent plus sage qu'eux-mêmes, et qu'ils ne croient pas susceptible de les tromper.

L'ignorance de la signification des mots est un défaut de compréhension ² et elle porte les hommes à accepter de confiance, non seulement la vérité qu'ils ne connaissent pas, mais aussi les erreurs, et qui plus est, les absurdités ³ de ceux à qui ils se fient, car ni une erreur, ni une absurdité ne peut être découverte sans une parfaite compréhension des mots.

De cette ignorance vient que les hommes donnent différentes dénominations à une seule et même chose, en fonction de la différence de leurs propres passions : par exemple, ceux qui approuvent une opinion particulière la nomment opinion, mais ceux qui ne l'apprécient pas la nomment hérésie, et pourtant, hérésie ne signifie rien de plus qu'opinion particulière. Le mot a seulement une plus grande teinture de colère ⁴.

De là vient aussi que les hommes ne sont pas capables de distinguer, sans étude et sans une grande faculté de comprendre, entre une seule action de nombreux hommes et de nombreuses actions d'une multitude; comme, par exemple, entre la seule action de tous les sénateurs de *Rome* tuant *Catalina*, et les nombreuses actions des sénateurs tuant *César*; et c'est pourquoi ils sont disposés à prendre pour l'action du peuple ce qui est une multitude d'actions faites par une multitude d'hommes, peut-être entraînés par la persuasion d'un seul ⁵.

L'ignorance des causes et de la constitution originelle du droit ⁶, de l'équité, de la loi et de la justice dispose l'homme à faire de la coutume ⁷ et de l'exemple la règle de ses actions, de telle sorte qu'il pense que l'injuste est ce qui a été la coutume de punir, et le juste ce dont il peut produire un exemple d'impunité et d'approbation, ou (comme les juristes qui usent de ce faux critère de justice le désignent par une expression barbare) un précédent; comme les petits enfants qui n'ont pas d'autre règle des bonnes et des mauvaises manières que les corrections qu'ils reçoivent de leurs parents et de leur maître; sauf que les enfants sont fidèles à leurs règles ⁸, alors que les hommes ne le sont pas parce que, étant devenus forts et têtus, ils en appellent à la coutume contre la raison, et à la raison contre la coutume, comme cela sert leurs intentions, fuyant la coutume quand leur intérêt l'exige, et s'opposant à la raison aussi souvent que la raison s'oppose à eux. Ce qui fait que la doctrine du juste et de l'injuste ⁹ est perpétuellement un objet de débat,

¹ "to rely". (NdT)

² "understanding" (NdT)

³ "nonsense". (NdT)

⁴ "has only a greater tincture of choler". (NdT)

⁵ "led perhaps by the persuasion of one". R. Anthony : "à l'instigation d'un seul". (NdT)

⁶ "original constitution of right". (NdT)

⁷ "custom". (NdT)

⁸ "rules". (NdT)

⁹ "right and wrong". (NdT)

tant par la plume que par l'épée, alors que la doctrine [qui traite] des lignes et des figures ne l'est pas, parce que les hommes ne se soucient pas, dans ce domaine, de la vérité comme de quelque chose qui [puisse] contrecarre[r] leurs ambitions, leur profit ou leurs désirs ¹. Mais je ne doute pas que, s'il avait été contraire au droit de domination de quelqu'un, ou aux intérêts des hommes qui exercent cette domination que *les trois angles d'un triangle fussent égaux aux deux angles d'un carré*, cette doctrine aurait été, sinon débattue, du moins réprimée par un autodafé de tous les livres de géométrie, dans la limite du pouvoir de celui qui était concerné.

L'ignorance des causes éloignées dispose les hommes à attribuer tous les événements aux causes immédiates et instrumentales, car ce sont les seules causes qu'ils perçoivent. Et de là, il arrive en tout lieu que les hommes qui sont accablés par ce qu'ils doivent verser aux autorités légales ² déchargent leur colère sur les publicains ³, c'est-à-dire les fermiers [généraux], les percepteurs, et les autres fonctionnaires des recettes publiques, et se collent ⁴ à ceux qui trouvent à redire contre le gouvernement public; et quand, de ce fait, ils se sont engagés au-delà de ce qu'ils [peuvent] espérer justifier ⁵, ils attaquent l'autorité suprême, par crainte de la punition ou par honte du pardon qu'il faut [alors] recevoir.

L'ignorance des causes naturelles dispose à la crédulité, comme quand on croit, [ce qui arrive] souvent, à des choses impossibles, parce qu'on n'est pas capable de déceler leur impossibilité, ne connaissant rien qui s'oppose à ce qu'elles soient vraies. Et la crédulité dispose les hommes au mensonge, parce qu'ils aiment être écoutés en compagnie; si bien que l'ignorance, par elle-même, sans malice ⁶, peut faire qu'un peut homme croie des mensonges et les répète, et, quelquefois aussi, en invente.

L'angoisse de l'avenir dispose les hommes à s'enquérir des causes des choses, car la connaissance de ces causes les rend plus capables d'organiser le présent à leur meilleur avantage. La curiosité, ou amour de la connaissance des causes, conduit l'homme, à partir de la considération de l'effet, à la recherche de la cause, et, à nouveau, de la cause de cette cause, jusqu'à ce que, par nécessité, il soit amené finalement à la pensée qu'il existe quelque cause sans cause antérieure, c'est-à-dire une cause éternelle, qui est appelée Dieu par les hommes. De sorte qu'il est impossible de faire une enquête approfondie des causes naturelles sans être par là incliné à croire qu'existe un Dieu éternel ⁷, quoique les hommes ne puissent avoir en leur esprit aucune idée de lui qui corresponde ⁸ à sa nature. Car, tout comme un homme aveugle de naissance, qui entend les hommes parler de se réchauffer auprès du feu, et qui est amené à s'y réchauffer lui-même, peut facilement concevoir et être certain qu'il y a quelque chose que les hommes

¹ "lust" : concupiscence (l'utilisation aurait été ici peu habile). (NdT)

² "men that are grieved with payments to the public". (NdT)

³ Dans l'antiquité, chevaliers romains chargés de recouvrer l'impôt. (NdT)

⁴ "adhere". (NdT)

⁵ "beyond hope of justification" : c'est-à-dire au-delà de la légalité. Hobbes me semble vouloir dire que quand la critique de l'autorité publique dépasse (même de peu) le cadre de la légalité, elle risque de mener (vu les passions humaines) à la plus grande illégalité, et c'est ainsi qu'on s'en prend au souverain. (NdT)

⁶ "without malice". (NdT)

⁷ "un dieu unique et éternel", dit le latin. (NdT)

⁸ "answerable" : qui réponde, qui corresponde, qui équivale. (NdT)

appellent feu et qui est la cause de la chaleur qu'il sent, mais ne peut imaginer à quoi ça ressemble, ni avoir dans son esprit une idée pareille à celle de ceux qui le voient, un homme, par les choses visibles de ce monde, et leur ordre admirable, peut concevoir ¹ que tout cela a une cause, que les hommes appellent Dieu, et cependant il n'a pas une idée ou une image ² de ui dans son esprit.

Et ceux qui font peu de recherches, ou n'en font pas du tout, sur les causes naturelles des choses, sont cependant enclins, par la crainte qui vient de l'ignorance même de ce qui a le pouvoir de leur faire beaucoup de bien ou de mal, à supposer et à feindre en eux-mêmes différentes sortes de pouvoirs invisibles, à redouter ³ leurs propres imaginations, à les invoquer en temps de détresse, et à leur rendre grâces quand ce qu'on espérait a été obtenu avec succès ⁴, faisant [ainsi] leurs dieux des créatures de leur propre imagination ⁵. De cette façon, les hommes, à partir d'une variété innombrable de dieux, ont créé dans le monde d'innombrables sortes de dieux ⁶. Et cette crainte des choses invisibles est le germe naturel de ce que chacun appelle religion pour lui-même, et superstition chez ceux qui rendent un culte différent du leur et éprouvent une crainte différente de la leur à l'égard de cette puissance.

Et ce germe de religion, ayant été observé ⁷ par beaucoup, certains de ceux qui l'ont observé ont été enclins par là à le nourrir, à l'apprêter ⁸, à lui donner forme de lois, et à y ajouter toute opinion de leur propre invention sur les causes des événements futurs qu'ils croyaient susceptible de leur permettre au mieux de gouverner les autres et d'user au mieux pour leur propre compte de leurs pouvoirs.

¹ "conceive". (NdT)

² "an idea or image". (NdT)

³ L'expression utilisée ("to stand in awe of") peut signifier : éprouver une crainte religieuse. (NdT)

⁴ "in the time of an expected good success". Littéralement "bon succès attendu - ou espéré". Le "succès inespéré" de G. Mairé (Gallimard) me semble être un contresens. R. Anthony avait déjà fait un contresens du même type, qui avait été rectifié par F. Tricaud. (NdT)

⁵ "fancy". (NdT)

⁶ Cette phrase est absente de la traduction de F. Tricaud. (NdT)

⁷ Le verbe "to observe" a un anglais la même polysémie qu'en français. Je préfère ici le conserver. (NdT)

⁸ Le verbe "to dress" a de nombreux sens : habiller, parer, arranger, traiter, mettre en ordre, dresser. Il s'agit ici de faire pousser un germe en le façonnant.

Première partie : De l'homme

Chapitre XII

De la religion

[Retour à la table des matières](#)

Etant donné qu'il n'y a de signes et de fruits de la *religion* que chez l'homme, il n'y a pas de raison de douter que le germe de la *religion* ne se trouve aussi qu'en l'homme, et il consiste en quelque qualité [qui lui est] particulière ¹, ou du moins [qui se révèle] chez lui à un degré supérieur ² qu'on ne peut trouver chez les autres créatures vivantes.

Et en premier, il est particulier à la nature des hommes d'être curieux ³ des causes des événements qu'ils voient, certains plus, d'autres moins, mais suffisamment chez tous les hommes dans la recherche des causes de leur propre bonne ou mauvaise fortune.

Deuxièmement, à la vue de quelque chose qui a un commencement, de penser aussi qu'elle eut une cause qui détermina son commencement, au moment où cela se fit, plutôt qu'avant ou plus tard.

Troisièmement, alors qu'il n'y a pas d'autre félicité, pour les bêtes, que de jouir, au quotidien, de leur nourriture, de leur bien-être, et de leur concupiscence, n'ayant que peu ou pas de prévision du temps à venir, parce qu'il leur manque ⁴ l'observation et le souvenir de l'ordre, de la consécution, et de la dépendance des choses qu'elles voient, l'homme observe comment un événement a été produit par

¹ "and consisteth in some peculiar quality". (NdT)

² "eminent". (NdT)

³ "inquisitive". (NdT)

⁴ "for want". (NdT)

un autre, se rappelle ce qui les a précédés et ce qui les a suivis; et quand il ne peut pas s'assurer des véritables ¹ causes des choses (car les causes de la bonne et de la mauvaise fortune sont pour la plupart invisibles), il suppose des causes de ces choses, soit telles que sa propre imagination ² les lui suggère, soit en se fiant à l'autorité d'autres hommes, ceux qu'il pense être ses amis, et être plus sages que lui-même.

Les deux premières [caractéristiques dont nous avons parlé au deuxième et troisième paragraphe de ce chapitre] ³ produisent l'angoisse ⁴. Car, étant assuré que toutes les choses qui sont arrivées jusqu'à maintenant, ou qui arriveront désormais, ont des causes, il est impossible à un homme qui s'efforce continuellement de se mettre à l'abri des maux qu'il craint, et de se procurer le bien qu'il désire, de ne pas être dans un souci ⁵ perpétuel du temps à venir; si bien que tout homme, surtout ceux qui sont sur-prévoyants ⁶, sont dans une situation semblable à celle de *Prométhée*. Car, tout comme *Prométhée* (mot qui, traduit, signifie *l'homme prudent*) ⁷ était attaché sur le mont *Caucase*, lieu d'où l'on voit très loin, où un aigle, se nourrissant de son foie, dévorait le jour ce qui s'était reconstitué ⁸ pendant la nuit, l'homme qui regarde trop loin devant lui par souci du temps futur a tout le jour le cœur rongé par la crainte de la mort, de la pauvreté, ou d'une autre infortune, et son angoisse ne connaît aucun repos, aucun répit sinon dans le sommeil.

Cette crainte perpétuelle, qui accompagne toujours les hommes dans leur ignorance des causes, comme s'ils étaient dans les ténèbres, doit nécessairement avoir quelque chose pour objet. Et donc, quand il n'y a rien à voir, il n'y a rien auquel ils puissent attribuer leur bonne ou leur mauvaise fortune, sinon quelque *pouvoir* ou *agent* invisible, et c'est peut-être en ce sens que l'un des anciens poètes a dit que les dieux furent à l'origine créés par la crainte humaine ⁹, ce qui, à propos des dieux (c'est-à-dire des nombreux dieux des Gentils ¹⁰), est très vrai. Mais le fait de reconnaître un seul Dieu éternel, infini et omnipotent peut plus aisément provenir du désir qu'ont les hommes de connaître les causes des corps naturels, leurs différentes vertus, leurs différentes façon d'agir ¹¹, que de la crainte de ce qui doit ¹² leur arriver dans les temps à venir. Car celui qui, à partir d'un effet qu'il voit se produire, raisonnerait pour découvrir sa cause prochaine et immédiate, et de là la cause de cette cause, et se plongerait profondément dans la poursuite des causes, arriverait finalement à ceci, qu'il doit y avoir (comme même les philosophes païens l'ont avoué) un unique Premier Moteur ¹³, qui est la première et éternelle cause de toutes choses, et c'est ce qu'on entend par la dénomination *Dieu*; et tout cela sans avoir pensé à son sort ¹⁴, dont le souci à la fois incline à la

¹ "true". (NdT)

² "fancy". G. Mairet traduit avec audace par "la fantaisie de son imagination". F. Tricaud et R. Anthony : "imagination".

³ Hobbes se contente de dire "The two first". (NdT)

⁴ "anxiety" : on peut aussi traduire par "inquiétude" ou "anxiété". (NdT)

⁵ "solicitude". R. Anthony : "inquiétude". (NdT)

⁶ "over-provident". (NdT)

⁷ En grec, Prométhée : Prométhée, et prométhès : prévoyant, qui s'inquiète d'avance (NdT)

⁸ Littéralement "ce qui s'était réparé", mais cette traduction serait peu heureuse. R. Anthony : "ce qui en renaissait", repris par F. Tricaud.

⁹ "primus in orbe deos fecit timor." (Stace, *Thébaïde*, III, 661) (NdT)

¹⁰ Païens. (NdT)

¹¹ "their several virtues and operations". (NdT)

¹² Le texte anglais n'utilise pas le présent : "of what was to befall them in time to come". (NdT)

¹³ "one First Mover" et non "a First Mover". (NdT)

¹⁴ "fortune". (NdT)

crainte et détourne de la recherche des causes des autres choses, et de ce fait donne occasion d'imaginer autant de dieux qu'il y a d'hommes qui les imaginent.

Et pour ce qui est de la matière ou substance des agents invisibles ainsi imaginés, les hommes ne purent, par la réflexion naturelle, arriver à d'autre idée sinon que leur matière, ou substance, était la même que celle de l'âme humaine, et que l'âme humaine était de la même substance que ce qui apparaît dans le rêve de quelqu'un qui dort, ou dans un miroir chez quelqu'un qui est éveillé. Ne sachant pas que de telles apparitions ne sont rien d'autre que les créatures de l'imagination, les hommes pensent qu'elles sont des substances réelles et extérieures, et par suite, ils les appellent spectres, tout comme les Latins les appelaient *imagines* et *umbrae*, et croyaient que c'étaient des esprits (c'est-à-dire des corps ténus et aériens), et que ces agents invisibles, qu'ils craignaient ¹, étaient semblables à eux, sauf qu'ils apparaissaient et disparaissaient comme il leur plaisait. Mais l'idée que de tels esprits soient incorporels, ou immatériels, ne pourrait jamais entrer naturellement dans l'esprit d'un homme, parce que, bien que les hommes puissent mettre ensemble des mots de signification contradictoire, tels *esprit* et *incorporel*, cependant ils ne peuvent jamais avoir l'imagination ² de quelque chose qui leur corresponde; et, par conséquent, les hommes qui, par leur propre méditation, arrivent à reconnaître un unique Dieu infini, omnipotent et éternel, choisissent plutôt d'admettre qu'il est incompréhensible et au-dessus de leur compréhension, que de définir Sa nature par *esprit incorporel*, pour avouer ensuite que leur définition est inintelligible. Ou, s'ils lui donnent un tel titre, ce n'est pas *dogmatiquement*, avec l'intention de rendre la nature divine compréhensible, mais *pieusement*, pour l'honorer par des attributs de significations aussi éloignées que possible de la grossièreté des corps visibles.

Puis, pour ce qui est de la façon dont ils pensent que ces agents invisibles produisaient leurs effets, c'est-à-dire quelles causes immédiates ils utilisaient pour faire en sorte que les choses aient lieu, les hommes qui ne savent pas ce que nous appelons *causer* (c'est-à-dire presque tous les hommes) n'ont pas d'autre règle, pour faire des conjectures, que d'observer et de se souvenir de ce qu'ils ont vu antérieurement précéder le même ³ effet une ou plusieurs fois, sans apercevoir entre l'événement antécédent et l'événement subséquent aucune dépendance ou connexion ⁴. Et c'est pourquoi, en partant des choses semblables du passé, ils s'attendent à ce qu'arrivent les mêmes choses dans le futur et ils comptent superstitieusement sur une bonne ou une mauvaise fortune, en se fondant sur des choses qui n'ont aucune part à sa causation; comme le firent les Athéniens qui, pour la guerre de *Lépante* réclamèrent une autre *Phormion*, et les factieux liés à Pompée dans la guerre d'*Afrique*, qui réclamèrent un autre *Scipion*. Et depuis, d'autres ont fait la même chose en diverses autres occasions. De la même manière, ils attribuent leur [bonne ou mauvaise] fortune à quelqu'un qui se trouve là, à un endroit qui porte chance ou malchance, à des mots prononcés, surtout si le nom de Dieu est parmi ces mots, considérés comme des sortilèges et des conjurations (la

¹ Bizarrement, G. Mairet met tout ce passage au présent de l'indicatif. (NdT)

² "the imagination". (NdT)

³ F. Tricaud néglige ce mot. (NdT)

⁴ La traduction de G. Mairet est très embarrassée (et très embarrassante) : le "before" est négligé (que nous avons rendu par antérieurement) et le "précéder" (to precede) devient un très risqué "produire". En effet, la situation décrite ici par Hobbes est celle d'hommes qui, justement, ne saisissent que des relations de contiguïté sans les comprendre. Donc, à proprement parler, ils n'ont pas vu un événement A produire un événement B, mais un événement A précéder un événement B. Si le lien saisi était de production, nous aurions - et ce n'est justement pas le cas - une compréhension de la causalité. (NdT)

liturgie des sorcières), à tel point qu'ils croient que ces formules ¹ ont le pouvoir de transformer une pierre en pain, un pain en homme, ou n'importe quoi en n'importe quoi.

Troisièmement, pour ce qui est du culte que les hommes rendent naturellement aux puissances invisibles, il ne peut être rien d'autre que [l'ensemble] des témoignages de leur vénération, dont ils useraient envers les hommes : présents, prières, remerciements, soumission, paroles pleines d'égards, comportement tempérant, paroles réfléchies, serment prêté (c'est-à-dire s'assurer mutuellement de [la valeur] des promesses) en les invoquant ². La raison ne suggère rien de plus, mais leur laisse le choix soit d'en rester là, soit, pour des cérémonies supplémentaires, de se fier à ceux qu'ils croient plus sages qu'eux-mêmes.

Enfin, sur la façon dont ces puissances invisibles déclarent aux hommes les choses qui arriveront à l'avenir, surtout ce qui a trait à leur bonne ou mauvaise fortune en général, ou au succès ou insuccès de quelque entreprise particulière, les hommes sont naturellement en suspens ³; sauf que, habitués à conjecturer ⁴ le futur par le passé, ils sont très portés, non seulement à considérer des choses fortuites, après une ou deux expériences ⁵, comme permettant toujours désormais des pronostics pour une expérience semblable, mais aussi à croire les mêmes pronostics qui viennent d'autres hommes dont ils ont conçu une fois une bonne opinion.

Et c'est en ces quatre choses, l'opinion sur les spectres, l'ignorance des causes secondes, la dévotion envers ce que les hommes craignent, et le fait de considérer les choses fortuites comme permettant des pronostics, que consiste le germe naturel de la *religion* qui, en raison de la diversité des imaginations, des jugements et des passions des différents hommes, a produit en poussant ⁶ des cérémonies si différentes que celles qu'un homme pratique sont pour l'essentiel ridicules aux yeux d'un autre.

Car ces germes ont été cultivés par deux sortes d'hommes. La première a été celle d'hommes qui les ont nourris et arrangés à leur façon ⁷. Les seconds l'ont fait sous le commandement et la direction de Dieu. Mais les deux sortes l'ont fait avec le dessein de porter davantage ces hommes qui se fiaient à eux ⁸ à l'obéissance, aux lois, à la paix, à la charité, et à la société civile. De sorte que la religion de la première sorte d'hommes est une partie de la politique humaine, et elle enseigne une partie des devoirs que les rois de la terre ⁹ exigent de leurs sujets. Et la religion de la seconde sorte d'hommes est la politique divine ¹⁰, et elle contient des préceptes pour ceux qui se sont soumis à Dieu et sont devenus sujets de son

¹ Hobbes dit simplement "they". (NdT)

² "gifts, petitions, thanks, submission of body, considerate addresses, sober behaviour, premeditated words, swearing (that is, assuring one another of their promises), by invoking them". (NdT)

³ "at a stand". (NdT)

⁴ "save that using to conjecture". (NdT)

⁵ "encounters" : rencontres (choix de R. Anthony - F. Tricaud traduit "cas"). "to encounter" : essayer, faire l'épreuve de, affronter, aborder (un ennemi). (NdT)

⁶ "hath grown up into". (NdT)

⁷ R. Anthony a trouvé une traduction tout à fait heureuse : "ceux qui les ont fait pousser et ont réglé la croissance suivant leur propre fantaisie". Le texte anglais est : "One sort have been they that have nourished and ordered them, according to their own invention". (NdT)

⁸ "those men that relied on them". (NdT)

⁹ G. Mairet (qui traduit "premiers rois") confond bizarrement "earthly"(terrestre) et "early" (premier, de l'origine, du commencement)!! (NdT)

¹⁰ "divine politics". (NdT)

royaume¹. De la première sorte furent les fondateurs de Républiques, et les législateurs des Gentils. De la seconde sorte étaient *Abraham*, *Moïse*, et notre *Sauveur béni*, par qui les lois du royaume de Dieu nous sont parvenues.

Et pour ce qui est de cette partie de la religion qui consiste en opinions sur la nature des puissances invisibles, n'existe presque rien de connu² qui n'ait été considéré par les Gentils, à un endroit à un autre, comme un dieu ou un diable, ou qui n'ait été imaginé par les poètes comme animé, habité ou possédé par tel ou tel esprit.

La matière informe du monde était un dieu, sous le nom de *Chaos*.

Le ciel, l'océan, les planètes, le feu, la terre, les vents étaient autant de dieux.

Des hommes, des femmes, un oiseau, un crocodile, un veau, un chien, un serpent, un oignon, [toutes ces réalités] furent déifiées. De plus, les hommes remplissaient presque tous les lieux avec des esprits nommés démons : les plaines, avec *Pan* et les *Sylvains*, ou satyres; les bois, avec les Faunes et les Nymphes; la mer, avec les Tritons et d'autres Nymphes; chaque rivière, chaque source, avec un esprit portant son nom et des Nymphes, chaque demeure, avec ses Lares ou esprits familiers, chaque homme, avec son Génie; l'Enfer, avec les fantômes et les officiers spirituels, tels *Charon*, *Cerbère* et les *Furies*; et pendant la nuit, tous les lieux avec des *larves*, des *lémures*, les fantômes des morts, et tout un royaume de fées et de spectres à tête d'ours³. Ils ont aussi attribué la divinité à de simples accidents et qualités, et leur ont édifié des temples, par exemple le Temps, la Nuit, le Jour, la Paix, la Concorde, l'Amour, la Dispute, la Vertu, l'Honneur, la Santé, la Rouille, la Fièvre, ainsi de suite. Quand ils leur adressaient des prières pour [obtenir] ou [éviter ces choses]⁴, ils le faisaient comme s'il y avait des esprits portant ces noms suspendus au-dessus de leur tête, laissant tomber ou retenant⁵ ce bien pour lequel, ou ce mal contre lequel ils priaient. Ils invoquaient aussi leurs propres qualités d'esprit, sous le nom de *Muses*; leur propre ignorance, sous le nom de *Fortune*; leur propre concupiscence, sous le nom de *Cupidon*, leur propre fureur, sous le nom de *Furies*; leur propre membre intime sous le nom de *Priape*; et ils attribuaient leurs pollutions aux incubes et aux *succubes*; à tel point qu'il n'y avait rien qu'un poète ne pût introduire dans son poème en le personnifiant pour en faire un dieu ou un diable.

Les mêmes auteurs de la religion des Gentils; remarquant le second fondement de la religion, qui est l'ignorance des causes, et de ce fait, leur tendance à attribuer leur sort à des causes dont il ne semble manifestement pas du tout dépendre⁶, en profitèrent pour imposer⁷ à leur ignorance, au lieu des causes secondes, une sorte de dieux seconds chargés de certains offices⁸, attribuant la cause de la fécondité à *Vénus*, la cause des arts à *Apollon*, de la subtilité et de la ruse à *Mercure*, des

¹ Le texte anglais peut dire plus rapidement "those that have yielded themselves subjects in the kingdom of God". (NdT)

² Littéralement "rien qui ait un nom". (NdT)

³ "bugbears". Le mot se forme en réunissant "bogey" (épouvantail, fantôme, spectre) et "bear" (ours). Comme le fait très bien remarquer F. Tricaud, il s'agirait, si l'expression existait, d "ours-garous". (NdT)

⁴ Je reprends la traduction de R. Anthony. Il est en effet difficile de proposer ici une simple traduction littérale de "when they prayed for, or against". (NdT)

⁵ "withholding" : "to withhold" : détenir, mais aussi refuser. (NdT)

⁶ "on which there was no dependence at all apparent". (NdT)

⁷ "to obtrude". (NdT)

⁸ "second and ministerial gods". (NdT)

tempêtes et des orages à *Eole*, et des autres effets à d'autres dieux, de sorte qu'il y avait chez les païens, une diversité presque aussi importante de dieux que d'activités.

Et pour ce qui est du culte que les hommes imaginaient naturellement propres à être employés pour leurs dieux, à savoir offrandes, prières, actions de grâces et tout ce qui a été précédemment indiqué, les mêmes législateurs des Gentils ont ajouté leurs images, tant peintes que sculptées, pour que les plus ignorants (c'est-à-dire la plupart des gens, la majorité), pensant que les dieux, pour qui ces représentations étaient faites, étaient réellement contenus et comme logés en elles, pussent être d'autant plus à même de les craindre; et ils les dotèrent de terres, de maisons, d'employés¹ et de revenus, et cela de façon à ce que les humains ne puissent en faire usage², c'est-à-dire que furent consacrés et sanctifiés, pour ceux qui étaient leurs idoles, des grottes, des bosquets, des bois, des montagnes et des îles entières. On attribua à ces dieux non seulement la forme des hommes à certains, des bêtes à d'autres, des monstres à d'autre [encore], mais aussi les facultés et les passions des hommes et des bêtes, comme la sensation, la parole, le sexe, la concupiscence, la génération, et ceci non seulement en unissant³ les dieux les uns avec les autres, pour propager l'espèce des dieux, mais aussi en les unissant à des hommes et des femmes pour engendrer des dieux hybrides, qui ne sont que des hôtes des dieux, comme *Bacchus*, *Hercule*, et d'autres. On leur attribua en plus la colère, le désir de vengeance, et d'autres passions des créatures vivantes, et les actions qui en procèdent, comme la tromperie, le vol, l'adultère, la sodomie, et tout vice qui puisse être pris comme un effet du pouvoir ou une cause de plaisir, et tous les vices semblables qui, parmi les hommes, sont plus jugés contraires à la loi que contraires à l'honneur.

Enfin, aux pronostics touchant le temps à venir, qui ne sont, d'un point de vue naturel⁴, que des conjectures sur l'expérience passée, et d'un point de vue surnaturel, que la révélation divine, les mêmes auteurs de la religion des Gentils, se fondant en partie sur une soi-disant expérience⁵, en partie sur une soi-disant révélation, ont ajouté d'innombrables modes⁶ superstitieux de divination, et ils ont fait croire aux hommes qu'ils pourraient lire leur destin⁷ soit dans les réponses ambiguës ou dénuées de signification des prêtres de *Delphes*, *Délos*, *Ammon*, et des autres fameux oracles; lesquelles réponses étaient rendues ambiguës à dessein, pour s'approprier l'événement dans les deux cas⁸, ou étaient absurdes, à cause des vapeurs toxiques de l'endroit, ce qui est très fréquent dans les grottes sulfureuses; soit dans les feuilles des Sibylles, dont les prophéties, comme peut-être celles de Nostradamus (car les fragments qui subsistent aujourd'hui semblent être l'invention d'une époque plus tardive), formaient des livres réputés à l'époque de la République romaine; soit dans les propos incohérents des fous, qu'on supposait possédés par un esprit divin, laquelle possession était nommée enthousiasme; et ces sortes de prédictions⁹ étaient tenues pour de la théomancie ou de la prophétie; soit dans l'aspect des astres au moment de leur naissance, ce qui a été nommé horoscope, qu'on considérait être une partie de l'astrologie judiciaire; soit dans

¹ "officiers". (NdT)

² Traduction libre de "set apart from all other human uses". (NdT)

³ "by mixing". (NdT)

⁴ "naturally". Plus loin, "supernaturally". (NdT)

⁵ "pretended experience". (NdT)

⁶ "ways". R. Anthony : "pratiques" (repris par F. Tricaud). (NdT)

⁷ Traduction libre de " they should find their fortunes". (NdT)

⁸ "to own the event both ways". (NdT)

⁹ "these kinds of foretelling". Rigoureusement parlant, il ne s'agit pas de pré-vision mais de prédiction, le verbe étant "to for-tell" : dire devant, annoncer l'avenir. (NdT)

leurs propres espoirs et craintes, ce qu'on appelait thymomancie, ou présage; soit dans la prédiction des sorcières qui prétendaient consulter les morts, ce qui était nommé nécromancie, évocation ¹, sorcellerie, et qui n'est rien que la complicité de la prestidigitation ² et de la friponnerie; soit dans le vol fortuit ou la façon fortuite de se nourrir des oiseaux, ce qu'on appelait science des augures; soit dans les entrailles d'une bête sacrifiée, [ce qu'on appelait] la science des aruspices (aruspicina); soit dans les rêves; soit dans le croassement des corbeaux, ou le caquetage des oiseaux; soit dans les traits du visage, ce qu'on appelait la métoposcopie; ou par la chiromancie, dans les lignes de la main ou les paroles fortuites qu'on appelait *omina*; soit dans les choses monstrueuses ou les accidents ³ inhabituels, comme les éclipses, les comètes, les rares météores, les tremblements de terre, les inondations, les naissances d'enfants malformés ⁴, et choses semblables, ce qu'il appelaient *portenta* et *ostenta* parce qu'ils croyaient que ces événements présageaient ou indiquaient à l'avance quelque grand malheur à venir; soit dans un simple tirage au sort, comme pile ou face, ou en comptant les trous d'un crible, ou en puisant [au hasard] ⁵ dans les vers d'Homère et de Virgile, et d'innombrables autres vaines prétentions ⁶ du même genre. Il est si facile à ceux qui ont acquis du crédit auprès des hommes de les amener à croire n'importe quoi, et ces hommes peuvent, avec douceur et habileté, manipuler ⁷ leur crainte et leur ignorance.

C'est pourquoi les premiers fondateurs et législateurs des Républiques, parmi les Gentils, dont le but était seulement de maintenir les gens dans l'obéissance et la paix, ont partout pris soin : premièrement d'imprimer en leurs esprits une croyance qui fit qu'on ne pût penser que les préceptes qu'ils donnaient provenaient de leur propre invention ⁸, mais qu'on crût qu'ils venaient des commandements de quelque dieu ou de quelque autre esprit, ou bien qu'eux-mêmes étaient d'une nature supérieure à celles des simples mortels, afin que leurs lois pussent être plus facilement acceptées. C'est ainsi que *Numa Pompilius* prétendait tenir de la nymphe *Egérie* les rites qu'il instituait parmi les Romains, que le premier roi et fondateur du royaume du Pérou prétendait que lui-même et sa femme étaient les enfants du soleil, que *Mahomet*, pour établir sa religion, prétendait avoir des entretiens avec le Saint-Esprit [qui lui apparaissait] sous la forme d'une colombe.

¹ "evocation". "to conjure": évoquer (ici, les morts) (NdT)

² "juggling". "to juggle" : jongler, mais aussi faire des tours de passe-passe, escamoter quelque chose. "jonglerie", choisie par R. Athony et F. Tricaud semble imprécis, quoique l'idée soit toujours présente, celle d'une simple adresse technique. La traduction de G. Mairet ("escroquerie") semble considérer que Hobbes utilise là une simple image, ce dont je doute. (NdT)

³ G. Mairet, en traduisant par "événement", supprime le caractère fortuit que suppose le mot anglais "accident". (NdT)

⁴ "uncouth births". La traduction de G. Mairet ("naissances imprévues") semble difficilement justifiable (peut-être même résulte-t-elle d'une confusion entre "uncouth" et un éventuel "uncounted").

⁵ "dipping of verses in Homer and Virgil". L'idée de choix fortuit d'un passage est bien sûr plus que suggéré, mais aucun terme dans le texte de Hobbes ne correspond à "hasard". Le verbe "to dip" peut avoir le sens de "feuilleter (a book)". (NdT)

⁶ "and innumerable other such vain conceits". La traduction de F. Tricaud ("inventions"), sans être fautive (car on peut appeler "conceit" un trait d'esprit), n'est pas exacte. Il s'agit ici de prétention, de l'idée délirante que l'homme se fait de sa propre capacité à prédire l'avenir par de tels moyens. R. Anthony traduit par "présomptions". La traduction de G. Mairet est insuffisante "une multitude d'autres procédés dérisoires". Si "dérisoires" rend bien compte de "vain", "procédés" ne rend absolument pas compte de "conceits". (NdT)

⁷ "take hold " : saisir, prendre en main, s'assurer la maîtrise. R. Anthony choisir "mettre la main".

⁸ "from their own device". Il y a dans le mot "device" à la fois l'idée de dispositif, de produit de l'esprit, de ruse. Il ne s'agit pas, en effet, ici, de simplement dissimuler que la règle est un artifice humain. Il faut dissimuler l'intention (des mortels avisés ont compris la fonction civile de la religion dans l'évitement de l'état de guerre). (NdT)

Deuxièmement, ils ont pris soin de faire croire que les choses qui déplaisaient aux dieux étaient les mêmes que celles que les lois interdisaient. Troisièmement, d'ordonner des rites, des supplications, des sacrifices, et des fêtes, et ils devaient croire que, de cette façon, la colère des dieux pourrait être apaisée, et [croire] que les défaites militaires, les grandes épidémies, les tremblements de terre, et les malheurs privés de chaque homme venaient de la colère des dieux, et que cette colère venait de ce qu'on négligeait leur culte, qu'on oubliait quelque point des cérémonies qu'il fallait faire, ou qu'on se trompait sur ce point. Et bien que, chez les Romains, il n'était pas interdit de nier ce qu'on trouve dans les écrits des poètes sur les peines et les plaisirs d'après cette vie, écrits que plusieurs hommes d'une grande autorité et d'un grand poids dans l'État ont ouvertement tourné en déraison dans leurs *harangues*, cependant, cette croyance a toujours été plus entretenue que la croyance contraire.

Et par ces institutions, ou d'autres institutions du même type, ils obtinrent - afin d'atteindre leur but, la paix dans la République - que les gens du commun, attribuant ce qui n'allait pas ¹ à leur négligence ou leurs erreurs dans les rites, ou [encore] à leur propre désobéissance aux lois, soient d'autant moins susceptibles de se révolter contre les gouvernants; et que, divertis par le faste et l'amusement ² des fêtes et des jeux publics institués en l'honneur des dieux, n'aient besoin de rien d'autre que du pain pour être préservés du mécontentement, des murmures ³ et de l'agitation contre l'État. Et c'est pourquoi les Romains, qui avaient conquis la plus grande partie du monde connu, ne se firent aucun scrupule de tolérer n'importe quelle religion dans la cité même de *Rome*, à moins que quelque chose en elle ne pût s'accorder avec le gouvernement civil. Nous ne lisons pas qu'une religion ait été interdite, sinon celle des Juifs, qui (formant le royaume particulier de Dieu) croyaient illégitime ⁴ de se reconnaître sujet de quelque roi mortel ou de quelque État, quel qu'il fût. Vous voyez ainsi comment la religion des Gentils était une partie de leur politique.

Mais là où Dieu lui-même, par une révélation surnaturelle, implanta la religion, il établit pour lui-même un royaume particulier, et donna des lois, non seulement du comportement des hommes envers lui-même, mais aussi du comportement des hommes l'un envers l'autre; de sorte que, dans le royaume de Dieu, la politique et les lois civiles sont une partie de la religion, et c'est pourquoi la distinction de la domination temporelle et de la domination spirituelle n'a ici pas lieu d'être. Il est vrai que Dieu est le roi de toute la terre. Cependant, Il peut être le roi d'une nation particulière et élue; car cela n'est pas plus incongru ⁵ que quand celui qui a le commandement général de toute l'armée a, en même temps, un régiment particulier ou une compagnie qui lui appartient. Dieu est le roi de toute la terre en vertu de sa puissance, mais de son peuple élu, il est roi en vertu d'une convention ⁶. Mais, pour parler plus largement du royaume de Dieu, aussi bien par nature que par contrat, j'ai consacré un autre endroit [à ce sujet], dans la suite du discours (chapitre XXXV).

¹ Les traducteurs du Léviathan traduisent habituellement "the fault" par "malheurs" ou "infortune", ce qui n'est pas entièrement fidèle. (NdT)

² "pastime" : littéralement "passe-temps". R. Anthony a d'ailleurs choisi cette dernière traduction. (NdT)

³ Ce mot a été négligé par G. Mairet. (NdT)

⁴ "unlawful", ou illégal par rapport à la loi de Dieu. (NdT)

⁵ L'ajout de "dire" par G. Mairet ("incongru de dire") ne semble pas justifié. (NdT)

⁶ "convenant" : contrat, promesse, convention, accord. (NdT)

A partir de la propagation de la religion, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi elle se réduit à ses premiers germes ou principes ¹, qui ne sont que l'idée d'une divinité et de puissances invisibles et surnaturelles, germes qui ne peuvent jamais être extirpés ² de la nature humaine à un point tel qu'on ne puisse encore en faire surgir de nouvelles religions, s'ils sont cultivés par des hommes qui sont réputés pouvoir réaliser un tel dessein ³.

Car, vu que toute religion constituée est fondée en premier lieu sur la foi qu'une multitude a en une personne unique, qu'ils croient non seulement être un homme sage qui oeuvre à leur procurer le bonheur, mais aussi être un saint homme à qui Dieu lui-même a daigné ⁴ déclarer sa volonté de façon surnaturelle, il s'ensuit nécessairement que, quand ceux qui possèdent le gouvernement de la religion en viennent à suspecter soit la sagesse de ces hommes ⁵, soit leur sincérité, soit leur amour, ou qu'ils sont incapables d'exhiber quelque signe vraisemblable de révélation divine ⁶, la religion qu'ils désirent soutenir sera suspectée de la même façon et (sans la crainte du glaive civil) contredite et rejetée.

Ce qui ôte la réputation de sagesse à celui qui constitue une religion, ou celui qui lui ajoute ⁷ quelque chose quand elle est déjà constituée, c'est d'obliger à croire à des choses contradictoires, car il n'est pas possible que les deux termes d'une contradiction soient vrais. Par conséquent, obliger à y croire, c'est une preuve d'ignorance, ce qui révèle l'auteur en cela, et le discrédite dans toutes les autres choses qu'il prétendra tenir ⁸ d'une révélation surnaturelle; [car] on peut certainement avoir révélation de nombreuses choses [qui se situent] au-dessus de la raison naturelle, mais de rien qui lui soit contraire ⁹.

Ce qui ôte la réputation de sincérité, c'est de faire ou de dire des choses telles qu'elles semblent être les signes que ce qu'on ordonne aux autres de croire n'est pas cru par soi-même, et c'est pourquoi toutes ces actions et ces propos sont appelés scandaleux, parce ce sont des pierres d'achoppement ¹⁰ qui font trébucher les hommes qui sont sur la voie de la religion, comme l'injustice, la cruauté, l'impiété, l'avarice, et la luxure. Car qui peut croire que celui qui fait ordinairement de telles actions procédant de l'une de ces racines, croit qu'il y a quelque puissance invisible à redouter, pareille à celle avec laquelle il effraie autrui pour des fautes moindres ?

Ce qui ôte la réputation d'amour, c'est la découverte de buts personnels, comme quand la croyance que certains hommes exigent des autres conduit, ou semble conduire, pour ces hommes, à l'acquisition de domination, richesses, dignité, ou à leur assurer du plaisir à eux seuls ou surtout à eux. Car quand les

¹ "it is not hard to understand the causes of the resolution of the same into its first seeds or principles". (NdT)

² "abolished out". F. Tricaud, avec "abolis dans la nature humaine", a eu tort de ne pas suivre ici R. Anthony. (NdT)

³ Les cinq derniers mots sont empruntés à R. Anthony. (NdT)

⁴ "to whom God Himself vouchsafeth". Le "à qui Dieu a accordé" semble trop faible. (NdT)

⁵ On note une mauvaise interprétation du passage par R. Anthony qui pense que sont suspectés ceux qui possèdent le gouvernement de la religion. (NdT)

⁶ "unable to show any probable token of divine revelation". (NdT)

⁷ G. Mairet essaie témérairement "réforme". Or la réforme est, dans le domaine religieux, autre chose qu'un simple ajout. (NdT)

⁸ Traduction assez libre de "all things else he shall propound as from revelation supernatural". (NdT)

⁹ "of many things above, but of nothing against natural reason". Le choix de G. Mairet dans l'interprétation de "above" est discutable : "dont on a parlé ci-dessus". Le rapport "above ... against" semble raisonnablement mener au refus de cette traduction.

¹⁰ Traduction courante de "stumbling-blocks". (NdT)

hommes tirent un bénéfice personnel, on pense qu'ils agissent pour leur propre intérêt, et non pour l'amour d'autrui.

Enfin, le témoignage que les hommes peuvent exposer de leur mission divine ne peut être autre chose que l'accomplissement de miracles, ou une vraie prophétie (ce qui est aussi un miracle), ou une exceptionnelle félicité. Et donc, à ces articles de religion qui ont été reçus de ceux qui ont fait de tels miracles, les articles qui sont ajoutés par ceux qui ne font pas la preuve de leur mission par quelque miracle ne provoquent pas chez les hommes une plus grande croyance que celle que la coutume et les lois de l'endroit où ils ont été éduqués ont forgée en eux. Car tout comme les hommes, pour les choses naturelles, exigent des signes et des preuves naturels, pour les choses surnaturelles, ils exigent des signes surnaturels (qui sont les miracles) avant qu'ils n'accordent intimement, du fond du cœur, leur assentiment.

Toutes ces causes de l'affaiblissement de la foi des hommes se révèlent manifestement dans les exemples suivants. Nous avons d'abord l'exemple des enfants d'Israël qui, quand *Moïse*, qui leur avait prouvé sa mission par des miracles et par la conduite heureuse de ces enfants hors d'*Égypte*, s'absenta pendant quarante jours, se révoltèrent contre le culte du vrai Dieu qu'il leur avait recommandé, et ils instituèrent ¹ comme leur dieu un veau d'or, retombant ² dans l'idolâtrie des Égyptiens dont ils avaient été si récemment délivrés. Et, de nouveau, après la mort de *Moïse*, *Aaron*, *Josué*, et de cette génération qui avait vu les grandes oeuvres de Dieu en Israël ³, une nouvelle génération survint qui servit *Baal*. Aussi, quand les miracles font défaut, la foi fait aussi défaut ⁴.

De nouveau, quand les fils de *Samuel*, ⁵ établis par leur père juges à *Bersabée* ⁶ se laissèrent corrompre et jugèrent injustement, le peuple d'Israël refusa que Dieu soit plus longtemps leur roi d'une autre façon qu'il était roi d'un autre peuple, et c'est pourquoi ils demandèrent ⁷ à grands cris ⁸ à *Samuel* de leur choisir un roi d'après la manière des nations. De sorte que la justice faisant défaut, la foi fit aussi défaut, à tel point qu'ils déposèrent leur Dieu du règne qu'il exerçait sur eux.

Et tandis que s'implantait la religion Chrétienne, les oracles se turent dans toutes les parties de l'Empire Romain, et le nombre de Chrétiens augmenta prodigieusement chaque jour et en chaque lieu grâce à la prédication des Apôtres et des Évangélistes, et une grande part de ce succès peut raisonnablement être attribuée au mépris que les prêtres des Gentils de cette époque s'étaient attiré par leur impureté, leur avarice, leurs affaires louches ⁹ avec les princes. C'est aussi en partie pour la même cause que l'Église de *Rome* fut abolie en *Angleterre*, et dans

¹ *Exode*, XXXII, 1-2. (Note de Hobbes)

² "to relapse". (NdT)

³ *Juges*, II, 11. (Note de Hobbes)

⁴ "So that miracles failing, faith also failed". "to fail" : manquer, faire défaut, mais aussi s'affaiblir, diminuer. (NdT)

⁵ 1. *Samuel*, VIII, 3. (Note de Hobbes)

⁶ Ville de la limite méridionale de la Terre promise. Certaines traductions de la Bible la nomment Bersabée, d'autres Béer-Shéva.

⁷ "cried out". "to cry" peut avoir le sens de réclamer en pleurant ou en criant. (NdT)

⁸ Choix de R. Anthony, repris par F. Tricaud. (NdT)

⁹ "juggling". Précédemment, nous avons traduit par "prestidigitation" quand il s'agit des tours de passe-passe des sorcières. Le verbe "to juggle" peut aussi être employé pour désigner des tripotages (financiers), des affaires qui ne se montrent pas au grand jour, et c'est ici le cas. (NdT)

d'autres parties de la Chrétienté, à un tel point que l'affaiblissement de la vertu ¹ chez les pasteurs fait que la foi diminue dans le peuple; et en partie parce que les Scolastiques avaient introduit dans la religion la philosophie et la doctrine d'*Aristote*, d'où surgirent tant de contradictions et d'absurdités que le clergé fut porté à la réputation d'ignorance et, en même temps, d'intention frauduleuse; et le peuple fut incliné à se rebeller contre lui, soit contre la volonté de leur propre prince, comme en *France* et en *Hollande*, soit avec leur accord, comme en *Angleterre*.

Enfin, parmi les articles que l'Église de *Rome* déclara nécessaires au salut, il y en avait tant qui étaient manifestement à l'avantage du Pape et de ses sujets spirituels résidant dans les territoires des autres princes Chrétiens que, si ce n'était à cause de la rivalité mutuelle de ces princes, ils auraient pu, sans guerre et sans trouble, rejeter toute autorité étrangère, aussi facilement que cela a été fait en *Angleterre*. Qui, dans ce cas, ne voit pas au profit de qui conduit le fait de faire croire qu'un roi ne tient pas son autorité du Christ, à moins d'être couronné par un évêque ? Qu'un roi, s'il est prêtre, ne peut se marier ? Que l'autorité *Romaine* doit juger si un prince est né, ou non, d'un mariage légitime ? Que les sujets peuvent être affranchis de leur allégeance, si le roi est jugé hérétique par la cour de *Rome* ? Qu'un roi, comme Childéric ², roi de France, peut être déposé par un Pape, comme le Pape Zacharie, sans raison, et son royaume donné à l'un de ses sujets ? ³ Que le clergé et les réguliers, quel que soit le pays, seront soustraits à la juridiction de leur roi dans les affaires criminelles ? Qui ne voit aussi à qui profite les rétributions des Messes privées et des indulgences ⁴, et on peut trouver d'autres signes de l'intérêt personnel, suffisants pour mortifier la foi la plus vive si, comme je l'ai dit, le magistrat civil et la coutume ne la soutenaient pas plus qu'ils ne soutiennent l'idée de la sainteté, de la sagesse et de la probité de ceux qui la professent ? ⁵ De sorte que je peux attribuer tous les changements de religion dans le monde à une seule et même cause, et c'est le mécontentement à l'égard des prêtres ⁶, non seulement parmi les catholiques, mais même en cette Église qui se prévaut le plus d'une réforme.

¹ "the failing of virtue" : affaiblissement, manque, défaut de vertu. (NdT)

² Vu les dates, il ne peut s'agir de Chilpéric I ou de Chilpéric II. Il s'agit de Childéric III, dernier roi mérovingien, qui régna de 743 à 751. A vrai dire, ce n'est pas Zacharie qui déposa directement ce roi, mais Pépin le Bref, avec le consentement pontifical. (NdT)

³ Voir note précédente. (NdT)

⁴ "vales of purgatory" dans certaines versions, ce qui ne veut rien dire (vallées du purgatoire). F. Tricaud signale dans une note que la tache du manuscrit de Londres laisse lisible la fin du mot : "...yles" qui serait la fin de vayles (vails dans l'anglais moderne - voir "avail"). Il s'agit donc des "profits du purgatoire", donc, très certainement des indulgences. F. Tricaud choisit finement la traduction "casuel du purgatoire", en faisant allusion à la rubrique "casuel de la pénitence" du *Dictionnaire de théologie catholique*. Le mot "casuel" indique qu'il ne s'agit pas d'un revenu fixe mais d'un revenu provenant de certaines prestations occasionnelles (voir le latin "casus"). La version latine utilise le mot "indulgentiae". R. Anthony traduit par "indulgences", G. Mairet par "honoraires du purgatoire". (NdT)

⁵ L'idée n'est peut-être pas très claire. La phrase doit s'entendre ainsi : la recherche du profit personnel chez les membres du clergé menace la foi. Il est donc nécessaire que l'Etat prenne les mesures nécessaires pour faire vivre cette foi, et la simple exposition des qualités du Clergé ne peut évidemment pas - vu les pratiques - être suffisante. Est ainsi réaffirmée la fonction essentiellement civile d'une religion contrôlée par l'Etat dans ses manifestations extérieures à la conscience individuelle. (NdT)

⁶ "unpleasing priests" : littéralement, les prêtres qui déplaisent. (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre XIII

De la condition naturelle des hommes en ce qui concerne leur félicité et leur misère.

[Retour à la table des matières](#)

La Nature a fait les hommes si égaux pour ce qui est des facultés du corps et de l'esprit que, quoiqu'on puisse trouver parfois un homme manifestement plus fort corporellement, ou d'un esprit plus vif, cependant, tout compte fait, globalement, la différence entre un homme et un homme n'est pas si considérable qu'un homme particulier puisse de là revendiquer pour lui-même un avantage ¹ auquel un autre ne puisse prétendre aussi bien que lui. Car, pour ce qui est de la force du corps, le plus faible a assez de force pour tuer le plus fort, soit par une machination secrète ², soit en s'unissant à d'autres ³ qui sont menacés du même danger que lui-même.

Et encore, pour ce qui est des facultés de l'esprit, sans compter les arts fondés sur des mots, et surtout cette compétence ⁴ qui consiste à procéder selon des règles générales et infaillibles, appelée science, que très peu possèdent, et seulement sur peu de choses, qui n'est ni une faculté innée née avec nous, ni une faculté acquise en s'occupant de quelque chose d'autre, comme la prudence, je trouve une plus grande égalité entre les hommes que l'égalité de force. Car la prudence n'est que de l'expérience qui, en des temps égaux, est également donnée à tous les hommes sur les choses auxquelles ils s'appliquent ⁵ également. Ce qui, peut-être, fait que

¹ "benefit". (NdT)

² "secret machination". (NdT)

³ "by confederacy with others". (NdT)

⁴ "that skill". (NdT)

⁵ Le "impliquent" de G. Mairet peut étonner. Le verbe est "to apply", non "to implicate". (NdT)

les hommes ne croient pas à une telle égalité, ce n'est que la conception vaniteuse ¹ que chacun a de sa propre sagesse, [sagesse] que presque tous les hommes se figurent posséder à un degré plus élevé que le vulgaire, c'est-à-dire tous [les autres] sauf eux-mêmes, et une minorité d'autres qu'ils approuvent, soit à cause de leur renommée, soit parce qu'ils partagent leur opinion. Car telle est la nature des hommes que, quoiqu'ils reconnaissent que nombreux sont ceux qui ont plus d'esprit [qu'eux-mêmes], qui sont plus éloquents ou plus savants, pourtant ils ne croiront guère que nombreux sont ceux qui sont aussi sages qu'eux-mêmes; car ils voient leur propre esprit ² de près, et celui des autres hommes de loin. Mais cela prouve que les hommes sont plutôt égaux qu'inégaux sur ce point. Car, ordinairement, il n'existe pas un plus grand signe de la distribution égale de quelque chose que le fait que chaque homme soit satisfait de son lot ³.

De cette égalité de capacité ⁴ résulte une égalité d'espoir d'atteindre nos fins. Et c'est pourquoi si deux hommes désirent ⁵ la même chose, dont ils ne peuvent cependant jouir ⁶ tous les deux, ils deviennent ennemis; et, pour atteindre leur but (principalement leur propre conservation, et quelquefois le seul plaisir qu'ils savourent ⁷), ils s'efforcent de se détruire ou de subjuguer l'un l'autre. Et de là vient que, là où un envahisseur ⁸ n'a plus à craindre que la puissance individuelle d'un autre homme, si quelqu'un plante, sème, construit, ou possède un endroit ⁹ commode, on peut s'attendre à ce que d'autres, probablement, arrivent, s'étant préparés en unissant leurs forces ¹⁰, pour le déposséder et le priver, non seulement du fruit de son travail, mais aussi de sa vie ou ¹¹ de sa liberté. Et l'envahisseur, à son tour, est exposé au même danger venant d'un autre.

¹ "vain". (NdT)

² "wit" et non "mind". Il s'agit ici des qualités d'esprit (avoir de l'esprit). (NdT)

³ "his share" : son lot, sa part, sa portion. (NdT)

⁴ "this equality of ability". (NdT)

⁵ "desire". (NdT)

⁶ "enjoy". (NdT)

⁷ "delectation" : délectation, plaisir qu'on savoure ou plaisir de faire quelque chose. Hobbes aurait pu employer un terme plus simple. Ce choix résulte d'une conception de la nature humaine : l'homme ne jouit pas comme l'animal à partir d'un mécanisme simple, mais selon un mécanisme plus complexe qui fait entrer en jeu des événements psychiques, où le plaisir est projeté pour lui-même.

⁸ "an invader". Il ne s'agit pas simplement de celui qui agresse, mais de celui qui envahit ("to invade"), qui empiète. R. Anthony et F. Tricaud choisissent "agresseur", G. Mairet choisit "attaquant". (NdT)

⁹ Les traductions qu'on peut faire de "a convenient seat" ne sont pas parfaites. Vu les différents sens du mot "seat" (siège) - avec les plusieurs sens, comme en français -, centre, assiette, il faut entendre que cet homme dispose d'une certaine stabilité (illusoire d'ailleurs) et qu'il aspire à cette stabilité. Peut-être pourrait-on voir là, comme on la trouvera aussi chez John Locke, l'idée que la raison ne révèle pas - malgré l'égalité naturelles des facultés - les lois de nature (voir chapitres suivants) au même rythme, ou de la même façon, chez tous les hommes. On lira à cet égard attentivement la suite de ce chapitre qui suggère que, d'emblée, dans l'état de nature (qui est un état de guerre), certains hommes aspirent à la paix, mais sont mécaniquement appelés, pour leur propre défense, à se faire agresseurs. Pour revenir à notre passage, on notera d'ailleurs qu'il s'agit là en vérité d'une simple hypothèse visant à affirmer l'identité de l'état de nature et de l'état de guerre. (NdT)

¹⁰ "prepared with forces united". (NdT)

¹¹ "ou" et non "et". G. Mairet considère trop à la légère le "or" (et non "and") du texte anglais, qui a un sens. Voir à cet égard ci-dessus "ils s'efforcent de se détruire ou de subjuguer l'un l'autre." Si la peur de la mort ("fear of death") est le mobile fondamental chez Hobbes, notre auteur ne néglige pas pour autant une éventuelle perte de liberté qui ne permettrait plus une vie agréable (esclavage). Voir la fin du chapitre : "The passions that incline men to peace are: fear of death; desire of such things as are necessary to commodious living; and a hope by their industry to obtain them." (NdT)

Et de cette défiance de l'un envers l'autre, [il résulte qu'] il n'existe aucun moyen pour un homme de se mettre en sécurité ¹ aussi raisonnable que d'anticiper ², c'est-à-dire de se rendre maître, par la force ou la ruse ³ de la personne du plus grand nombre possible d'hommes, jusqu'à ce qu'il ne voit plus une autre puissance assez importante pour le mettre en danger; et ce n'est là rien de plus que ce que sa conservation exige, et ce qu'on permet généralement. Aussi, parce qu'il y en a certains qui, prenant plaisir à contempler leur propre puissance dans les actes de conquête, qu'ils poursuivent au-delà de ce que leur sécurité requiert, si d'autres, qui autrement seraient contents d'être tranquilles ⁴ à l'intérieur de limites modestes, n'augmentaient pas leur puissance par invasion ⁵, ils ne pourraient pas subsister longtemps, en se tenant seulement sur la défensive. Et par conséquent, une telle augmentation de la domination sur les hommes étant nécessaire à la conservation de l'homme, elle doit être permise ⁶.

De plus, les hommes n'ont aucun plaisir (mais au contraire, beaucoup de déplaisir ⁷) à être ensemble ⁸ là où n'existe pas de pouvoir capable de les dominer tous par la peur ⁹. Car tout homme escompte ¹⁰ que son compagnon l'estime ¹¹ au niveau ¹² où il se place lui-même, et, au moindre signe ¹³ de mépris ou de sous-estimation, il s'efforce, pour autant qu'il l'ose (ce qui est largement suffisant pour faire que ceux qui n'ont pas de pouvoir commun qui les garde en paix ¹⁴ se détruisent l'un l'autre), d'arracher une plus haute valeur à ceux qui le méprisent, en leur nuisant ¹⁵, et aux autres, par l'exemple.

¹ "to secure" : se mettre à l'abri, se protéger, se garantir. (NdT)

² F. Tricaud a repris la traduction de R. Anthony "prendre les devants". Cette traduction est évidemment correcte, mais elle peut dissimuler quelque peu au lecteur la dimension rationnelle de l'acte d'*anticiper*, c'est-à-dire ici de lier mentalement des causes et des effets (du moins les dénominations) pour agir (car le terme suppose aussi l'idée d'action). Il faut bien comprendre que nous touchons maintenant aux chapitres qui rendent compte de l'utilité de ce qui a été précédemment été expliqué par Hobbes. (NdT)

³ Hobbes emploie le pluriel : "wiles" (ruses, artifices). On notera que le verbe "to wile" signifie "séduire", "charmer". (NdT)

⁴ "that otherwise would be glad to be at ease within modest bounds". Ma traduction est lourde mais fidèle. (NdT)

⁵ "invasion" : par violation des biens d'autrui, par agression (visant les biens, la liberté ou la vie de l'autre). (NdT)

⁶ Ce double emploi du verbe "to allow" dans ce paragraphe pourrait étonner et même sembler obscure. Qui peut donner cette autorisation? Le lecteur pourra se poser la question. Il s'agit pour Hobbes ici de fonder une conception du droit naturel. Voir les chapitres suivants.

⁷ "grief" : chagrin, douleur, peine. (NdT)

⁸ Exactement "à se tenir compagnie" ("keeping company"). (NdT)

⁹ "overawe" : tenir en respect, en imposer. "awe" : la crainte, la terreur, le respect. Ma traduction a le mérite d'indiquer très clairement le mobile.

¹⁰ Le choix de ce verbe, pour traduire "looketh" est motivé par l'impossibilité de traduire parfaitement "at the same rate", expression renvoyant à l'idée d'un calcul. (NdT)

¹¹ Les traductions courantes utilisent deux fois le verbe "estimer" pour traduire deux verbes différents dans le texte anglais. Le premier est "to value", le deuxième "to set upon oneself". (NdT)

¹² Cette traduction oblige à ne pas tenir compte de "same" dans l'expression "at the same rate". (NdT)

¹³ Hobbes dit exactement "upon all signs". (NdT)

¹⁴ "to keep them in quiet". Le "qui les tienne en repos" de F. Tricaud est trop faible. R. Anthony et G. Mairet choisissent "tranquillité" et "tranquilles". (NdT)

¹⁵ Le "par force" de G. Mairet est peut-être trop étroit. Je crois que Hobbes (qui aurait pu choisir une expression plus directe renvoyant à l'utilisation de la force) rend compte ici de relations (et de leurs sources en la nature humaine) qui se révéleront même quand l'état de guerre aura cessé. Or, il est possible de nuire à l'autre, de lui porter préjudice ("damage") autrement que par la force. (NdT)

De sorte que nous trouvons dans la nature humaine trois principales causes de querelle : premièrement, la rivalité ¹; deuxièmement, la défiance; et troisièmement la fierté ^{2 3}.

La première fait que les hommes attaquent ⁴ pour le gain ⁵, la seconde pour la sécurité, et la troisième pour la réputation ⁶. Dans le premier cas, ils usent de violence pour se rendre maîtres de la personne d'autres hommes, femmes, enfants, et du bétail ⁷; dans le second cas, pour les défendre; et dans le troisième cas, pour des bagatelles, comme un mot, un sourire, une opinion différente, et tout autre signe de sous-estimation, [qui atteint] soit directement leur personne, soit, indirectement leurs parents, leurs amis, leur nation, leur profession, ou leur nom.

Par là, il est manifeste que pendant le temps où les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les maintienne tous dans la peur ⁸, ils sont dans cette condition qu'on appelle guerre ⁹, et cette guerre est telle qu'elle est celle de tout homme contre homme. Car la GUERRE ne consiste pas seulement dans la bataille, ou dans l'acte de se battre, mais dans un espace de temps où la volonté de combattre est suffisamment connue; et c'est pourquoi, pour la nature de la guerre, il faut prendre en considération la notion de temps, comme on le fait pour le temps qu'il fait. Car, tout comme la nature du mauvais temps ¹⁰ ne réside pas dans une ou deux averses, mais dans une tendance ¹¹ au mauvais temps durant de nombreux jours, la nature de la guerre ne consiste pas en un combat effectif, mais en une disposition connue au combat, pendant tout le temps où il n'y a aucune assurance du contraire. Tout autre temps est PAIX ¹².

Par conséquent, tout ce qui résulte ¹³ d'un temps de guerre, où tout homme est l'ennemi de tout homme, résulte aussi d'un temps où les hommes vivent sans autre sécurité que celle que leur propre force et leur propre capacité d'invention leur donneront. Dans un tel état ¹⁴, il n'y a aucune place pour une activité laborieuse ¹⁵, parce que son fruit est incertain; et par conséquent aucune culture de la terre, aucune navigation, aucun usage de marchandises importées par mer, aucune construction convenable, aucun engin pour déplacer ou soulever des choses telles qu'elles requièrent beaucoup de force; aucune connaissance de la surface de la terre, aucune mesure du temps; pas d'arts, pas de lettres, pas de société, et, ce qui

¹ R. Anthony et G. Mairet choisissent : "la compétition". (NdT)

² R. Anthony et G. Mairet choisissent "la gloire", traduction selon moi peu adaptée en français au propos de Hobbes. (NdT)

³ "So that in the nature of man, we find three principal causes of quarrel. First, competition; secondly, diffidence; thirdly, glory."

⁴ Il est difficile de traduire "to invade". Il s'agit bien d'attaquer, mais avec l'idée qu'on empiète, qu'on usurpe, qu'on envahit.

⁵ "for gain". L'idée est bien sûr celle d'un profit, d'un avantage, d'un gain, mais aussi celle d'une supériorité acquise sur l'autre (l'emporter, gagner). N'oublions qu'il fait lier ici les deux termes "gain" et "compétition" (voir paragraphe précédent). Il ne s'agit donc pas simplement de tirer un profit, mais d'acquérir quelque chose qui nous donne une supériorité. (NdT)

⁶ "The first maketh men invade for gain; the second, for safety; and the third, for reputation". (NdT)

⁷ "cattle". (NdT)

⁸ "without a common power to keep them all in awe": "sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect". Voir l'une des notes précédentes. (NdT)

⁹ "war". (NdT)

¹⁰ L'expression "foul weather" est plutôt à traduire par "sale temps". (NdT)

¹¹ "inclination". (NdT)

¹² "peace". (NdT)

¹³ "is consequent". (NdT)

¹⁴ "condition". (NdT)

¹⁵ "industry". (NdT)

le pire de tout, la crainte permanente, et le danger de mort violente; et la vie de l'homme est solitaire, indigente, dégoûtante, animale et brève ¹.

Il peut sembler étrange, à celui qui n'a pas bien pesé ces choses, que la Nature doive ainsi dissocier les hommes et les porter ² à s'attaquer et à se détruire les uns les autres ; et il est par conséquent possible que, ne se fiant pas à cette inférence faire à partir des passions, cet homme désire que la même chose soit confirmée par l'expérience ³. Qu'il s'observe donc lui-même quand, partant en voyage, il s'arme et cherche à être bien accompagné, quand, allant se coucher, il ferme ses portes à clef, quand même dans sa maison, il verrouille ses coffres; et cela alors qu'il sait qu'il y a des lois et des agents de police armés pour venger tout tort qui lui sera fait. Quelle opinion a-t-il de ces compatriotes ⁴, quand il se promène armé, de ses concitoyens, quand il ferme ses portes à clef, de ses enfants et de ses domestiques, quand il verrouille ses coffres? N'accuse-t-il pas là le genre humain autant que je le fais par des mots? Mais aucun de nous deux n'accuse la nature de l'homme en cela. Les désirs et les autres passions de l'homme ne sont pas en eux-mêmes des péchés ⁵. Pas plus que ne le sont les actions qui procèdent de ces passions, jusqu'à ce qu'ils connaissent une loi qui les interdise, et ils ne peuvent pas connaître les lois tant qu'elles ne sont pas faites, et aucune loi ne peut être faite tant que les hommes ne se sont pas mis d'accord sur la personne qui la fera.

Peut-être peut-on penser qu'il n'y a jamais eu une telle période, un état de guerre tel que celui-ci; et je crois aussi que, de manière générale, il n'en a jamais été ainsi dans le monde entier. Mais il y a beaucoup d'endroits où les hommes vivent aujourd'hui ainsi. En effet, en de nombreux endroits de l'Amérique, les sauvages ⁶, à l'exception du gouvernement de petites familles, dont la concorde dépend de la concupiscence naturelle, n'ont pas du tout de gouvernement et vivent à ce jour d'une manière animale, comme je l'ai dit plus haut. Quoi qu'il en soit, on peut se rendre compte de ce que serait le genre de vie, s'il n'y avait pas de pouvoir commun à craindre, par celui où tombent ⁷ ordinairement, lors d'une guerre civile, ceux qui ont précédemment vécu sous un gouvernement pacifique.

Mais, bien qu'il n'y ait jamais eu un temps où les particuliers fussent en un état de guerre de chacun contre chacun, cependant, à tout moment, les rois et les personnes qui possèdent l'autorité souveraine, à cause de leur indépendance, se jaloussent de façon permanente ⁸, et sont dans l'état et la position des gladiateurs, ayant leurs armes pointées, les yeux de chacun fixés sur l'autre, c'est-à-dire avec leurs forts, leurs garnisons, leurs canons aux frontières de leurs royaumes et leurs espions à demeure chez les voisins, ce qui est [là] une attitude de guerre ⁹. Mais, parce que, par là, ils protègent l'activité laborieuse de leurs sujets, il n'en découle pas cette misère qui accompagne la liberté des particuliers.

¹ "and the life of man, solitary, poor, nasty, brutish, and short." 1) Solitary : solitaire. 2) poor : besogneuse, malheureuse, triste, maigre, etc.. 3) nasty : désagréable, dégoûtante, dangereuse, sale, etc.. 4) brutish : brute, animale. 5) short : brève. (NdT)

² "and render men apt". (NdT)

³ "by experience". (NdT)

⁴ Exactement "de ses semblables, sujets du même souverain" ("fellow subjects" : consujets). (NdT)

⁵ "no sin". Je traduirai systématiquement "sin" par "péché"; le péché et l'infraction ne pouvant être distingués dans la conception de Hobbes, comme nous le verrons bientôt. (NdT)

⁶ "savage people". (NdT)

⁷ "to degenerate". La traduction choisie est celle de R. Anthony. (NdT)

⁸ R. Anthony fait remarquer que le texte latin dit : "ennemis les uns des autres. Ils sont toujours suspects les uns aux autres." (NdT)

⁹ G. Mairet a ignoré tout le passage "and continual spies upon their neighbours, which is a posture of war". (NdT)

De cette guerre de tout homme contre tout homme résulte ¹ aussi que rien ne peut être injuste. Les notions de bien et de mal ², justice et injustice, n'ont pas leur place ici. Là où n'existe aucun pouvoir commun, il n'y a pas de loi. Là où n'existe pas de loi, il n'y a aucune injustice. La force et la ruse ³ sont en temps de guerre les deux vertus cardinales. La justice et l'injustice ne sont aucunement des facultés du corps ou de l'esprit. Si elles l'étaient, elles pourraient se trouver en un homme ⁴ qui serait seul dans le monde, aussi bien que ses sensations et ses passions. Ce sont des qualités relatives aux hommes en société, non dans la solitude. Il résulte aussi de ce même état qu'il ne s'y trouve pas de propriété, de domination, de distinction du *mien* et du *tien*, mais qu'il n'y a que ce que chaque homme peut obtenir, et aussi longtemps qu'il peut le conserver. Et en voilà assez pour la malheureux état ⁵ où l'homme se trouve placé par simple nature ⁶, quoiqu'avec une possibilité d'en sortir, qui consiste en partie dans les passions, en partie dans sa raison.

Les passions qui inclinent les hommes à la paix sont la crainte de la mort, le désir des choses nécessaires à une existence confortable, et un espoir de les obtenir par leur activité ⁷. Et la raison suggère les clauses de paix qui conviennent ⁸, sur lesquelles on peut amener les hommes à se mettre d'accord. Ces clauses sont celles qu'on appelle d'une autre manière les lois de nature ⁹, dont je vais parler plus particulièrement dans les deux chapitres suivants.

¹ "is consequent". (NdT)

² "right and wrong". R. Anthony : "du droit et du tort". F. Tricaud : "de légitime et d'illégitime". G. Mairet : "de bon et de mauvais". La traduction "bien et mal" est aussi habituelle que celle de "bon et mauvais". (NdT)

³ "Force and fraud". On peut aussi traduire par "la violence et la ruse".

⁴ "they might be in a man". (NdT)

⁵ "for the ill condition". (NdT)

⁶ "by mere nature". (NdT)

⁷ "The passions that incline men to peace are: fear of death; desire of such things as are necessary to commodious living; and a hope by their industry to obtain them.". (NdT)

⁸ "convenient articles of peace". (NdT)

⁹ "the laws of nature". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre XIV

De la première et de la seconde Lois naturelles, et des Contrats

[Retour à la table des matières](#)

Le DROIT DE NATURE ¹, que les auteurs nomment couramment *jus naturale*, est la liberté que chaque homme a d'user de son propre pouvoir pour la préservation de sa propre nature, c'est-à-dire de sa propre vie; et, par conséquent, de faire tout ce qu'il concevra, selon son jugement et sa raison propres, être le meilleur moyen pour cela ^{2, 3}.

Par LIBERTÉ ⁴, j'entends, selon la signification propre du mot, l'absence d'obstacles extérieurs ⁵, lesquels obstacles peuvent souvent enlever une part du pouvoir d'un homme pour faire ce qu'il voudrait, mais ne peuvent pas l'empêcher d'user du pouvoir restant, selon ce que son jugement et sa raison lui dicteront.

Une LOI DE NATURE ⁶ (*lex naturalis*) est un précepte, une règle générale, découverte par la raison, par laquelle il est interdit à un homme de faire ce qui détruit sa vie, ou lui enlève les moyens de la préserver, et d'omettre ce par quoi il

¹ "the right of nature". (NdT)

² Les traductions courantes emploient le mot fin ou le mot but, mais le texte anglais dit simplement "to be the aptest means thereunto". (NdT)

³ "THE right of nature, which writers commonly call jus naturale, is the liberty each man hath to use his own power as he will himself for the preservation of his own nature; that is to say, of his own life; and consequently, of doing anything which, in his own judgement and reason, he shall conceive to be the aptest means thereunto." (NdT)

⁴ "liberty". (NdT)

⁵ "the absence of external impediments". (NdT)

⁶ "a law of nature". (NdT)

pense qu'elle ¹ peut être le mieux préservée. Car, quoique ceux qui parlent de ce sujet aient l'habitude de confondre *jus* et *lex*, *droit* et *loi*, il faut cependant les distinguer, parce que le DROIT consiste en la liberté de faire ou de s'abstenir ², alors que la LOI détermine et contraint à l'un des deux ³. Si bien que la loi et le droit diffèrent autant que l'obligation et la liberté qui, pour une seule et même chose, sont incompatibles ⁴.

Et parce que la condition de l'homme (comme il a été dit au chapitre précédent) est d'être dans un état de guerre ⁵ de chacun contre chacun, situation où chacun est gouverné par sa propre raison, et qu'il n'y a rien dont il ne puisse faire usage dans ce qui peut l'aider à préserver sa vie contre ses ennemis, il s'ensuit que, dans un tel état ⁶, tout homme a un droit sur toute chose, même sur le corps d'un autre homme. Et c'est pourquoi, aussi longtemps que ce droit naturel de tout homme sur toute chose perdure, aucun homme, si fort et si sage soit-il, ne peut être assuré de vivre le temps que la nature alloue ordinairement aux hommes ⁷. Et par conséquent, c'est un précepte ⁸, une règle générale de la raison, *que tout homme doit s'efforcer à la paix, aussi longtemps qu'il a l'espoir de l'obtenir, et, que, quand il ne parvient pas à l'obtenir, il peut rechercher et utiliser tous les secours et les avantages de la guerre*. La première partie ⁹ de cette règle contient la première et fondamentale loi de nature, qui est *de rechercher la paix et de s'y conformer* ¹⁰. La seconde [contient] ¹¹ le résumé du droit de nature, qui est : *par tous les moyens, nous pouvons nous défendre* ¹².

De cette fondamentale loi de nature qui ordonne aux hommes de s'efforcer à la paix, dérive la seconde loi : *qu'un homme consente, quand les autres consentent* ¹³ aussi, *à se démettre* ¹⁴ *de ce droit sur toutes choses, aussi longtemps qu'il le jugera nécessaire pour la paix et sa propre défense; et qu'il se contente d'autant de liberté à l'égard des autres hommes qu'il en accorderait aux hommes à son propre égard*. Car aussi longtemps que chaque homme détient ce droit de faire tout ce qui lui plaît, tous les hommes sont dans l'état de guerre. Mais si les autres hommes ne veulent pas se démettre de leur droit aussi bien que lui, alors il n'y a

¹ Il s'agit ici de la vie, non des hommes comme le pense F. Tricaud. (NdT)

² "or to forbear". (NdT)

³ C'est-à-dire qu'il faut faire ou ne pas faire, selon ce que prescrit la loi. (NdT)

⁴ "are inconsistent". (NdT)

⁵ "Condition" et "état" correspondent ici au même mot anglais "condition". (NdT)

⁶ "condition". (NdT)

⁷ "of living out the time which nature ordinarily alloweth men to live". J'ai négligé le "to live". (NdT)

⁸ F. Tricaud revient à la ligne. (NdT)

⁹ Il faudrait normalement, avec Hobbes, dire "la première branche" ("the first branch"). (NdT)

¹⁰ "to seek peace and follow it". Je pense que R. Anthony et F. Tricaud ont tort de traduire "rechercher la paix et la poursuivre" (Hobbes aurait écrit "to seek and follow peace"). "to follow" a certainement ici le sens de respecter, de suivre (comme on suit un ordre) (G. Mairet traduit "la maintenir"). L'idée hobbesienne est cohérente. Un désir soudain de paix, pour un avantage ponctuel, peut laisser place demain à une volonté de guerre. Pour cette raison, la seconde loi de nature est implicitement présente (par le verbe "to follow"), déjà, dans la première partie de la première et fondamentale loi naturelle. (NdT)

¹¹ Le "récapitule" de F. Tricaud ne correspond à rien dans le texte de Hobbes, mais peut-être s'expliquer par la présence de "the sum", dans "the sum of the right of nature". (NdT)

¹² "by all means we can to defend ourselves." Le "nous-mêmes" de G. Mairet ne se justifie pas. "ourselves" est le simple pronom réfléchi "nous". Cette faute de traduction est malheureusement faite assez systématiquement par G. Mairet. (NdT)

¹³ "be willing" : être disposé ou être consentant. (NdT)

¹⁴ "to lay down". R. Anthony "renonce". F. Tricaud : "se dessaisir". G. Mairet : "abandonner". (NdT)

aucune raison pour quelqu'un de se dépouiller¹ du sien, car ce serait s'exposer à être une proie², ce à quoi aucun homme n'est tenu, plutôt que de se disposer à la paix. C'est cette loi de l'Évangile³ : *tout ce que vous demandez aux autres de vous faire, faites-le leur*⁴, et c'est cette loi de tous les hommes : *quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris*.⁵

Se démettre du droit qu'on a sur quelque chose, c'est se *dépouiller de la liberté* d'empêcher un autre de profiter de son propre droit sur la même chose. Car celui qui renonce à son droit ou qui le transmet⁶ ne donne pas à un autre homme un droit qu'il n'avait pas avant, parce qu'il n'y a rien auquel tout homme n'ait pas droit par nature. Il s'écarte seulement de son chemin pour qu'il puisse jouir de son propre droit originaire⁷ sans empêchement de sa part, mais pas sans empêchement de la part des autres. De sorte que l'effet qui résulte pour l'un quand l'autre se défait de son droit n'est que de réduire d'autant les obstacles à l'usage⁸ de son propre droit originaire.

On se démet⁹ d'un droit, soit en y renonçant simplement, soit en le transmettant à un autre¹⁰. En y RENONÇANT *simplement*, quand on ne se soucie pas [de savoir] à qui profite l'avantage de cela. En le TRANSMETTANT, quand on destine cet avantage à une certaine personne ou à certaines personnes. Et quand, de l'une des deux manières, un homme a abandonné ou cédé¹¹ son droit, on dit alors qu'il est OBLIGÉ ou TENU¹² de ne pas empêcher de bénéficier de ce droit ceux à qui ce droit est cédé, ou abandonné; qu'il *doit* et que c'est un DEVOIR, de ne pas rendre nul cet acte fait volontairement et de sa propre initiative¹³; et qu'un tel empêchement est une INJUSTICE et un TORT¹⁴, étant *sine jure*¹⁵, puisqu'il a précédemment renoncé au droit ou qu'il l'a transmis. De sorte que le *tort*, l'*injustice*, dans les controverses du monde, est quelque chose comme ce qu'on appelle *absurdité*, dans les disputes d'écoles. Car comme, dans ce cas, on appelle absurdité le fait de contredire ce qu'on soutenait au début, de même on appelle dans le monde injustice et tort le fait de défaire volontairement ce qu'au début on avait fait volontairement. La façon par laquelle un homme

¹ Le "renoncer" de G. Mairet, quoique correct, est moins fidèle à Hobbes. Le verbe "to divert" peut certes signifier "renoncer", mais il a avant tout le sens de se dévêtir. Ici "se dépouiller" est tout indiqué. La version latine dit uniquement "se priver". (NdT)

² "to expose himself to prey". La traduction de G. Mairet est très fidèle ("s'exposer à être une proie"). Idem pour R. Anthony ("s'exposer comme une proie"). La traduction de F. Tricaud ("s'exposer à la violence") est plus faible. (NdT)

³ *Matthieu*, VII, 12 : "Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes : c'est la Loi et les Prophètes." (T.O.B)

⁴ "Whatsoever you require that others should do to you, that do ye to them". La King James version donne : "Therefore all things whatsoever ye would that men should do to you, do ye even so to them: for this is the law and the prophets." (NdT)

⁵ "Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît". La vulgate, en *Matthieu*, VII, 12, donne ; "omnia ergo quaecumque vultis ut faciant vobis homines et vos facite eis haec est enim lex et prophetarum". (NdT)

⁶ "passeth away his right". (NdT)

⁷ "he may enjoy his own original right". R. Anthony : "droit originel". (NdT)

⁸ Le "qui nuisaient" de F. Tricaud ne correspond à rien dans le texte de Hobbes. (NdT)

⁹ Je choisis ce verbe aussi bien pour traduire "to lay down" aussi bien que "to lay aside". (NdT)

¹⁰ "Right is laid aside, either by simply renouncing it, or by transferring it to another". (NdT)

¹¹ "abandoned or granted away". (NdT)

¹² "bound". Le "lier" de R. Anthony est bon. le "contraint" de G. Mairet est plus faible car il laisse échapper le sens premier du mot ("to bind" : lier, attacher) (NdT)

¹³ "of his own". (NdT)

¹⁴ G. Mairet : "préjudice". Le "injure" de R. Anthony est peu adapté, mais a le mérite de renvoyer à la racine latine, comme "injury". (NdT)

¹⁵ "sans droit". (NdT)

renonce simplement à son droit, ou le transmet, est une déclaration ou une façon de signifier, par un ou des signes volontaires et suffisants, qu'il renonce à son droit ou le transmet, ou, de même, qu'il a renoncé à ce droit ou l'a transmis à celui qui l'a accepté ¹. Et ces signes sont ou seulement des paroles, ou seulement des actions, ou, comme il arrive le plus souvent, les deux à la fois. Et ce sont les LIENS ² par lesquels les hommes sont tenus et obligés, liens qui tiennent leur force, non de leur propre nature (car rien n'est plus facile à rompre que la parole d'un homme), mais de la crainte de quelque conséquence fâcheuse de la rupture.

Toutes les fois qu'un homme transmet son droit, ou qu'il y renonce, c'est soit en considération d'un droit qu'on lui transmet par réciprocité ³, soit pour quelque autre bien qu'il espère [obtenir] par ce moyen. Car c'est un acte volontaire, et l'objet des actes volontaires de tout homme est un *bien pour lui-même*. C'est pourquoi il est inconcevable qu'un homme ait pu, par des paroles ou d'autres signes, abandonner ou transmettre certains droits ⁴. D'abord, un homme ne peut pas se démettre du droit de résister à ceux qui l'attaquent par la force pour lui ôter la vie, parce qu'il est inconcevable qu'il vise de cette façon quelque bien pour lui-même. On peut dire la même chose pour les blessures, les fers, l'emprisonnement, parce que, d'une part, il n'y a aucun avantage consécutif au fait d'endurer ces choses, comme il y en a au fait de souffrir qu'un autre soit blessé ou emprisonné, et d'autre part, parce qu'un homme, quand il voit des hommes agir avec violence à son égard, ne peut pas dire s'ils projettent ou non sa mort. Enfin, le motif, la fin pour lesquels un homme accepte ce renoncement au droit et sa transmission n'est rien d'autre que la sécurité de sa personne ⁵, pour ce qui est de sa vie et des moyens de la préserver telle qu'il ne s'en dégoûte pas ⁶. Et c'est pourquoi, si un homme, par des paroles, ou d'autres signes, semble se dépouiller de la fin que visaient ces signes, on ne doit pas comprendre qu'il voulait dire cela, ou que c'était sa volonté, mais qu'il était ignorant de la façon dont de telles paroles et de telles actions seraient interprétées.

La transmission mutuelle du droit est ce que les hommes appellent CONTRAT ⁷.

Il y a une différence entre transférer un droit sur une chose, et transmettre ou fournir ⁸, c'est-à-dire livrer ⁹ la chose elle-même. Car la chose peut être livrée en même temps qu'on transfère le droit, comme quand on achète ou vend argent comptant, ou qu'on échange des biens ou des terres, et elle peut être livrée quelque temps après.

De plus, l'un des contractants peut remplir sa part du contrat en livrant la chose, et laisser l'autre remplir la sienne à un moment ultérieur déterminé, en lui

¹ Le "qui le reçoit" de F. Tricaud est insuffisant. (NdT)

² "les fers" est une traduction possible. (NdT)

³ "in consideration of some right reciprocally transferred to himself". (NdT)

⁴ J'ai modifié l'ordre de la phrase : "And therefore there be some rights which no man can be understood by any words, or other signs, to have abandoned or transferred." (NdT)

⁵ F. Tricaud ajoute "bailleur" là où le texte anglais dit simplement "man". (NdT)

⁶ "so preserving life as not to be weary of it". "To be weary" : être las, fatigué, dégoûté. R. Anthony : "de façon à ne pas l'avoir à charge". F. Tricaud : "la conserver dans des conditions qui ne la rendent pas pénible à supporter". G. Mairet : "la préserver de telle sorte qu'elle ne lui soit pas insupportable". (NdT)

⁷ "contract". (NdT)

⁸ "tradition". Usage ancien du mot qui s'explique : "to trade" : négocier, faire le commerce, troquer, vendre, etc. "a trader" : un négociant, un commerçant, un marchand. "a tradesman" : un fournisseur. (NdT)

⁹ "delivery" : la livraison. (NdT)

faisant confiance dans l'intervalle; et alors, le contrat qui porte sur cette deuxième part est appelé PACTE ou CONVENTION¹; ou bien les deux parties peuvent contracter maintenant et s'acquitter plus tard. Dans ces cas, celui qui doit s'acquitter dans un temps à venir, et à qui on fait confiance², est dit *tenir sa promesse*, être fidèle à sa parole³, et, s'il ne s'acquitte pas, dans le cas où c'est volontaire, on dit qu'il *viole sa parole*.

Quand la transmission du droit n'est pas mutuelle, mais que l'une des parties le transmet dans l'espoir de gagner l'amitié ou les services de quelqu'un, ou de ses amis, ou dans l'espoir de gagner une réputation de charité ou de grandeur d'âme, ou pour délivrer son esprit des douleurs de la compassion, ou dans l'espoir d'une récompense dans le ciel, il n'y a pas là contrat, mais DON, DON GRACIEUX⁴, GRÂCE⁵, lesquels mots signifient une seule et même chose.

Les signes du contrat sont soit *exprès* soit *par inférence*⁶. Sont expresses les paroles qu'on prononce en comprenant ce qu'elles signifient, et ces paroles sont soit au *présent*, soit au *passé*, comme *je donne*, *j'accorde*, *j'ai donné*, *j'ai accordé*, *je veux que cela soit tien*, soit au *futur*, comme *je donnerai*, *j'accorderai*, lesquelles paroles portant sur le futur sont appelées PROMESSE⁷.

Les signes par inférence sont tantôt la conséquence des paroles⁸, tantôt la conséquence du silence, tantôt la conséquence d'actions, tantôt la conséquence du fait qu'on s'abstient [de faire] une action; et en général, un signe par inférence, dans n'importe quel contrat, est tout ce qui démontre⁹ de façon suffisante la volonté du contractant.

Des paroles seules, si elles sont exprimées au futur, et contiennent une simple promesse¹⁰, sont des signes insuffisants d'un don gracieux et, par conséquent, elles ne créent pas d'obligations. Car si elles sont exprimées au futur, comme *demain*, *je donnerai*, elles sont le signe que je n'ai pas encore donné, et, par conséquent, que mon droit n'est pas transmis, mais demeure [en ma possession]¹¹ jusqu'à ce que je le transmette par quelque autre acte. Mais si ces paroles sont exprimées au présent, ou au passé, *comme j'ai donné*, *ou je donne pour que ce soit livré demain*, alors je me suis dépossédé aujourd'hui de mon droit de demain¹²; et cela en vertu des paroles, quoiqu'il n'y ait pas eu d'autre démonstration de ma

¹ "pact, or covenant". (NdT)

² "being trusted". (NdT)

³ Hobbes utilise le mot "faith" (confiance, croyance, foi). Même chose à la fin de la phrase : "violation of faith". (NdT)

⁴ Don gratuit. Certes le don n'est pas désintéressé, mais du point de vue strictement juridique, il n'y a pas réciprocité. (NdT)

⁵ "gift, free gift, grace". R. Anthony traduit "free gift" par "libre don", F. Tricaud traduit "grace" par "faveur". (NdT)

⁶ "Signs of contract are either express or by inference". Les signes exprès sont des signes qui manifestent clairement l'intention du contractant. Un engagement tacite (qui repose sur des signes "by inference") ne se fait évidemment pas avec de tels signes. (NdT)

⁷ "which words of the future are called promise". (NdT)

⁸ Autrement dit, ce qu'on conclut de certaines paroles qui n'indiquent pas un engagement clair, qui ne sont pas des signes exprès. (NdT)

⁹ "argues". (NdT)

¹⁰ "bare promise". "bare" signifie d'abord "nu, dénudé". Ici, il est synonyme de "mere". (NdT)

¹¹ "but remaineth". R. Anthony : "me reste". (NdT)

¹² "hen is my tomorrow's right given away today". R. Anthony : "Mon droit de demain est déjà abandonné". (NdT)

volonté ¹. Car il y a une grande différence de signification entre cette phrase *volo hoc tuum esse cras, and cras dabo*, c'est-à-dire entre *je veux que ceci soit tien demain* et *je te le donnerai demain*; car la dénomination *I will* ², dans le premier type de discours, signifie un acte de la volonté au présent, alors que dans le second, elle signifie la promesse d'un acte de la volonté dans le futur; et c'est pourquoi la première phrase, exprimée au présent, transmet un futur droit, [alors que] la seconde, exprimée au futur, ne transmet rien ³. Mais s'il y a d'autres signes de la volonté, en plus des paroles, de transmettre un droit, alors, quoique le don soit gracieux, on peut cependant comprendre que le droit passe [à quelqu'un] par des mots exprimés au futur ⁴. Par exemple, si un homme propose un prix à celui qui arrivera le premier au terme d'une course, le don est gracieux; et bien que les paroles soient exprimées au futur, cependant le droit passe [au gagnant], car s'il ne voulait pas que ses paroles soient ainsi comprises, il ne devait pas les laisser courir.

Dans les contrats, le droit passe [à autrui], non seulement quand les paroles sont au présent et au passé, mais aussi quand elles sont au futur, parce tout contrat est un transfert mutuel ⁵, ou échange ⁶ de droits; et c'est pourquoi il faut comprendre que celui qui n'a fait que promettre, parce qu'il a déjà reçu le bénéfice pour lequel il promet, a l'intention de faire passer son droit [à autrui]; car s'il n'avait pas approuvé que ses paroles soient ainsi comprises, l'autre n'aurait pas rempli sa part du contrat ⁷. Et pour cette raison, quand on achète ou qu'on vend, ou pour d'autres actes contractuels, une promesse équivaut à une convention, et elle crée par conséquent une obligation.

Le premier qui remplit sa part du contrat est dit MÉRITER ce qu'il doit recevoir quand l'autre remplit sa part, et on dit qu'il l'a comme un dû ⁸. De même, quand un prix est proposé à plusieurs, qui doit être donné seulement à celui qui gagne, ou quand de l'argent est jeté parmi plusieurs pour que ceux qui l'attrapent en aient la possession, quoique ce soit un don gracieux, pourtant, gagner ainsi, ou attraper ainsi, c'est *mériter*, et avoir son DÛ. Car le droit est transmis quand on propose le prix, et quand on jette l'argent, quoiqu'on n'ait pas décidé des bénéficiaires, cela dépendant de l'issue de la compétition. Mais il y a entre ces deux sortes de mérite cette différence que, dans un contrat, je mérite en vertu de mon propre pouvoir et du besoin de [l'autre] contractant ⁹, tandis que dans le cas

¹ "argument of my will". Je préfère "démonstration" à "preuve". Il s'agit surtout de montrer à l'autre, d'indiquer (et le verbe "to argue" a aussi le sens de prouver, démontrer). "indice" et "attestation" sont des traductions possibles. (NdT)

² Les deux formules qui ont été utilisées par Hobbes sont 1) : "I will that this be thine tomorrow" et 2) : "I will give it thee tomorrow". Dans le premier cas, "I will" signifie "je veux", dans le deuxième, il s'agit de l'auxiliaire utilisé pour le futur ("I will give" : "je donnerai"). Il est impossible de traduire ici "I will", à moins d'éviter, comme G. Mairet, l'utilisation du futur simple de l'indicatif. (NdT)

³ Le "du tout" de F. Tricaud ne correspond à rien dans le texte de Hobbes. (NdT)

⁴ La phrase peut paraître compliquée. Le sens est pourtant simple. Nous avons appris qu'une formule utilisant le futur (par exemple *je te donnerai*) ne transmet aucun droit. Pourtant, si cet emploi du futur est accompagné d'un acte qui montre clairement l'intention d'un donateur, la phrase au futur engage le donateur. Dans la suite du texte, cet acte est par exemple l'organisation d'une course. Tout le propos hobbesien ne vise qu'une question : comment puis-je être certain que l'autre, avec qui je contracte (pour sortir de l'état de guerre et fonder une société politique), va tenir sa promesse? Cette question est très clairement celle de l'efficacité des lois naturelles, autrement dit celle de la conservation de sa vie (et de son bien-être). (NdT)

⁵ "mutual translation". (NdT)

⁶ "change". (NdT)

⁷ Exactement : "sa première partie". (NdT)

⁸ "and he hath it as due". (NdT)

⁹ "by virtue of my own power and the contractor's need". (NdT)

d'un don gracieux, je suis habilité à mériter seulement par la bonté du donateur. Dans un contrat, je mérite, par ce que me transmet [l'autre] contractant ¹, qu'il se départisse ² de son droit. Dans le cas d'un don, je ne mérite pas que ³ le donateur se départisse de son droit, mais que, quand il s'en est départi, ce droit m'appartienne plutôt qu'aux autres. Et je pense que c'est là le sens de cette distinction des scolastiques entre *meritum congrui* et *meritum condigni* ⁴. Car Dieu Tout-Puissant, ayant promis le paradis à ces hommes, soumis à la séduction des désirs charnels ⁵, qui sauront traverser ce monde selon les préceptes et les limites qu'il a prescrits, ils disent que ceux qui suivront ce chemin mériteront le paradis *ex congruo*. Mais parce qu'aucun homme ne peut revendiquer un droit au paradis par sa propre droiture ⁶, ou par quelque autre puissance en lui-même, sinon par la seule grâce gratuite ⁷ de Dieu, ils disent qu'aucun homme ne mérite le paradis *ex condigno*. Je pense, dis-je, que c'est le sens de cette distinction; mais parce que les disputeurs ne s'accordent pas sur la signification de leurs propres termes techniques aussi longtemps que cela sert leur position, je n'affirmerai rien sur le sens qu'ils donnent à ces mots. Je dis seulement ceci : quand un don est fait sans qu'on détermine le bénéficiaire, par exemple pour un prix pour lequel il faut se battre, celui qui gagne le mérite, et peut le réclamer comme son dû ⁸.

Si une convention est faite de telle façon qu'aucune des parties ne s'exécute tout de suite, car chacune fait confiance à l'autre, dans l'état de nature (qui est un état de guerre de tout homme contre homme), au [moindre] soupçon bien fondé ⁹, cette convention est nulle. Mais si existe un pouvoir commun institué au-dessus des deux parties, avec une force et un droit ¹⁰ suffisants pour les contraindre à s'exécuter, la convention n'est pas nulle. Car celui qui s'exécute le premier n'a aucune assurance que l'autre s'exécutera après, parce que les liens créés par les mots sont trop faibles pour brider, chez les hommes, l'ambition, la cupidité, la colère et les autres passions, sans la crainte de quelque pouvoir coercitif qu'il n'est

¹ Le sens de "at the contractor's hand" n'est pas évident. R. Anthony : "vis à vis du contractant". T. Tricaud : "ce que je reçois de mon contractant". G. Mairet : "du fait que le contractant". La solution est à rechercher du côté du verbe "to hand". Parmi ses sens, on trouve (avec préposition) : passer, remettre, transmettre. (NdT)

² "depart". Plus loin, "part" a le même sens. (NdT)

³ Le "parce que" de G. Mairet ne se justifie pas. (NdT)

⁴ Mérite de conformité et mérite de dignité. (NdT)

⁵ Les traductions de F. Tricaud ("aveuglés par les désirs charnels") et de G. Mairet ("égarés par les désirs charnels") font problème. R. Anthony avait senti la difficulté en traduisant ensuite "n'en parviennent pas moins ...". En effet, comment un homme aveuglé ou égaré peut-il se conduire selon les prescriptions divines. Je pense que Hobbes fait ici une ellipse. Il veut dire (dans la perspective scolastique) non pas que tous les hommes sont aveuglés effectivement, mais qu'ils participent tous d'une nature telle qu'ils sont portés à l'être. A certains égards, la présentation ainsi faite du mérite *ex congruo* porte paradoxalement déjà en elle la nécessité d'une grâce divine, notre nature peccable nous empêchant de réaliser notre salut par nos seules oeuvres. On reconnaît là un problème théologique bien connu par les très vives polémiques qu'il a engendrées. Voir le rapport Augustin-Pélage. Voir les rapports de Luther et de l'Eglise semi-pélagienne. (NdT)

⁶ "his own righteousness". Le "sa qualité d'avoir un droit" de R. Anthony n'est pas correct. (NdT)

⁷ "free grace": c'est-à-dire essentiellement libre de toute considération du mérite humain. (NdT)

⁸ On remarquera comment Hobbes revient assez sèchement au propos, indiquant par là que les subtilités théologiques ne sauraient nous permettre de fonder une théorie du contrat. (NdT)

⁹ R. Anthony, F. Tricaud et G. Mairet évitent cette traduction tout à fait habituelle de "reasonable suspicion". Le mot "moindre" a été ajouté par moi. Hobbes dit : "upon any reasonable suspicion". On eût pu traduire le passage ainsi : "tout soupçon bien fondé rend cette convention nulle" ("upon any reasonable suspicion, it is void."). (NdT)

¹⁰ J'ai inversé pour une raison d'euphonie. Hobbes écrit "with right and force". (NdT)

pas possible de supposer¹ dans l'état de simple nature, où tous les hommes sont égaux, et juges du bien-fondé² de leurs propres craintes. C'est pourquoi celui qui s'exécute le premier ne fait que se livrer³ à son ennemi, contrairement au droit, qu'il ne peut jamais abandonner, de défendre sa vie et ses moyens de vivre.

Mais dans un état civil⁴, où existe un pouvoir institué pour contraindre ceux qui, autrement, violeraient leur parole, cette crainte n'est plus raisonnable; et pour cette raison⁵, celui qui, selon la convention, doit s'exécuter le premier, est obligé de le faire.

La cause de crainte, qui rend une telle convention invalide, doit toujours être quelque chose qui se produit après que la convention a été faite, comme quelque nouveau fait ou quelque autre signe de la volonté de ne pas s'exécuter⁶. Autrement, la convention demeure valide, car on ne doit pas admettre que ce qui n'a pas pu empêcher un homme de promettre puisse l'empêcher de s'exécuter.

Celui qui transmet un droit transmet⁷ les moyens d'en jouir, dans la mesure où c'est en son pouvoir. Par exemple, celui qui vend un terrain est censé transmettre l'herbe et tout ce qui y pousse; De même, celui qui vend un moulin ne peut pas détourner le cours d'eau qui le fait fonctionner. Et ceux qui donnent un homme le droit de gouverner comme souverain sont censés lui donner le droit de lever des impôts pour entretenir des troupes et nommer des magistrats pour l'administration de la justice.

Faire des conventions avec des bêtes brutes est impossible parce que, ne comprenant notre langage, elles ne comprennent et n'acceptent aucun transfert de droit, ni ne peuvent transférer un droit à un autre; et⁸ sans acceptation mutuelle, il n'y a pas de convention.

Faire une convention avec Dieu est impossible, sinon par l'intermédiaire de ceux à qui Dieu parle, soit par révélation surnaturelle, soit par ses lieutenants qui gouvernent sous lui et en son nom, car autrement, nous ne savons pas si nos conventions sont acceptées ou non. Et c'est pourquoi ceux qui jurent quelque chose de contraire à une loi de nature, jurent en vain, car c'est une chose injuste de s'acquitter de ce qu'on a pu ainsi jurer⁹. Et si c'est une chose ordonnée par la loi de nature, ce n'est pas le fait d'avoir juré, mais la loi, qui les lie¹⁰.

La matière, l'objet d'une convention est toujours quelque chose qui est soumis¹¹ à la délibération, car s'engager par une convention est un acte de la

¹ La meilleure traduction est certainement celle de F. Tricaud (supposer avec vraisemblance) car l'utilisation du verbe "to suppose" exprime assez souvent l'idée de probabilité ou de vraisemblance. Par exemple, "I suppose he will come" : il est probable qu'il vienne, il est vraisemblable qu'il vienne. (NdT)

² Le "légitimité" de G. Mairet est peu heureux. (NdT)

³ De nouveau, G. Mairet ajoute un inutile "lui-même". (NdT)

⁴ "in a civil estate". (NdT)

⁵ "for that cause". (NdT)

⁶ "some new fact or other sign of the will not to perform". (NdT)

⁷ "aussi", est-on tenté de dire, ce que fait F. Tricaud. (NdT)

⁸ "Or", serait-on tenté de dire. Le texte de Hobbes dit simplement "and". (NdT)

⁹ "And therefore they that vow anything contrary to any law of nature, vow in vain, as being a thing unjust to pay such vow". (NdT)

¹⁰ "but the law that binds them". (NdT)

¹¹ R. Anthony a traduit "tombe sous le coup". F. Tricaud a repris cette traduction. Le "qui vient en délibération" de G. Mairet semble trop faible. (NdT)

volonté, c'est-à-dire un acte ¹, et le dernier acte d'une délibération; et il faut donc entendre que c'est toujours quelque chose à venir, et que celui qui s'engage par une convention juge possible de l'exécuter.

Et par conséquent, la promesse de ce que l'on sait être impossible n'est pas une convention. Mais si ce qui a d'abord été jugé possible s'avère après coup impossible, le convention est valide et elle lie, non à fournir la chose elle-même, mais à s'acquitter de sa valeur ²; ou, dans la même impossibilité, à s'efforcer sincèrement ³ de l'exécuter autant que c'est possible, car personne ne peut être tenu à davantage ⁴.

Les hommes sont libérés de leurs conventions de deux façons : soit en les exécutant, soit par la remise de l'obligation ⁵. Car l'exécution de la convention est la fin naturelle de l'obligation, et la remise est la restitution de la liberté, en tant qu'elle est une restitution ⁶ de ce droit en lequel l'obligation consistait.

Les conventions par lesquelles on s'est engagé par crainte ⁷, dans l'état de nature, sont obligatoires. Par exemple, si je m'engage par convention à payer une rançon à un ennemi, ou à exécuter un service, cela pour sauver ma vie, je suis lié par cette convention ⁸. Car c'est un contrat, par lequel l'un reçoit le bénéfice de la vie, et l'autre doit recevoir de l'argent, ou un service pour cela, et par conséquent, là où aucune autre loi (comme dans l'état de simple nature) n'en interdit l'exécution, la convention est valide. C'est pourquoi les prisonniers de guerre à qui l'on fait confiance pour le paiement d'une rançon sont obligés de la payer. Si un prince plus faible, par crainte, conclut une paix désavantageuse avec un prince plus fort, il est lié ⁹ et doit la respecter, à moins que (comme on l'a dit ci-dessus) n'apparaisse quelque nouvelle et juste raison de craindre qui lui fasse reprendre la guerre. Et même dans les Républiques, si je suis forcé de me racheter [moi-même] ¹⁰ à un brigand en lui promettant de l'argent ¹¹, je suis tenu de payer la somme, jusqu'à ce que la loi civile ¹² m'en décharge. Car quoique je puisse légitimement faire sans y être obligé, je peux légitimement m'engager par convention à le faire, sous le coup de la crainte; et je ne peux pas légitimement rompre une convention par laquelle je me suis légitimement engagé.

¹ Que ce soit bien entendu : la volonté elle-même est un acte. Hobbes l'a déjà clairement expliqué au chapitre 6 du livre I : "In *deliberation*, the last appetite, or aversion, immediately adhering to the action, or to the omission thereof, is that we call the WILL; the act, not the faculty, of *willing*. And beasts that have deliberation must necessarily also have *will*. The definition of the *will*, given commonly by the Schools, that it is a *rational appetite*, is not good. For if it were, then could there be no voluntary act against reason. For a *voluntary act* is that which proceedeth from the *will*, and no other. But if instead of a rational appetite, we shall say an appetite resulting from a precedent deliberation, then the definition is the same that I have given here. *Will*, therefore, is the last appetite in deliberating." (NdT)

² Le texte anglais est plus elliptique : "though not to the thing itself, yet to the value". (NdT)

³ "to the unfeigned endeavour". (NdT)

⁴ G. Mairet ose de façon heureuse : "car à l'impossible, nul n'est tenu". (NdT)

⁵ Au sens où l'on parle d'une remise de dette, ou de peine. L'autre partie (ou un pouvoir supérieur) vous libère de votre obligation. (NdT)

⁶ "a retransferring". Cette traduction est celle de R. Anthony. Il semblait bien difficile d'utiliser le mot "retransmission". (NdT)

⁷ On notera l'erreur typographique de l'édition Gallimard. "par peur" a été oublié. (NdT)

⁸ On sait ce qu'en pensera Rousseau. (NdT)

⁹ "he is bound". (NdT)

¹⁰ Le latin dit "racheter ma vie". (NdT)

¹¹ On sait comment Rousseau appliquera sa distinction du droit et de la force à cet exemple. (NdT)

¹² "the civil law". (NdT)

Une convention antérieure annule une convention ultérieure, car un homme qui a transmis son droit à quelqu'un aujourd'hui, ne l'a pas pour le transmettre demain à quelqu'un d'autre; et c'est pourquoi la dernière promesse ne transmet aucun droit, et est nulle ¹.

Une convention par laquelle je m'engage à ne pas me défendre contre la force par la force est toujours nulle. Car (comme je l'ai montré précédemment) personne ne peut transmettre son droit de se protéger de la mort, des blessures et de l'emprisonnement, ou s'en démettre, éviter cela étant la seule fin [visée] quand on se démet d'un droit; et c'est pourquoi la promesse ² de ne pas résister ne transmet aucun droit, dans aucune convention, et elle ne constitue pas une obligation. Car, quoiqu'un homme puisse s'engager ainsi par une convention : *si je ne fais pas ceci ou cela, tue-moi*; il ne peut pas s'engager par une convention ainsi : *si je ne fais pas ceci ou cela, je ne te résisterai pas quand tu viendras me tuer*; car l'homme, par nature ³, choisit le moindre mal, qui est le risque de mourir en résistant, plutôt que le plus grand mal, qui est de mourir tout de suite et de façon certaine sans résister. Et c'est admis comme une vérité par tous les hommes, puisqu'on conduit les criminels à l'exécution et en prison avec des hommes armés, quoique ces criminels aient accepté la loi par laquelle ils sont condamnés ⁴.

Une convention par laquelle on s'engage à s'accuser [soi-même], sans être assuré d'être pardonné, est de la même façon invalide. Car dans l'état de nature, où tout homme est juge, il n'y a pas de place pour l'accusation; et dans l'état civil, l'accusation est suivie d'une punition qui, comme il s'agit d'une force, n'oblige pas [l'accusé] à ne pas résister. La chose est vraie aussi pour la condamnation de ceux, père, femme, ou bienfaiteur, dont la condamnation ferait sombrer quelqu'un dans la détresse ⁵. Car le témoignage d'un tel accusateur, s'il n'est pas fait de plein gré, est présumé corrompu par nature ⁶, et ne peut donc être accepté; et là où le témoignage d'un homme ne doit pas être cru ⁷, cet homme n'est pas tenu de le donner. De même, les accusations faites sous la torture ne sont pas considérées comme des témoignages. Car la torture ne doit être utilisée que comme un moyen de conjecture, et comme une lumière dans l'interrogatoire ⁸ ultérieur et la recherche de la vérité; et ce qui, dans ce cas, est avoué tend à soulager celui qui est torturé, non à informer les tortionnaires, et c'est pourquoi on ne doit pas accorder à un tel aveu le crédit ⁹ d'un témoignage suffisant; car que celui qui est torturé se délivre par une accusation vraie ou fausse, il ne le fait que par le droit qu'il a de conserver sa propre vie.

La force des mots étant (comme je l'ai précédemment noté) trop faible pour contraindre ¹⁰ les hommes à exécuter leurs conventions, il n'y a, dans la nature de

¹ "is null". Le "nulle et non avenue" de F. Tricaud ne se justifierait que si Hobbes avait écrit "null and void". (NdT)

² "promise". (NdT)

³ "by nature". (NdT)

⁴ "notwithstanding that such criminals have consented to the law by which they are condemned". (NdT)

⁵ F. Tricaud revient ici à la ligne. (NdT)

⁶ "is presumed to be corrupted by nature". Il s'agit ici de la nature du témoignage. En l'absence d'une spontanéité de l'accusateur, vu les relations qui unissent accusateur et accusé(s), on doit penser que le témoignage est le fruit d'une malhonnêteté, d'une subornation, etc.. (NdT)

⁷ "and where a man's testimony is not to be credited". (NdT)

⁸ "examination". Terme ici juridique, qui signifie ou l'audition de témoins ou l'interrogatoire de l'accusé. (NdT)

⁹ Bizarrement, R. Anthony rapporte ce crédit à la torture. (NdT)

¹⁰ "to hold". (NdT)

l'homme, que deux remèdes ¹ imaginables pour leur donner de la force. Ce sont, soit une crainte de la conséquence du manquement à sa parole ², soit la fierté, la l'orgueil de ne pas paraître avoir besoin de ce manquement. Cette deuxième [passion] est une grandeur d'âme ³ qu'on trouve trop rarement pour qu'on puisse la présumer [chez les hommes], surtout [chez ceux] qui poursuivent la richesse, l'autorité, ou le plaisir sensuel, qui forment la plus grande partie du genre humain. La passion sur laquelle on doit compter est la crainte, qui a deux objets très généraux : l'un, qui est le pouvoir des esprits invisibles, l'autre, qui est le pouvoir de ces hommes qu'on offensera par le manquement à sa parole. De ces deux objets, bien que le premier soit un pouvoir plus grand, pourtant la crainte du dernier est couramment la crainte la plus forte. La crainte du premier est en chaque homme sa religion propre, qui réside ⁴ dans la nature de l'homme avant la société civile, ce qui n'est pas le cas pour la seconde, du moins pas assez pour contraindre les hommes à tenir leurs promesses ⁵, parce que, dans l'état de simple nature, on ne discerne pas l'inégalité de pouvoir, sinon à l'issue du combat. Si bien que, avant le temps de la société civile, ou quand la guerre l'interrompt, il n'y a rien qui puisse donner de la force à une convention de paix sur laquelle on s'est accordé, contre les tentations de la cupidité, de l'ambition, de la concupiscence, ou d'un autre ardent désir, sinon la crainte de cette puissance invisible à laquelle tous rendent un culte sous le nom de Dieu, et que tous craignent comme celui qui peut se venger de leur perfidie ⁶. Par conséquent, tout ce qu'on peut faire entre deux hommes qui ne sont pas assujettis à un pouvoir civil est de les faire jurer l'un à l'autre par le Dieu qu'ils craignent ⁷, lequel acte de jurer ou SERMENT ⁸ est *une formule du discours, ajoutée à la promesse, par laquelle celui qui promet déclare que s'il ne s'exécute pas, il renonce à la miséricorde de son Dieu ⁹ ou en appelle à sa vengeance sur lui-même*. Telle était la formule païenne : *que Jupiter me tue comme je tue cette bête* ¹⁰. De la même façon, notre formule [déclare] : *je ferai comme ceci et comme cela, et que Dieu me vienne en aide*. Et cela accompagné des rites et des cérémonies dont chacun se sert dans sa propre religion, pour que la crainte de manquer à sa parole ¹¹ puisse être plus grande.

On voit par là qu'un serment fait selon toute autre forme, ou rite, que celui de la personne qui jure, est vain et n'est pas un serment, et qu'on ne jure pas sur quelque chose que celui qui jure ne croit pas être Dieu. Car, quoique les hommes aient parfois eu coutume de jurer par leurs rois, par crainte ou par flatterie, cependant ils [ne] voulaient [que] faire entendre de cette façon qu'ils leur attribuaient un honneur divin. Et on voit que jurer par Dieu sans nécessité n'est

¹ Ou secours, aides, auxiliaires : "helps". (NdT)

² "the consequence of breaking their word". (NdT)

³ "generosity". On peut traduire par générosité (ce que font R. Anthony et G. Mairet) mais le lecteur doit avoir à l'esprit le sens que le mot pouvait avoir au XVIIème, et qu'il avait déjà en latin et en grec. En latin, il s'agit (voir "genero") d'une bonne naissance, d'une noblesse, et par extension de la magnanimité, de la grandeur d'âme, de la générosité. On trouve déjà le même sens chez les Grecs (voir "gennadas", "gennios", "gennaiotes"). Au XVIIème, le mot renvoie au courage de l'âme, à la grandeur spirituelle, à la constance de la volonté, sans que l'idée de noblesse ait disparu (voir par ex. Descartes). (NdT)

⁴ "which hath place". (NdT)

⁵ "to keep men to their promises". (NdT)

⁶ Je pense que G. Mairet a tort d'éviter ici la traduction littérale. Hobbes utilise le mot "revenger" : vengeur. On notera que F. Tricaud pratique ici un retour à la ligne. (NdT)

⁷ "to put one another to swear by the God he feareth". (NdT)

⁸ "which swearing, or oath". (NdT)

⁹ "he renounceth the mercy of his God". (NdT)

¹⁰ Le "sinon" de F. Tricaud, qui se justifie pour la clarté du propos, ne correspond à rien dans le texte hobbesien. (NdT)

¹¹ "the fear of breaking faith". (NdT)

que profaner son nom, et que jurer par d'autres choses, comme les hommes le font en parlant couramment, ce n'est pas jurer, mais [suivre] une habitude impie ¹, fruit d'une trop grande véhémence de la parole.

On voit aussi que le serment n'ajoute rien à l'obligation. Car une convention, si elle est légitime ², vous lie aux yeux de Dieu, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas serment. Si elle est illégitime, elle ne vous lie pas du tout, même si elle est confirmée par un serment.

¹ " an impious custom". (NdT)

² "lawful". (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre XV

Des autres lois de nature

[Retour à la table des matières](#)

De cette loi de nature par laquelle nous sommes obligés de transmettre à autrui des droits qui, s'ils sont conservés, empêchent ¹ la paix du genre humain, il s'ensuit une troisième, qui est celle-ci : *que les hommes exécutent les conventions qu'ils ont faites*; sans quoi, les conventions sont [faites] en vain et ne sont que des paroles vides; et le droit de tous les hommes sur toutes choses demeurant, nous sommes toujours dans l'état de guerre.

Et c'est en cette loi de nature que consiste la source et l'origine de la JUSTICE. Car là où aucune convention n'a précédé, aucun droit n'a été transmis, et tout homme a droit sur toute chose et, par conséquent, aucune action ne peut être injuste. Mais quand une convention est faite, alors la rompre est *injuste*, et la définition de l'INJUSTICE n'est rien d'autre que *la non-exécution de convention* ². Et tout ce qui n'est pas injuste est *juste*.

Mais parce que les conventions fondées sur la confiance mutuelle, où il y a une crainte que l'une des parties ne s'exécute pas (comme il a été dit au chapitre précédent), sont invalides, quoique l'origine de la justice soit l'établissement de conventions, cependant en fait, il ne peut pas y avoir d'injustice tant que la cause d'une telle crainte ne disparaît pas, ce qui ne peut être réalisé alors que les hommes sont dans l'état naturel de guerre. C'est pourquoi, avant que les dénominations de juste et d'injuste puissent avoir place, il faut qu'il y ait quelque pouvoir coercitif pour contraindre également les hommes à exécuter leurs

¹ "hinder the peace". Le verbe "to hinder" peut signifier gêner, embarrasser. F. Tricaud, conscient de cela, a préféré traduire "nuisent à la paix". Pourtant, il est très clair que l'absence de transmission du droit bloque tout processus du paix. Il ne peut s'agir d'une gêne ou d'une entrave provisoire. (NdT)

² "the not performance of covenant". (NdT)

conventions, par la terreur de quelque châtement plus grand que le bénéfice qu'ils comptent tirer de la violation de la convention, et pour rendre sûre ¹ cette propriété que les hommes acquièrent par contrat mutuel, en compensation du droit universel qu'ils abandonnent. Un tel pouvoir, il n'en existe aucun avant l'érection ² d'une République. Et c'est ce qui ressort aussi de la définition ordinaire de la justice dans les Écoles, car il y est dit que *la justice est une volonté constante de donner à chaque homme ce qui est sien* ³. Et donc, où il n'y a rien à soi, c'est-à-dire, nulle propriété, il n'y a aucune injustice, et là où aucun pouvoir coercitif n'a été érigé, c'est-à-dire là où il n'y a pas de République, il n'y a pas de propriété, tous les hommes ayant droit sur toutes choses. C'est pourquoi là où il n'y a pas de République, rien n'est injuste. Si bien que la nature ⁴ de la justice consiste à observer les conventions valides, mais la validité des conventions ⁵ ne commence qu'avec la constitution d'un pouvoir civil suffisant pour contraindre les hommes à les observer; et c'est alors aussi que commence la propriété.

L'insensé a dit dans son cœur : il n'existe aucune chose telle que la justice ⁶, et quelquefois, il l'a dit aussi en paroles, alléguant sérieusement que, la conservation et la satisfaction de chaque homme étant confiées à ses propres soins, il n'y avait aucune raison pour qu'il ne pût faire ce qu'il croyait y contribuer ⁷ : et c'est pourquoi faire ou ne pas faire des conventions, les respecter ou ne pas les respecter, n'était pas contraire à la raison quand cela contribuait à son propre bénéfice ⁸. Il ne nie pas par là qu'il y ait des conventions, et qu'elles soient tantôt rompues, tantôt respectées et qu'une telle rupture [de contrat] puisse être appelée injustice, et l'observation [des conventions] justice; mais il pose ⁹ la question de savoir si l'injustice, la crainte de Dieu ôtée (car le même insensé a dit dans son cœur qu'il n'y avait pas de Dieu), ne se trouve pas parfois en accord avec cette raison qui dicte à tout homme son propre bien, en particulier quand elle contribue à un avantage tel qu'il nous met en état de ne pas tenir compte ¹⁰, non seulement de la désapprobation et des insultes, mais aussi du pouvoir des autres hommes. Le royaume de Dieu se gagne par la violence, mais qu'en serait-il s'il pouvait être gagné par la violence injuste? Serait-il contraire à la raison de l'obtenir ainsi, quand il serait impossible d'en recevoir du mal ? ¹¹ Et si ce n'est pas contraire à la raison, ce n'est pas contraire à la justice, ou sinon, la justice ne peut pas être

¹ "to make good". L'expression est polysémique. Nous tairons le "pour rendre bonne" de G. Mairet. R. Anthony choisit "confirmer" et F. Tricaud traduit par "garantir". L'expression (dans le contexte présent) peut soit signifier qu'on dédommage (compense), soit signifier qu'on légitime, qu'on transforme une simple possession de fait en une propriété de droit défendue par le Souverain, qu'on assure, qu'on institutionnalise cette propriété. (NdT)

² Il me semblerait maladroit de faire disparaître ce terme (pour l'anglais "erection"- voir plus loin aussi le verbe "to erect"), ce que font pourtant R. Anthony et G. Mairet. (NdT)

³ "his own" : ce qui lui est propre, ce qui lui appartient en propre, ce qui est sien. (NdT)

⁴ Le latin dit "l'essence". (NdT)

⁵ On notera que G. Mairet choisit ici le mot "contrat". (NdT)

⁶ "there is no such thing as justice". (NdT)

⁷ F. Tricaud utilise le verbe "interdire" pour rendre "might not" ("there could be no reason why every man might not do what he thought conduced thereunto"). A noter : "to conduce" : contribuer, favoriser. On notera que R. Anthony, F. Tricaud et G. Mairet négligent le temps passé du texte anglais. (NdT)

⁸ On notera deux passages dicutables dans la traduction de G. Mairet : 1) "qu'elles soient respectées ou non" n'est pas fidèle mais acceptable ("and therefore also to make, or not make; keep, or not keep, covenants"). 2) Beaucoup plus discutable est la traduction de "was not against reason when it conduced to one's benefit" par "ce ne serait pas contraire à la raison qu'on y trouve son avantage" (souligné par nous). (NdT)

⁹ L'absence de pronom réfléchi ne semble pas permettre l'utilisation d'un verbe pronominal (voir R. Anthony : "il se demande" et G. Mairet : "il se pose la question"). (NdT)

¹⁰ Je reprends la traduction de R. Anthony, que F. Tricaud a aussi choisie. (NdT)

¹¹ "hurt". (NdT)

considérée comme bonne ¹. A partir d'un tel raisonnement, la méchanceté couronnée de succès a obtenu le nom de vertu, et certains, qui, en toutes autres choses, ont interdit ² la violation de la parole ³, l'ont cependant autorisée quand c'était pour gagner un royaume. Et les païens, qui croyaient que *Saturne* avait été déposé par son fils *Jupiter*, croyaient pourtant que le même *Jupiter* était le vengeur de l'injustice, un peu comme dans ce passage portant sur le droit dans les commentaires de *Coke* sur *Littleton*, où il dit que, si l'héritier en titre ⁴ de la couronne est convaincu de trahison, la couronne doit cependant lui être transmise, et *eo instante* ⁵ l'acte de loi [qui accusait l'héritier] doit être [considéré comme] nul. On pourra être porté à inférer de ces exemples que quand l'héritier présomptif d'un royaume tuera celui qui le possède, même son père, vous pouvez appeler cela une injustice, ou par quelque autre dénomination de votre choix, et cependant, cet acte ne peut jamais être contraire à la raison, vu que toutes les actions volontaires des hommes tendent à leur propre avantage, et que sont les plus raisonnables celles qui contribuent le plus aux fins qu'ils visent. Toujours est-il que ce raisonnement spécieux est faux.

En effet, la question n'est pas celle des promesses mutuelles, où il n'y a aucune assurance, d'un côté et de l'autre, que la promesse sera tenue, comme quand aucun pouvoir civil n'a été érigé ⁶ au-dessus des parties qui promettent, car de telles promesses ne sont pas des conventions; mais si l'une ou l'autre des parties s'est déjà exécutée, ou là où il existe un pouvoir pour la faire s'exécuter, la question est de savoir s'il est contraire ou non à la raison, c'est-à-dire contraire à l'avantage de l'autre, de s'exécuter. Je dis que ce n'est pas contraire à la raison. Pour rendre cela évident ⁷, nous devons considérer ceci : premièrement, quand un homme fait une chose qui, quelles que soient les choses qu'il puisse prévoir ou sur lesquelles il puisse compter, tend à sa propre destruction, même si un événement fortuit ⁸, auquel il ne pouvait s'attendre, tourne à son avantage en se produisant, pourtant une telle issue ne rend pas la chose raisonnable ou sage. Deuxièmement, dans un état de guerre où, parce que fait défaut un pouvoir commun pour maintenir tous les hommes dans la peur, tout homme est l'ennemi de tout homme, personne ne peut espérer, par sa propre force, ou par ses qualités d'esprit ⁹, se protéger de la destruction sans l'aide de confédérés ¹⁰, et chacun attend que la confédération le défende de la même façon qu'elle défend tout autre; et c'est pourquoi celui qui déclare qu'il croit raisonnable de tromper ceux qui l'aident ne peut raisonnablement attendre d'autres moyens pour se mettre en sécurité que ceux qu'il peut tirer de son propre pouvoir singulier ¹¹. C'est pourquoi celui qui rompt sa convention et qui, par conséquent, déclare qu'il pense qu'il peut en raison le faire ainsi, ne peut pas être admis dans une société qui unit les hommes pour la paix et la défense, sinon par l'erreur de ceux qui l'admettent; et quand il est admis, ils ne peuvent le garder en cette société sans voir le danger de leur erreur. On ne peut raisonnablement compter sur de telles erreurs comme moyens [d'assurer] sa sécurité. Et donc, s'il est laissé, ou jeté hors de la société, il périt; et s'il vit en

¹ "or else justice is not to be approved for good". "to approve" peut avoir le sens de ratifier, homologuer. (NdT)

² "have disallowed". (NdT)

³ "have disallowed the violation of faith". (NdT)

⁴ "the right heir" : l'héritier légitime, selon le droit. (NdT)

⁵ A l'instant. (NdT)

⁶ On notera que G. Mairé évite de nouveau ce verbe. (NdT)

⁷ "For the manifestation whereof ". (NdT)

⁸ "accident". (NdT)

⁹ "wit". (NdT)

¹⁰ "without the help of confederates". (NdT)

¹¹ "from his own single power". (NdT)

société, c'est par l'erreur des autres hommes, qu'il ne peut pas prévoir, sur laquelle il ne pouvait pas compter, et par conséquent ce n'est pas là une façon raisonnable de préserver sa vie ¹. Ainsi, tous les hommes qui ne contribuent pas à sa destruction le supportent ² uniquement par ignorance de ce qui est bon pour eux-mêmes

Pour à ce qui est de gagner assurément et pour toujours la félicité céleste par n'importe quel moyen, voilà qui est frivole. Il n'y a qu'un moyen imaginable, et c'est de ne pas rompre mais de respecter les conventions.

Et pour ce qui est d'acquérir la souveraineté par rébellion, même si le résultat est obtenu, cependant, parce qu'on ne pouvait raisonnablement s'y attendre, mais s'attendre plutôt au contraire, et parce que, l'acquérant ainsi, on apprend aux autres à l'acquérir de la même manière, il est évident que cette tentative est contraire à la raison. La justice, donc, c'est-à-dire le respect des conventions, est une règle de raison ³ par laquelle il nous est interdit de faire quelque chose qui détruit notre vie, et par conséquent, c'est une loi de nature.

Certains vont plus loin, et pensent que la loi de nature ⁴ n'est pas de ces règles qui conduisent à la préservation de la vie humaine sur terre, mais de celles qui mènent à une félicité éternelle après la mort, félicité à laquelle peut conduire la rupture des conventions qui, par conséquent, est juste et raisonnable. Ainsi sont ceux qui pensent que c'est une oeuvre méritoire de tuer ou déposer le pouvoir souverain qui a été constitué au-dessus d'eux par leur propre consentement, ou de se rebeller contre lui ⁵. Mais parce qu'il n'existe aucune connaissance naturelle de la condition de l'homme après la mort, encore moins de la récompense qui sera alors donnée pour avoir violé sa parole ⁶, mais seulement une croyance fondée sur d'autres hommes qui disent qu'ils en ont une connaissance surnaturelle, ou qu'ils connaissent ceux qui connaissent ceux qui en connaissent ⁷ d'autres qui en ont une connaissance surnaturelle, la violation de sa parole ⁸ ne peut pas être appelée un précepte de raison ou de nature.

D'autres, qui admettent comme une loi de nature le respect de la parole ⁹, font cependant exception de certaines personnes, comme les hérétiques ou ceux qui ont coutume de ne pas exécuter les conventions qu'ils ont passées avec d'autres; et cela est aussi contraire à la raison. Car si quelque défaut d'un homme était suffisant pour se libérer d'un pacte qui a été conclu, le même défaut aurait dû, en raison, être suffisant pour empêcher qu'il soit conclu.

Les dénominations ¹⁰ de juste et d'injuste, quand elles sont attribuées aux hommes, signifient une chose, et quand elles sont attribuées aux actions, une autre chose. Quand elles sont attribuées aux hommes, elles signifient la conformité ou la non conformité des mœurs à la raison. Mais quand elles sont attribuées à l'action,

¹ Traduction libre de "and consequently against the reason of his preservation". (NdT)

² "forbear". R. Anthony et F. Tricaud : "l'épargnent". G. Mairet : "le tolèrent". (NdT)

³ "a rule of reason". (NdT)

⁴ "the law of nature". F. Tricaud utilise un pluriel sans justification. (NdT)

⁵ On notera l'incorrection grammaticale de la traduction de G. Mairet. (NdT)

⁶ "the reward that is then to be given to breach of faith". (NdT)

⁷ Le verbe utilisé par Hobbes dans cette phrase est "to know". Je pense qu'il est maladroit de faire alterner "savoir" et "connaître". Seul F. Tricaud, une fois n'étant pas coutume, commet cette maladresse. (NdT)

⁸ "breach of faith". (NdT)

⁹ "the keeping of faith". (NdT)

¹⁰ Pour le choix de cette traduction pour "names", voir les notes du chapitre 4 de la 1ère partie. (NdT)

elles signifient la conformité ou la conformité à la raison, non des mœurs, ou de la manière de vivre ¹, mais des actions particulières. Un homme juste, par conséquent, est celui qui veille le plus possible à ce que ses actions soient justes, et un homme injuste est celui qui néglige cela. Dans notre langue, on désigne de tels hommes plus souvent par les dénominations *righteous* ² et *unrighteous* que par celles de *just* et *injust* ³, bien que le sens soit le même. C'est pourquoi un homme juste (*righteous*) ne perd pas ce titre par une ou quelques actions injustes (*unjust*) qui procèdent d'une passion soudaine, ou d'une erreur sur les choses ou les personnes, pas plus qu'un homme injuste (*unrighteous*) ne perd son caractère par des actions qu'il fait, ou dont il s'abstient, par crainte; parce que sa volonté n'est pas réglée ⁴ par la justice, mais par l'avantage manifeste de ce qu'il doit faire. Ce qui donne aux actions humaines la saveur ⁵ de la justice est une certaine noblesse, un courage chevaleresque ⁶, qu'on trouve rarement, par lequel un homme dédaigne de devoir ⁷ la satisfaction de son existence au dol ⁸ et au non respect des promesses. Cette justice des mœurs est ce que nous entendons quand nous nommons la justice une vertu et l'injustice un vice.

Mais la justice des actions ne fait pas qu'on nomme les hommes justes, mais *innocents*; et l'injustice des actions (qui se nomme aussi tort ⁹) ne leur donne que la dénomination *coupables*.

De plus, l'injustice des mœurs est la tendance ou disposition ¹⁰ à faire tort, et elle est injustice avant de procéder à l'acte, et sans supposer quelque personne individuelle subissant un tort. Mais l'injustice d'une action (c'est-à-dire le tort) suppose qu'une personne individuelle subisse un tort, à savoir celle avec qui la convention a été faite : et c'est pourquoi, souvent, le tort est subi par un homme alors que le dommage rejaillit sur un autre. Par exemple, quand le maître ordonne à son serviteur de donner de l'argent à un tiers ¹¹, si cela n'est pas fait, le tort est fait au maître, auquel il avait convenu d'obéir, mais le dommage rejaillit sur le tiers, envers qui il n'avait aucune obligation, et à qui, par conséquent, il ne pouvait faire tort. De même, dans les Républiques, des particuliers peuvent se remettre les uns aux autres leurs dettes, mais pas les vols et autres violences par lesquels ils subissent un dommage ; parce que la détention de [l'argent de] la dette est un tort qui leur est fait, mais les vols et la violence sont des torts faits à la personne de la République.

Tout ce qui peut être fait à un homme conformément à sa propre volonté, signifiée à l'agent, n'est pas un tort qui lui est fait. Car si celui qui agit n'a pas transmis son droit originaire de faire ce qui lui plaît par quelque convention antérieure, il n'y a pas de rupture de convention, et par conséquent, aucun tort ne lui est fait. Si cette transmission a été faite par convention antérieure, alors, le fait que la volonté que l'acte soit fait ait été signifiée [par celui qui subit l'action] libère

¹ "not of manners, or manner of life". (NdT)

² Juste, droit, vertueux. Le contraire : injuste, inique. (NdT)

³ Juste et injuste. (NdT)

⁴ "framed". (NdT)

⁵ "relish". Le mot "caractéristique", chez F. Tricaud, a été ajouté (avec assez de bonheur) et ne correspond à rien dans le texte anglais. (NdT)

⁶ "gallantness of courage". F. Tricaud, qui traduit par "générosité du tempérament" est plus fidèle au texte latin qu'au texte anglais.

⁷ "to be beholding for ...to..." : "être redevable de ... à ..." Ce sens a échappé, semble-t-il, aux traducteurs. On eût pu employer aussi le verbe "tenir". (NdT)

⁸ "fraud" : fraude, tromperie. Vu le contexte juridique, le mot "dol" semble indiqué. (NdT)

⁹ "injury" : préjudice, tort, dommage. (NdT)

¹⁰ "the disposition or aptitude". (NdT)

¹¹ G. Mairet choisit bizarrement "un étranger". (NdT)

celui qui agit de cette convention, et de nouveau, aucun tort n'est fait à celui qui subit l'action ¹

La justice des actions est divisée par les auteurs en *commutative* et *distributive*. Ils disent que la première consiste en une proportion arithmétique, et que la seconde en une proportion géométrique. La justice commutative se trouve dans l'égalité de valeur des choses pour lesquelles on contracte ², et la justice distributive dans la distribution d'avantages égaux à des hommes de mérite égal; comme si c'était une injustice de vendre plus cher qu'on n'achète, ou de donner à un homme plus qu'il ne mérite. La valeur de toutes les choses pour lesquelles on contracte est mesurée par l'appétit des contractants, et la juste valeur est donc celle qu'ils veulent bien leur donner. Et le mérite (en dehors de celui des conventions, où la partie qui s'exécute mérite que l'autre partie s'exécute, et qui relève de la justice commutative, non de la justice distributive) ne donne aucun droit à un dû ³, mais est simplement récompensé par une grâce. Et c'est pourquoi cette distinction, dans le sens où on a l'habitude de l'exposer, n'est pas correcte. A proprement parler, la justice commutative est la justice d'un contractant, c'est-à-dire l'exécution d'une convention dans l'achat et la vente, la prise et le don en location, le prêt et l'emprunt, l'échange, le troc, et les autres actes contractuels.

Et la justice distributive est la justice d'un arbitre, c'est-à-dire l'acte de définir ce qui est juste. La charge d'arbitre lui ayant été confiée par certains ⁴, s'il remplit la charge confiée, on dit qu'il distribue à chaque homme ce qui est sien ⁵. Et c'est en vérité une juste distribution, qui peut être appelée, quoiqu'improprement, justice distributive, mais plus proprement équité, qui est aussi une loi de nature, comme nous le montrerons quand il sera nécessaire.

De même que la justice dépend d'une convention antérieure, la GRATITUDE dépend d'une grâce antérieure, autrement dit d'un don gratuit ⁶, et c'est une quatrième loi de nature, qui peut être conçue sous cette forme : *que celui qui reçoit un avantage d'un autre par pure grâce s'efforce que celui qui fait le don n'ait pas de cause raisonnable de se repentir de sa bonne volonté* ⁷. Car personne ne fait un don, sinon avec l'intention d'un bien pour soi-même, parce que le don est volontaire, et l'objet de tous les actes volontaires de tout homme est son propre bien. Si des hommes voient qu'ils seront frustrés de ce bien, il n'y aura aucun commencement ⁸ de bienveillance ou de confiance, ni par conséquent d'aide

¹ Le paragraphe peut sembler confus, et le texte anglais l'est aussi, par la répétition des pronoms personnels. L'idée est pourtant très simple : dans tous les cas de figure, un acte qu'on autorise explicitement ne peut nous faire subir un tort. 1) Si aucun contrat n'a été fait, cette autorisation fait qu'on ne subit aucun tort (la question du respect de la convention ne se posant pas). 2) Mais si l'autre m'a remis son droit d'agir (par convention), le cas est le même : si j'autorise l'acte, je ne subis aucun tort, l'autorisation délivrant l'autre de la convention. (NdT)

² Le "des choses contractées" de G. Mairet semble maladroit. (NdT)

³ Littéralement : "le mérite n'est pas dû par justice". (NdT)

⁴ Le passage est délicat ("being trusted by them that make him arbitrator, if he perform his trust, he is said to distribute to every man his own"). En effet, le verbe ("being trusted") et le substantif ("his trust") utilisés renvoient d'une part à l'idée de confiance, d'autre part à l'idée d'une charge, d'une fonction. G. Mairet se contente, dans les deux cas, du mot charge, mais le lecteur n'y trouve pas son compte. Le choix de F. Tricaud est correct : "commis par la confiance, commission". R. Anthony ne s'attache qu'à l'idée de confiance. (NdT)

⁵ "his own". (NdT)

⁶ "free gift". (NdT)

⁷ "good will". F. Tricaud traduit par "bienveillance" (qui se dit plutôt "benevolence". Néanmoins, Hobbes a associé bienveillance et bonne volonté dans la même définition au chapitre 6 de la 1ère partie, ce qui peut justifier le choix de F. Tricaud.). (NdT)

⁸ "beginning". F. Tricaud ne traduit pas directement ce mot, en quoi il a tort car ce terme est très adapté à la conception mécaniste hobbesienne de la pensée. F. Tricaud traduit : "la

mutuelle, ni de réconciliation de l'un avec l'autre. Et ils doivent donc demeurer dans l'état de *guerre*, ce qui est contraire à la première et fondamentale loi de nature qui ordonne aux hommes de *rechercher la paix*. L'infraction à cette loi est nommée ingratitude, et elle a la même relation avec la grâce que l'injustice avec l'obligation par convention.

Une cinquième loi de nature est la COMPLAISANCE ¹; autrement dit que chaque homme s'efforce de s'accommoder à autrui. Pour comprendre cela, nous devons considérer qu'en ce qui concerne le penchant ² à la société, il y a chez les hommes une diversité de nature qui provient de la diversité des affections, qui n'est pas différente de celle que nous voyons entre les pierres réunies pour construire un édifice. Car, tout comme une pierre qui, par l'aspérité et l'irrégularité de sa forme prend plus de place aux autres qu'elle n'en remplit elle-même, et qui, à cause de sa dureté, ne peut pas être aisément aplanie et empêche par là la construction, est rejetée par les constructeurs comme inutilisable et gênante ³, un homme qui, par aspérité de nature ⁴, tâchera de conserver ces choses qui lui sont superflues mais qui sont nécessaires aux autres, et qui, à cause de l'entêtement de ses passions, ne peut être corrigé, sera laissé hors de la société, ou rejeté comme une gêne pour la société ⁵. Car, vu que tout homme, non seulement par droit de nature, mais aussi par nécessité de nature, est supposé s'efforcer autant que possible d'obtenir ce qui est nécessaire pour sa conservation, celui qui s'y opposera

bienveillance et la confiance n'apparaîtront pas". G. Mairet ignore totalement le mot et n'offre aucune traduction. Le traducteur qui aurait voulu choisir une formule plus élégante aurait pu opter pour: "on ne verra pas la moindre amorce ...". (NdT)

¹ G. Mairet traduit "complaisance" par "bienveillance". Or, au chapitre 6 de la 1ère partie, Hobbes s'exprime en ces termes : "Le *désir* du bien pour autrui [est] la BIENVEILLANCE, la BONNE VOLONTÉ, la CHARITÉ. Si cette passion vise l'homme en général, on parle de BON NATUREL." Nous avons précédemment vu Hobbes parler de bienveillance pour un don gratuit. Dans le passage actuel, il ne s'agit pas à proprement parler de bienveillance, mais de capacité à s'adapter à la vie sociale, pour des mobiles bien évidemment égoïstes. La complaisance dont parle ici notre auteur renvoie à la psychologie des hommes qui ont mené un juste calcul rationnel, et dont les passions peuvent s'adapter aux moyens que nécessite la fin (essentiellement éviter la mort). Ceux qui n'ont pas bien mené ce calcul rationnel ou dont les passions ne sont pas compatibles avec la vie sociale ne peuvent pas s'accommoder aux autres, ils ne peuvent pas faire preuve de bienveillance. En admettant même avec indulgence que certains hommes, qui contractent, soient portés à la bienveillance, ce trait psychologique particulier ne saurait permettre d'élaborer une loi de nature dont la portée doit être générale. Seule la complaisance (capacité de s'accommoder aux autres), en tant qu'elle est une condition nécessaire de la vie sociale peut constituer une loi de nature. On pourra penser que G. Mairet a évité le mot "complaisance" en raison du sens que ce mot a aujourd'hui : disposition à s'accommoder à quelqu'un pour lui plaire. On notera néanmoins que si l'idée de bienveillance n'est, pour cette loi de nature, ni présente dans le *De Cive*, ni présente dans le *Léviathan*, elle apparaît dans les *Elements of Law* (I,XVI,8) : "that passion by which we strive mutually to accommodate each other, must be the cause of peace. And this passion is that charity defined chap. IX, sect. 17. 9." (cette passion par laquelle nous tâchons mutuellement de nous accommoder l'un à l'autre doit être la cause de la paix. Et cette passion est cette charité définie au chapitre IX, sect.17.9." - Trad. P.Folliot). Dans le chapitre de renvoi, Hobbes écrit : "There is yet another passion sometimes called love, but more properly good will or CHARITY. There can be no greater argument to a man of his own power, than to find himself able, not only to accomplish his own desires, but also to assist other men in theirs: and this is that conception wherein consisteth charity." (Il y a encore une autre passion, quelquefois nommée amour, mais plus proprement bonne volonté (bienveillance) ou charité. Il ne peut y avoir de plus forte preuve, pour un homme, de son propre pouvoir, de se trouver capable, non seulement de satisfaire ses propres désirs, mais aussi d'aider les autres à satisfaire les leurs. Et c'est en cette conception que consiste la charité - Trad. P.Folliot) (NdT)

² "aptness" : aptitude, tendance, penchant, propension. (NdT)

³ G. Mairet, qui traduit par "impropre à la construction" aurait dû songer au sens de l'image hobbesienne. (NdT)

⁴ "by asperity of nature". Précédemment, pour la pierre, Hobbes avait écrit : "by the asperity". (NdT)

⁵ "as cumbersome thereunto". (NdT)

pour des choses superflues est coupable de la guerre qui doit en résulter, et il fait donc ce qui est contraire à la loi fondamentale de nature qui ordonne de *rechercher la paix*. Ceux qui observent cette loi peuvent être appelés SOCIABLES (les latins les nomment *commodi* ¹), le contraire étant *entêtés, insociables, rebelles, intraitables* ².

Une sixième loi de nature est celle-ci : *que, si on a des garanties pour l'avenir* ³, *on doit pardonner les offenses passées à ceux qui s'en repentent et qui désirent ce pardon*. PARDONNER, en effet, n'est rien d'autre qu'octroyer la paix. Cependant, si elle est octroyée à ceux qui persévèrent dans leur hostilité, elle n'est pas paix, mais crainte. Néanmoins, ne pas l'octroyer à ceux qui donnent des garanties pour l'avenir est signe d'une aversion pour la paix, et [ce refus] est contraire à la loi de nature.

Une septième loi est : que, dans les vengeances (c'est-à-dire punir ⁴ le mal par le mal), on ne regarde pas à la grandeur du mal passé, mais à la grandeur du mal à venir; loi par laquelle il nous est interdit d'infliger des punitions avec un autre dessein que celui de corriger l'offenseur ou de diriger les autres ⁵. Car cette loi est la conséquence de celle qui précède immédiatement, qui ordonne de pardonner quand on est assuré de l'avenir. En outre, la vengeance qui ne tient pas compte de l'exemple et de l'avantage à venir n'est qu'un triomphe, une gloire qu'on tire du mal subi par les autres ⁶, qui ne tend à aucune fin (car la fin est toujours quelque chose à venir); et tirer gloire [de quelque chose] sans tendre à une fin, c'est de la vaine gloire, et elle est contraire à la raison. Faire du mal à quelqu'un sans raison tend à introduire la guerre, ce qui est contraire à la loi de nature et est couramment désigné par la dénomination *cruauté*.

Et parce que tous les signes de haine ou de mépris incitent ⁷ au combat ⁸, vu que la plupart des hommes choisissent de hasarder leur vie plutôt que de ne pas se

¹ Différents sens dont "accommodant, agréable, plaisant". (NdT)

² "stubborn, insociable, forward, intractable". Le mot le plus délicat à traduire est "forward" : effronté (le plus fidèle à l'anglais), hardi, mutin. Le "incommod" de F. Tricaud et le "inconciliables" de G. Mairet demanderaient quelques explications. R. Anthony traduit par "indociles". (NdT)

³ "upon caution of the future time". (NdT)

⁴ "retribution". F. Tricaud reprend la traduction de R. Anthony : "rendre la mal pour le mal". G. Mairet, influencé par le mot français rétribution, choisit "payer le mal par le mal". Si certains mots anglais (de même origine), comme "tribute", peuvent renvoyer à l'acte de payer, il ne semble pas (malgré l'étymologie) que le mot anglais "retribution" soit couramment utilisé en ce sens. On est donc dans l'ordre de l'image. (NdT)

⁵ "for correction of the offender, or direction of others". Le mot "direction" a autant le sens de direction que d'instruction. Dans "*Elements of Law*", Hobbes écrit : "all revenge ought to tend to amendment, either of the person offending, or of others, by the example of his punishment" (Toute vengeance doit tendre à amender soit l'offenseur, soit les autres, par l'exemple de la punition. - Trad. P.Folliot). Dans le *De Cive*, Hobbes écrit : "or that others warned by his punishment may become better." (ou pour que les autres, avertis par cette punition, puissent devenir meilleurs - Trad.P.Folliot).

⁶ "glorying in the hurt of another". La traduction de G. Mairet est malheureuse : "la glorification de la douleur des autres" (sic). Dans le *De Cive*, Sorbière avait jugé bon de traduire "glory" par "gloire d'esprit", traduction reprise dans la traduction des *Elements of law...* par Louis Roux.

⁷ "provok" : incitent, poussent, provoquent. Sorbière, dans le *De Cive*, traduit par "excitent", Louis Roux, dans sa traduction des *Elements of Law*, choisit "provoquent" (comme R. Anthony, F. Tricaud et G. Mairet dans le *Léviathan*). (NdT)

⁸ Dans les *Elements of Law*, Hobbes ajoute la querelle ("all signs which we shew to one another of hatred and contempt, provoke in the highest degree to quarrel and battle"), ce qui lui permet de faire une critique de l'attitude des riches envers les pauvres et des puissants envers les faibles, et de lier la question du mépris à celle de la valeur de la vie. (NdT)

venger, nous pouvons, en huitième lieu, poser ce précepte : *que personne, par des actes, des paroles, par des expressions du visage, par des gestes, ne déclare haïr ou mépriser un autre*. L'infraction à cette loi est couramment nommée *outrage*¹.

La question de savoir qui est le meilleur n'a pas sa place dans l'état de simple nature (comme il a été montré précédemment) où tous les hommes sont égaux. L'inégalité qui existe aujourd'hui a été introduite par les lois civiles. Je sais qu'Aristote, au premier livre de ses Politiques, comme fondement de sa doctrine, rend, par nature, certains hommes dignes de commander, entendant [par là] la catégorie la plus sage, à laquelle il croyait appartenir par sa philosophie, et d'autres de servir, entendant [par là] ceux qui possédaient des corps vigoureux, mais n'étaient pas philosophes comme lui; comme si les maîtres et les serviteurs n'étaient pas introduits par le consentement des hommes, mais par la différence d'esprit²; ce qui n'est pas seulement contraire à la raison, mais est aussi contraire à l'expérience. Car il en est très peu qui sont assez insensés³ pour se laisser gouverner par les autres plutôt que de se gouverner eux-mêmes. Quand ceux qui s'imaginent être sages combattent par la force avec ceux qui se défient de leur propre sagesse, ils n'obtiennent la victoire ni toujours, ni souvent, mais presque jamais⁴. Donc, si la nature a fait les hommes égaux, cette égalité doit être reconnue, ou si la nature a fait les hommes inégaux, cependant parce que les hommes qui se croient eux-mêmes égaux ne concluront pas la paix, sinon sur des clauses égales⁵, une telle égalité doit être admise. Et c'est pourquoi comme neuvième loi de nature, je pose celle-ci : *que tout homme reconnaisse autrui comme son égal par nature*. L'infraction à cette loi est *l'orgueil*.

De cette loi en dépend une autre : *que, en concluant la paix, personne n'exige de se réserver un droit qu'il ne serait pas satisfait de voir tous les autres se réserver*. De même qu'il est nécessaire que tous les hommes qui recherchent la paix sacrifient⁶ certains droits de nature, c'est-à-dire qu'ils n'aient pas la liberté de faire tout ce qui leur plaît, aussi il est nécessaire, pour la vie de l'homme, d'en conserver certains⁷ : comme le droit de gouverner son propres corps, de jouir de l'air, de l'eau, du mouvement, d'aller d'un endroit à un autre, et toutes les autres choses sans lesquelles un homme ne peut vivre, ou [du moins] ne peut vivre bien. Si, dans ce cas, en faisant la paix, des hommes exigent pour eux-mêmes ce qu'ils ne voudraient pas voir accorder aux autres, ils agissent contrairement à la précédente loi qui ordonne qu'on reconnaisse l'égalité naturelle, et par conséquent aussi contre la loi de nature. Ceux qui observent cette loi sont ceux que nous

¹ "contumely". Voir le latin "contumelia" (verbe "contumelio"), R. Anthony : "insolence". F. Tricaud : "outrage". G. Mairet : "insulte". On notera que dans le *De Cive*, Hobbes choisit le terme "reproach" ("The breach of which Law is called Reproach."), que Sorbière traduit par "outrage". (NdT)

² "wit", c'est-à-dire l'intelligence, la vivacité intellectuelle, les talents d'esprit. Dans le *De Cive*, Hobbes écrit : "but by an aptnesse, that is, a certain kind of naturall knowledge, or ignorance" ("mais par une aptitude (disposition), c'est-à-dire un certain genre de connaissance naturelle, ou d'ignorance naturelle" - Trad. P. Folliot). (NdT)

³ "foolish".

⁴ Le "mais" est nécessaire ici pour traduire "or". "almost at any time" : presque jamais. (NdT)

⁵ "yet because men that think themselves equal will not enter into conditions of peace, but upon equal terms". R. Anthony : "en raison de ce qu'ils se croient égaux et n'établissent de paix entre eux que sur le pied de l'égalité." F. Tricaud : "étant donné que les hommes, se jugeant égaux, refuseront de conclure la paix, si ce n'est sur un pied d'égalité." G. Mairet : "ceux qui pensent qu'ils sont égaux n'instituent pas un état de paix, sauf en des termes égaux." "to enter into conditions of peace : conclure la paix, ou plus exactement - ce qui ne peut se dire - conclure l'état de paix. (NdT)

⁶ "lay down". (NdT)

⁷ Le *De Cive* parle de "common Rights". (NdT)

appelons hommes *modestes*¹, et ceux qui enfreignent cette loi des hommes *arrogants*. Les Grecs appellent la violation de cette loi *pleonexia*², c'est-à-dire un désir d'avoir plus que sa part.

De même, si *un homme se voit confier la charge de juger entre un homme et un homme*, c'est un précepte de la loi de nature *qu'il les traite avec égalité*³. Sans cela, les disputes des hommes ne peuvent être résolues, sinon par la guerre. Par conséquent, celui qui est partial dans un jugement fait tout ce qu'il faut⁴ pour décourager les hommes de recourir aux juges et aux arbitres, et [ce qu'il fait ainsi] contre la loi fondamentale de nature est la cause de la guerre.

L'observation de cette loi, qui porte sur l'égle distribution à chacun de ce qui lui appartient en raison, est appelée ÉQUITÉ, et (comme je l'ai dit précédemment) justice distributive. La violation [de cette loi] est appelée *acception*⁵ de personnes, *prosopolepsia*⁶.

Et de là découle une autre loi : *qu'on jouisse en commun des choses qui ne peuvent être divisées, si c'est possible; et si la quantité des choses le permet, sans restriction; autrement, proportionnellement au nombre de ceux qui y ont droit*. Car autrement⁷, la distribution est inégale et contraire à l'équité.

Mais il existe certaines choses qu'on ne peut diviser ou dont on ne peut jouir en commun. Alors, la loi de nature qui prescrit l'équité exige : *que le droit entier, ou autrement (faisant un usage alterné) la première possession, soit déterminé par le sort*⁸. Car l'égle distribution est prescrite par la loi de nature, et d'autres moyens d'égle distribution ne peuvent pas être imaginés.

¹ F. Tricaud est le seul qui, considérant très certainement l'étymologie (*modestus*, de *modus*, mesure), choisit de traduire "modest" par "mesuré". Les *Elements of law* ne parlent pas de modestie mais d'équité. Le *De Cive* utilise le mot "meekness" (humilité). Dans notre traduction, le *modeste* n'est évidemment pas celui qui fait preuve de médiocrité, mais celui qui a une opinion modérée de lui-même, et qui ne réclame pas plus que son dû à partir d'une fausse idée de sa supériorité. (NdT)

² En caractères grecs dans le texte (idem dans les *Elements of Law* et le *De Cive*). Le mot désigne d'abord le fait d'avoir plus qu'autrui, ou d'avoir trop de biens. Par suite, le mot désigne le désir d'avoir plus que les autres. Il prend alors de façon générale le sens de cupidité, convoitise. Le *De Cive* précise que les Latins utilisent les mots "*immodici & immodesti*". Les *Elements of Law* précisent : "The breach of this law is that which the Greeks call *Pleonexia*, which is commonly rendered covetousness, but seemeth to be more precisely expressed by the word *ENCROACHING*." ("L'infraction à cette loi est ce que les Grecs appellent *pleonexia*, qu'on rend communément par le mot cupidité (convoitise), mais qui semble être plus précisément exprimé par le mot usurpation." - Trad. P. Folliot). (NdT)

³ La formule de G. Mairet ("qu'il traite entre eux avec égalité") est malheureuse, même si elle part d'une bonne intention ("between them"). (NdT)

⁴ "doth what in him lies" : très exactement "fait tout ce qu'il peut (tout ce qui est son pouvoir)". Cette traduction est bien sûr impossible, vu le sens du passage. (NdT)

⁵ L'expression signifie qu'on fait entrer en ligne de compte le statut des personnes, leur position sociale, etc. C'est déjà l'un des sens du mot latin *acceptio*. (NdT)

⁶ En caractères grecs dans le texte (idem dans le *De Cive*). Le mot grec *prosopon* signifie figure, face, visage, mais aussi masque. Le juge qui est *prosopoleptes* tient compte des personnes, est partial : c'est la *prosopolepsia*. (NdT)

⁷ La répétition se trouve chez Hobbes. (NdT)

⁸ "determined by lot". Le mot anglais "lot" peut difficilement être rendu ici. Il renvoie aussi bien au sort qu'au lot (la part). F. Tricaud n'est pas fidèle à Hobbes en employant l'expression "tirage au sort" qui supposerait la présence d'un verbe (to draw - drawing). D'ailleurs, dans la suite, il paraît difficile de parler d'un tirage au sort naturel pour la primogéniture. On notera l'utilisation de l'expression archaïque (en ce sens) "jeter le sort" par Sorbière, dans sa traduction du *De Cive*. (NdT)

Il y a deux sortes de sort ¹, l'un *arbitraire* ², l'autre *naturel*. L'arbitraire est celui sur lequel s'accordent les concurrents, le naturel est soit la *primogéniture* (que les Grecs nomment *kleronomia* ³, qui signifie *donné par le sort*), soit la *première occupation* ⁴.

Et par conséquent, ces choses dont on ne peut jouir en commun, et qui ne peuvent pas être divisées, doivent être adjugées au premier possesseur ⁵, et dans certains cas au premier-né, en tant que choses acquises par sort.

C'est aussi une loi de nature *qu'on alloue un sauf-conduit* ⁶ *à ceux qui servent de médiateur pour [conclure] la paix*. En effet, la loi qui ordonne la paix comme *fin* ordonne la médiation ⁷ comme *moyen*, et le sauf-conduit est le moyen de la médiation.

Quelque bien disposés que soient jamais les hommes à observer ces lois, il peut cependant surgir des questions au sujet de l'action d'un homme : premièrement, si elle a été faite ou non; deuxièmement, au cas où elle est faite, si elle contraire à la loi ou non. La première est appelée question *de fait*, la seconde question *de droit* ⁸; et donc, à moins que les parties, pour la question, ne conviennent mutuellement de s'en tenir au jugement d'un tiers, elles sont aussi loin que jamais de la paix. Ce tiers, au jugement duquel ils se soumettent, est appelé un ARBITRE. Et, par conséquent, c'est la loi de nature *que ceux qui sont en dispute soumettent leur droit au jugement d'un arbitre*.

Et, vu que tout homme est présumé faire toute chose en vue de son propre avantage, nul n'est le juge qui convient pour sa propre cause; et si jamais il convenait parfaitement, cependant l'équité allouant à chaque partie un avantage égal, si l'on admet que l'une soit juge, il faut aussi admettre que l'autre le soit; et ainsi la dispute, c'est-à-dire la cause de guerre, demeure, contrairement [à ce que prescrit] la loi de nature.

Pour la même raison, nul, en une cause quelconque, ne doit être reçu comme arbitre, s'il retire apparemment un plus grand avantage, un plus grand honneur, un plus grand plaisir de la victoire d'une des parties que de celle de l'autre, car il se

¹ Sorbière, dans le *De Cive*, traduit par "hasard". (NdT)

² F. Tricaud traduit par "conventionnel", alors que Hobbes utilise le mot "arbitrary" et non le mot "conventional". (NdT)

³ Le sens n'est pas entièrement clair. C'est le fait d'hériter de quelque chose. Mais 1) Le verbe *kleroo* signifie tirer au sort (le tirage au sort se disant *klerosis*) ou désigner par sort (avec toute l'ambiguïté du mot). 2) Hériter ne signifie pas nécessairement chez les Grecs et les Latins être enfant de, ou plus précisément être le premier mâle. L'héritier peut être arbitrairement désigné, voire tiré au sort. Il semble donc que Hobbes donne un sens trop limité au mot *kleronomia*. F. Tricaud, en traduisant "given par lot" par "tirage au sort" risque de faire dire à Hobbes ce qu'il ne dit pas. (NdT)

⁴ F. Tricaud ajoute sans justification le mot droit. Hobbes eût pu ajouter le mot "right". Or, il ne l'a pas fait ("or first seizure"). On notera la traduction de Sorbière : "préoccupation" (*De Cive*). Dans les *Elements of Law*, Hobbes ajoute : "which for the most part also is merely chance" ("ce qui est aussi la plupart du temps un simple hasard" - Trad.P.Folliot). (NdT)

⁵ "the first possessor". (NdT)

⁶ "safe conduct". Pourquoi F. Tricaud évite-t-il la traduction courante? On pourra rappeler que "allouer" est l'un des sens (assez rarement utilisé) de "to allow".(NdT)

⁷ "intercession". Il semble difficile de traduire par "intercession" (R. Anthony), ou alors il faut comprendre que le médiateur intercède pour la paix, et non, évidemment, pour l'une des parties de façon partielle. La traduction "médiation" est plus claire. (NdT)

⁸ "the former whereof is called a question of fact, the latter a question of right". (NdT)

laisse malgré tout corrompre ¹, bien que ce soit une corruption inévitable ², et personne n'est obligé de lui faire confiance. Et ainsi, de même, la dispute et l'état de guerre demeurent, ce qui est contraire à la loi de nature.

Et dans une dispute qui concerne un fait, le juge ne devant pas accorder plus de crédit à l'une des parties qu'à l'autre ³, il doit, s'il n'y a pas d'autres preuves, accorder crédit à un troisième; ou à un troisième et un quatrième, et davantage; car autrement, la question n'est pas résolue, et elle est abandonnée à la force, ce qui est contraire à la loi de nature.

Voilà les lois de nature, qui ordonnent la paix comme un moyen de conservation des hommes dans les multitudes, et qui concernent seulement la doctrine de la société civile. Il y a d'autres choses qui tendent à la destruction des particuliers, comme l'ivrognerie et les autres sortes d'intempérance, qui peuvent par conséquent être comptées parmi ces choses que la loi de nature a interdites, mais qu'il n'est pas nécessaire et pertinent de mentionner à cet endroit.

Et quoique cette déduction des lois de nature puisse paraître trop subtile pour que tous les hommes y prêtent attention, hommes dont la plupart sont trop occupés du soin de leur alimentation, et le reste trop négligent pour comprendre, cependant, pour les laisser sans excuses, ces lois de nature ont été condensées en un résumé facile ⁴ [à comprendre], même intelligible à celui qui a les capacités les plus limitées, et ce résumé est : *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même*, [résumé] qui lui montre qu'il n'a rien de plus à faire, pour apprendre les lois de nature, que, quand il compare le poids des actions des autres hommes avec les siennes et qu'elles semblent trop lourdes, les mettre sur l'autre plateau de la balance, et mettre les siennes à leur place, pour que ses propres passions et son amour de soi ne puissent rien ajouter au poids. Alors, il n'est aucune de ces lois de nature qui ne lui apparaîtra très raisonnable ⁵.

Les lois de nature obligent *in foro interno*, autrement dit, on se sent contraint ⁶ de désirer qu'elles s'effectuent; mais pas toujours *in foro externo* ⁷, c'est-à-dire de les appliquer dans les faits ⁸. Car celui qui serait modeste et accommodant, et qui

¹ G. Mairet a tort d'introduire l'idée de pot-de-vin qui réduit singulièrement la portée du propos hobbesien.

² Vu ce qu'est la nature humaine, elle est inévitable, mais de façon hypothétique : si on choisit ce juge-là. (NdT)

³ *Le De Cive* précise : "they affirm contradictories". (NdT)

⁴ "they have been contracted into one easy sum". (NdT)

⁵ Dans les *Elements of Law*, Hobbes s'exprime ainsi : "That a man imagine himself in the place of the party with whom he hath to do, and reciprocally him in his; which is no more but a changing (as it were) of the scales. For every man's passion weigheth heavy in his own scale, but not in the scale of his neighbour. And this rule is very well known and expressed by this old dictate, Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris." ("Qu'un homme s'imagine être à la place de la partie à qui il a affaire, et réciproquement cette partie à la sienne, ce qui n'est rien d'autre, pour ainsi dire, que de changer les plateaux d'une balance. Car chaque passion d'un homme pèse lourd dans un plateau mais ne pèse rien dans celui de son voisin, et cette règle est très connue et est exprimée par le vieil adage : Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris." - Trad. P. Folliot)

⁶ Le verbe utiliser par Hobbes ("to bind") a avant tout le sens de "lier". (NdT)

⁷ Cette distinction du for interne et du for externe est classique et prend tout son sens dans une perspective morale et religieuse. De nombreux débats théologiques ont tourné autour de cette distinction. F. Tricaud fait allusion à la scolastique, mais on pourrait avant tout renvoyer à la pensée paulinienne (voir en particulier *l'Épître aux Romains*). (NdT)

⁸ "The laws of nature oblige *in foro interno*; that is to say, they bind to a desire they should take place: but *in foro externo*; that is, to the putting them in act, not always". Dans le *De cive*, Hobbes déclare : "the Law of Nature (...) every where oblige in the internall Court, or that of

exécuterait toutes ses promesses en un temps et un lieu où aucun autre ferait de même, s'offrirait aux autres comme une proie, et provoquerait assurément sa propre perte, contrairement au fondement de toutes les lois de nature qui tend(ent) à la préservation de la nature. Et de même, celui qui, ayant une assurance suffisante que les autres observeront les mêmes lois envers lui, ne les observe pas lui-même, ne recherche pas la paix, mais recherche la guerre, et par conséquent la destruction de sa nature par la violence.

Et quelles que soient les lois qui obligent ¹ *in foro externo*, elles peuvent être enfreintes, non seulement par un fait contraire à la loi, mais aussi par un fait qui s'accorde avec la loi, au cas où un homme la croit contraire. Car, bien que son action, dans ce cas, s'accorde avec la loi, cependant son intention ² est contraire à la loi, ce qui, là où l'obligation est *in foro interno*, est une infraction.

Les lois de nature sont immuables et éternelles, car l'injustice, l'ingratitude, l'arrogance, l'orgueil, l'iniquité, l'acception de personnes, et le reste, ne peuvent jamais être rendues légitimes ³, car il n'est jamais possible que la guerre préserve la vie, et que la paix la détruise ⁴.

Les mêmes lois, parce qu'elles n'obligent qu'à désirer et s'efforcer, entendu au sens d'un effort non simulé et constant, sont faciles à observer ⁵, car en ce qu'elles n'exigent rien d'autre qu'un effort, celui qui s'efforce de les exécuter leur obéit pleinement ⁶; et celui qui obéit pleinement à la loi est juste.

Et la science de ces lois est la seule et vraie philosophie, car la philosophie morale n'est rien d'autre que la science de ce qui est *bon* et *mauvais* ⁷ pour les relations et la société humaines. *Bon* et *mauvais* sont des dénominations qui signifient ⁸ nos appétits ⁹ et nos aversions, qui diffèrent selon les différents ¹⁰

Conscience" ("La loi de nature oblige toujours devant le tribunal intérieur, ou celui de la conscience." - Trad. P. Folliot). On notera que la distinction "*in foro interno-in foro externo*" se trouve dans les *Elements of Law*. (NdT)

¹ Le verbe utilisé par Hobbes est toujours "to bind". (NdT)

² La traduction de "purpose" par F. Tricaud (par "propos"), sans être fausse (car le propos est ce qu'on se propose, le dessein, l'intention), est évidemment maladroite et obscurcit inutilement le passage. (NdT)

³ On notera que "lawful" peut aussi bien signifier légitime (accord avec la loi de nature) que légal (accord avec la loi civile). (NdT)

⁴ On pourra trouver des accents cicéroniens (*De Republica*) à ce passage. (NdT)

⁵ Tous les traducteurs du Léviathan choisissent de traduire "to observe" par "observer", mais Sorbière, dans le *De Cive*, traduit ce verbe par "connaître".

⁶ "fulfillement". To fulfil : accomplir, remplir, exaucer, s'acquitter, obéir. Le mot indique clairement qu'il s'agit de compléter, de mener à son terme quelque chose (à cet égard, le verbe remplir, impossible à utiliser ici - R. Anthony le fait néanmoins de façon incorrecte-, serait le plus fidèle). La traduction de G. Mairet ("suivre") est trop faible. F. Tricaud traduit "s'en acquitte entièrement". Dans le *De Cive*, Sorbière traduit par "accomplir". (NdT)

⁷ "good and evil". Dans le *De Cive*, Hobbes écrit : "All Writers doe agree that the Naturall Law is the same with the Morall" ("Tous les auteurs s'accordent [pour dire] que la loi naturelle est la même [loi] que la loi morale." - Traduc. P. Folliot). On peut traduire "good and evil" par "bien et mal" (ce que fait L. Roux dans sa traduction des *Elements of Law*), si l'on garde en mémoire que Hobbes, comme Spinoza, tire ces "valeurs" d'un calcul rationnel. (NdT)

⁸ "that signify". F. Tricaud : "qui expriment". (NdT)

⁹ Bien que le terme soit largement consacré en philosophie, G. Mairet traduit "appetites" par "envies". (NdT)

¹⁰ On notera que F. Tricaud et G. Mairet négligent de traduire ce mot, voulant peut-être (ce qui est une erreur méthodologique assez courante) éviter une répétition. Le texte anglais est : "Good and evil are names that signify our appetites and aversions, which in different tempers, customs, and doctrines of men are different". Sorbière, en traduisant le *De Cive*, et en

tempéraments, coutumes et doctrines des hommes. Et les hommes divers ne diffèrent pas seulement dans leur jugement sur la sensation de ce qui est plaisant ou déplaisant au goût, à l'odorat, à l'ouïe, au toucher et la vue, mais aussi sur ce qui est conforme ou non conforme à la raison ¹ dans les actions de la vie courante. Mieux, le même homme, à divers moments, diffère de lui-même, et à un moment, il loue, c'est-à-dire il appelle bon, ce qu'à un autre moment il blâme et appelle mauvais. De là surgissent des querelles, des polémiques et finalement la guerre. Et c'est pourquoi, tant qu'on est dans l'état de simple nature, qui est un état de guerre, l'appétit personnel est la mesure du bon et du mauvais. Par conséquent, tous les hommes s'accordent en ce que la paix est bonne, et donc aussi le chemin [qui mène à la paix], les moyens [d'atteindre] cette paix, qui (comme je l'ai déjà montré) sont la *justice*, la *gratitude*, la *modestie*, l'*équité*, la *pitié* ² et les autres lois de nature, sont bons, c'est-à-dire des *vertus morales*, et leur contraire des *vices*, des choses mauvaises ³. Or la science de la vertu et du vice est la philosophie morale, et donc la vraie doctrine des lois de nature est la vraie philosophie morale. Mais les auteurs de philosophie morale, quoiqu'ils reconnaissent les mêmes vertus et les mêmes vices, ne voyant pas en quoi consiste leur bonté, et en quoi elles viennent à être loués ⁴ en tant que moyens d'une vie paisible, sociale et agréable, les situent ⁵ dans la médiocrité ⁶ des passions, comme si ce n'était pas la cause, mais le degré d'audace, qui faisait la force d'âme, ou comme si ce n'était pas la cause, mais la quantité donnée, qui faisait la libéralité.

Ces hommes ont coutume de désigner ces commandements de la raison par la dénomination lois, mais c'est improprement [qu'ils le font], car ces commandements ne sont que les conclusions ou théorèmes qui concernent ce qui conduit ⁷ à la conservation et à la défense de soi-même, alors que la loi est proprement ce que dit ⁸ celui qui, de droit, à le commandement sur autrui. Cependant, si nous considérons les mêmes théorèmes en tant qu'ils sont transmis

choisissant le mot "divers", accepte de faire la répétition. R. Anthony utilise une fois "différent", une fois "divers".(NdT)

¹ "what is conformable or disagreeable to reason". "to agree" : s'accorder, être d'accord. Est "disagreeable", littéralement, ce qui ne peut s'accorder avec la raison, agresser, insulter, etc., est "disagreeable" en tant que ces actes sont en contradiction avec le calcul rationnel qui nous fait comprendre qu'ils ne vont pas dans le sens de la paix et de la conservation de la vie. On comprend ainsi que la loi de nature est applicable à la vie quotidienne, la simple insulte encourageant un "processus" qui peut mener au conflit et finalement à la guerre. On voit là l'effort fondamental, qu'on retrouvera aussi au XVIIIème, du matérialisme pour instaurer de façon cohérente une morale. (NdT)

² "mercy". Dans le *De Cive*, la liste des qualités est "Modesty, Equity, Trust, Humanity, Mercy". (NdT)

³ "that is to say, moral virtues; and their contrary vices, evil". Le *De Cive* dit : "are good Manners, or habits, (that is) Vertues" ("sont de bonnes mœurs, des bonnes habitudes, c'est-à-dire des vertus"). Les *Elements of Law* parlent aussi des habitudes. (NdT)

⁴ G. Mairet se trompe en ce qu'ils croit que "they" se rapportent aux auteurs, ce qui est impossible, vu la construction de la phrase : "But the writers of moral philosophy, though they acknowledge the same virtues and vices; yet, not seeing wherein consisted their goodness, nor that they come to be praised as the means of peaceable, sociable, and comfortable living". (NdT)

⁵ "place". (NdT)

⁶ Allusion, en particulier, à la fameuse *mesotes* (médiété) d'Aristote (Voir *Ethique à Nicomaque*), et, en général, à la *sôphrosunè* (modération, tempérance) grecque. F. Tricaud traduit "place them in a mediocrity of passions" par "les font consister dans la modération des passions". G. Mairet traduit par "les classent parmi les passions moyennes". Sorbière et L. Roux traduisent par "médiocrité". Cette dernière traduction est la plus fidèle. (NdT)

⁷ "conduceth". (NdT)

⁸ "the word". La traduction littérale de G. Mairet ("le mot") est malheureuse. R. Anthony : "l'expression". F. Tricaud : "la parole". (NdT)

par la parole de Dieu qui, de droit, commande à toutes choses, alors ils sont proprement appelées lois ¹.

¹ Dans le *De Cive*, Hobbes précise : "yet as they are delivered by God in holy Scriptures, (as we shall see in the Chapter following) they are most properly called by the name of Lawes: for the sacred Scripture is the speech of God commanding over all things by greatest Right."(I,III,23) (NdT)

Première partie : De l'homme

Chapitre XVI

Des personnes, des auteurs et des choses personnifiées

[Retour à la table des matières](#)

Une PERSONNE est celui *dont les mots ou les actions sont considérés, soit comme les siens, soit comme représentant les mots et les paroles d'un autre homme, ou de quelque autre chose à qui ils sont attribués, soit véritablement, soit par fiction* ¹.

Quand les mots et les actions d'un homme sont considérés comme siens, on l'appelle alors une *personne*, et quand ils sont considérés comme représentant les paroles et les actions d'un autre, on l'appelle alors une *personne fictive* ou *artificielle* ².

Le mot *personne* est latin. Les Grecs ont pour cela le mot *prosôpon*, qui signifie le *visage*, tout comme *persona* en latin signifie le *déguisement*, l'*apparence extérieure* d'un homme, imités sur la scène; et parfois, plus particulièrement cette partie qui déguise le visage ³, le masque, la visière ⁴. De la scène, ce mot a été transféré à tout représentant d'un discours ⁵ ou d'une action, aussi bien dans les tribunaux qu'au théâtre. De sorte qu'une *personne* est la même

¹ "whether truly or by fiction". (NdT)

² "a feigned or artificial person". "to feign : feindre, simuler, faire semblant, jouer. (NdT)

³ "that part of it which disguiseth the face". Littéralement : "cette partie du déguisement qui déguise le visage." La traduction de R. Anthony ("qui ne déguise que le visage") n'est pas justifiée. Pour éviter la répétition, F. Tricaud traduit faiblement le verbe "to disguise" par le verbe "recouvrir". (NdT)

⁴ "a mask or visard". "visard" ou "visor" : visière d'un casque. R. Anthony et F. Tricaud ne traduisent pas ce mot. G. Mairet traduit par "loup" (qui se dit plutôt - à ma connaissance - "black velvet mask" : masque en velours noir. (NdT)

⁵ "speech" : parole, propos, discours. (NdT)

chose qu'un *acteur*¹, aussi bien à la scène que dans une conversation courante. Et *personnifier*², c'est être l'*acteur*³, c'est se *représenter* soi-même⁴ ou *représenter* autrui, et celui qui est l'acteur d'un autre est dit tenir le rôle⁵ de la personne de cet autre, ou être acteur en son nom (c'est le sens qu'utilise *Cicéron* quand il dit *Unus sustineo*⁶ *tres personas; mei, adversarii, et judicis*, j'ai à charge le rôle de trois personnes, la mienne, celle de l'adversaire, et celle du juge, et on l'appelle de différentes façons selon les différentes circonstances : un *représentant* ou *quelqu'un de représentatif*, un *lieutenant*⁷, un *vicaire*⁸, un *mandataire*⁹, un *fondé de pouvoir*¹⁰, un *procureur*¹¹, un *acteur*, ainsi de suite.

Parmi les personnes artificielles, certaines ont leurs paroles et leurs actions qui sont reconnues comme leurs¹² par ceux qu'elles représentent. La personne est alors l'*acteur*, et celui qui reconnaît pour siennes ses paroles et actions est l'AUTEUR, auquel cas l'acteur agit par autorité¹³. Car celui qui, quand il s'agit des biens et des possessions, est appelé un *propriétaire*, et en latin *dominus*, en grec *kurios*¹⁴, est appelé auteur quand il s'agit des actions. Tout comme le droit de possession est appelé domination¹⁵, le droit de faire une action quelconque est appelé AUTORITÉ¹⁶. Si bien que par autorité, on entend toujours un droit de faire quelque acte, et l'acte fait *par autorité*, fait par délégation d'autorité, avec l'autorisation de celui dont c'est le droit¹⁷.

De là s'ensuit que quand l'acteur fait une convention par autorité, il lie par là l'auteur tout autant que si cet auteur l'avait faite lui-même, et l'assujettit tout autant à toutes les conséquences de cette convention. Et tout ce qui a été dit précédemment (chapitre XIV) de la nature des conventions entre les hommes

¹ "an actor". (NdT)

² "personate" : incarner, représenter. Il s'agit, en tant que personne, de tenir le rôle de l'autre, d'agir pour l'autre. (NdT)

³ "and to personate is to act". "to act" : aussi bien jouer, tenir le rôle, qu'agir, faire une action. (NdT)

⁴ L'expression peut étonner mais nous comprenons que nous pouvons nous-mêmes être en représentation en agissant et parlant pour notre propre compte ou représenter les autres. (NdT)

⁵ Le verbe utiliser "to bear" signifie porter, soutenir, etc., mais aussi jouer un rôle ("to bear a part"). R. Anthony traduit : "porte la personne"(sic). F. Tricaud traduit : "il assume la personnalité"(alors qu'il a traduit précédemment par "personne"). G. Mairet traduit : "être le support de sa personne". (NdT)

⁶ En gros le même sens que l'anglais "to bear". porter, soutenir, avoir la charge de. (NdT)

⁷ Celui qui tient lieu de ... (NdT)

⁸ Un suppléant, un second, celui qui a fonction (vices) de, qui prend la place (vices), etc. (NdT)

⁹ "attorney" : avoué, avocat, fondé de pouvoirs. (NdT)

¹⁰ "deputy" : celui à qui on a délégué son pouvoir, député. (NdT)

¹¹ "procurator" : celui à qui on a donné une procuration. (NdT)

¹² "owned". To own signifie posséder ou reconnaître (pour sien). (NdT)

¹³ Il est autorisé, il a alors le droit. (NdT)

¹⁴ "kurios" : qui a autorité ou plein pouvoir, qui est maître de, qui est souverain. La *kuriotes* est l'autorité, la souveraineté. Le latin *dominus* a sensiblement le même sens. (NdT)

¹⁵ "dominion" : domination, empire sur, maîtrise. Le mot renvoie évidemment au latin "dominus". (NdT)

¹⁶ G. Mairet traduit (en justifiant dans une note) le mot "authority" par "pouvoir". R. Anthony et F. Tricaud traduisent par "autorité". Cette dernière traduction me semble la plus fidèle, puisque le mot français "autorité" dit clairement 1) qu'on est autorisé, 2) qu'on possède la pouvoir. G. Mairet signale que le texte anglais établi par R. Tuck ajoute "ans sometimes warrant" (ce dernier mot ayant le sens de mandat, autorité, autorisation). (NdT)

¹⁷ "and done by authority, done by commission or license from him whose right it is". (NdT)

[réduits] à ce qu'ils peuvent faire naturellement ¹ est donc aussi vrai quand ces conventions sont faites par des acteurs, des représentants ou procureurs ², qui tiennent de ces hommes leur autorité, dans les limites de la délégation ³ d'autorité, mais pas au-delà.

C'est pourquoi celui qui fait une convention avec l'acteur, ou représentant, sans savoir quelle est l'autorité de l'acteur, le fait à ses propres risques. Car personne n'est obligé par une convention dont il n'est pas l'auteur, ni par conséquent par une convention faite contre l'autorité qu'il a donnée ou en dehors de cette autorité.

Quand l'acteur fait quelque chose de contraire à la loi de nature par ordre de l'auteur, s'il est obligé par une convention antérieure de lui obéir, ce n'est pas lui, mais l'auteur qui enfreint la loi de nature, car quoique l'action soit contraire à la loi de nature, cependant ce n'est pas son action. Mais, au contraire, refuser de faire cette action est contraire à la loi de nature qui interdit d'enfreindre les conventions.

Et celui qui fait une convention avec l'auteur par l'intermédiaire de l'acteur, quand il ne sait pas quelle autorité cet acteur a, mais s'en rapporte seulement à sa parole, au cas où cette autorité ne lui est pas montrée clairement quand il le demande, n'est plus obligé, car la convention faite avec l'auteur n'est pas valide sans sa confirmation ⁴. Mais si celui qui passe une convention savait préalablement qu'il ne devait pas escompter d'autre assurance que la parole de l'acteur, alors la convention est valide, parce que l'acteur, dans ce cas, se fait [lui-même] l'auteur. Et donc, tout comme, quand l'autorité est évidente, la convention oblige l'auteur, pas l'acteur, de même, quand l'autorité est simulée ⁵, elle oblige seulement l'acteur, car il n'y a pas d'autre auteur que lui-même ⁶.

Il existe peu de choses qui ne puissent être représentées fictivement. Les choses inanimées, comme une église, un hôpital, peuvent être personnifiées par un recteur, un directeur, un inspecteur ⁷. Mais les choses inanimées ne peuvent pas être auteurs, ni par conséquent donner autorité à leurs acteurs. Pourtant, les acteurs peuvent avoir autorité en étant chargés de leur entretien, [autorité] donnée par ceux qui en sont propriétaires ou gouverneurs. Et c'est pourquoi de telles choses ne peuvent pas être personnifiées avant l'établissement d'un gouvernement civil.

De même, des enfants, des idiots ou des fous ⁸, qui n'ont aucune usage de la raison, peuvent être personnifiés par des tuteurs, ou curateurs ⁹, mais, à ce

¹ "in their natural capacity" : dans leur capacité naturelle. F. Tricaud interprète très justement cette formule en traduisant par "de la nature des conventions que les hommes passent entre eux en leur propre nom". (NdT)

² G. Mairet : "fondés de pouvoir". (NdT)

³ "commission". F. Tricaud traduit "mandat", G. Mairet "procuration". (NdT)

⁴ "counter-assurance" : littéralement "contre-affirmation" (ou contre-assurance). Il ne s'agit évidemment pas ici d'affirmer le contraire, ou de d'assurer du contraire, mais de confirmer la délégation de pouvoir. R. Anthony traduit par "contre-assurance"; G. Mairet par "garantie". (NdT)

⁵ F. Tricaud, en traduisant "usurpée" n'est pas fidèle au texte de Hobbes, mais est en revanche parfaitement fidèle à sa pensée. (NdT)

⁶ La question envisagée par Hobbes dans ce paragraphe est celle de la légitimité de l'autorité (transmise), plus exactement, celle de la certitude d'une autorisation (délégation) de pouvoir, indispensable dans un contrat, quand le contrat se fait par l'intermédiaire d'un tiers. Ou l'assurance que l'acteur est bien le représentant est réelle, auquel cas l'auteur est lié. Ou l'assurance ne l'est pas (il y a alors usurpation), et seul l'acteur - qui devient auteur - l'est. (NdT)

⁷ "by a rector, master, or overseer". (NdT)

⁸ "children, fools, and madmen". (NdT)

⁹ "guardians, or curators". (NdT)

moment-là, ils ne peuvent être auteurs des actions faites par ces tuteurs, que dans la mesure (quand ils recouvreront l'usage de la raison) où ils jugeront ces actions raisonnables. Cependant, pendant cette période de non-usage de la raison ¹, celui qui a le droit de gouverner ces êtres peut donner autorité au tuteur. Mais, là encore, cela ne peut concerner que l'état civil, parce qu'avant cet état n'existe pas de domination des personnes.

Une idole, ou simple fiction du cerveau, peut être personnifiée, comme l'étaient les dieux des païens qui étaient personnifiés par des fonctionnaires nommés par l'État ², qui détenaient des possessions ³ et d'autres biens, et des droits, que les hommes, de temps en temps, leur dédiaient et leur consacraient. Mais les idoles ne peuvent pas être auteurs, car une idole n'est rien. L'autorité procédait de l'État, et c'est pourquoi, avant l'introduction d'un gouvernement civil, les dieux des païens ne pouvaient pas être personnifiés.

Le vrai Dieu peut être personnifié, comme il le fut en premier par *Moïse*, qui gouvernait les *Israélites* (qui n'étaient pas son peuple, mais le peuple de Dieu) non en son propre nom, par [les mots] *Hoc dicit Moses*, mais au nom de Dieu, par [les mots] *hoc dicit Dominus* ⁴. En second lieu, [il fut personnifié] par le Fils de l'Homme, son propre fils, notre Sauveur béni *Jésus Christ*, qui vint pour ramener les Juifs et amener toutes les nations dans le royaume de son Père, non en son propre nom, mais comme envoyé par son Père. Et en troisième lieu, [il fut personnifié] par l'Esprit Saint, ou Consolateur, parlant et oeuvrant dans les Apôtres; lequel Esprit Saint était un Consolateur qui ne venait pas de lui-même, mais était envoyé par le Père et le Fils, et qui procédait d'eux.

Une multitude d'hommes devient une seule personne quand ces hommes sont représentés par un seul homme, ou une seule personne, de telle sorte que ce soit fait avec le consentement de chaque homme de cette multitude en particulier ⁵. Car c'est l'*unité* du représentant, non l'*unité* du représenté qui fait *une* la personne, et c'est le représentant qui tient le rôle ⁶ de la personne, et il ne tient le rôle que d'une seule personne. L'*unité* dans une multitude ne peut pas être comprise autrement.

Et parce que naturellement ⁷ la multitude n'est pas une, mais multiple ⁸, les hommes de cette multitude ne doivent pas être entendus comme un seul auteur, mais comme de multiples auteurs de tout ce que leur représentant dit ou fait en leur nom; chacun donnant au représentant commun une autorité [qui vient] de lui-

¹ La pire traduction est celle de R. Anthony ("folie"). Le défaut est largement atténué par G. Mairet ("déraison"). . Tricaud a bien vu le problème. Le fait que les enfants soient concernés indique qu'il ne s'agit pas de folie, mais de non-usage de la raison (qui peut être provisoire). Néanmoins, tout en demeurant fidèle à Hobbes, F. Tricaud force le texte hobbesien en traduisant par "irresponsabilité". On pourra noter au passage la fonction éventuelle que cette allusion aux enfants peut remplir dans un travail de définition rigoureuse du mot "raison" chez Hobbes. (NdT)

² La traduction de "appointed" par "appointés" (G. Mairet) n'est pas fidèle à Hobbes. En anglais, le verbe signifie "désigner", "nommer". En français, le verbe fait d'abord référence à l'appointement, c'est-à-dire à la rétribution. R. Anthony : "institués". (NdT)

³ F. Tricaud néglige de traduire "held possessions".

⁴ Ces formules latines signifient : 1) Voici ce que dit Moïse. 2) Voici ce que dit le Seigneur. La formule "hoc dicit dominus", sous cette forme exacte, n'apparaît qu'une seule fois dans la Vulgate, en *Malachie*, III, 10. (NdT)

⁵ "with the consent of every one of that multitude in particular". (NdT)

⁶ "bear". (NdT)

⁷ "naturally". (NdT)

⁸ "not one, but many". (Ndt)

même en particulier, et reconnaissant comme siennes toutes les actions que le représentant fait, au cas où ils lui ont donné autorité sans restriction. Autrement, quand ils le restreignent dans l'objet pour lequel il les représentera, et qu'ils lui indiquent les limites de la représentation, aucun d'eux ne reconnaît comme sien ce qui est au-delà de la délégation d'autorité ¹ qu'ils lui ont donnée pour être l'acteur ².

Et si le représentant se compose de plusieurs hommes, la voix du plus grand nombre doit être considérée comme la voix de tous ces hommes. Car si le plus petit nombre, par exemple, se prononce pour l'affirmative, et le plus grand nombre pour la négative, il y aura plus de votes négatifs ³ qu'il ne faut pour annuler les votes affirmatifs. Par là, le surplus de votes négatifs, qui demeure sans opposition, est la seule voix du représentant.

Et un représentant composé d'un nombre pair [d'individus], surtout quand ce nombre n'est pas important, et que, à cause de cela, les voix opposées sont souvent en nombre égal, est souvent ⁴ muet et incapable d'agir. Cependant, dans certains cas, des voix opposées en nombre égal peuvent trancher une question : quand il s'agit de condamner ou d'acquitter, l'égalité des voix, en cela même qu'elle ne condamne pas, acquitte, et non pas condamne, en ce qu'elle n'acquitte pas. Car quand la cause est entendue, ne pas condamner est acquitter ; mais, au contraire, dire que ne pas acquitter est condamner n'est pas vrai. Il en va de même quand on délibère pour savoir si l'on exécute quelque chose tout de suite ou si on reporte cette exécution à une autre date, car quand les voix sont égales, le non-décret d'exécution est un décret d'ajournement ⁵.

Ou si le nombre est impair, comme trois hommes, trois assemblées, ou davantage, et que chacun a autorité, par une voix négative, d'annuler l'effet de toutes les voix affirmatives des autres, ce nombre n'est pas un représentant. Par la diversité des opinions et des intérêts des hommes, ce représentant devient fréquemment, et dans des situations de la plus grande importance, une personne muette et incapable, comme pour de nombreuses autres choses, de gouverner une multitude, surtout en temps de guerre.

Il y a deux sortes d'auteurs ⁶. L'auteur de la première sorte, ainsi simplement nommé, a été précédemment défini comme étant celui qui s'approprie simplement l'action d'un autre. Le second est celui qui reconnaît comme sienne l'action ou la convention d'un autre conditionnellement ; c'est-à-dire qui se charge de l'action si l'autre ne la fait pas, à un certain moment ou avant ce moment ⁷. Ces auteurs conditionnels sont généralement appelés CAUTIONS, en latin *fidejussores* et *sponsores*, et en particulier pour les dettes, *praedes*, et pour une comparution devant un juge ou un magistrat, *vades* ⁸.

Fin de la première partie du

¹ "commission". Il s'agit ici en particulier, d'un mandat impératif. (NdT)

² Voir l'une des notes précédentes sur le double sens de "to act". (NdT)

³ Hobbes dit simplement "negatives". (NdT)

⁴ La répétition de "souvent" est donc le texte anglais. (NdT)

⁵ "the not decreeing execution is a decree of dilation." Le mot "dilation" a le même sens que le latin "dilatio" : délai, sursis, ajournement. (NdT)

⁶ La traduction de G. Mairet de "authors" par "acteurs" (par trois fois) est incompréhensible. Il s'agit très certainement d'une erreur typographique ... (NdT)

⁷ "at or before a certain time". (NdT)

⁸ Tous ces mots latins peuvent être traduits par "cautions" ou "répondants" ou "garanties". Le mot change avec le contexte. (NdT)

Léviathan de Thomas Hobbes.